

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES D'HISTOIRE RELIGIEUSE SOUS LA DIRECTION DE
L.-E. HALKIN, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, R. AUBERT, PROFESSEUR
À L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, R. VAN CAENEGEM, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE GAND,
G. DESPY, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, C. WYFFELS, ARCHIVISTE GÉNÉRAL
DU ROYAUME.

MONASTICON BELGE

TOME IV

PROVINCE DE BRABANT

CINQUIÈME VOLUME

VOLUME FAISANT SUITE AU TRAVAIL DE † DOM U. BERLIÈRE ET PUBLIÉ AVEC LA COLLABORA-
TION DE Pia COENEGRACHT, LICENCIÉE EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, Andrée DESPY-
MEYER, ARCHIVISTE À L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, Ernest PERSOONS, ASSISTANT AUX
ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, Paulette PIEYNS-RIGO, LICENCIÉE EN PHILOSOPHIE
ET LETTRES, Frans VANHOOF, LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, Lucienne VAN MEER-
BEECK, CHEF DE DÉPARTEMENT HONORAIRE AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME.

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

ADMINISTRATION : 41, RUE DU PÈRY, LIÈGE

1971

COUVENT DE BERLAYMONT À BRUXELLES, PUIS À OHAIN

Le cloître de la Reyne de tous les Saints (1627), le cloître des Chanoinesses de la règle de Saint-Augustin (XVII^e siècle), monastère de Berlaymont de la Congrégation de Notre-Dame de Jupille (1940).

SOURCES : Ce qui subsiste des anciennes archives du monastère de Berlaymont (1) et des sources se rapportant à cette fondation se trouve réparti entre plusieurs dépôts et collections. Les Archives Générales du Royaume à Bruxelles conservent dans le fonds des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, un certain nombre de documents confisqués par l'Administration des Domaines de la Belgique, lors de la suppression de l'institution sous le Régime français (2). On y trouve notamment, sous la cote 12253, une copie datée de 1640, de la copie authentique effectuée en 1628, de la bulle d'érection du couvent, accordée par le pape Urbain VIII en 1626. Le texte de cet acte est précédé de la copie des lettres de présentation par le nonce G. F. Guidi di Bagno et suivi de la transcription de l'approbation datée d'Arras, le 3 avril 1627, par le même dignitaire, du texte des constitutions du monastère et des prérogatives de la fondatrice (3). Le manuscrit 12254, intitulé : *De Barlamontino Instituto* comprenant 75 folios, contient le texte latin des constitutions de la Communauté, établies selon la règle de Saint-Augustin. La farde 12255, renferme un mémoire autographe de 8 pages, non daté, dans lequel la comtesse de Berlaymont, fondatrice du cloître précise ses intentions au sujet des devoirs des religieuses titulaires des principales charges du couvent. Sous la même cote sont rassemblés des manuscrits incomplets des constitutions, dans une médiocre traduction française. Ces textes sont accompagnés d'une série d'annotations en latin, rédigées en 1637 et en 1639, en vue d'un remaniement destiné à clarifier certains passages des constitutions. Ce remaniement est dû à la collaboration des pères jésuites Othon Zylius ou Van Zijl et Pierre Goswinus ou Goswijn, ainsi que le prouvent quelques fragments de la correspondance de ces religieux, groupés dans la farde n^o 12257. Cette farde renferme également la copie d'une lettre de M^{me} de Berlaymont à l'archevêque de Malines, du 3 novembre 1639, ainsi que quatre lettres autographes de la même au P. Zylius, s'échelonnant sur les années 1639 à 1641, pendant la « relégation » politique de la comtesse à Audenarde ; ces lettres, à l'exception d'une seule, sont inédites (4). Quelques documents

(1) Prov. de Brabant, cant. de Bruxelles, diocèse de Malines jusqu'en 1962 ; actuellement à Argenteuil, lieu-dit à Ohain, prov. de Brabant, cant. de Wavre, diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) A. D'HOOP, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant, IV, Couvents, prieurés, commanderies*, 79-80, n^{os} 12253-12267, Bruxelles, 1929.

(3) La copie de la bulle d'Urbain VIII, mentionnée ici, est datée du 4 des calendes d'août, alors que la plupart des autres copies portent la date du 4 des ides de ce mois, c'est-à-dire le 10 août 1626, qui est la date traditionnellement admise.

(4) Le P. Othon Zylius ou van Zyl, était l'ancien recteur du collège des jésuites de Bréda. Cfr A. PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas*, dans *Mémoires couronnés de l'Académie Royale de Belgique*, collection in-8^o, *Classe des Lettres*, XXI-1, 514, note 1, et 518 ; XXI-2, 289, note 4, Bruxelles, 1926. — Cette lettre, datée du mois de décembre 1639, a été publiée sans indication de source, par V. HENRY, *Monastère de Berlaymont, Souvenirs historiques*, 154-157, Louvain, 1875.

sont relatifs aux biens et aux charges. Le plus intéressant, coté 12258, est un *Registre manuel des recettes des pensions des dames et des demoiselles admises dans l'établissement de 1724 à 1795*. Citons encore, sous la cote 12260, un exemplaire de *l'état des revenus et des charges de la chapellenie du couvent*, dressé par le chapelain titulaire, Jean-Philippe Luseau, le 16 avril 1787 ; sous la cote 12266, un dossier relatif à la suppression du couvent en l'an V et en l'an VI de la République, avec de la correspondance, un état des dettes passives, un état des biens et des revenus et un inventaire du mobilier.

En 1962, le conservateur des Archives de l'État à Arlon fit parvenir aux Archives Générales du Royaume, un recueil de copies, effectuées en 1642, des titres et des constitutions du couvent. Ce cartulaire, incomplet, du XVII^e siècle qui était, jusque-là, conservé à la cure de Petit-Thier (1), comporte 196 pages et est muni d'une table des matières. Il porte actuellement la cote 12253 bis des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*.

Dans les fonds des administrations centrales, les Archives Générales du Royaume conservent quelques documents relatifs aux relations du monastère avec les autorités gouvernementales, aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Le registre 169 de la *Chambre des Comptes*, intitulé *Registre des lettres d'amortissement et des nouveaux acquets de 1608 à 1755*, contient aux folios 97 à 98 v^o, 108 à 108 v^o, 111 à 112, la copie authentique des lettres patentes d'amortissement des biens de Berlaymont situés en Brabant, ainsi que la transcription des textes des engagements pris par la fondatrice et par les religieuses en application de ces mêmes patentes. Ces actes sont datés des années 1628, 1630 et 1631. La farde 181 du carton 1120 du *Conseil privé espagnol*, contient des dossiers de requêtes des années 1624, 1652, 1656, 1663, relatifs aux origines (octrois et amortissements) ainsi qu'aux intérêts matériels de la fondation. La liasse 2012 des *Papiers d'Etat et de l'Audience, Lettres missives*, recèle une pièce de l'année 1629, se rapportant à l'amortissement des biens situés à Bruxelles, tandis que la liasse 1471 /1 du même fonds contient une consulte du Conseil d'Etat du 31 décembre 1674 relative à l'établissement en territoire français de quatre religieuses dissidentes. La liasse 1398 du *Conseil d'Etat* se rapporte à la défense des intérêts de Berlaymont en 1698, dans sa terre de Montigny en Ostrevant (2). Le dossier 2341 du *Conseil du Gouvernement général* se rapporte à un cas particulier d'émission de vœux de religion au monastère en 1788. Par contre, la liasse 8427 du *Conseil des Finances*, mentionnée à l'inventaire *s. v. Berlaymont*, ne se rapporte pas directement à l'institution. Cette documentation est à compléter pour le Régime français, par les *Procès-verbaux de ventes des biens nationaux*, vol. 50, affiche 107, n^o 15. On y trouve la relation détaillée, de la vente des biens du couvent effectuée les 5, 6, 7, 9 et 13 juin 1798.

Le couvent de Berlaymont transféré actuellement à Argenteuil, commune d'Ohain, a conservé une partie de ses archives. Une liste très sommaire en a été dressée au XIX^e siècle, mais cette documentation qui fut utilisée à diverses reprises par les historiens et sur laquelle on relève quelques anciennes cotes de classement, n'a jamais fait l'objet d'une inventurisation systématique. On y relève : 1^o en original et en copies du XVII^e siècle, quelques actes isolés se rapportant à l'érection, à la dotation du monastère ainsi qu'aux privilèges des héritiers de la fondatrice ; 2^o plusieurs registres de copies en Latin, ou de traductions en Français, d'actes touchant la fondation, les constitutions et les remaniements apportés à ces dernières au XVII^e et au XIX^e siècles ; 3^o des procès-verbaux de visites des archevêques de Malines au XVII^e siècle, répartis dans des dossiers, dont l'un est relatif à la réunion en un seul, en 1678, des deux premiers rangs de chanoinesses ; 4^o des sources narratives : le précieux manuscrit autographe de Cécile Malaise, suivante et compagne de la première prévôte, rédigé en 1648 ; une *Histoire abrégée de la fondation du noble monastère des Dames de Berlaymont à Bruxelles*, avec les vies de la fondatrice et de la première supérieure, compilation anonyme, rédigée en 1750, d'après les Archives de Berlaymont. Ce texte se trouve également en copie moderne dans un recueil de 231 pages, intitulé *Manuscrits divers*, où il est précédé d'une copie du manuscrit de Cécile Malaise ainsi que d'une copie du *Mémoire de Madeleine Houlaert*, religieuse contemporaine de la fondation ; le même manuscrit contient des renseigne-

(1) Prov. de Luxembourg, cant. de Vielsalm.

(2) France, département du Nord.

ments sur l'union des deux premiers rangs de religieuses en un seul, ainsi que de la correspondance, datée de 1668, expédiée à leur famille par les religieuses Isabelle et Victoire Campbell, filles du comte d'Argyll et transmise en copie par le moderne comte d'Argyll à la mère Marie des Anges, au mois d'avril 1925 ; ces manuscrits sont à compléter par le *Journal* de Mme Marie-Jeanne Cornet, portant sur les années 1794 à 1831 ; la première partie en est constituée par le *Journal du voyage des religieuses de Berlaymont, lors de l'entrée des Français en Belgique, du 25 juin 1794 au 31 octobre 1795* ; par les *Annales du Monastère*, et par des notes rassemblées par l'abbé Crassaerts ; 5° des sources d'intérêt biographique, à savoir : un registre intitulé *Recueil des vœux des religieuses professes du cloître de Madame la comtesse de Berlaymont, tant des Dames Chanoinesses que de celles du second et du troisième rang, selon l'ordre de leur profession, laquelle est ici insérée et signée de leur propre main*. Ce registre, non folioté, commence le 13 juin 1628, par les vœux de Marie de Duras et se termine le 3 septembre 1862, par les vœux de Marie-Virginie Cuijts, sœur converse ; un registre portant l'en-tête de la Régence de Bruxelles (9 folios seulement en ont été utilisés), destiné à recevoir les vœux des dames du Berlaymont, qui a pour but l'instruction de la jeunesse conformément au décret du 18 février 1809 ; ce registre est paraphé par le président du Tribunal de Première Instance, Bellefroid, le 27 juin 1827 ; on y trouve une série d'autorisations d'enseigner délivrées en néerlandais à des dames de Berlaymont par la Commission d'Instruction publique du Brabant méridional, de 1824 à 1827 ; une série de *Lettres testimoniales*, contenant la relation des élections des prévôtes ou des supérieures du couvent par mandements des archevêques de Malines au XIX^e et au XX^e siècles ; un *obituaire* : grand registre in folio, portant sur le plat de la reliure la devise du monastère : « Vive Jésus », intitulé : *Noms de toutes les religieuses de Berlaymont, leur profession, leur décès, et leur âge, depuis la fondation, jusqu'à nos jours*. Ce registre élaboré au XIX^e siècle est tenu à jour, jusqu'en 1960. Sur ses pages sont collés les anciens avis de décès, manuscrits ou imprimés dans l'ordre des professions ; les obits des prévôtes sont accompagnés d'une notice biographique manuscrite ; le volume s'ouvre sur l'obit de la première prévôte : Marie de Duras ; 6° de la documentation concernant les biens et les rentes de l'institution à Bruxelles et à Montigny : citons : un registre de 155 folios contenant la copie authentique des lettres d'amortissement, ainsi que les inventaires des objets et ornements appartenant au couvent ; un volume de 107 folios intitulé *Registre des biens, maisons, rentes et autres revenus des Dames chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin, filles de la Reine de Tous les Saints, de la fondation de Lalaing et de Berlaymont à Bruxelles établi le 15 janvier 1751* ; un registre contenant la *Copie du cartulaire de la terre et baronnie de Montigny en Ostrevant*, renouvelé le 11 janvier 1642, coté anciennement 20 v. ; un registre de 182 folios, intitulé : *Inventaire des titres de la terre et baronnie de Montigny en Ostrevant*, dressé par M. Cambier, avocat au Parlement de Douai, greffier honoraire de la dite cour et receveur de la terre (1), 15 novembre 1773 ; une farde de copies d'actes notariés et de correspondances relatives aux biens du couvent à Bruxelles et à Montigny (2) de 1625 à 1629 ; un dossier concernant la gestion de la terre de Montigny de 1625 à avril 1795, avec des états de biens et de revenus, la mention des droits de justice, de la correspondance et des pièces de comptabilité ; des actes notariés, des rétroactes relatifs aux biens de la dotation lors de la fondation ; des actes de rentes relatifs à la maison 't Serclaes, acquise par les fondateurs ; un dossier se rapportant à un échange de terre avec l'abbaye d'Anchin ; un exemplaire de l'acte de vente, passé devant le notaire J. J. Minne à Bruxelles, le 23 octobre 1868, de la propriété de l'institut rue du Manège et rue de l'Étoile, à M. Cavens, propriétaire à Ixelles ; 7° de la comptabilité : quelques registres et quelques liasses de comptes de recettes et dépenses du couvent de Bruxelles et de la terre de Montigny au XVII^e et au XVIII^e siècles ; 8° de la correspondance : un recueil de lettres adressées à Mme de Duras, principalement par la comtesse de Berlaymont en 1623 et 1624 ; des fardes de correspondances diverses du XVII^e siècle, notamment au sujet de la dissidence de Lille ; un cahier de copies

(1) Ce registre mentionne, sous la signature de Cambier, que les documents inventoriés étaient conservés dans les rayons d'une armoire appartenant aux dames de Berlaymont, vraisemblablement à Montigny.

(2) Ce dossier contient une lettre originale de Philippe d'Arenberg, enfant, à sa grand-mère, M^{me} de Berlaymont, du 4 septembre 1635. Ce document, sans lien avec le dossier, a été reproduit en fac-similé, hors texte, dans l'ouvrage de Mgr J. SCHYRGENS, *Berlaymont, Le Cloître de la Reyno de tous les Saints*, entre les pages 106 et 107.

de lettres adressées par Madame de Woelmont, prévôte, à M. Cambier, bailli et receveur de la terre de Montigny et à divers autres personnages de juillet 1764 à octobre 1790 ; un dossier de correspondance de Berlaymont avec les autorités civiles sous le Régime hollandais, au sujet du règlement du statut de la Communauté ; 9^o des documents divers, parmi lesquels : *Le Livre d'or de la Confrérie des Saints-Rois solennellement érigée à Berlaymont le 9 août 1671* ; les notes ayant servi à l'élaboration de l'oraison funèbre de la comtesse de Berlaymont, prononcée par le R. P. Jacques Hugues de Quarré, supérieur général de l'Oratoire, le 8 février 1651 ; le dossier relatif à l'envoi à Venlo (1) en 1667, de Marie-Françoise de Duras, religieuse de Berlaymont pour y gouverner le monastère de Maria-Weide, appartenant au même Ordre ; des papiers de famille de religieuses ayant testé en faveur du couvent, aux XVII^e et XVIII^e siècles, une liasse de lettres d'affiliation du couvent de Berlaymont à diverses Communautés au XIX^e et au XX^e siècles, des pièces de procès soutenus par le couvent contre le comte d'Egmont, héritier de la fondatrice, touchant les intérêts matériels et spirituels de la fondation de 1652 à 1672, avec des rétroactes, et contre les chartreux de Douai, au sujet de l'achat par ces derniers d'une terre à Aubechicourt, relevant de la seigneurie de Montigny, de 1761 à 1763, avec des rétroactes.

Les Archives de l'Archevêché de Malines conservent une liasse non cotée intitulée *Berlaymont* renfermant quelques dossiers et quelques pièces isolées. La farde intitulée *Novices*, contient la mention sous forme de certificats, des vœux de quelques postulantes du XVII^e siècle, pour les années 1645, 1668, 1670 et 1672. On y a joint les *Examens des années 1720 à 1793*, par questions et réponses, des postulantes interrogées dans l'intervalle de deux années consécutives en vue de leur prise d'habit, puis de leur profession. Ces questionnaires signés par les intéressées et contresignés par l'archiprêtre de Bruxelles, commissionné par l'archevêque, contiennent des indications d'ordre biographique et chronologique. Un lot de pièces des années 1674 à 1706, classées sous la rubrique : *Religieuses réfugiées à Lille*, se rapporte à la dissidence des quatre chanoinesses, qui sous la prévôté de Philippine de Lalaing, furent soustraites à la juridiction de l'archevêque de Malines et placées sous celle de l'évêque de Tournai ; le dossier comprend des copies et quelques pièces originales.

Un dossier se rapporte à la désignation au cours du XVIII^e siècle des confesseurs du couvent ; un autre intitulé *Personalia*, contient un certain nombre de pièces concernant le départ d'une religieuse en 1750, sous la prévôté de Françoise-Thérèse d'Alsace. Parmi les documents isolés on relève : la minute de l'acte du vicaire général Aimé Coriache, daté de Bruxelles le 21 février 1667, *sede vacante*, relatif à la mission de Marie-Françoise de Duras à Venlo, pièce dont l'original se trouve dans les archives du couvent ; un *Etat du cloître, de son personnel, de ses charges, de ses revenus, de ses dettes actives et passives*, dressé le 3 mai 1671 ; un acte émanant de la Communauté le 22 mars 1685, autorisant Made-moiselle d'Egmont, chanoinesse du Chapitre noble de Sainte-Waudru à Mons à prendre pension temporairement à Berlaymont ; un avis défavorable des religieuses, au sujet de la réception éventuelle d'une Anglaise au couvent, en 1707 ; une lettre de Madame de Woelmont, prévôte, au cardinal-archevêque, le 10 décembre 1780. Citons encore quelques pièces d'un procès soutenu par le cloître devant le Conseil de Brabant et l'official de Malines, contre un ancien chapelain, demeuré son débiteur.

Les Archives de la Ville de Bruxelles conservent sous la cote 1364, un gros in folio, de 741 pages, intitulé à l'inventaire (2) : *Recueil d'actes concernant la fondation du cloître des chanoinesses de la règle de Saint-Augustin, par Marguerite de Lalaing, comtesse de Berlaymont de 1623 à 1678*. Ce recueil de copies plus complet que ceux que possèdent les Archives Générales du Royaume et les Archives du couvent, provient sans aucun doute des archives de l'institution, ainsi qu'en fait foi la cote ancienne N.20.V.2, figurant sur le plat de la reliure. La plupart des copies ont été effectuées en 1642, et furent collationnées, corrigées, puis approuvées en 1672, par l'archevêque de Malines, Alphonse de Berghes. On y trouve, outre les actes de fondation, les constitutions et les privilèges des fondateurs, tous les titres de propriété et les actes d'amortissement et d'adhérence des biens du couvent à Bruxelles et

(1) Pays-Bas, prov. de Limbourg.

(2) Ch. PERGAMENTI, *Les Archives historiques de la Ville de Bruxelles, Notices et Documents*, 186, Bruxelles, s.d.

à Montigny. La copie de la requête adressée par Madame de Berlaymont à Urbain VIII, en vue de l'érection du monastère, figure en hors-texte au début du volume, le testament de la fondatrice du 12 juin 1646, se trouve aux pages 726 à 730, le codicille de ce dernier du 13 octobre 1649, aux pages 730 à 734^v, tandis que les pages 739 à 741^v sont consacrées à la bulle d'Innocent XI du 16 juillet 1678, relative à la réunion des deux premiers rangs de chanoinesses en un seul. — Ce dépôt possède également dans la farde n° 8 de la liasse 796 de la série des *Pièces diverses concernant les couvents et les institutions religieuses*, deux documents datés respectivement du 4 mai 1731 et du 18 mars 1738 ayant trait aux différends des religieuses de Berlaymont avec la ville de Bruxelles, au sujet de l'impôt sur la bière et de l'usage du moulin dit *Rosmeulen*.

Deux manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique, intitulés l'un : *De diversis monasteriis in Belgio*, coté 13417-23 (3618), l'autre, *Chronique de Bruxelles*, coté 17118 (5829), contiennent respectivement aux f°s 9 à 19 ^v et 197 à 200 ^v des documents concernant l'intervention du gouvernement général des Pays-Bas en 1672 et 1674 dans le conflit du couvent avec les quatre religieuses dissidentes réfugiées à Lille.

La Bibliothèque des Bollandistes au Collège Saint-Michel à Bruxelles, possède sous la cote 827, l'exemplaire original et la copie calligraphiée d'un *Mémoire sur la question : si les vœux émis par les chanoinesses de Saint-Augustin dites Dames de Berlaymont à Bruxelles, diocèse de Malines, sont des vœux simples ou solennels*. Cette étude, élaborée en 1854, par le P. J. Van Hecke, bollandiste, est basée sur les privilèges anciens de la fondation et sur les règles du Droit Canon ; elle conclut à la solennité des vœux et renvoie à une série de pièces annexes contenues en copies dans un recueil de *Varia*, coté 879, de la même bibliothèque.

Ce qui a subsisté après la Révolution française des Archives du couvent conservées sous l'ancien régime au Château de Montigny est devenu la propriété des Archives Départementales du Nord, à Lille. L'inventaire de cette documentation intitulé : *Chanoinesses de Berlaymont à Bruxelles*, figure aux pages 222 à 229 du *Répertoire numérique de la Série H, II, Ordres religieux divers ou militaires, Hôpitaux et Établissements de Bienfaisance*, publié en 1943 par P. et A.-M. Pietresson de Saint-Aubin. Cet inventaire comprend deux parties : 1. *Les titres en layettes*, cotés 53 H, n°s 1 à 17, comportant les copies des privilèges pontificaux, des actes d'amortissement et des constitutions, des pièces relatives à la gestion des fiefs du couvent, à l'administration de son domaine non fiefié, ainsi que l'exercice de son droit de justice (1) ; 2. *Les registres, liasses et plans*, cotés 53 H, n°s 18 à 201. Les n°s 19 à 70 de cette série se rapportent à l'administration et à la gestion féodale et domaniale de la seigneurie de Montigny dont dépendaient également les seigneuries de Loffre et de Thiant. On y trouve des dossiers des nombreux procès que les religieuses eurent à soutenir au XVII^e et au XVIII^e siècles du fait de la possession de ces biens, en particulier de 1652 à 1678, contre le comte d'Egmont, héritier de la fondatrice. Sous les cotes 53 H n°s 71 à 201, se trouve la série presque complète des comptes de gestion rendus par les baillis et receveurs du domaine, aux prévôtes du monastère depuis 1627, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La période de dissidence de Lille, pendant laquelle la perception des revenus échappa provisoirement à la maison de Bruxelles, se reflète dans la comptabilité cotée 53 H, n°s 104 à 111, des années 1686 à 1698. Les comptes rendus aux fondateurs de 1615 à 1626, sont cotés 53 H, n°s 73 à 82. *Les Archives de l'Abbaye d'Anchin*, conservées également aux Archives Départementales à Lille, contiennent sous la cote I H, 846, rubrique : *Péquencourt*, les pièces d'un procès soutenu par l'abbaye contre les chanoinesses de Berlaymont, pour la servitude d'un chemin (2), en 1676.

(1) Les titres cotés 53 H, n°s 1 à 117, sont décrits d'une manière plus détaillée, dans le *Répertoire analytique manuscrit de la série H, V, 199-222*, conservé aux A.D.N., à Lille.

(2) M. BRUCHET, *Répertoire numérique de la série H, Fonds Benedictins et Cisterciens, Série I H à XXV H, 46*, Lille, Archives Départementales du Nord, 1928.

Les sources relatives aux interventions du Saint-Siège et de la nonciature de Flandre en faveur de la fondation entre 1623 et 1627, sont conservées dans la *Bibliothèque Barberini* à la Bibliothèque Vaticane, dans *Barb. Lat.*, nos 6813, f° 4 ; 5911, f° 30 v° ; 5960, f° 84 v° ; 5963, f° 123 v° ; ainsi que dans les Archives de la Famille des comtes Guidi di Bagno à Mantoue : T. 5 et C.C.6. Ces textes ont été analysés par B. de Meester, *Correspondance du Nonce G. F. Guidi di Bagno*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, *Nonciature de Flandre* dans *Documents publiés par l'Institut historique belge de Rome*, V, 1^{re} partie, 1621-1624 ; VI, 2^e partie, 1625-1627, LVI, 1068. Bruxelles, Rome, 1938. Cet ouvrage fait état également de documents concernant le même objet que recèlent les *Manuscrits Latins*, n° 5741, f° 436v° et n° 5175 b, 536, de la Bibliothèque Nationale à Paris. Il s'appuie aussi sur une copie de la supplique de la comtesse de Berlaymont à Urbain VIII, sollicitant l'autorisation de fonder à Bruxelles un couvent de chanoinesses de l'Ordre de Saint-Augustin, accompagnée de l'autorisation pontificale du 1^{er} janvier 1626, que recèle le *Manuscrit 249* (212 R. 859), f°s 452-454v° de la Bibliothèque Méjanès à Aix-en-Provence. A la Bibliothèque Vaticane, le recueil *Barb. Lat.*, 6797 (LXXIX-56), intitulé *Belgio diversi*, contient aux f°s 51 et 84, deux lettres de la comtesse de Berlaymont datées respectivement de 1638 et 1642, relatives à un projet de révision des constitutions de la fondation (1). W. Brulez, *Correspondance de Richard Pauli Stravius (1634-1642)*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, X, LI, 712, Bruxelles, Rome, 1955, analyse, pages 273-274, une lettre de Stravius à Urbain VIII, du 6 mars 1638, conservée aux Archives Vaticanes dans le fonds *Nonciature de Flandre* 23, f° 487, relative à ce projet de révision.

La dispersion des sources et le classement tardif de certains fonds n'ont pas facilité la tâche des historiens.

A. Miraeus, *Rerum Belgicarum Chronicon*, 487, Anvers, 1636, rappelle les circonstances de la vêtue, à la Pentecôte de 1627, des premières religieuses. — C. Van Gestel, *Historia sacra et profana Archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 46, La Haye, 1725, ajoute que l'institut se consacre à l'éducation des jeunes filles. — S. J. L. de Herckenrode, *Vie de la comtesse Marie d'Oyenbrugge, dite de Duras, première supérieure du couvent de Berlaymont à Bruxelles, précédée d'une notice sur Marguerite de Lalain, fondatrice du dit couvent, d'après les mémoires de Cécile Malaise, Victoire Campbell et N. Houllarte, religieuses contemporaines de Marie de Duras*, VI-136, Bruxelles, 1844, est basé sur certaines archives conservées au couvent. Cette œuvre d'édification est aussi une étude historique. On y trouve des notes biographiques et une liste des prévôtes, avec la date de leur élection et de leur décès, depuis l'érection du monastère, jusqu'en 1840 ainsi que des extraits de la correspondance de Madame de Berlaymont avec Marie de Duras ; elle est ornée de trois portraits en lithographie. — A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, III, 214-216, Bruxelles, 1845, fournit une notice assez précise, mais sans indications de sources. — D. Vallez, *Notice archéologique sur l'ancien couvent de Berlaymont à Bruxelles*, dans *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XI, 383-389, Anvers, 1854, fourmille d'erreurs quant à la fondation et aux origines de l'institution. — L. Galesloot, *Chronique des événements les plus remarquables arrivés à Bruxelles de 1770 à 1827*, dans *Publication de la Société d'Histoire de Belgique*, I, 301, Bruxelles, 1870, mentionne la démolition au début de 1798, de l'ancien Berlaymont. — V. Henry, *Monastère de Berlaymont, sous l'invocation de la Reyne de tous les Saints, Souvenirs historiques*, 700 pages, Bruxelles, 1875 ; quelque peu décousu quant au plan, et romancé quant à la forme, cet ouvrage s'appuie sur des sources narratives de première main. — *Les Précis historiques, Mélanges religieux, littéraires et scientifiques de 1887*, 278-279, contiennent, sans nom d'auteur, sous la rubrique *Variétés*, une notice intitulée : *L'ancien couvent de Berlaymont à Bruxelles*, qui fournit d'utiles précisions sur les localisations successives du monastère dans la capitale, depuis l'expulsion de 1797 jusqu'à l'établissement rue de la Loi en 1864. — Ch. Pergameni, *La population des communautés religieuses de Bruxelles en 1796, d'après des documents inédits*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, LXXVII, 204-267, Bruxelles, 1908, reproduit au tableau IV, la liste des membres de la Communauté de Berlaymont, leur âge, celui de leur profession, la durée de leur séjour à Bruxelles, d'après trois listes parvenues à la municipalité,

(1) A. PASTURE, *Inventaire de la Bibliothèque Barberini*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, III, 125, Bruxelles, Rome, 1924.

le 17 août 1796. — J. Schyrgens, *Berlaymont, Le Cloître de la Reyne de tous les Saints*, Bruxelles, 1928 ; ouvrage abondamment illustré, comportant des fac-similés de documents, des crayons généalogiques, un plan, des pièces annexes en appendice ; il parut peu de jours avant la célébration, le 13 juin 1928, du trois centième anniversaire de la profession monastique des huit premières moniales de Berlaymont. Ce livre jubilaire n'est pas seulement une œuvre de circonstance. L'auteur a confronté les sources conservées au couvent avec celles qui reposent aux Archives Générales du Royaume, aux Archives de l'Archevêché à Malines, et aux Archives de la Ville de Bruxelles. Des renseignements d'ordre généalogique lui ont été communiqués par la famille de Lalaing. Il retrace avec objectivité les biographies de la fondatrice et de la première prévôte. Il rappelle le rôle éminent joué par le père Charles Scribani s.j., dans l'élaboration des constitutions, à l'analyse desquelles se rapporte un chapitre entier du livre. La question de la réunion des deux premiers ordres de chanoinesses en un seul en 1678 et celle de la dissidence de quatre religieuses qui précéda cette réforme en 1674, sont traitées plus superficiellement. L'ouvrage passe en revue le rôle de plusieurs supérieures au cours des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Le court paragraphe consacré à Berlaymont par E. de Moreau, dans *l'Histoire de l'Eglise en Belgique*, V, 417-418, Bruxelles, 1952, est entièrement basé sur l'ouvrage précité. — Mère Marie Cécile du Christ, *Mère Marie de l'Esprit Saint, prévôte de Berlaymont, 1868-1943*, Tournai, 1948, retrace avec talent et précision, sans tomber dans l'apologie, la biographie et les œuvres de Madame Wivine de Wouters, sous la prévôté de qui fut réalisée en 1937, l'union de Berlaymont avec la Congrégation de Jupille. — L. Brouwers, *Carolus Scribani, een groot man van de Contra-Reformatie in de Nederlanden, 1566-1629*, Anvers, 1961, consacre ses pages 409-410, au rôle du savant jésuite dans la fondation de Berlaymont.

Iconographie : Les portraits de la fondatrice, de plusieurs prévôtes et de certaines religieuses conservés à l'institut, ont été reproduits dans l'ouvrage de J. Schyrgens, *Berlaymont, Le cloître de la Reyne de tous les Saints*, Bruxelles, 1928. Les Archives Générales du Royaume conservent sous le n° 74 du *supplément manuscrit* de l'*Inventaire des Cartes et Plans*, le plan terrier des bâtiments, de la cour et des jardins du premier établissement du cloître à Bruxelles ; dressé par les soins de l'Administration des Domaines en 1798, il provient du dossier 12266 des *Archives Ecclésiastiques du Brabant* (1). — Les Archives Départementales du Nord à Lille, conservent deux exemplaires du même plan manuscrit, d'une partie du terroir et du village de Montigny, où figurent les biens de l'abbaye d'Anchin et ceux des dames de Berlaymont. Ces deux plans sont en couleurs, datent du XVIII^e siècle, mesurent 103 sur 140 cm, sont dessinés sur papier entoilé ; les biens et les fiefs des chanoinesses sont indiqués sur les parcelles par le chiffre 2. Ils étaient cotés anciennement n° 53 H, n°s 23 et 24 ; ils font partie actuellement, sous les n°s 60 et 84 de la *Collection des Cartes et Plans, fonds de l'arrondissement de Douai*. — Le n° 231 de la même collection, et du même fonds, désigne un petit plan en élévation de 30 sur 45 cm, au lavis, exécuté au XVI^e siècle, représentant l'abbaye d'Anchin, le château de Lalaing, la tour de Montigny, les bourgs de Péquencourt, de Masny et de Montigny. Il appartenait précédemment à la série H, n° 854 (2). — Les Archives de la Ville de Bruxelles ont acquis à la fin de 1967, un bel album, de 25 sur 54 cm, intitulé : *Souvenir du Berlaymont*, contenant quinze lithographies par T. Stevens, imprimées par Ph. Ham, à Bruxelles, reproduisant l'intérieur, les bâtiments et les jardins du couvent, à l'époque où il était installé dans une propriété attenante à l'hôtel de Mérode, rue aux Laines et rue du Manège. — Un dessin reproduisant la porte principale du premier couvent, agrémentée des armoiries de Berlaymont et de Lalaing se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque Royale, coté : série II, 1177, f° 75, intitulé : *Sépultures, épitaphes et autres monuments gisant en divers lieux* (3).

* * *

(1) J. SCHYRGENS, *Berlaymont, le Cloître de la Reyne de tous les Saints*, Bruxelles, 1928, a publié en hors-texte, à la fin de son ouvrage, le fac-similé de ce plan, avec la légende et des détails complémentaires.

(2) M. BRUCHET, *Répertoire numérique de la série H...*, 46, Lille, 1928.

(3) Ce dessin est reproduit à la page 77 de l'article de L. ROBYNS DE SCHNEIDAUER, *La porte de Berlaymont*, dans *Le Parchemin, Menues trouvailles*, 15^e série, n° 139, 76-80, mars-avril 1968.

La fondation du monastère de Berlaymont se rattache à la restauration religieuse aux Pays-Bas, dans la première moitié du XVII^e siècle. Elle est due à l'initiative du comte Florent de Berlaymont, gouverneur et capitaine général du Luxembourg et de son épouse, née Marguerite de Lalaing. Celle-ci, devenue veuve le 3 avril 1626, poursuivit avec persévérance l'œuvre entreprise du vivant de son mari (1).

Les fondateurs n'ayant pas d'héritier mâle, leur fils étant mort en bas âge, avaient résolu, en janvier de l'année 1623, d'ériger à Bruxelles et de doter un couvent de religieuses de l'Ordre de Saint-Dominique, pour y recevoir des jeunes filles nobles et pauvres. Ils souhaitaient, pour y assurer dès le début, une discipline exemplaire que les novices soient instruites par des religieuses de vie parfaite. Leur projet fut approuvé par l'infante Isabelle qui leur conseilla de faire venir à cet effet, trois ou quatre religieuses dominicaines d'Espagne et de confier le soin de choisir celles-ci à un religieux de l'Ordre, Inigo de Brizuela, évêque de Ségovie et ancien confesseur de l'archiduc Albert. En février 1623, le pape Grégoire XV, à qui la requête des fondateurs avait été soumise en secret (2), ajourna sa décision. Il redoutait, en effet, pour les religieuses d'Espagne, les difficultés et les dangers du voyage (3). Cependant, à la fin d'avril 1623, devant les instances de la gouvernante générale des Pays-Bas (4), le pape se déclara prêt à autoriser l'envoi de dominicaines espagnoles à Bruxelles (5). Dans l'entretemps, l'infante, sur le conseil du nonce, avait proposé de remplacer ces dernières par des moniales de l'Ordre de Saint-Augustin (6). Peu après, le nonce aux Pays-Bas reçut de Rome, la faculté de modifier en ce sens le vœu de la comtesse de Berlaymont. Il fut donc inutile de faire venir des religieuses d'Espagne (7).

Les années 1623 à 1627, furent consacrées à la mise au point du projet.

Le 24 novembre 1624, l'infante Isabelle, après avoir pris l'avis de l'archevêque de Malines et celui du magistrat, accorda aux fondateurs, au nom du roi d'Espagne Philippe IV, l'autorisation de dresser en la ville de Bruxelles, un couvent, avec clôture, de chanoinesses régulières de l'Ordre de Saint-Augustin (8).

(1) Cfr J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 3-26, les chapitres intitulés : *Marguerite de Lalaing et Florent de Berlaymont ; La gouvernante de Luxembourg.*

(2) Le projet primitif de confier l'institution à des religieuses dominicaines n'a pas été signalé jusqu'ici, dans les études consacrées au monastère. Il est mentionné explicitement, dans la correspondance du nonce de Flandre Guidi di Bagno. Dans une lettre datée de Bruxelles, le 23 janvier 1623, ce dernier sollicite du cardinal Ludovisi, un bref du pape, destiné à autoriser l'évêque de Ségovie à faire choix de quatre dominicaines espagnoles, destinées à venir instruire les novices. Les fondateurs souhaitaient que le projet soit examiné en secret, sans doute à cause des convoitises que suscitait leur héritage : cfr B. DE MEESTER, *Correspondance du nonce Guidi di Bagno*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, V, I, 283-284, Bruxelles, Rome, 1938.

(3) Lettre de Ludovisi à Bagno, du 8 février 1623 ; B. DE MEESTER, *Correspondance de Guidi di Bagno...*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, V, I, 294.

(4) L'infante avait offert de faire protéger les religieuses d'Espagne, pendant la durée du voyage : cfr la lettre de Bagno à Ludovisi, du 25 mars 1623, B. DE MEESTER, *Correspondance de Guidi di Bagno...*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, V, I, 302.

(5) Le 23 avril 1623, Ludovisi pria le nonce d'Espagne de choisir avec circonspection quatre religieuses ; B. DE MEESTER, *op. cit.*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, V, I, 302, n^o 1.

(6) Lettre de Bagno à Ludovisi, le 27 mars 1623, B. DE MEESTER, *op. cit.*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, V, I, 318-319.

(7) Lettre de Ludovisi à Bagno, le 24 juin 1623, B. DE MEESTER, *op. cit.*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, V, I, 319, n. 1.

(8) Les lettres d'octroi et d'autorisation pour l'érection du cloître, du 28 novembre 1624, signées Isabelle, et contre-signées La Faille, se trouvent aux ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT. Des copies authentiques de ce texte, effectuées en 1642 par le notaire de Weze, se trouvent aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, reg. 12253bis, 12, et aux A.V.B., *Communautés religieuses*, recueil 1364, 17-18.

Le comte et la comtesse de Berlaymont donnaient au nouveau monastère, leur hôtel à Bruxelles, ainsi que l'hôtel voisin qu'ils avaient acquis des héritiers de feu le chevalier de 't Serclaes, avec les jardins et dépendances y attachant. Ces biens, auxquels étaient incorporées quelques propriétés de moindre importance, étaient situés au quartier dit de l'*Étengat*, près de Sainte-Gudule, au voisinage immédiat du couvent des bénédictines anglaises, fondé en 1598. Ils s'étendaient dans le bas, jusqu'à la rue Fossé-aux-Loups, tandis que dans le haut de la ville, leur emplacement coïncidait avec celui qu'occupe actuellement la Banque Nationale, rue de Berlaymont. En plus de ces propriétés, les fondateurs s'engageaient à donner à l'institution, 10000 florins pour bâtir une église, et à la doter de 6000 florins de rente annuelle, en fonds de terres (1). Ce fonds était constitué par la terre et baronnie de Montigny dans le comté d'Ostrevant, actuellement dans le département du Nord. Il consistait en un *château environné de fossés, avec basse-cour, granges, étables, jardin à fruits, cense, moulin à vent, terres labourables, prés, bois, rentes seigneuriales, poules, oisons, blés, avoines, reliefs de fiefs, droicts seigneuriaux*, etc. (2). Sur ce fief qui lui appartenait en propre (3), la comtesse de Berlaymont se réservait, et réservait à ses héritiers, à qui devaient appartenir, après sa mort, le patronage de la fondation et les privilèges des fondateurs, le droit de haute justice, pour les matières criminelles (4). Ce bien devint, par la suite, un véritable nid à procès, et fut la source de nombreux litiges entre le cloître et les héritiers de la fondatrice et même avec des institutions ecclésiastiques (5). Les différents actes d'amortissement relatifs à la dotation du monastère, tant à Bruxelles qu'en Ostrevant, ainsi que les actes d'adhérence des différents biens, au profit de la Communauté furent passés, devant les instances compétentes (6), pendant les années 1625 à 1631.

Dès 1624, sans attendre les approbations définitives, la fondatrice s'appliqua à grouper en son hôtel, autour de Marie de Duras, comtesse d'Oyenbrugge, les postulantes de la fondation à ses débuts. Ce furent : Marie de Chasteleer, Marguerite Strengé, Suzanne de Savalla, Cécile Malaise, et une jeune converse, Emérentienne Benoist. Ces novices furent présentées à la cour, peu avant la Pentecôte de 1625, vêtues de l'habit du premier noviciat. Le 18 mai de la même année, ces premières auxquelles vinrent s'adjoindre Françoise Clévis, de Lille, et une sœur converse, Catherine Rolliers, entrèrent en clôture (7).

Dès que les premières religieuses furent trouvées, le père Charles Scribani, à l'époque recteur du Collège des jésuites de Bruxelles qui avait accepté de se charger de la direction spirituelle

(1) Cfr la copie de la copie authentique délivrée le 8 mai 1629, par l'audiencier Verreycken, de la requête présentée au roi, le 8 novembre 1624, par M. et M^{me} de Berlaymont pour l'amortissement de leur maison et de celle de 't Serclaes, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, reg. 12253 bis, 10-11 ; et *Conseil privé espagnol*, carton 1120, farde 181.

(2) Cfr les copies authentiques effectuées en 1642, de la déclaration faite par devant notaire, le 17 mai 1625, par la comtesse de Berlaymont, au sujet de la dotation du cloître et de son autorisation maritale, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, reg. 12253 bis, 92-96, et A.V.B., recueil 1364, 230-239. Ce texte contient la description de la terre de Montigny, fief tenu du roi d'Espagne, à raison de son château de Douai, que le comte de Berlaymont avait acquis en 1598, par décret du Grand Conseil de Malines, au profit de sa femme. Une copie authentique de cette pièce se trouve également aux A.D.N. dans la farde 53 H 2. Cfr la copie des lettres de vente de ce fief, A.D.N., farde 53 H 6.

(3) Il en était de même de l'hôtel de Berlaymont et de la maison de 't Serclaes, dont le comte de Berlaymont avait fait don à son épouse, en vertu d'un acte notarié du 14 septembre 1615. — Cfr la copie authentique datée de 1642, de l'instrument notarial de cette donation, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, reg. 12253 bis, 97-98.

(4) Cfr la déclaration déjà citée de la comtesse de Berlaymont, du 17 mai 1725 ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12253bis 93-94.

(5) Témoin les nombreux dossiers de procès conservés aux ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT et aux A.D.N.

(6) Les actes d'amortissement et d'adhérence se trouvent en copies authentiques dans les recueils déjà cités aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12253bis et aux A.V.B., recueil 1364. — Cfr aussi A.G.R., *Chambre des Comptes*, reg. 169, f^{os} 97, 98v^o ; 108-108v^o ; 111-112.

(7) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Manuscrit de Cécile Malaise*, et J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 69-76.

des novices et qui assista M^{me} de Berlaymont de ses conseils jusqu'en 1625, entreprit la rédaction des constitutions du couvent. Ce texte fut étudié en premier lieu, par une commission d'ecclésiastiques réunis à l'évêché de Namur, sous la présidence de l'évêque Jean Dauvin, et ensuite, par une assemblée composée du nonce G. F. Guidi di Bagno, archevêque de Patras, de Jacques Boonen, archevêque de Malines, de dom Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval, du père Scribani et de son assistant à Berlaymont, pour la spiritualité et les confessions, le père jésuite Henri Nemius (1).

Les constitutions furent approuvées et sanctionnées à Rome, par une bulle du pape Urbain VIII datée du 10 août 1626. Ce document accordait aux dames de Berlaymont tous les droits et prérogatives, exemptions, usages et coutumes dont les saints canons favorisent les Communautés religieuses. Il plaçait le monastère sous la juridiction de l'Ordinaire, en l'occurrence l'archevêque de Malines à l'exclusion des supérieurs d'Ordres (2). Les constitutions étaient basées sur la règle de Saint-Augustin, à laquelle étaient joints des éléments choisis dans les constitutions de saint Ignace, puisque les religieuses devaient mener une vie contemplative, mais aussi une vie active, consacrée à l'enseignement. Les textes établissaient trois rangs de religieuses. Le premier, se composait de chanoinesses nobles qui devaient faire preuve de quatre quartiers de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel ; elles seules étaient admises aux charges importantes du cloître, et avaient voix active et passive dans les délibérations capitulaires, aux élections, ainsi que pour décider des admissions des novices à la vêtue et à la profession.

Le second, comportait des demoiselles d'honnête famille, qui n'étaient obligées d'assister au chœur, pour la récitation de l'office, que pour autant que cela fût compatible avec leur fonction principale de gouverner les écoles, et d'enseigner les jeunes filles.

Les religieuses du troisième rang, ou converses, non voilées, n'assistaient pas au chœur. Toutes les moniales prononçaient les mêmes vœux solennels de chasteté, de clôture perpétuelle, de pauvreté, d'obéissance à l'Ordinaire et à la prévôte ou supérieure, à qui il était interdit d'user du titre d'abbesse. La prévôte était élue canoniquement, pour trois ans à la majorité des deux tiers des voix du Chapitre. L'élection était sanctionnée par l'Ordinaire ou son délégué. A l'expiration de son triennat, la prévôte pouvait être réélue pour un nouveau terme de trois ans, mais ne pouvait être élue pour trois termes successifs. Exception était faite à cette règle, pour la prévôte de la première année de fondation, qui pouvait être élue pour quatre termes consécutifs de trois ans chacun. Les constitutions fixaient avec précision, non seulement le système des élections canoniques, mais aussi les conditions d'accessibilité aux diverses charges de la Communauté : consultrices, prieure, maîtresse des novices, procuratrice, dépensière, préfète des maîtresses et des écolières, etc. Elles définissaient les prérogatives de la fondatrice, et de ses héritiers, fixaient le taux de la dot des religieuses, dont le montant était incorporé aux biens du monastère. Elles déterminaient le nombre et la qualité des confesseurs et des chapelains et établissaient minutieusement les règles de la discipline et les horaires, tant à l'intérieur du monastère, que dans le quartier des écolières (3).

(1) Le rôle éminent du père Ch. Scribani dans la fondation du monastère, jusqu'en 1625, date à laquelle il quitta le rectorat de Bruxelles, pour le collège d'Anvers, a été mis en lumière par J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 58-68 ; L. DE HERCKENRODE, *Vie de la comtesse Marie d'Oyenbrugge, dite de Duras...*, 53, Bruxelles, 1844 ; et surtout, par L. BROUWERS, *Carolus Scribani, een groot man van de Contra-Reformatie in de Nederlanden*, 409-410, Anvers, 1961.

(2) Le texte original de la bulle du 10 août 1626 est perdu. Des copies authentiques de ce document se trouvent dans les différents recueils mentionnés dans notre relevé de sources et notamment aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12253.

(3) Des copies manuscrites du texte latin des constitutions généralement accompagnées de celles de la règle de Saint-Augustin, se trouvent aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, liasse 12253 ; reg. 12253bis, 15-78 ; aux A.V.B., recueil

Le nonce Guidi di Bagno attendit pour faire appliquer la bulle d'approbation que les affaires matérielles du cloître fussent réglées. Dans l'intervalle, au printemps de 1627, ce diplomate fut désigné pour remplacer le cardinal Spada, à la nonciature ordinaire de France (1). En faisant route vers ce nouveau poste, il avertit l'archevêque de Malines, par une lettre datée de Lahamaide, le 29 mars 1627, qu'il approuvait les constitutions et qu'il confirmait les privilèges de la fondatrice (2). Le 2 avril suivant, Bagno chargea par écrit son successeur à la nonciature de Flandre, Fabio de Lagonissa, archevêque de Conza, de la mise au point définitive des statuts de la nouvelle Communauté (3). La vêtue solennelle des postulantes eut lieu publiquement à Bruxelles, le 25 mai 1627, en présence de l'infante Isabelle, tandis que l'archevêque de Malines officiait. La date de cette cérémonie est considérée comme étant celle de la fondation officielle du cloître (4).

Toutefois, la bulle d'Urbain VIII, ne fut confirmée, en vertu de ses facultés apostoliques par le nonce Lagonissa (5), que le 9 juin 1628. Les premières religieuses firent profession le 13 du même mois ; l'émission solennelle de leurs vœux fut reçue publiquement par l'archevêque Jacques Boonen, en présence de l'infante, du nonce, de la fondatrice et de ses deux filles, Marie-Marguerite et Claire-Isabelle de Berlaymont. Le même jour, plusieurs postulantes prirent l'habit et Marie de Duras fut désignée en qualité de supérieure, avec le titre de prévôte (6).

Les anciennes constitutions de cette institution vieille de plus de trois siècles ont subi à diverses reprises des remaniements. Ces modifications répondaient dans le passé à des impératifs d'ordre économique et social et aux besoins des œuvres de charité. De notre temps, elles répondent principalement aux nécessités du relèvement du niveau des études et à l'évolution des méthodes d'enseignement (7).

* * *

MARIE D'OYENBRUGGE, COMTESSE DE DURAS, née le 29 mars 1587 au château de Duras, principauté de Liège, fille de Jérôme d'Oyenbrugge, comte de Duras, connétable héréditaire du pays de Liège et du comté de Looz, et de Yolande de Bourgogne, fille du seigneur de Bredam (8), passa quelques années au Chapitre d'Andenne, auprès d'une de ses parentes ;

1364, 23-110, (copie authentifiée par l'archevêque de Malines, Alphonse de Berghes, en 1672) ; aux A.D.N., 53 H 3 (cahier de 30 folios, certifié conforme, le 7 octobre 1698, par L. Mustin, chanoine de Seclin). — Des traductions en français du même texte se trouvent aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, reg. 12255 (traduction incomplète annotée en latin) ; aux ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, (trois exemplaires, dans trois registres différents non cotés).

(1) B. DE MEESTER, *Correspondance de Guidi di Bagno...*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, V, I, Introduction, XI.

(2) B. DE MEESTER, *op. cit.*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, V, II, 830, note 2.

(3) Lettre de Bagno à l'archevêque de Conza, datée d'Arras, le 2 avril 1627 ; B. DE MEESTER, *op. cit.*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, V, II, 833.

(4) La relation de cette cérémonie a été reprise par J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 75-76, du *Manuscrit de Cécile Malaise*, aux ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT.

(5) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, reg. 12253bis, 79-89, les lettres latines, datées de Bruxelles, le 9 juin 1628, par lesquelles le nonce de Flandre, Fabio de Lagonissa confirme la fondation faite par Marguerite de Lalaing, comtesse de Berlaymont, d'un monastère de chanoinesses régulières de l'Ordre de Saint-Augustin en la ville de Bruxelles.

(6) Cfr J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 76.

(7) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, registre qui contient l'exemplaire en français des constitutions, mentionnant sous la signature de l'archevêque de Malines en 1681, la bulle du pape Innocent XI, concernant la fusion, en 1678, des deux premiers ordres de chanoinesses en un seul. Ce document relate aussi les modifications apportées aux statuts au cours du XIX^e siècle, en matière de clôture et d'horaires, avec l'accord des cardinaux Sterckx et Goossens, conformément aux décisions de Rome.

(8) Cfr la généalogie de Marie de Duras ainsi qu'une notice historique sur le comté de ce nom, dans L. DE HERCKENRODE, *Vie de la comtesse Marie d'Oyenbrugge...*, 109.

elle fut confiée ensuite aux chanoinesses de Nivelles. Elle prit à l'âge de dix-huit ans la direction de la maison de son père, veuf. Après une jeunesse consacrée aux bonnes œuvres, à la pénitence et à la prière, elle seconda de tous ses efforts Madame de Berlaymont dans ses projets de fondation. Elle passa l'hiver de 1624 avec les novices en l'hôtel de Berlaymont qui avait déjà la forme d'un monastère. Elle prit l'habit le 25 mai 1627, et fit profession le 13 juin de l'année suivante, à l'âge de quarante et un ans, en présence de l'infante Isabelle, du nonce et de la fondatrice, en même temps que Marie de Chasteleer, Marguerite Strengé, Cécile Malaise, Suzanne Savalla, Catherine Rollier et Emérentienne Benoist, tandis que l'archevêque de Malines officiait pontificalement. Proclamée prévôte, le même jour, elle fut maintenue en charge, en sa qualité de prévôte fondatrice, en vertu des articles 13 et 14 des constitutions, jusqu'au 23 octobre 1641. C'est sous sa prévôté qu'eut lieu le 26 mars 1633, la bénédiction solennelle du monastère par l'archevêque. Demeurée un an sans emploi, conformément à la règle, elle fut ensuite, pendant l'espace de sept ans, maîtresse des novices, jusqu'à sa mort (1), survenue après une grave maladie, le 18 mai 1648.

FRANÇOISE DE HOSDEN, fille d'Eustache de Hosden, baron de ce lieu, et de sa deuxième femme, Antoinette d'Oyenbrugge de Duras (2), fit profession le 2 juillet 1629, à l'âge de vingt et un ans. Éluë prévôte le 23 octobre 1641 et réélue le 31 mai 1645, elle exerça sa charge d'une manière très édifiante (3). Désirant une vie plus unie à Dieu, elle se retira en 1655, avec le consentement de l'archevêque au *reclusium* de l'église Sainte-Marie-au-delà-de-la-Dyle, à Malines (4), où elle vécut saintement, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Elle y mourut (5), le 2 décembre 1691.

LÉONORE DE LALAING, fille de messire Charles de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, baron de Leuze, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur d'Arras, et de dame Alexandrine de Langlée, dite de Wavrin, fit profession le 21 mars 1632, à l'âge de dix-huit ans. Elle fut élue prévôte le 4 juin 1648, après avoir été successivement : procuratrice, consultrice, maîtresse des novices et prieure (6). C'est pendant ce triennat, que mourut le 21 février 1650, au couvent de Berlaymont où elle s'était retirée, la fondatrice, qui fut inhumée dans l'église de la Communauté (7). Cette supérieure fut réélue le 5 juin 1651 pour un second triennat. Sa prévôté fut

(1) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 20-94. — J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 95-106. — Les restes mortels ainsi que l'inscription funéraire de Marie de Duras sur une plaque de plomb, ont été retrouvés en 1946, par les entreprises François et Fils, lors de la construction des nouveaux bâtiments de la Banque Nationale. Ils furent remis aux religieuses de Berlaymont, alors établies rue de la Loi ; Cfr P. KAUCH, *Les bâtiments de la Banque Nationale à Bruxelles*, 21 et 70 ; Bruxelles, 1964, une reproduction de cette plaque se trouve dans : *Les trois couvents de la Banque Nationale de Belgique*, extrait, sans nom d'auteur, de *B.N.B., Revue du personnel de la Banque nationale de Belgique*, 18^e année, 28, août 1962.

(2) *Annuaire de la Noblesse de Belgique, 1880*, 215-216.

(3) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 214.

(4) Cfr l'acte de l'archevêque de Malines, du 24 février 1655 ; original avec signature autographe et cachet de Jacques Boonen aux ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT.

(5) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(6) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 124.

(7) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 18-19.

troublée par les procès que son cousin le comte d'Egmont, petit-fils et héritier de madame de Berlaymont intenta au monastère, tant sur le plan spirituel que sur le plan matériel (1).

Ce différend ne prit fin que sous la prévôté suivante de Marie de Chasteleer. Le frère de la prévôte, le comte d'Hoogstraeten accorda au couvent une donation de 3000 florins (2). Léonore de Lalaing mourut le 3 janvier 1668, après une longue maladie supportée avec résignation (3).

MARIE DE CHASTELEER, née à Bavay en 1609, fille de Jean, seigneur de Chasteleer, vicomte de Bavay, et de Louise de Carondelet, fut une des huit premières religieuses de la fondation. Proche parente de la fondatrice, elle fit profession le 13 juin 1628 et fut successivement prieure, consultrice et portière. Élué prévôte le 6 juin 1654, elle fut réélue pour un second triennat (4), le 21 juillet 1657. Au début de son gouvernement, prirent fin par un accord de bonne et franche amitié, les différends et procédures entre le cloître et le comte d'Egmont ; de cet accord, on a pu dire qu'il laissait le monastère pauvre, mais libre (5). Marie de Chasteleer mourut le 1^{er} septembre 1678, après avoir légué par testament, à l'archevêque de Malines, au nom et au profit du cloître, une rente héréditaire de 100 florins carolus à 20 patars, monnaie de Brabant (6).

MARIE-FRANÇOISE DE DURAS, nièce de la première prévôte, fille de Ernest d'Oyenbrugge, comte de Duras, baron de Thyme et de Jeanne-Anne de la Tramerie, fit profession le 28 août 1635. Elle fut élue prévôte le 21 août 1660, et réélue (7) le 22 août 1663. Sa compétence en matière de direction et sa connaissance des deux langues la firent désigner le 21 février 1667 pour aller régir au spirituel et au temporel le monastère de la Pasture de Notre-Dame (Onze-Lieve-Vrouw Weyde) à Venlo qui appartenait, lui aussi, à l'Ordre de Saint-Augustin (8). Marie-Françoise de Duras rentra à Berlaymont (9) en 1677 ; elle y décéda (10) le 24 janvier 1678.

MARIE-ISABELLE DE MONTMORENCY, était la fille de Jean de Montmorency, deuxième du nom, comte d'Estaire et de Moerbeek, maître d'hôtel des archiducs Albert et Isabelle, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, gouverneur d'Aire, grand bailli de Lens et de Magdeleine de Lens, fille de Gilles de Lens, baron des Deux-Aubignies. Après avoir achevé son éducation à Berlaymont, elle y fut reçue comme postulante, et fit profession le 4 juillet 1634, à l'âge de vingt-deux ans. Elle fut consultrice pendant cinq ans.

(1) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 118-121, relate ces difficultés en s'appuyant sur les écrits de M^{me} de Chasteleer prévôte et sur les ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT ; cfr aussi A.D.N., 53 H, *Information de ce qui s'est passé touchant le cloître de Berlaymont*, 19 ; cette pièce est un résumé des procès soutenus par le cloître contre le comte Louis d'Egmont.

(2) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

(3) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(4) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 124. — J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 71.

(5) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 119. — A.D.N., 53 H 19.

(6) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

(7) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 125.

(8) En vertu d'un décret du vicaire général de l'archevêché de Malines, Aimé Coriache, daté de Bruxelles, le 21 février 1627 ; original de ce texte aux ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT et copie aux A. Arch. M., *Berlaymont*. — Édition : J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, appendice VIII, 267-268 et 122-124 ; l'auteur a relaté les circonstances de cette mission d'après des notes que lui a fournies M. Op de Lack, archiviste de la ville de Venlo.

(9) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 124, indique par erreur comme date de ce retour, l'année 1673. — Si l'on en croit la lettre de Philippine Claire de Lalaing, prévôte de Berlaymont à l'archevêque de Malines, le retour de Marie-Françoise de Duras eut lieu en 1677 ; *Ibidem*, fac-simile hors texte, entre les pages 126 et 127, daté du 3 juin 1677.

(10) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

Élue prévôte le 23 août 1666, elle fut réélue le 18 décembre 1669. Pendant ce second terme, le cloître reçut la visite, le 10 février 1671 de la comtesse de Monterey, épouse du gouverneur général des Pays-Bas (1). Le 9 août 1671 eut lieu l'érection à Berlaymont de la Confrérie des Saints-Rois, par octroi pontifical, et approbation du cardinal archevêque de Malines (2).

Cette supérieure qui prit fort à cœur les intérêts de l'institution, mourut le 18 décembre 1671, avant l'expiration de son second triennat. Elle avait vu renaître l'ère des procès entre le cloître et le comte d'Egmont ; les objets du litige étant notamment la possession de certains biens et droits féodaux du terroir de Montigny, ainsi que l'interprétation de l'étendue des privilèges des héritiers de la fondatrice (3).

PHILIPPINE CLAIRE DE LALAING, sœur cadette de la prévôte Léonore de Lalaing, fit profession le 11 avril 1633 et exerça successivement toutes les charges du cloître. Élue prévôte le 22 décembre 1671, elle fut réélue (4) le 3 décembre 1674. C'est sous le gouvernement de cette proche parente du comte d'Egmont, héritier de la fondatrice, que se produisit en 1674, la dissidence de quatre religieuses du premier rang. Victoire Campbell, fille d'Archibald, VII^e comte d'Argyll, entraîna à sa suite, Marie Célestine de Mérode-Trelon ainsi que Marguerite et Jacqueline de La Hamaide. La raison de cette scission se trouve probablement dans les discussions provoquées par le projet de réunir les deux premiers rangs de chanoinesses en un seul, auquel, la prévôte et une grande partie de la Communauté, d'accord avec le comte d'Egmont, se montrèrent favorables (5). Malgré l'autorisation que leur accorda l'archevêque de Malines, Alphonse de Berghes de se retirer à l'abbaye cistercienne de Premy, au diocèse de Cambrai, les dissidentes se réfugièrent à Lille, alors en territoire français où elles se placèrent sous la juridiction de l'évêque de Tournai, Gilbert de Choiseul. Louis XIV prit leur petite Communauté sous sa protection et leur concéda la jouissance des revenus de Montigny, dont les terres et le château avaient été confisqués, au cours de la guerre, par le trésor royal (6). Cette situation qui perdura jusqu'à la fin du XVII^e siècle, fut pour le cloître une source de grandes difficultés matérielles (7). Philippine Claire de Lalaing décéda le 22 avril 1691, à l'âge de soixante-quinze ans (8).

ISABELLE CLAIRE DE HORNES, fille de Philippe Lamoral, comte de Hornes, de Herlies et Hautekerke et de Dorothee d'Arenberg naquit en 1630 à Braine-le-Château (9). Elle fit profession (10) le 21 novembre 1646. Élue prévôte le 11 janvier 1678, elle fut réélue pour un second triennat, le 11 avril 1681. Le choix de la Communauté se fixa de nouveau sur elle pour un troisième

(1) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

(2) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 125. — ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Livre d'Or de la Confrérie des Saints-Rois*.

(3) A.D.N., H 53 19.

(4) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 125.

(5) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 127-129, attribue cette scission à une incompatibilité de caractères entre la prévôte et l'altière Victoire Campbell. Notre interprétation est fondée sur le document 53 H 19 des A.D.N., déjà cité, et sur les pages 199-200, du ms. 17118 (5829) de la BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE, intitulé : *Chronique de Bruxelles*.

(6) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 129, s'appuie ici sur les A. Arch. M. et sur les ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT. — Citons également B.R., ms 13417-23 (3618), intitulé : *De diversis Monasteriis in Belgio 9-19^o*, et A.G.R., *Papiers d'État et de l'Audience*, n^o 1471/1, consulte du Conseil d'État au gouverneur général des Pays-Bas du 1^{er} décembre 1674.

(7) A.D.N., *Comptes de 1686 à 1698*, 53 H 104-111.

(8) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(9) GORTHALS, *Dictionnaire des Familles nobles du Royaume de Belgique*, III, 279-280, Bruxelles, 1850. — Braine-le-Château, prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(10) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

triennat, du 11 avril 1696 au 3 avril 1699. Elle fut encore réélue le 29 novembre 1705 et le 1^{er} décembre 1708, et totalisa ainsi quinze années de direction. Sous son premier triennat fut promulguée le 26 octobre 1678, par l'archevêque de Malines, Alphonse de Berghes, la bulle d'Innocent XI, signée à Rome le 16 juillet de la même année, réunissant en un seul, les deux premiers rangs de chanoinesses, accordant à celles du second rang, voix élective, voix passive et admissibilité à tous les emplois. Cette réforme, en préparation sous la prévôté de Philippine Claire de Lalaing, était conforme aux vœux de la fondatrice, et à ceux de son héritier, le comte d'Egmont. Ce changement remédia aux difficultés de recrutement de religieuses du premier rang, et permit au monastère de continuer à subsister, tant au temporel qu'au spirituel. Le jubilé d'or d'Isabelle de Hornes fut célébré le 21 novembre 1695. Sous son gouvernement, Mademoiselle de Mérode et Mademoiselle de la Hamaide, deux des quatre dissidentes rentrèrent à Berlaymont. Pendant la dernière période de sa gestion qui s'étendit sur les années 1708 à 1711, eut lieu la consécration tardive, le 4 août 1709, de l'église du couvent, par Gérard Philippe van der Noot, évêque de Gand, délégué de l'archevêque de Malines (1). Cette prévôte décéda (2), le 28 janvier 1716.

MARIE FRANÇOISE DE CELLES, fille de Guillaume, baron de Celles et de Jeanne de Rivière, naquit à Montigny en Hainaut en 1622. Elle fit profession le 28 octobre 1640. Elle passa par toutes les charges et offices de la Communauté. Élué prévôte le 9 février 1684 et réélue le 11 avril 1687, elle gouverna très louablement pendant deux triennats consécutifs (3) au cours desquels la paix de Berlaymont ne fut pas troublée (4). Elle décéda (5) le 17 février 1702.

LOUISE ERNESTINE VAN SCHARENBERG, fille de messire Ernest van Scharenberg et Hoepertingen, seigneur de Heerlen, naquit à Hoepertingen (6) en 1640. Elle fit profession en 1657. Après avoir exercé la charge de procuratrice (7), elle fut élue à la prévôté le 19 avril 1690 et réélue le 20 avril 1693 jusqu'à la réélection d'Isabelle Claire de Hornes en 1696. C'est pendant son second triennat qu'eut lieu le bombardement de Bruxelles par Villeroy, les 13, 14 et 15 août 1695, au cours duquel le couvent échappa à la destruction. Réélue le 3 avril 1699, puis le 20 février 1703, cette prévôte décéda en charge (8), le 24 novembre 1705.

CLAIRE JEANNE CARENNA, fille de messire Jean-François Carenna, chevalier, seigneur de Zwijndrecht, et de Dame Isabelle Roelants, née à Anvers en 1663, fit profession le 3 novembre 1682. Élué prévôte le 29 décembre 1711, elle décéda le 16 juin 1712, après avoir exercé sa charge pendant cinq mois et dix-huit jours (9). Elle fut la première à bénéficier de l'indulgence plénière *in articulo mortis*, concédée à sa demande par le pape Clément XI, le 10 mars 1712, aux personnes habitant le monastère de Berlaymont (10).

(1) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 126-127 ; et surtout J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 131-144.

(2) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(3) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 126.

(4) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 141.

(5) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(6) Prov. de Limbourg, cant. de LOOZ.

(7) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

(8) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 126-127.

(9) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 128.

(10) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 143.

JEANNE WALBURGE D'ARBERG DE VALENGIN, fille du comte d'Arberg de Valengin et du Saint-Empire, baron d'Elsloo et de dame Olympe Thérèse Marguerite de Gavre, comtesse de Frezin, naquit à Maastricht en 1649. Elle fit profession le 10 novembre 1666. Elle exerça les charges de prieure, de consultrice et de maîtresse des novices. Éluë prévôte le 19 juin 1712, elle fut réélue pour un second triennat (1) le 11 juillet 1715. Pendant ce terme mourut, le 26 novembre 1714, dans sa retraite de Berlaymont, la princesse Marie Catherine Isabelle d'Autriche, fille naturelle légitimée de don Juan d'Autriche, fils naturel du roi Philippe IV (2). Madame d'Arberg mourut (3) le 7 juillet 1725.

MARIE-THÉRÈSE DE REUL, fille de Gaspard de Reul, avocat au Conseil de Brabant, bourgmestre de Herve, juge à la Chambre des tonlieux de Luxembourg et de Isabelle d'Ardenne, naquit à Herve (4), le 6 mai 1677. Elle fit profession le 14 octobre 1696. Éluë prévôte le 21 septembre 1718, elle fut réélue le 16 septembre 1721. Elle vécut (5) jusqu'au 2 novembre 1757.

MONIQUE D'HOVINES, naquit en 1685 et fit profession le 20 septembre 1705. Elle fut éluë prévôte le 18 septembre 1724 et réélue le 16 octobre 1727. Elle fut également maîtresse des novices. Elle mourut (6) le 18 janvier 1737.

CLAIRE CHARLOTTE DE CORIOULLE, naquit en 1687 et fit profession le 17 janvier 1706. Elle fut éluë pour deux triennats successifs, le 17 novembre 1730 et le 3 décembre 1733. Elle fut réélue à la prévôté (7) le 27 janvier 1743, ainsi que le 18 janvier 1746. Peu de jours après cette élection, le 29 janvier 1746, eut lieu le bombardement de Bruxelles par les troupes du maréchal de Saxe. Moins heureuses qu'en 1695, les religieuses quittèrent momentanément le monastère jusqu'à la capitulation de la ville, une bombe ayant éclaté au milieu de leur jardin, sur la chapelle de Notre-Dame, dite de Montaigu (8).

Claire-Charlotte de Coriouille fut éluë une dernière fois, le 24 avril 1755, pour un terme de trois ans. Elle fit don au monastère d'un tableau représentant le Christ au jardin des Oliviers (9). Elle mourut (10) le 19 juillet 1765.

FRANÇOISE THÉRÈSE D'ALSACE, fille de Théodore d'Alsace-Hénin-Liétard, titré marquis d'Alsace et baron de Fossex et de dame Marie de Corniello (11), naquit en 1688 et fit profession le 20 septembre 1705. Éluë à la prévôté le 31 décembre 1736, elle fut réélue (12) le

(1) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 127-128.

(2) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Annales et Notes biographiques*. — J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 143.

(3) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(4) Prov. de Liège, cant. de Herve.

(5) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 128.

(6) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 128, ce dernier indique par erreur comme date de son décès, le 2 mai 1753.

(7) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 129.

(8) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 147-148, fournit, d'après les *Annales* du convent, un récit détaillé des événements.

(9) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

(10) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(11) DE LA CHESNAYE-DESBOIS et BADIER, *Dictionnaire de la Noblesse*, I, 380, Paris, 1863.

(12) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 128.

19 janvier 1740. Pendant ce second triennat, la Communauté obtint du supérieur général des jésuites, François de Retz, un diplôme de participation à tous les mérites, sacrifices, prières et jeûnes de la Compagnie de Jésus. Ce document daté de Rome, le 29 septembre 1742, renouvelle un acte du 29 novembre 1691, accordé au monastère par le père général Thyrsus Gonzalès (1). Cette supérieure fut réélue pour deux triennats successifs, le 19 avril 1749 et le 19 avril 1752. Elle mourut (2) le 27 mars 1757.

ANGÉLIQUE DE WAEL, naquit en 1694 et fit profession le 22 septembre 1716. Elle fut consultrice, procuratrice et prieure. Éluë le 25 avril 1758 et réélue le 27 avril 1761, elle décéda (3) le 30 mars 1764.

ERMELINDE DE WOELMONT, fille de François de Woelmont et de Marie Gertrude de Corioule, naquit à Rocourt (4) en 1718 et fit profession le 15 février 1739. Elle fut consultrice, prieure et procuratrice (5). Éluë prévôte le 7 avril 1764, elle fut réélue le 8 avril 1767. Le 24 avril 1776 et le 25 avril 1779, le choix du Chapitre se porta encore sur elle pour deux triennats successifs. Il en fut de même, le 16 avril 1788 et le 17 avril 1791 (6). Tout d'abord, en qualité de procuratrice, puis en qualité de prévôte, Ermeline de Woelmont administra sagement les biens du cloître relevant de la terre de Montigny. Elle fut habilement secondée dans cette tâche par un homme d'affaires dévoué, Michel Maximilien Cambier, avocat au Parlement et échevin de la ville de Douai, bailli et receveur de la terre de Montigny (7). La prévôte décéda (8) le 12 avril 1797.

MARIE-THÉRÈSE DE QUARRÉ DE CHARLOIS, fille de Henri Ernest Ferdinand Procope Joseph, baron de Quarré de Charlois, et de Jeanne van der Loo, naquit à Bruxelles le 1^{er} juin 1723 et fut baptisée à la paroisse Sainte-Catherine. Elle fit profession (9) le 7 novembre 1745. Éluë à la prévôte le 23 avril 1770 et réélue pour un second triennat le 23 avril 1773, il lui incombait d'appliquer les ordonnances de Marie-Thérèse datées, l'une du 13 mai 1771, supprimant les dots et imposant la gratuité absolue de l'admission à l'état religieux, l'autre du 18 avril 1772, interdisant l'admission aux vœux, avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis (10).

Ces deux édits, de même que la suppression de la Compagnie de Jésus en 1773, eurent une répercussion sensible sur la vie du monastère (11). Réélue le 6 mai 1782, pour un nouveau triennat, Marie-Thérèse de Quarré eut la charge d'appliquer, pour la première fois à la Communauté, lors du décès de Madame Marie de Thiège, survenu le 12 mai 1785, l'ordonnance du 26 juin 1784,

(1) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 150.

(2) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 129.

(3) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 128-129.

(4) Prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins.

(5) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

(6) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 129-130.

(7) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Copies de la Correspondance de Mme de Woelmont avec M. Cambier*. — Ces documents ont été utilisés par J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 155-157.

(8) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(9) A. Arch. M., *Dossier Berlaymont, Examens des postulantes de 1720 à 1793*. — ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(10) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 129.

(11) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 150. — Cfr l'édit de l'Impératrice du 13 mai 1771 et l'édit additionnel du 18 avril 1772; *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens*, 3^e série, X, 1770-1774, 146-159 et 249. Bruxelles, 1901.

par laquelle l'empereur Joseph II défendit d'enterrer dans les églises (1). Cette prévôte réélue pour un dernier triennat (2) le 1^{er} juin 1785, mourut (3) le 5 avril 1788.

MARIE-LOUISE MARNIER, fille de Jacques Marnier, capitaine au service du roi de France et de Marie-Charlotte Decker, naquit à Ostende, en 1742. Orpheline à l'âge de dix-neuf ans, elle entra à Berlaymont en 1761 et fit profession (4) le 4 septembre 1763. Nommée consultrice le 21 mai 1791, elle fut aussi maîtresse des novices. Elle fut élue à la prévôté, le 14 juin 1794. A peine le cardinal de Frankenberg eût-il ratifié son élection, qu'il lui conseilla d'abandonner le pays, avec la plus grande partie de la Communauté pour fuir l'invasion française. Les chanoinesses, au nombre de onze, et cinq sœurs converses quittèrent le couvent sous la direction de la prévôte, le 25 juin 1794. Elles séjournèrent pendant trois mois à Keizerswert, puis se rendirent à Elberfelt (5) où elles purent reprendre l'observation des constitutions. Elles rentrèrent à Berlaymont (6) le 10 octobre 1795. Le 21 mai 1798, le commissaire du Directoire exécutif, Nicolas Rouppe, vint lire à la supérieure et à la Communauté l'arrêté de suppression du couvent et somma les moniales de remettre à la nation, le bâtiment qu'elles occupaient. Marie-Louise Marnier protesta contre cet arrêté et les religieuses suivirent son exemple. Elles furent expulsées par la force, le 31 mai suivant. Les bâtiments furent mis en vente (7) au profit du Domaine, les 5, 6, 7, 9 et 13 juin 1798. Encouragée par le cardinal de Frankenberg, exilé lui aussi, mais qui l'avait confirmée dans sa charge, Marie-Louise Marnier convint avec les religieuses qu'elles habiteraient momentanément trois par trois, pour échapper aux vexations, mais sans cesser pour autant leur enseignement. La Communauté dispersée se reconstitua en 1804, dans l'ancien hôtel du prince de Gavre, rue des Trois Têtes. Quatre ans plus tard, la prévôte racheta un terrain et des bâtiments disparates attenants à l'hôtel de Mérode, rue aux Laines, et dont les façades donnaient sur la rue de l'Étoile, la rue du Manège et la rue de L'Arbre béni (8). Le 10 août 1814, les moniales reprirent l'habit religieux abandonné depuis l'émigration. Le 22 juillet 1817, Marie-Louise Marnier, dont la charge avait été prolongée de six mois en six mois, fut confirmée et réélue canoniquement. Elle décéda le 8 décembre de la même année, après vingt-trois ans de direction ininterrompue. La Communauté lui est en grande partie redevable d'avoir survécu à la tourmente révolutionnaire et d'avoir pu poursuivre son œuvre éducative (9).

LOUISE PHILIPPINE BOSQUET, fille de Jean-Baptiste Bosquet, drossard de Petersheim et de Marguerite de Tongres, naquit à Petersheim-lez-Lanaken (10) en 1763. Elle entra à

(1) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 130.

(2) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 130.

(3) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(4) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — A. Arch. M., *Dossier Berlaymont, Examens des postulantes de 1720 à 1793*.

(5) Elberfelt, Allemagne, Rhénanie-Westphalie.

(6) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques* : récit sommaire de ces événements. — Cfr J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 169-182, qui donne un récit vivant et détaillé du voyage de la Communauté et de son séjour en Allemagne d'après le *Journal de Madame Cornet*, conservé dans le même dépôt d'archives ; le récit plus succinct de L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, s'inspire de la même source.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, dossier 12666 ; *Procès-Verbaux de la Vente des Biens nationaux*, vol. 50, *Affiche* 107, n° 15.

(8) *L'Ancien couvent de Berlaymont à Bruxelles, Précis historiques de 1887*, 278-279.

(9) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 134.

(10) Prov. de Limbourg, cant. de Mechelen-sur-Meuse.

Berlaymont le 25 juillet 1785, et fit profession (1) le 20 octobre 1788. Éluë à la prévôté le 2 mars 1818, elle fut réélue le 27 février 1821. En vertu des dispositions nouvelles du prince de Méan, archevêque de Malines, elle fut encore prorogée pour un nouveau terme de trois ans (2), le 26 février 1824.

Sous cette direction et sur le conseil du prince de Méan, la Communauté sollicita, et obtint, en 1820 du pape Pie VII et de la sainte Pénitencerie, un rescrit, l'autorisant à se conformer, selon les ordres formels du gouvernement hollandais, au décret impérial du 28 février 1809, opposé aux vœux de pauvreté et aux vœux solennels. Moyennant un engagement qui réduisait les vœux solennels à des vœux temporaires, valables pour cinq ans, le roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas approuva l'institut, par arrêté du 5 septembre 1821. Toutefois, l'arrêté limitait à vingt le nombre des religieuses, sœurs converses comprises. Cette mesure entrava sérieusement, à l'époque, l'activité de la Communauté enseignante. De 1824 à 1827, la Commission d'instruction publique du Brabant méridional, délivra aux dames de Berlaymont des autorisations d'enseigner (3). Louise Philippine Bosquet mourut (4) le 11 janvier 1833.

MARIE-JEANNE LOUISE HYACINTHE DE CORNET RUWART, fille de Benoît Dominique de Cornet d'Elzius, seigneur de Ways-Ruwart, conseiller jubilarisé du Conseil de Brabant et de Marie Élisabeth de Grand Ry (5), fit profession en 1789. Elle exerça la charge de prieure et fut, grâce à la rédaction de son précieux *Journal* l'historiographe du monastère (6). Éluë prévôte le 27 mars 1827, elle fut réélue pour un second triennat (7), le 2 avril 1830. Pendant la première période de sa direction le gouvernement hollandais institua une commission d'examen qui, après de longs interrogatoires, délivra aux religieuses l'autorisation d'enseigner (8). A cette époque l'institution créa l'école gratuite, dite de Nazareth destinée aux enfants pauvres (9). Après la révolution belge, les religieuses de Berlaymont mirent à profit la déclaration solennelle de la liberté d'association, du 16 octobre 1830, pour consolider leur établissement. Dès le 13 décembre de cette année, trois novices furent admises aux vœux solennels, en même temps que sept religieuses professes, admises précédemment aux vœux quinquennaux prescrits par le gouvernement déchu. L'adjonction de ces religieuses professes donna une nouvelle vigueur

(1) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*. — A. Arch. M., *Dossier Berlaymont, Examens des postulantes de 1720 à 1793*.

(2) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Lettres testimoniales des supérieures*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 134.

(3) Un exposé des relations de Berlaymont avec le gouvernement hollandais et avec la régence de Bruxelles figure dans J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 227-229 et dans L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 134-135. — L'aspect juridique de la question est évoqué dans le *Mémoire* du père J. VAN HECKE, relatif à la solennité des vœux des religieuses de Berlaymont, *Manuscrit 827*, 4-8, de la BIBLIOTHÈQUE DES BOLLANDISTES AU COLLÈGE SAINT-MICHEL. — Ce texte rappelle que malgré toutes les difficultés rencontrées à l'époque, les religieuses ne renoncèrent pas au vœu de pauvreté ; cfr aussi ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Registre des vœux du Régime hollandais* et *Obituaire*. —

(4) L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 135.

(5) *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 68, Bruxelles, 1850.

(6) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 165.

(7) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Lettres testimoniales des supérieures*. — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 135, généralement si précis, a confondu dans sa liste des prévôtes Jeanne Cornet, historiographe, et prévôte de 1827 à 1833, avec sa sœur cadette, Marie-Elisabeth Cornet-Ruwart, également religieuse à Berlaymont, décédée en 1808, à l'âge de quarante-cinq ans.

(8) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 229. — Cfr aussi ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Registre des vœux du Régime hollandais de 1824 à 1827*.

(9) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 229.

à l'institut qui rentra ainsi, dans la voie de ses anciennes constitutions (1). Madame Cornet mourut le 27 février 1837, à l'âge de quatre-vingt-un ans (2).

MARIE JOSÉPHINE FRANÇOISE MARGUERITE DE CLOTZ DE KUKUM, fille de Joseph Mathias de Clotz, échevin d'Aix-la-Chapelle, et de Marguerite de Collenbach, naquit à Aix-la-Chapelle (3), le 1^{er} juillet 1765. Elle entra en religion le 13 octobre 1785, fut postulante du 5 novembre de cette année, jusqu'au 16 mars 1789, date de sa vêtue. Elle fit profession (4), le 6 avril 1790. Elle émigra en 1794 avec la Communauté et rentra avec elle à Berlaymont (5), le 1^{er} octobre 1795. Elle remplit les charges de maîtresse générale, de procuratrice, de dépensière, d'infirmière et de consultrice, et fut l'âme du conseil des trois prévôtes qui l'ont précédée. C'est surtout grâce à elle, que la Communauté, dispersée par la Révolution, fut réunie en 1804 ; elle mérita de ce fait, le titre de seconde fondatrice. C'est à son ordre et à son économie, que le monastère fut redevable de son installation dans les locaux de la rue aux Laines et de la rue du Manège. La création de l'école gratuite et l'érection de la Congrégation des Enfants de Marie sont au nombre de ses œuvres (6). Elle fut élue prévôte le 19 avril 1833, réélue le 22 avril 1836 et par dérogation, en vertu de dispositions du cardinal Engelbert Sterckx, elle fut encore prorogée le 22 avril 1839, malgré son grand âge. Son jubilé d'or fut célébré avec éclat, le 28 avril 1840, en présence du cardinal Sterckx qui officia pontificalement, entouré des chanoines de la métropole. Madame de Clotz mourut le 17 janvier 1847, après avoir exercé la charge de prévôte pendant treize ans. Avec elle, et avec Madame de Villegas, décédée dix jours plus tard, disparaissaient les deux dernières religieuses de l'ancien monastère (7) détruit en 1798.

SYLVIE CONSTANCE DE MEERSMAN, fille de M. De Meersman et de son épouse, née Van der Elst, naquit à Gand le 14 mars 1802. Elle fut pensionnaire à Berlaymont de 1819 à 1821. Elle entra au noviciat en 1823 et fit, sous le Régime hollandais, en 1825, des vœux secrets et temporaires qui furent solennisés (8) en 1830. Elle fut maîtresse des novices et devint prieure en 1842. Éluë à la prévôté, le 27 janvier 1847, elle fut réélue pour un second triennat (9), le 21 janvier 1850. Sous la première prévôté de Charlotte Valérie de Maelcamp, les projets de construction du nouveau Palais de Justice et la percée de la rue de La Régence, ayant eu pour conséquence l'expropriation d'une partie des constructions et du jardin du monastère de la rue aux Laines, Sylvie De Meersman fut chargée de la direction des travaux d'édification du nouveau

(1) BIBLIOTHÈQUE DES BOLLANDISTES, ms. 827, P. J. VAN HECKE, *Mémoire sur la question : si les vœux émis par les chanoinesses de Saint-Augustin dites Dames de Berlaymont à Bruxelles, diocèse de Malines, sont des vœux simples ou solennels.*

(2) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire.*

(3) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques.* — A. Arch. M., *Dossier Berlaymont, Examens des postulantes de 1723 à 1793.*

(4) La prévôte et la Communauté avaient cependant sollicité pour elle, le 2 juin 1788, du Conseil du gouvernement, la faveur de pouvoir faire l'émission de ses vœux par dérogation, à l'âge de vingt-quatre ans, dans la troisième année de son noviciat, la maison ayant besoin d'éducatrices. L'affaire fut soumise par la Commission ecclésiastique, le 14 juin 1788, au conseiller fiscal de Brabant, dont l'avis fut défavorable : A.G.R., *Conseil du Gouvernement*, dossier 2341, intitulé : *Couvert des Augustines à Bruxelles.*

(5) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Journal de Mme Cornet.* — J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 171.

(6) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Lettres testimoniales.*

(7) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques.* — L. DE HERCKENRODE, *Vie de Marie d'Oyenbrugge...*, 135. — J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 235-240.

(8) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques.*

(9) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Lettres testimoniales.*

couvent, sur les terrains acquis par la Communauté rue de la Loi (1). Réélue à la prévôté le 16 mai 1860, puis le 26 mai 1863, Madame De Meersman, secondée par son neveu, M. Solvijns, mena à bien avec autant de zèle que d'intelligence, la construction du nouveau Berlaymont. La translation du monastère eut lieu en 1864; le jour de la fête de Notre-Dame au Mont-Carmel (2). Sylvie Constance de Meersman, qui demeura en charge, jusqu'en 1869, s'est efforcée de rétablir complètement la règle et l'observance monastique. L'esprit de clôture subsista, mais sur le conseil du cardinal Sterckx et avec l'assentiment du pape, les grilles furent supprimées (3). A l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée en religion, la prévôte offrit au monastère un calice en or et fit construire un autel pour la relique des Saints-Rois dont elle avait restauré la Confrérie. Elle mourut (4) le 1^{er} janvier 1874.

CHARLOTTE VALÉRIE MAELCAMP, naquit à Bruxelles le 22 décembre 1812. Elle acheva son éducation au couvent des Oiseaux à Paris (5). Elle fit profession (6) en 1840. Elle fut élue le 7 juillet 1854 et réélue (7) le 19 juin 1857. Pendant son premier triennat, en vertu d'un acte du 6 février 1855, le père Ch. Willaert, provincial des jésuites, à l'instar de deux généraux de l'Ordre de l'ancien régime, rendit la Communauté participante à toutes les prières, jeûnes, aumônes de la Compagnie de Jésus (8).

Élue à plusieurs reprises à la prévôté (9) : le 5 juin 1875 et le 31 mai 1878, le 4 juin 1887 et le 3 juin 1890, cette supérieure exerça une forte influence sur la Communauté et rétablit l'internat (10). Elle mourut le 17 décembre 1892 au cours de son dernier triennat (11).

MARIE GABRIELLE DE 't SERCLAES, fille de Victorin Nicolas, baron de 't Serclaes, et de Thérèse Agathe Gabrielle de Godfriaux de Gossoncourt, naquit au château de Noordwijk, près d'Herenthals (12), le 9 mars 1826. Elle entra à Berlaymont, en mai 1849 et fit profession (13) le 29 avril 1851. Elle se vit confier en 1860, la charge de maîtresse des novices, qu'elle exerça jusqu'à sa première élection à la prévôté (14), le 4 juin 1869. Sa réélection pour un second triennat eut lieu le 13 mai 1872. Pendant ce terme, se déroulèrent, le 13 mai 1875, les fêtes du deux cent cinquantième anniversaire de la fondation du couvent. Marie Gabrielle de 't Serclaes fut encore réélue, chaque fois pour deux termes successifs (14) : le 1^{er} juin 1881 et le 30 mai 1884, puis le 2 janvier 1893 et le 4 janvier 1896. Elle mourut accablée d'infirmités (16), le 4 février 1907.

(1) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 245.

(2) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

(3) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 244.

(4) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques et Documents pour servir à la biographie de Mme de Meersman*.

(5) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 246.

(6) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

(7) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Lettres testimoniales des supérieures*.

(8) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

(9) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Lettres testimoniales*.

(10) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques* — J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 246.

(11) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

(12) *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 215, Bruxelles, 1848. — Herenthals, prov. d'Anvers, cant. d'Herenthals.

(13) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire et Notes biographiques*.

(14) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 247.

(15) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Lettres testimoniales des supérieures*.

(16) ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT, *Obituaire*.

LÉONIE FRIS, en religion, **MÈRE MARIE DU SAINT-SACREMENT**, fille de maître Fris, avocat de l'archevêché de Malines, naquit à Malines (1), le 21 octobre 1852. Elle fit profession (2) en 1875. Elle exerça différentes charges, notamment, celle de maîtresse des novices. Sa première élection à la prévôté eut lieu le 2 janvier 1899. Elle fut élue pour un second triennat, le 2 janvier 1902 et fut confirmée chaque fois dans sa charge par le cardinal Goossens. Réélue le 27 décembre 1911 et confirmée par le cardinal Mercier (3), Léonie Fris était encore en fonctions, lorsque éclata la première guerre mondiale. Elle prit l'initiative d'établir dès le mois d'août 1914, une ambulance dans les locaux du couvent, ce qui amena la fermeture momentanée du pensionnat. L'externat fut fermé au début de 1917, par ordre de l'occupant, mais continua à fonctionner clandestinement. L'école gratuite de Nazareth fut toutefois fermée jusqu'au 11 avril 1917. Pendant les années de guerre, Berlaymont reçut à diverses reprises la visite du cardinal Mercier. Ce dernier accéda à la formation d'une Congrégation de la Sainte-Vierge, dont la première réunion se tint au couvent, le 18 avril 1917. En ces circonstances difficiles, Léonie Fris fut réélue pour un troisième triennat (4), de 1917 à 1920. Pendant cette prévôté, les moniales, dont le costume ancien s'était modifié au cours des années, obtinrent du cardinal l'autorisation de reprendre le voile primitif, et aussi celle d'échanger leur nom de famille contre un nom de religion. Cette double réforme (5) fut réalisée le 18 janvier 1918. Le 25 janvier 1920, les chanoinesses reçurent des carmélites d'Aix-en-Provence, réfugiées à Lens (Hainaut), depuis 1902, et auxquelles elles avaient offert assistance pendant la guerre de 1914-1918, une lettre d'affiliation à leur carmel (6). Réélue le 7 août 1926, sous le nom de Mère Marie du Saint-Sacrement, et confirmée dans sa charge par le cardinal Van Roey (7), Léonie Fris demeura prévôte jusqu'en 1932. Elle mourut le 9 janvier 1933. Son jubilé d'or avait été célébré (8) en 1915.

MARIE DE HARTMANN, naquit en 1857, et fit profession (9) en 1878. Elle fut élue à la prévôté le 14 août 1905 et pour un second triennat (10), le 31 août 1908. Sa première élection fut confirmée par le cardinal Goossens, la seconde, par le cardinal Mercier. Elle fut, pendant de longues années, directrice de l'école gratuite de Nazareth. Elle mourut (11) le 20 juin 1937.

WIVINE DE WOUTERS, en religion, **MÈRE MARIE DE L'ESPRIT-SAINT** (12), fille du chevalier Auguste de Wouters de Bouchout et de Clémence van der Maelen, naquit au château de Roosbeek, en Brabant (13), le 1^{er} août 1868. Son éducation, confiée tout d'abord à l'institut

(1) **MÈRE MARIE-CÉCILE DU CHRIST**, *Mère Marie de l'Esprit Saint, prévôte de Berlaymont, 1868-1943*, 77, Tournai, 1948.

(2) **ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT**, *Obituaire et Notes biographiques*.

(3) **ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT**, *Lettres testimoniales des supérieures*.

(4) **ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT**, *Lettres testimoniales*. — Sur la vie de la Communauté pendant la première guerre mondiale, cfr J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 250-254.

(5) J. SCHYRGENS, *Berlaymont...*, 254.

(6) **ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT**, *Documents divers*, original richement orné de cette pièce. — Lens, prov. de Hainaut, cant. de Lens.

(7) **ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT**, *Lettres testimoniales des supérieures*.

(8) **ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT**, *Obituaire*.

(9) **ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT**, *Obituaire et Notes biographiques*.

(10) **ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT**, *Lettres testimoniales des supérieures*.

(11) **ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT**, *Obituaire*.

(12) Les éléments de cette biographie sont empruntés à l'excellent ouvrage déjà cité de **MÈRE MARIE CÉCILE DU CHRIST**, intitulé *Mère Marie de l'Esprit Saint*, passim. — Cfr aussi, **ARCHIVES DU MONASTÈRE DE BERLAYMONT**, *Lettres testimoniales des supérieures et Obituaire*.

(13) Roosbeek, prov. de Brabant, cant. de Glabbeek-Zuurbeemde.

des Filles de Marie, dit Paridaens à Louvain, s'acheva à partir de 1884, au pensionnat du monastère de Berlaymont. Attirée par la récitation du grand office et surtout par l'œuvre d'éducation, Wivine dite Vina de Wouters, entra au noviciat le 12 avril 1890, sous la direction de Léonie Fris. Postulante à la Noël de la même année, elle prit l'habit le 23 novembre 1891. Elle fit profession le 23 novembre 1892. L'émission de ses vœux fut reçue par l'abbé Mercier, le futur cardinal.

Destinée dès lors à l'enseignement de la religion et de l'histoire auxquelles on ajouta plus tard celui de la géographie, elle quitta le noviciat le 21 avril 1895, pour faire partie de la Communauté. En 1897, sous la prévôté de Marie Gabrielle de 't Serclaes, elle reçut le mandat d'assistante de la maîtresse des novices, et fut nommée à la fin de décembre 1898, maîtresse des novices et maîtresse générale de l'internat, en remplacement de Léonie Fris, élevée à la prévôté. Élué prévôte le 6 août 1920, elle fut réélue en 1923, pour un second triennat, pendant lequel furent célébrées avec éclat, le 2 juin 1925, les fêtes du tricentenaire de la fondation de la Communauté. Ce fut mère Marie de l'Esprit-Saint qui fit choix de Monseigneur Schyrgens, pour l'élaboration du livre jubilaire de Berlaymont auquel elle collabora activement. Réélue prévôte en 1932, elle exerça le supérieurat jusqu'en 1943, année de son décès. Elle imprima à la vie monastique une qualité d'une valeur nouvelle et gouverna avec sagesse. Sa prévôté fut marquée par des initiatives, telles que l'adjonction à Berlaymont d'un cours de préparation familiale, consacré par l'ouverture de la maison de Sainte-Monique, l'établissement au pensionnat de classes d'humanités anciennes, largement ouvertes aux élèves de l'externat, l'ouverture en septembre 1941, de l'école Sainte-Agnès, rue Louis Hap, dont la direction fut confiée aux religieuses de Saint-Joseph de Chambéry. Dans le domaine de l'apostolat des classes ouvrières, sous l'impulsion du père Victor Poppe et à l'intervention du chanoine Cardijn, la prévôté ouvrit les locaux de Berlaymont les après-midi et soirées du dimanche, au cercle des jeunes servantes jocistes.

En 1939, l'imminence de la guerre amena les religieuses du monastère d'Ubbergen à Berlaymont qui accueillit aussi, momentanément, les religieuses dominicaines du Rosaire d'Heverlee. C'est à l'initiative, et sous la direction de mère Marie de l'Esprit-Saint que fut réalisée avec l'accord de la Communauté, l'entrée du monastère de Berlaymont, demeuré jusque-là autonome, dans la grande famille des monastères de Jupille. L'union fut accordée à titre temporaire, à la requête du cardinal Van Roey, par un décret de la Congrégation des Religieux, du 22 décembre 1937. C'est en vertu d'un nouveau décret de la même Congrégation, du 20 mars 1940, que le cardinal déclara l'union définitivement établie.

Le jubilé d'or de mère Marie de l'Esprit-Saint fut célébré le 23 novembre 1942, en présence du cardinal. La vénérée supérieure mourut le 3 décembre de l'année suivante, à l'âge de soixante-seize ans et après cinquante et un ans de vie religieuse (1).

MADAME CÉCILE HANQUET, en religion, **MÈRE MARIE-CÉCILE DU CHRIST**, gouverne l'institution depuis 1943.

(1) Je prie la Très Révérende Mère Supérieure de l'Institut de Berlaymont, qui m'autorisa à consulter les archives du couvent, ainsi que la Très Révérende Mère Assistante, qui mit tout en œuvre pour faciliter ma tâche, de bien vouloir trouver ici l'expression de ma vive reconnaissance. J'adresse aussi mes sincères remerciements pour l'aide efficace qu'ils m'ont apportée, en m'accordant le prêt, aux A.G.R., de leurs précieux documents, à M^{lle} Mina Martens, archiviste de la Ville de Bruxelles, au Révérend Père M. Coens, de la Société des Bollandistes, et à M.M. Wittek, conservateur de la Section des Manuscrits à la Bibliothèque Royale de Belgique.

A la suite de l'expropriation de ses locaux, presque centenaires de la rue de la Loi, le monastère de Berlaymont poursuit, depuis le mois de septembre 1962, son œuvre d'édification et d'enseignement dans un vaste complexe de bâtiments modernes situé à Argenteuil, sur le territoire de la commune d'Ohain. Mère Marie-Cécile du Christ y assume le supérieurat, en qualité de vicaire générale, tandis qu'une laïque, Mademoiselle Verhaeghe y exerce les fonctions de directrice de l'enseignement (1).

(1) Renseignements communiqués en 1971 par le Service de documentation et d'information du Centre interdiocésain de l'Enseignement catholique à Bruxelles.

PRIEURÉ DE BÉTHANIE, À BRUXELLES

Conventus de ordine et regula Sancti Augustini in honore beate Marie Magdalene et sub vocabulo Bethania (1512), godhuis van Sente Maria Magdalena in Bethanie (1538), goidthuysé van Betanien geheeten de Magdaleenen zusteren binnen den stad. Brussele (1538), cloestere vanden Magdaleenen zusteren geheeten de beide sonderessen binnen dese stad (1543), sorores conversarium (1592), kerk van Sint Maria Magdalena genoempt Bethania (1660), sœurs Magdalaines en ceste ville (1661), couvent des Magdelonnettes (1685), sœurs de la Magdeleine dites de Bethanie à Brussels (1690), monasterium S. Marie Magdalene vulgo Madelonnettes (1717), couvent de Bethanie (1782), couvent supprimé des Madelonnettes (1782).

SOURCES : Les archives du prieuré de Béthanie à Bruxelles (1) sont en grande partie conservées aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, dans le fonds des *Archives Ecclésiastiques du Brabant* où elles occupent les nos 12268 à 12383 et 13516 à 13520 ; l'inventaire en a été dressé par A. d'Hoop, *Inventaire des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 81-88, Bruxelles, 1928. On y trouve, nos 12268 à 12270, un chartier comprenant nonante-six actes de 1367 à 1663. Tous les actes antérieurs à 1512 concernent des biens acquis après cette date par le couvent. Sous les nos 12271 et 12273 figurent des pièces concernant la fondation. On trouve également dans ce fonds de nombreux textes relatifs au miracle du saint Sacrement sauvé des iconoclastes à la fin du XVI^e siècle. Les nos 12274 à 12364 contiennent principalement des fondations d'anniversaires et des actes concernant les dots des religieuses ainsi que des dossiers relatifs à l'admission des pensionnaires et aux rentes du couvent. Les nos 12365 à 12367 sont constitués par trois livres des rentes et loyers pour les années 1687-1783 ; le n° 13368 est un cahier rédigé entre 1660 et 1677 donnant de multiples renseignements sur la construction de la nouvelle église du prieuré. Enfin, une série de documents de comptabilité pour les années 1695 à 1778 occupent les nos 13369 à 13373. Les papiers concernant la suppression et l'administration du couvent supprimé par l'avocat Leerse forment les nos 13374 à 13384 et 13516 à 13520.

Dans le fonds de la *Caisse de Religion*, toujours aux Archives Générales du Royaume, le n° 186 contient l'état des biens rédigé lors de la suppression, le 8 mai 1782, ainsi que des précisions sur la nature et l'importance des revenus, un plan du couvent et une liste des religieuses en 1782. Le n° 364 du même fonds renferme des documents relatifs à l'occupation des locaux après la suppression et une liste des religieuses.

Dans le fonds de la *Chambre des comptes*, les nos 48200 à 48204 et 48194-48195 concernent l'administration du couvent supprimé depuis 1783 jusqu'en 1792.

Le n° 1378 du *Gouvernement général* contient des textes relatifs aux secours accordés aux religieuses en 1787 et à l'occupation des locaux du prieuré ; le n° 1583 du même fonds concerne un projet de vente des bâtiments en 1788 ; le n° 2612, un secours accordé à une religieuse.

Dans le fonds du *Conseil des finances*, les nos 8114, 8256, 8330 et 8428 sont relatifs à l'administration du couvent supprimé jusqu'en 1794.

(1) Prov. de Brabant, cant. de Bruxelles ; diocèse de Cambrai jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

Aux Archives de l'Archevêché à Malines, dans le fonds *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Couvent de Sainte-Marie-Madeleine ou de Bethanie*, on conserve un important portefeuille contenant des dossiers relatifs aux *Statuts et ordonnances*, aux *Visites* (1590-1775), aux *Procès* (XVII^e-XVIII^e siècles). On y trouve aussi des *Examens des novices et des professions* de 1653 à 1771, une *Liste des religieuses* établie à la suppression. Le dossier intitulé *Temporel* renferme les comptes du couvent pour les années 1709-1720 et 1733-1736. Le dossier *Religieuses* concerne uniquement le cas de Marguerite Olivier qui, en 1636, chercha à quitter la Communauté.

Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, III, 636-637, Bruxelles, 1734, ont édité un document concernant la fondation du couvent de Bethanie, il s'agit de l'approbation accordée le 7 février 1512 par le Chapitre de Sainte-Gudule.

Le prieuré n'a pas jusqu'à présent fait l'objet d'une étude particulière ; la notice la plus complète figure dans l'ouvrage de A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 122-123, Bruxelles, 1845. On trouvera quelques lignes à ce sujet dans J. Laeneen, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant, vanaf het begin der IV^e tot in de XVI^e eeuw of voorgeschiedenis van het Aartsbisdom Mechelen*, II, 110, Bois-le-Duc, 1935.

Parmi les ouvrages plus anciens, citons C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 43, La Haye, 1725, qui situe brièvement les origines de la Communauté et *Le Grand théâtre sacré du duché de Brabant*, 345, qui insiste particulièrement sur les œuvres d'art conservées au prieuré.

Iconographie : il existe un plan du couvent qui fut dressé lors de la suppression le 8 mai 1783, il figure aux Archives Générales du Royaume, *Caisse de Religion*, n° 186, sans indication d'auteur.

A l'époque de la suppression, l'église possédait deux tableaux du peintre Crayer intitulés *Résurrection de Lazare* et *Sainte Famille* ainsi qu'un tableau de Jean van Orley intitulé *Sainte Cécile* (1). D'après le *Grand théâtre sacré du duché de Brabant*, 345, aurait également figuré dans l'église un imposant monument funéraire dédié à la mémoire du conseiller de Brabant Melchior Zyberts, décédé en 1725 ; ce monument serait dû au sculpteur Michel Vervoort.

* * *

Le prieuré de Sainte Marie-Madeleine dit de Béthanie fut fondé à Bruxelles en 1506 par Marc Steenbergh, doyen de Sainte-Gudule (2). Celui-ci chargeait ses exécuteurs testamentaires de veiller à la création d'une maison pour les pauvres pécheresses converties. Pour les établir, Marc Steenbergh avait acheté l'année qui précéda sa mort (1506), l'hôtel d'Arenberg situé Courte rue des Chevaliers, actuellement rue des Fripiers (3). Cette initiative fut semble-t-il encouragée par l'archiduchesse Marguerite d'Autriche (4). Cependant, il fallut attendre le début de l'année 1512 pour que le couvent soit effectivement fondé : le 7 février 1512, le Chapitre de Sainte-Gudule donna son accord pour la création d'un monastère dans la paroisse de Sainte-Gudule (5) ; enfin, le 29 février 1512, l'évêque de Cambrai Jacques de Croy approuva la nouvelle fondation et lui donna des statuts (6). La Communauté devait suivre la règle de Saint-Augustin, prononcer les trois vœux traditionnels et observer une clôture perpétuelle. En outre la population du couvent était fixée à treize religieuses maximum. Quant aux dispositions plus parti-

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12374 et *Caisse de Religion*, n° 186. — A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 123, Bruxelles, 1845.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12269, acte du 29 février 1512, émanant de l'archevêque de Cambrai.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12269, acte du 29 février 1512.

(4) MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, III, 636-637, Bruxelles, 1734.

(5) MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, III, 636-637.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12269, acte du 29 février 1512.

culières, elles sont identiques aux statuts de la maison de Béthanie à Anvers dont Bruxelles semble dépendre à ses origines, puisque les premières religieuses et la supérieure sont professes de la maison d'Anvers. Pendant la première moitié du XVI^e siècle, le visiteur du prieuré est le supérieur de Sept-Fontaines (1), par la suite, après la création des nouveaux évêchés, cette mission appartiendra à l'archevêque de Malines.

Le couvent de Béthanie ne semble pas avoir eu, à ses débuts, de dotation importante, mis à part les bâtiments conventuels.

* * *

CHRISTINE SUCKERS, professe du couvent de Béthanie à Anvers, fut choisie par l'archevêque de Cambrai pour prendre la tête de la jeune Communauté bruxelloise (2). On ne sait rien de son priorat qui fut très bref, puisque la prieure suivante apparaît dans les documents dès 1514.

ELISABETH VAN DER SCHUEREN alias **CANTMOELEN** est citée comme supérieure le 20 décembre 1514 dans un acte par lequel les religieuses s'inclinent devant les droits paroissiaux de Sainte-Gudule (3). On ne connaît pas d'autres actes de son administration et il faut attendre l'année 1538 pour rencontrer le nom d'une autre supérieure. Les documents pour cette période de l'histoire du prieuré sont d'ailleurs très rares et concernent des fondations d'anniversaires, notamment le 26 août 1533, une fondation par un chapelain de Sainte-Gudule (4).

Signalons également qu'au XVI^e siècle, le couvent aurait été une prison de l'officialité (5).

ANNE STEENBERCH apparaît avec le titre de prieure dans un acte du 22 juin 1538 concernant un arrentement (6).

On ne possède aucun renseignement sur le couvent et ses supérieures pour la période 1538-1575, si ce n'est la création d'une série de rentes, au profit du prieuré (7) et une lettre d'amortissement accordée par Philippe II le 14 mai 1566 et relative aux biens immeubles du couvent (8).

Au point de vue spirituel, citons le renouvellement, par l'archevêque de Cambrai Robert de Croy, des statuts de la Communauté (9).

ELISABETH VAN DER WUICHLDE est citée comme prieure (10) dans un acte datant de 1572 et est mentionnée comme étant sortie de charge (11) en 1575, ce qui tend à prouver que dès le XVI^e siècle les religieuses pratiquaient le système de l'élection triennale.

MARGUERITE (Maeghen) KOERSMAKERS apparaît comme supérieure de Béthanie dans un acte des États de Brabant du 3 octobre 1575, concernant un arrentement (12). Les autres actes de son priorat, à vrai dire très peu nombreux, sont de même nature (13).

(1) Lieu-dit à Rhode-Saint-Genèse, prov. de Brabant, cant. d'Uccle.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12269, acte du 29 février 1512.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12272.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12269.

(5) J. LAENEN, *Kerhelijk en godsdienstig Brabant...*, I, 110.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12269.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12269.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12269.

(9) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Statuts et ordonnances, 1557.*

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12305.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12270.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12270.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12270.

C'est vers cette époque que se produisit, en 1585, le miracle du saint Sacrement : en effet, pendant la période où Bruxelles fut aux mains des calvinistes, une veuve Johanna Baers qui occupait depuis 1558 une propriété arrentée aux madelonnettes (1), cacha les hosties consacrées dans une poutre de sa demeure (2). Cette pieuse personne fut ensuite exemptée par les échevins de la ville du paiement des impôts (3). Au XVII^e siècle, les religieuses de Béthanie construisirent leur église à l'emplacement de la maison du miracle et conservèrent comme relique la poutre qui avait contenu les hosties ; après la suppression, cette relique fut confiée à la collégiale de Sainte-Gudule (4).

CATHERINE (Anne) SCLERX est citée comme prieure lors des visites du couvent par le vicaire général de l'archevêché et le doyen de chrétienté de Bruxelles, les 8 mars 1590 (5), 28 février 1592 (6) et 3 juillet 1592 (7).

En 1590, Catherine Sclerx était âgé de soixante et un ans (8).

Il faut, semble-t-il, attribuer la fréquence des visites à des rivalités intestines. L'unanimité se fait contre la religieuse Anne van Steenberg, sœur du prieur de l'abbaye de Grimbergen dont les trop fréquentes visites déplaisent à la Communauté (9).

La population du couvent est à cette époque d'une douzaine de religieuses dont les âges se répartissent comme suit : trois de plus de soixante ans, trois de plus de quarante ans, deux de plus de trente ans et trois novices ayant moins de vingt ans (10).

Les documents font défaut pour la fin du XVI^e siècle et les premières années du XVII^e siècle.

ELISABETH BORREMANS (Lysbeth Borchmans) est citée comme supérieure lors de la visite de la Communauté par l'archevêque de Malines Matthias Hovius (11) en 1608. Le couvent comptait à ce moment treize religieuses qui, d'après le rapport de visite, semblent être en conflit avec la supérieure en matière de tenue et d'organisation de la maison (12). L'archevêque promulgua une ordonnance destinée à apaiser les esprits, mais il dut la renouveler (13) en 1613 et 1624.

La supérieure fit rédiger en 1608 par le curé de Sainte-Catherine, Pierre Vincet, des copies des documents relatifs à la fondation, peut-être à la suite de la visite de l'archevêque (14).

Élisabeth Borremans n'est plus mentionnée dans la liste des religieuses établie lors de la visite (15) du 3 mars 1627 ; la Communauté compte à ce moment dix-sept membres, mais la prieure n'est pas citée, pas plus que lors de la visite effectuée en 1633 par Jacques Boonen (16). Il faut attendre l'année 1645 pour retrouver le nom d'une supérieure. Le prieuré est pourtant

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12269.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12274 et 12275.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12270 acte du 18 juillet 1585.

(4) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 186.

(5) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(6) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(7) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(8) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(9) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(10) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(11) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(12) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(13) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Statuts et ordonnances.*

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12271.

(15) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(16) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

en pleine expansion : le chiffre de treize religieuses stipulé lors de la fondation est largement dépassé, mais les revenus suffisent cependant à l'entretien des religieuses (1). Il reste possible néanmoins que les rivalités qui dans les premières années du XVII^e siècle opposèrent les religieuses se soient poursuivies au point de rendre impossible une élection valable. Notons aussi que vers 1636, le couvent fut aux prises avec le cas délicat de Marguerite Olivier. Cette religieuse, contrainte à prendre le voile par l'archiduchesse Isabelle, chercha par tous les moyens à quitter la Communauté (2).

MARGUERITE CAMMANS (Canmaert) est mentionnée comme supérieure du couvent qui compte dix-huit membres, lors de la visite effectuée par l'archiprêtre de Bruxelles (3) en 1645. Elle devait diriger la Communauté depuis quelque temps déjà puisqu'en cette même année 1645 la prieure suivante fut élue (4). Marguerite Cammans est encore citée, comme simple religieuse en 1651 (5), 1658 (6), 1660 (7) et 1672 (8), ce qui permet de penser que lors de son priorat, elle était très jeune encore.

BARBARA FROYENHOVEN (Fruyenhoeven) fut élue prieure (9) le 21 septembre 1645. Il ne subsiste plus de son priorat que des actes d'arrentement (10). Elle est encore citée comme simple religieuse (11) en 1651, 1658, 1660 et 1672.

ELISABETH DE COCQ était prieure lors de la visite du couvent (12) du 22 septembre 1649. La mésentente règne à ce moment entre les dix-huit religieuses : les interrogatoires font état de ragots et d'accusations concernant la moralité de la plupart des sœurs. Le rapport de visite, daté du 24 août 1650 renforce encore l'impression de scandale et d'opposition entre les membres de la Communauté ; il fut alors projeté de déplacer certaines religieuses dans d'autres couvents à Bruxelles et à Louvain (13). Nous ignorons si cette mesure fut exécutée.

URSULA MEYS (Mais) est citée comme prieure lors de la visite du couvent (14) du 17 novembre 1651. La Communauté qui ne compte plus que quatorze membres paraît être apaisée, peut-être grâce au départ, ou au décès, des plus turbulentes. En 1653, deux novices furent admises à la profession (15). Ursula Meys quitta sa charge vraisemblablement en 1655 et remplit alors celle de sous-prieure (16). Elle est encore citée comme religieuse et ancienne (17) en 1661.

(1) Aucune religieuse ne se plaint des conditions de vie au couvent.

(2) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(3) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(4) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(5) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(6) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12356.

(8) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(9) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12270.

(11) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites* et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12356, année 1660.

(12) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(13) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(14) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(15) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Examens des novices et admissions.*

(16) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, 4 février 1658.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12273.

JEANNE CUVELIER (*Cuvelieren*) était âgée de cinquante et un ans au moment où elle est citée comme prieure en 1655 dans un acte relatif à une exemption d'impôt (1). Elle fut réélue à l'unanimité des dix-neuf religieuses de la Communauté (2) le 4 février 1658. La crise que le couvent avait traversé pendant la première moitié du XVII^e siècle paraît surmontée ; la population est fort jeune — six religieuses ont moins de trente ans — et les conflits sont apaisés. La prieure Jeanne Cuvelier n'accomplit pas la totalité de son second mandat, probablement par suite de son décès, car la prieure suivante est désignée en 1659.

JEANNE VAN ASSCHE avait fait profession le 11 septembre 1645, elle était âgée de trente-cinq ans (3) lorsqu'elle fut élue prieure (4) en 1659. Elle fut réélue à plusieurs reprises et dirigea la Communauté (5) jusqu'en 1671.

Jeanne van Assche entreprit la construction d'une nouvelle église, à l'emplacement de la maison où avait été conservé à la fin du XVI^e siècle le saint Sacrement du miracle (6). A cette occasion, on rédigea un récit des événements marquants de la construction, des dépenses consenties et des dons reçus (7). L'édifice ne fut achevé qu'en 1677, c'est-à-dire après la sortie de charge de Jeanne van Assche, mais celle-ci n'avait pas ménagé ses efforts pour réaliser, surtout grâce à des dons et à des aumônes, la construction : en 1660, grâce à une généreuse donation d'une demoiselle Vander Boecht (8), le couvent put acheter une maison et le 20 mai 1661, elles reçurent un octroi d'amortissement pour ce bien à l'emplacement duquel allait être bâtie la nouvelle église (9). L'archevêque de Malines posa la première pierre de l'édifice le 10 août 1662 et le 27 juillet 1666 la première messe était célébrée (10).

Jeanne van Assche put encore, elle-même, poser la première pierre de la chapelle du saint Sacrement, située à l'emplacement où le saint Sacrement avait été conservé au XVI^e siècle (11) le 10 juillet 1670.

La prieure fit également tenir des comptes pour les recettes des rentes, source principale de revenus pour le couvent (12), à partir de 1669.

JEANNE ROELOEFFS (Roeloefs, Roesloost) citée comme religieuse (13) en 1660, fut élue prieure (14) le 5 février 1672 en présence de l'archevêque de Malines. Elle était originaire de Bruxelles et était âgée de quarante-quatre ans (15). La Communauté se composait alors de dix-huit religieuses dont la majorité était originaire de Bruxelles (16) ; l'âge moyen des religieuses est assez jeune : en effet huit ont moins de trente ans.

-
- (1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12352.
 (2) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*
 (3) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, 1658.
 (4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12277.
 (5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12368.
 (6) Cfr *supra*, 1190.
 (7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12368, cahier de format oblong, relié sur parchemin, contenant 404 pages et intitulé : *Kerk van Sinte Maria Magdalena, genoempt Bethanie binnen Brussel* ; voir aussi le n° 12357.
 (8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12356 et 12270.
 (9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12270, acte du 20 mai 1661.
 (10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12368.
 (11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12368.
 (12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12359.
 (13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12356.
 (14) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*
 (15) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*
 (16) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

ELISABETH BERCKHORST fut élue supérieure (1) en 1675, elle était alors âgée de quarante-six ans (2). Cette prieure fit entreprendre en 1677 la rédaction d'un rentier (3) qui fut poursuivi jusqu'en 1701.

FLORENTIAN VAN OUTERS originaire de Ninove et âgée de trente-cinq ans (4), fut élue prieure (5) en 1678. On ne connaît rien de son priorat, sinon qu'elle poursuivit la rédaction du rentier (6).

MARGUERITE ALBRECHTS avait occupé depuis 1675 la charge de sous-prieure (7). Elle fut élue prieure, vraisemblablement en 1681, car elle apparaît avec ce titre (8) le 6 avril 1683 lors d'une fondation d'anniversaire pour la famille Wouters. On trouve encore son nom dans un acte d'arrentement (9) de 1684. Son mandat fut probablement renouvelé, car la prieure suivante n'apparaît qu'en 1687. Le seul événement de la période 1684-1687 est constitué par la profession de quatre novices (10) en 1686.

JEANNE VAN DER SCHUEREN (Schuren) est citée dans un acte de procédure (11) du 17 octobre 1687; elle était à ce moment âgée de trente-cinq ans (12). L'année même de son entrée en fonction, la prieure fit rédiger un livre de rentes et des loyers (13) qui fut poursuivi jusqu'en 1704. Grâce à cette source, on peut connaître l'importance des revenus immobiliers dont disposait le couvent. On y relève une trentaine de rentes peu élevées, la plupart provenant de fondations d'anniversaires, et aussi cinq maisons situées près du couvent. La location de ces immeubles rapportaient annuellement une somme de six cent cinq florins.

Jeanne van der Schueren est encore citée en tant que prieure dans des actes concernant les rentes (14) en 1688 et 1689. En 1689 encore, elle fit construire des caves à l'intérieur du couvent (15). Elle ne fut pas réélue lors des élections de 1690, mais accepta la charge de sous-prieure (16).

ANNE BORRENS (Borren) était âgée de trente-huit ans (17) lorsqu'elle fut élue par la Communauté. Elle est mentionnée dans un acte d'arrentement (18) de 1691. On ne possède pas d'autres documents de son premier priorat.

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 12310 et 12351.

(2) En 1672, elle était âgée de quarante-trois ans : A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie Visites.*

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12347.

(4) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites, 1672.*

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 12313 et 12351.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12347.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12351.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12314.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12351.

(10) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Examens des novices et admissions.*

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12280.

(12) D'après une visite de 1717 qui la dit âgée de soixante-cinq ans : A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12365.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12351.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12362.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12351.

(17) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites, 5 février 1672.*

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12351.

MARGUERITE ALBRECHTS qui avait déjà rempli la charge de prieure de 1675 à 1678 fut réélue par les dix-huit religieuses qui composaient la Communauté (1) le 21 avril 1693. Elle est citée avec le titre de supérieure dans des actes d'arrentement (2) de 1693 et 1694, et dans deux fondations d'anniversaires (3) le 12 février 1695. La prieure fit entreprendre en octobre 1695 deux registres réservés l'un aux dépenses du ménage (4) et l'autre aux recettes des quêtes et des travaux effectués par les religieuses (5) ; le premier de ces documents fut poursuivi jusqu'en 1704, le second, jusqu'en 1715.

La nécessité d'une comptabilité strictement mise à jour était évidente après la catastrophe que le couvent venait de subir : en effet, du 13 au 15 août 1695 au cours des bombardements de Bruxelles par les troupes de Louis XIV, les bâtiments du couvent avaient été presque totalement détruits par l'incendie (6). Les religieuses reçurent très rapidement du secours de l'archevêque Guillaume de Principiano (7).

Au cours de l'incendie de 1695, les propriétés des religieuses rue des Fripiers furent également fort endommagées (8), si bien que la supérieure fut contrainte de vendre pour la somme de 3700 florins deux maisons plus éloignées et encore intactes afin de procéder aux réparations nécessaires (9). Les locataires des immeubles firent également les frais de ce sinistre, car on constate que les prix de location passent de 1686 à 1696, respectivement de 124 à 180 florins, de 135 à 160 florins et de 130 à 170 florins (10).

Marguerite Albrechts ne fut pas réélue en 1696, mais elle est encore citée comme simple religieuse en 1696 (11) et 1704 (12).

JEANNE VAN DER SCHUEREN qui avait déjà gouverné la Communauté de 1687 à 1690, fut à nouveau choisie par ses consœurs pour assurer la direction du couvent pendant les années difficiles qui suivirent. Elle fut réélue à plusieurs reprises, car elle apparaît dans des actes d'arrentement (13) de 1696, 1698, 1699, 1700, 1702. Elle est citée également dans des contrats de pensionnaires (14) le 20 septembre 1704. Dès 1704 d'ailleurs les religieuses tinrent un registre des recettes des pensions (15), car pendant tout le XVIII^e siècle, les pensions des dames retirées au couvent furent une importante source de revenus.

Jeanne van der Schueren veilla également à la continuation des livres de rentes et de locations qu'elle avait fait entreprendre sous son premier priorat (16) en 1686. Le prix des locations

(1) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12351.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12316 et 12317.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12369.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12370.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12370.

(7) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Temporel*, 25 août 1695.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12365.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12365.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12365.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12348 et 12351.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12334.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12351.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12334.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12371.

(16) Cfr 1193. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12366 : les comptes sont tenus jusqu'en 1736

qui avait fortement augmenté immédiatement après l'incendie de Bruxelles en 1695 s'est stabilisé à un niveau de très peu inférieur (1) à celui de 1686.

Jeanne van der Schueren ne fut pas réélue en 1704.

ANNE BORRENS (Borren) était à nouveau à la tête de la Communauté (2) en 1705. Elle est citée dans des actes d'arrentement (3) en 1706 et 1708. Le 7 mai 1706, l'archevêque de Malines fit procéder à une visite du couvent pour connaître l'avis des vingt-trois religieuses sur l'opportunité d'admettre à la profession une nouvelle novice (4). Rappelons que lors de la fondation le nombre des religieuses avait été fixé à treize et que sans jamais atteindre le chiffre record de vingt-trois, la Communauté avait compté tout au long du XVII^e siècle une moyenne de dix-huit professes (5). La novice fut acceptée, malgré les difficultés financières qui allèrent en s'aggravant car de 1709 à 1720, le couvent subit un déficit de 1129 florins (6).

On ne sait si Anne Borrens fut encore réélue en 1711, mais elle est citée comme simple religieuse en 1715 (7) et en 1717 ; elle est alors frappée d'apoplexie (8).

JEANNE VAN DER SCHUEREN occupa pour la troisième fois la charge de prieure de 1711 à 1714. Elle est mentionnée dans un contrat de pensionnaire (9) de 1711. On la retrouve également dans des actes d'arrentement (10) de 1712. Le 15 mai 1713, elle reçut la pensionnaire Barbe Walchiers (11) et en 1715, elle est citée une dernière fois dans un acte d'arrentement (12).

Jeanne van der Schueren après avoir quitté sa charge n'en continua pas moins à veiller aux intérêts du prieuré : si en 1715 (13), et 1716 (14), elle n'est plus que simple religieuse, dès 1717, on la retrouve sous-prieure (15). Elle mourut entre 1717 et 1730, car elle n'est plus citée parmi les membres de la Communauté à cette dernière date (16).

CATHERINE SEGHERS est citée comme prieure (17) le 13 décembre 1715 dans acte autorisant les religieuses à lever un emprunt de 2000 florins pour permettre à la Communauté de résoudre ses difficultés financières. Catherine Seghers était âgée de cinquante ans dont vingt-neuf de profession lors de son entrée en charge (18). Elle fut réélue (19) en 1717 et vraisemblablement en 1720, car, bien que les documents concernant cette dernière élection aient disparu,

(1) Les loyers payés étaient respectivement en 1686 de 124, 135, 130 florins ; en 1696 de 180, 160, 170 florins, mais en 1704 les montants se stabilisent à 120, 130, 130 florins.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12328.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12351.

(4) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(5) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Temporel, comptes 1709-1720.*

(6) Cfr introduction, 1188.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12353.

(8) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12335.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12351.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12336.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12351.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12353.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12351.

(15) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(16) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12352.

(18) D'après la visite du 31 juillet 1730 où on la dit âgée de soixante-cinq ans : A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(19) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

Catherine Seghers est citée avec le titre de prieure d'une manière ininterrompue jusqu'en 1724. Elle perçoit des rentes (1) en 1716, 1717 et 1721.

Le 11 juin 1718, elle accepta une fondation de messe à la mémoire de Catherine Robyns, veuve de Pierre Fariseau. En 1719, elle reçut l'autorisation de lever un nouvel emprunt (2). La situation financière de la Communauté était en effet déplorable et Catherine Seghers ne put, malgré son administration avisée, la redresser. En 1715 déjà, elle avait fait entreprendre un livre des revenus du couvent (3), livre qui fut poursuivi jusqu'en 1751. En 1724, elle fit rédiger un livre des rentes viagères (4) qui fut continué jusqu'en 1730. Toutes ces mesures ne permirent pourtant pas de sauver les propriétés : entre 1721 et 1730, les religieuses furent contraintes de vendre les trois maisons de la rue des Fripiers pour défaut de paiement des rentes qui les grevaient (5).

Malgré cette situation, la population du prieuré se maintint à un niveau élevé : en 1715-1716, elle compte dix-huit religieuses (6) ; en 1717, la Communauté s'élève au nombre de vingt, car deux novices viennent d'entrer au couvent (7). Après 1724, le chiffre des religieuses va pourtant baisser de manière sensible : quinze religieuses seulement sont citées lors de la visite (8) du 24 juillet 1724 ; cette visite terminait le priorat de Catherine Seghers.

MARIE HALLEMANS (Allemands) fut élue supérieure (9) lors de la visite du 24 juillet 1724. Elle n'apparaît que dans un seul acte (10) en date du 16 février 1727. Lors de son élection, elle était âgée de cinquante-neuf ans (11) et avait rempli en 1719 la charge de sous-prieure (12).

CATHERINE SEGHERS fut vraisemblablement réélue en 1727-1728 ; elle porte en effet, à nouveau le titre de prieure dans un acte d'arrentement (13) de 1729. Elle mourut avant le 31 juillet 1730, date de l'élection de la prieure suivante (14).

MARIE HALLEMANS (Allemands) reprit place à la tête de la Communauté le 31 juillet 1730. Les dix-huit religieuses du prieuré l'avaient élue après le décès de Catherine Seghers (15). Elle n'acheva pas son mandat, car dès le 26 décembre 1732, la prieure suivante est citée dans les actes (16).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12351.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12353.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12372.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12347.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12364.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12353 et 12351.

(7) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(8) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(9) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites.*

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12339.

(11) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, 10 février 1717 : à ce moment elle est âgée de cinquante et un ans.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12353.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12351.

(14) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites* : le décès de la supérieure précédente est mentionné, mais sans qu'un nom soit cité. Dans la liste des religieuses dressée à cette occasion, on relève cependant le nom C. Seghers, mais, étant donné la précision donnée par l'acte de 1729 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12351), nous pensons qu'il doit s'agir ici d'Elisabeth Seghers, religieuse qui apparaît dans les documents de l'époque (A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, 1717).

(15) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, 31 juillet 1730.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12331.

FRANÇOISE RINQUET (Rinquez) était âgée de trente-sept ans et comptait quatorze ans de profession (1) lorsque le 26 décembre 1732, elle préside, en qualité de prieure, la cérémonie de profession de Marie van Moere (2). Pendant cette période, la Communauté semble avoir connu un grand développement : en 1730 déjà, la population du couvent comptait quatre religieuses ayant moins de cinq ans de profession (3). De 1733 à 1735, cinq nouvelles novices firent profession (4). Ce renouveau spirituel est accompagné d'un redressement financier : entre 1733 et 1736, les comptes témoignent d'un léger boni (10 florins) (5), mais les religieuses sont toujours contraintes de mendier pour assurer leur subsistance (6).

Françoise Rinquet fut réélue par deux fois, en 1735 et 1738, car elle apparaît avec le titre de prieure dans des actes d'administration (7) les 8 juin 1737 et 8 décembre 1738.

MARIE GILLAERT (Élisabeth Ghelaer, Gellaert) porte le titre de supérieure dans un contrat de pensionnaire (8) en faveur d'Élisabeth Savoets en 1743. Elle était à ce moment âgée de quarante-huit ans dont vingt-huit de profession (9). En 1746, elle assiste encore à la rédaction d'un contrat de pensionnaire (10) ; ce qui laisse supposer qu'elle fut réélue en 1744, suivant le mode d'élection triennale pratiqué depuis les origines du prieuré.

Le 25 octobre 1746, alors qu'elle était toujours prieure en titre, elle reçut les commissaires chargés de présider à l'enquête préalable à l'élection d'une nouvelle prieure ; la Communauté comptait encore quatorze membres (11).

Marie Gillaert mourut (12) le 20 avril 1748.

MARIE-MADELEINE LE FOSSIAN (*Fossiani*), sous-prieure de la Communauté (13) depuis 1743, était âgée de quarante-neuf ans dont vingt-neuf de profession (14) lorsqu'elle fut élue supérieure de la maison (15) après la visite du 25 octobre 1747. Son administration fut déplorable au point de vue moral et spirituel : tout d'abord, la supérieure appuya auprès de l'archiprêtre de Bruxelles la demande de la religieuse Petronella Dewee qui désirait obtenir le poste de sous-prieure. Or, les religieuses avaient élu canoniquement à cette charge Thérèse Decker, la future prieure (16). La conduite de la supérieure entraîna de vives protestations de la part des religieuses et principalement de la part de la sous-prieure qui adressa à l'archiprêtre de Bruxelles une lettre (17) contenant les principaux griefs contre Marie-Madeleine Le Fossian le 9 septembre 1750. On lui reprochait principalement de transformer le couvent en hôtel et de favoriser plutôt que

(1) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, 31 juillet 1730.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12331.

(3) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Béthanie, Visites*.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12332 et 12372 ; A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Examens des novices et admissions*.

(5) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Temporel, comptes de 1733-1736*.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12279, octroi de l'archevêque du 30 septembre 1734, les autorisant à mendier.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12280.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12341.

(9) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, d'après la visite du 25 octobre 1747.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12343.

(11) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12280.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12341 et 12351.

(14) D'après la visite du 31 juillet 1730 qui la dit âgée de trente et un ans : A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*.

(15) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*.

(16) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, avril-mai 1748.

(17) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*.

de refréner les dépravations de certaines religieuses, particulièrement Petronella Dewee. L'archiprêtre demanda et obtint de l'archevêque l'autorisation de pouvoir effectuer une visite (1). On ne connaît pas les résultats de celle-ci, mais Marie-Madeleine Le Fossian ne fut plus réélue par ses consœurs ; cependant en 1755 et 1757, elle remplit les fonctions de sous-prieure (2).

THERESE DECKER (de Deckher) fut vraisemblablement élue en 1750-1751. Elle porte pour la première fois le titre de prieure (3) dans un acte d'octobre 1751. A cette époque, elle était âgée de cinquante-deux ans et comptait vingt-huit ans de profession (4). Comme on l'a vu, elle avait rempli la charge de sous-prieure sous le priorat de Marie-Madeleine Le Fossian et avait attaqué les abus de cette dernière, ce qui favorisa vraisemblablement son élection.

Thérèse Decker est citée dans des actes d'administration courante de 1752 (6), 1753 (7) et 1756 (5). Elle occupa le poste de prieure d'une manière ininterrompue (8) jusqu'en 1766. Pendant les seize années de son administration, Thérèse Decker s'efforça de réorganiser la comptabilité à peu près inexistante du couvent. Elle créa un système de comptes par priorat de trois ans. Pour les trois dernières années de son long priorat (1763-1766), les comptes (9) font état d'un équilibre entre les revenus (12284 florins) et les dépenses (12173 florins). La prieure fit également composer un registre des dons de la main-morte (10).

Au point de vue spirituel, le conflit qui avait divisé la Communauté sous le priorat précédent fut ranimé en 1757, à l'occasion d'une visite effectuée par l'archiprêtre de Bruxelles (11). L'opposition est toujours aussi vive entre la prieure et Marie-Madeleine Le Fossian et surtout Petronella Dewee ; de plus, les religieuses qui ont pris parti pour cette dernière assurent qu'il n'y a plus de discipline ni de vie religieuse véritable, que la prieure et la religieuse Anne de Croye ne remettent pas à la Communauté tout l'argent qu'elles possèdent (12), que des jeunes religieuses s'enivrent (13). On ne sait quelles mesures furent prises, mais le conflit s'apaisa vraisemblablement, puisqu'en 1764 la sous-prieure n'est autre que Petronella Dewee (14).

ANNE DE CROYE (Kroy) était originaire de Bruxelles (15), elle était âgée de cinquante-cinq ans et comptait trente-sept ans de profession (16), lorsqu'elle fut élue supérieure de la Communauté (17) en 1766. Fervent partisan de la prieure précédente, elle continua son œuvre. Pendant ses deux priorats successifs, de 1766 à 1769 et de 1769 à 1772, elle établit des comptes détaillés

(1) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, 19 septembre 1750.

(2) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, 15 mars 1755 et 2 septembre 1757.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12352.

(4) D'après une visite du 24 juillet 1724 qui la dit âgée de vingt-cinq ans : A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12280.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12351.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12343 et 12350.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12373, comptes de 1763-1766.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12373.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12333.

(11) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, 20-22 avril 1757.

(12) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, lettre de Petronella Dewee et deux autres religieuses du 1^{er} juin 1757.

(13) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, lettre de la sous-prieure Marie-Madeleine Le Fossian du 2 septembre 1757.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12352.

(15) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 364, liste des religieuses.

(16) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Visites*, 1730 et 1737.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12373, comptes de 1766-1769.

qui mettent en évidence l'équilibre du budget de la Communauté (1). Cinq religieuses firent profession à cette époque apportant pour la plupart une dot de 800 florins (2).

Anne de Croye ne fut plus réélue après le 1^{er} mai 1772. Elle vivait encore au moment de la suppression du couvent (3) en 1783. Elle mourut à l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles (4) le 25 novembre 1788 ; elle y était hospitalisée (5) depuis le 24 mai 1787.

CATHERINE DE GREVE était entrée au couvent (6) en 1761 et avait fait profession (7) le 24 mai 1762. Elle était née à Mollem (8). Elle est citée comme prieure dans des actes d'administration courante de 1773 (9) et décembre 1775 (10). A cette dernière date, elle obtint de l'archevêque le libre choix du confesseur de la Communauté et la confirmation du droit pour leur recteur de distribuer les sacrements aux laïcs (10).

Catherine de Greve poursuivit la rédaction des comptes pour les années 1772-1775 et 1775-1778 : recettes et dépenses demeurent en équilibre (11). Pendant cette même période, six novices entrèrent au couvent (12).

Catherine de Greve fut vraisemblablement réélue en 1778 et 1781, car, bien qu'aucun document ne subsiste pour cette époque, il semble bien que son priorat ne fut pas interrompu avant la suppression de la maison de Béthanie. Le 8 mai 1782, à la demande des conseillers fiscaux de Brabant, le notaire bruxellois Charles Vincent Bernard Le Boucq se rendit au couvent pour y dresser un état des biens (13). Ce document révèle que la majorité des revenus du couvent provenaient des rentes et des pensions et que, déduction faite des dettes, le bilan indiquait un boni de 1148 florins. La population du couvent se composait de quatorze religieuses, d'une novice et de neuf sœurs converses. Cette situation somme toute favorable permit d'envisager la suppression qui devint effective le 14 mai 1783. A cette occasion, un nouvel état des biens (14) fut établi qui indique, malgré les ventes d'objets liturgiques, un déficit de plus de 2000 florins. Les revenus ne sont plus que de 653 florins pour des dépenses de 861 florins.

L'administration du couvent supprimé fut confiée à l'avocat Leerse qui dut faire face à de multiples difficultés et notamment au paiement de pensions et de secours aux religieuses âgées (15). Toutes les religieuses se fixèrent dans la région bruxelloise (16).

Les bâtiments, évalués à 15100 florins (17) furent confiés en 1785 à M. de Touche Foueroy (18) ;

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12373, comptes de 1766-1769 et 1769-1772.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12367, livre des rentes 1747-1783, dots des religieuses.

(3) Cfr état des biens du 8 mai 1783 : A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 186.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12374.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12374.

(6) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 364, liste des religieuses.

(7) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Examens des novices et admissions.*

(8) Prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12350.

(10) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Confesseurs.*

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12374.

(12) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Examens des novices et admissions.*

(13) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 186.

(14) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 186 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12382.

(15) A.G.R., *Chambre des comptes*, nos 48194-48195, 48200-48204 ; *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12376-12382, journaux des recettes et dépenses 1783-1789, qui indiquent toujours des excédents de recettes ; *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13516-13520 ; *Gouvernement général*, nos 2612 : 16 mars 1787 et 1378 : 1787-1788 ; *Conseil des finances*, nos 8114, 8256, 8330 et 8428.

(16) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Béthanie, Liste des religieuses.*

(17) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 364, 10-20 février 1786.

(18) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 364, 25 juin 1785.

celui-ci utilisa l'église pour préparer le ballon qui devait servir à la première expérience de lancer réalisée à Bruxelles.

Plusieurs artisans voulurent par la suite louer les bâtiments (1), mais en 1787, le couvent fut attribué à la garde municipale qui y établit un poste et une prison (2). Pendant le rigoureux hiver de 1788, l'église servit de chauffoir public, puis, en 1795, elle fut démolie (3). A sa place fut percé l'actuel Marché aux Peaux.

Quant aux bâtiments du couvent lui-même, ils furent achetés au début du XIX^e siècle par M. Pierlet. Celui-ci y créa une salle de danse à l'étage et, au rez-de-chaussée, une boucherie qui plus tard devint un bazar (4).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12374.

(2) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 123, Bruxelles, 1845.

(3) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 123.

(4) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 123.

PRIEURÉ DE BÉTHANIE, À LÉAU

Monasterium de Bethania in Leeuwis (1486), tgodshuys van Leuwe (1486), monasterium Beate Marie Magdalene de Bethania in oppido Leeuwensi (1486), godshuys van Betanien (1487), cloostere van Bethanien (1523), cloester van Bethanien binnen Sout Leeuwe (1538), goetshuys van Bethanien binnen der stadt van Saut Leeuwe (1574), godtshuys van Bethanyen binnen Leeuwe (1584), Bethania Leeuwensis (1585), tclooster van Bethanien binnen de stadt Leeuwe (1585), conventus de Bethania (1586), Bethania binnen der stadt van Leeuwe (1589), couvent de Bethanien en la ville de Leeuwe (1596), convent van Bethanien (1599), Bethanien van Leeuwe (1616), monasterium Bethanie in oppido Leeuwensi (1619), monasterium de Bethania in oppido Leeuwensi Sancti Leonardi (1644), het clooster Bethanien van d'ordre van de canonickersen regulier van Sint Augustijn binnen de stadt van Sint Leonaerts Leeuwe (1645), clooster der canonickersen regulieren genaempt Bethanien binnen de stadt Saut Leeuw (1718), goidtshuyse van Mariendael geheeten Bethanien binnen der stadt van Leeuwe (1723), clooster Betanie tot Saut Leeuw (1773), monasterium Vallis Beatae Maria Magdalene de Bethania situm Leeuwi (1778), het clooster van Marie Magdalenendal genaempt Bethanien van het order oft regel van den H. Augustinus binnen de stadt van Saut Leeuw (1787).

SOURCES : Les archives du prieuré de Béthanie à Léau (1) ne sont que partiellement conservées. La majeure part se trouve aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*. Dans ce dépôt figure 259 numéros répartis comme suit, d'après l'inventaire manuscrit : n^{os} 1-3, *varia*, sans beaucoup d'intérêt ; n^{os} 4-7, statuts et ordonnances ; n^{os} 8-31, visites ; n^{os} 32-65, dossiers d'élections des prieures ; n^{os} 66-126, examens d'admission des novices ; n^{os} 127-137, diverses pièces concernant les religieuses ; n^{os} 138-157, documents concernant les confesseurs ; n^{os} 158-161, archives des fondations ; n^{os} 162-236, documents concernant les biens du couvent ; n^{os} 237-259, correspondance générale.

Aux Archives Générales du Royaume, on consultera principalement les n^{os} 9358, 13658, 14698-14716, des *Archives Ecclésiastiques du Brabant* ; la pièce la plus intéressante étant sans conteste le n^o 14711, constitué par un livre des recettes et dépenses dressé par Madeleine Peeters (1573-1618). Sur leurs rapports avec les archiprêtres au XVIII^e siècle, on trouve quelques indications dans deux registres des archives de la cure de Dormael, déposées aux Archives générales du Royaume (non classées). Dans le fonds de la *Chambre des Comptes*, les n^{os} 46891, 169, fol. 40 et 168, fol. 138 intéressent la maison de Béthanie. On consultera en outre *Conseil privé espagnol*, n^o 1124 : requête pour l'obtention de l'exemption d'accises et du logement des troupes en 1596 ; *Conseil de Brabant*, registre n^o 1011, f^{os} 9-10, même requête adressée en 1739 ; *Vente des biens nationaux*, n^{os} 46-8 ; 122-9 ; 219-30 ; 262-16 ; 276-10 et 11 ; 309-15 ; 361-19 et 20 ; 409-23 ; 414-11 ; 431-19 ; 479-13 ; 514-4 ; 527-2 ; 541-9 ; 546-3, 6, 17 et 22 ; 553-22 ; 555-18 ; 558-4 ; 567-7 ; 596-6 et 8 ; 619-1 ; 669-22 ; 689-12 ; 699-15 ; 700-1 et 737-18.

(1) Prov. de Brabant, cant. de Léau ; diocèse de Liège jusqu'en 1559 ; diocèse de Malines jusqu'en 1962 actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

En ce qui concerne les archives conservées à la Cure de Léau, on trouvera quelques données dans P. V. Bets, *Zoutleeuw. Beschrijving, geschiedenis, instellingen*, II, *passim*, Tirlemont, 1888 et dans A. d'Hoop, *Les anciennes archives de l'église collégiale de Léau*, dans *Revue belge d'archives et de bibliothèques*, I, 306-311, Bruxelles, 1903, ainsi que dans A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, I, 146-148.

Aux Archives de l'État à Huy, *Prieuré de Lens-Saint-Remy*, on trouvera encore quelques indications sur les débuts de la maison de Léau, principalement dans le chartrier et l'obituaire du couvent de Lens (1).

Les Archives de la Ville de Saint-Trond possèdent deux séries de documents, *carton B*, liasse 1714, nos 5 et 12, intéressant les biens du couvent de Béthanie en 1714-1715. On en trouvera l'inventaire dans F. Straven, *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, V, 128-129 et 137, Saint-Trond, 1892.

Les manuscrits 17190-94 (5974), f^{os} 79-81 et 16357-45 (4885), f^o 89 du *Cabinet des manuscrits* de la Bibliothèque Royale n'apportent guère de données intéressantes pour notre sujet.

Dans la *Chronique de Val-Saint-Martin à Louvain*, conservée aux Archives de la Ville de Louvain, n^o 4239, on trouve des indications sur les recteurs au 15^e siècle.

Peu de documents concernant le couvent ont été publiés à ce jour. Signalons principalement les éditions d'actes figurant dans l'ouvrage de P. V. Bets, *Zoutleeuw. Beschrijving, geschiedenis, instellingen*, II, 203-219 et 282-283 ; le dénombrement de 1526 nous est connu par l'édition de J. Cuveller, *Les dénombremens de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)* 365, Bruxelles, 1912. En ce qui concerne les différents recteurs, on trouvera des renseignements dans Pierre Ympens, *Chronicon Bethlemeticum*, VI, 13, 1, f^{os} 313-313 v^o, autographe à la Bibliothèque Nationale à Vienne, ms. *Series nova*, 12816 ; Pierre de Saint-Trond, *Chronicon Martianum*, 64 aux Archives de la Ville de Louvain, n^o 4239 ; M. Mastelinus, *Necrologium monasterii de Viridis-vallis*, 136, Bruxelles, s. d. ; M. Dykmans, *Obituaire du monastère de Groenendael...*, 156, Bruxelles, 1940 ; G. Ofhuys, *Catalogus* dans J. Gielemans, *Anecdota...*, 281.

Les renseignements fournis par les ouvrages suivants sont de peu d'intérêt : C. van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 259 ; J. Gramaye, *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae. Lovanium* 45, Bruxelles, 1708 ; *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, I, 168 ; A. Wauters, *Une ancienne description de la ville de Léau*, dans *B.C.R.H.*, 5^e série, II, 550-553, Bruxelles, 1892.

On trouvera un bon aperçu historique dans l'ouvrage de P. V. Bets, *Zoutleeuw. Beschrijving, geschiedenis, instellingen*, II, Tirlemont, 1888. La notice consacrée au couvent par J. Tarlier et A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Léau* 71-72, Bruxelles, 1887, est moins approfondie. Enfin, nous citerons pour mémoire les travaux suivants qui sont sans grand intérêt : Ch. Plot, *Notice historique sur la ville de Léau*, dans *Messenger des sciences historiques*, 357-358, Bruxelles, 1843, et dans *Revue d'histoire et d'archéologie*, II, 88-89, Bruxelles, 1860, ainsi que L. Wilmet, *Léau. La ville des souvenirs*, I, 67, 97, 106, 119, 129, 141, 296, 304-305, 342, Bruxelles, [s.d.].

On possède encore deux manuscrits provenant de la bibliothèque du couvent. Ils sont conservés au *Cabinet des manuscrits* de la Bibliothèque Royale, II 3431 : un livre d'oraisons du XVII^e siècle, et II 3436 : un livre d'oraisons du XVI^e siècle.

Iconographie : le couvent de Béthanie apparaît sur la plupart des cartes et vues de Léau. A ce propos, on consultera : L. Hissette, *Vues et plans des villes, châteaux, monastères et monuments dans les collections du Cabinet des Estampes*, Bruxelles, 1917 ; A. Verbouwe, *Iconografie van Vlaams-Brabant*, VII, *Kanton Zoutleeuw*, Bruxelles, 1950 ; M. Peremans, *Léau et son histoire*, dans *Folklore brabançon*, IV, 154-178, Bruxelles, 1924, et L. Wilmet, *Léau. La ville des souvenirs*, II, *passim* Bruxelles, [s.d.].

Aux Archives Générales du Royaume, le fonds *Cartes et plans. Inventaire manuscrit*, n^o 211, contient un plan du couvent lors de sa suppression.

(1) G. HANSOTTE, *Prieuré de Lens-Saint-Remy*, dans *Monasticon Belge*, II, 3^e fasc., 448-449, Liège, 1955.

Sigillographie : on ne possède plus que trois sceaux du couvent ; le plus ancien, datant de novembre 1614 est conservé aux Archives de la Cure de Léau : il s'agit d'un sceau de forme ovale, sur papier et représentant une Vierge avec l'Enfant, la légende est illisible. Le second, apposé sur un document du 20 août 1773, est conservé aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Léau*, n° 152 ; ce sceau est rond, d'un diamètre de 12 mm., il est en cire rouge et représente une tête de mort inscrite dans un losange, sans légende. Le troisième sceau, datant du 8 août 1778 se trouve également aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie*, n° 3 ; il est en tout semblable à celui du 20 août 1773.

* * *

Le 10 septembre 1478, le recteur du couvent de Lens-Saint-Remy (1), Jacques Colyns acheta à Élisabeth van den Steene un bien situé Engelstrate à Léau. Cette demeure devait servir de refuge en cas de guerre (2).

En 1484, les religieuses décidèrent d'aller se fixer à Léau, car elles ne se trouvaient plus en sécurité à Lens-Saint-Remy : Le 14 janvier 1484, la Communauté obtenait de Maximilien d'Autriche et de Philippe le Beau une confirmation générale des possessions du couvent ainsi qu'une exemption de tous impôts, tonlieux et réquisitions (3). En février de la même année, Marguerite d'York assiste à l'installation de la Communauté à Léau (4). A cette époque, le recteur se nommait Olivier Pruyssens ; ce personnage devait mourir à Léau (5) le 11 septembre 1484.

En 1486, une partie des religieuses regagna le couvent de Lens, les autres demeurèrent à Léau. Trois religieuses du couvent de Mont-Saint-Nicolas à Aarschot (6) se joignirent alors aux religieuses de Léau. Le 30 novembre 1486, les religieuses de Léau, avec leur recteur Jean Spyking, conclurent un accord avec le couvent de Lens au sujet de la répartition des biens des deux Communautés et les deux maisons se jurèrent aide et assistance pour l'éternité (7). Ce contrat fut passé en présence des prieurs de Bethléem (8) et du Val-Saint-Martin (9) : Quelques mois plus tard, le 10 mars 1487, le prince-évêque de Liège Jean de Hornes approuva la fondation et libéra les religieuses de tous impôts, tonlieux et réquisitions (10) et le 14 décembre 1487 les religieuses entraient définitivement en possession de leurs biens à Léau (11). Depuis le 7 novembre en 1487, le recteur Guibert Pigghe du Val-Saint-Martin de Louvain dirigeait la Communauté (12).

Du 3 juillet 1493 au 9 octobre 1495, Godefroid Platvoets du prieuré de Bethléem exerça la charge de recteur ; son administration ne paraît pas s'être déroulée sans difficultés (13). Ses

(1) Prov. de Liège, cant. de Hannut.

(2) P. V. BETS, *Zoutleeuw. Beschrijvingen, geschiedenis, instellingen*, II, 203-204, Tirlemont, 1888. — J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Léau*, 71-72. — A. DE RYCKEL, *Le couvent de Sainte-Marie-Madeleine de Béthanie à Lens-Saint-Remy*, dans *Leodium*, XIV, 51-56, Liège, 1921. — G. HANSOTTE, *Prieuré de Lens-Saint-Remy*, dans *Monasticon Belge*, II, 3^e fasc., 448-449.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14707, copie.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14707.

(5) ARCHIVES DE L'ÉTAT À HUY, *Prieuré de Lens-Saint-Remy*, Obituaire.

(6) Prov. de Brabant, cant. d'Aarschot.

(7) P.V. BETS, *Zoutleeuw...*, II, 205-209.

(8) Prieuré à Herent, prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(9) Prieuré à Louvain, prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14707.

(11) Ed. P.V. BETS, *Zoutleeuw...*, II, 210-212.

(12) PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronicon Martinianum*, 64 et *Origo*, 170, aux A. V. LOUVAIN, ms 4239.

(13) BIBL. NAT. À VIENNE, ms *Séries nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemeticum*, VI, 13, 1, f^{os} 313-313^o.

successeurs furent vraisemblablement Michael de Droomen (1) et Johannes van Merleberge (2) du Val-Saint-Martin à Louvain. Un autre chanoine de ce prieuré Johannes Vlimmerius (3) séjourna également un certain temps au couvent de Léau, en qualité de *socius*.

Robert Vaes du couvent de la Passion du Christ à Tongres (4) dirigea la Communauté depuis 1517 jusqu'à janvier 1529 (5). En 1526, le couvent comptait quarante-quatre habitants : dix-huit religieuses, deux novices, cinq donates, quatorze sœurs converses, deux prêtres, un frère convers et deux pensionnaires. Le dénombrement précise également que le couvent possédait trois métiers à tisser et qu'il était très pauvre (6).

* * *

ELISABETH KERBERS est la première supérieure dont le nom nous soit parvenu. Elle est citée (7) dans un acte du 16 juin 1538.

MADELEINE VAN HOEGAERDEN est citée comme prieure dans deux actes des 20 juillet 1573 (8) et 19 décembre 1574 (9). A la même époque, les 25 octobre 1573 (10) et 19 décembre 1574 (11) le recteur en charge était Pierre Mathijs van Oosterwijk, originaire d'Eemstein (12).

GERTRUDE NAELDEN est citée comme prieure (13) le 24 janvier 1584, mais il semble bien qu'au cours de cette même année Madeleine Peeters exerça déjà de fait les fonctions de supérieure.

MADELEINE PEETERS fut élue prieure (14) le 1^{er} mai 1618. Cette élection n'est probablement qu'une réélection, car Madeleine Peeters dirigeait vraisemblablement déjà la communauté depuis 1584.

En 1584, la direction spirituelle du couvent était exercée par Jean Putmans (15) ; cette charge fut ensuite à nouveau assumée par Pierre Mathijs (16) à partir du 22 juillet 1685. Ce recteur est encore cité (17) le 6 décembre 1603.

En 1584, la maison d'Helen-Bos disparut à la suite des troubles religieux et deux religieuses de ce couvent entrèrent au prieuré de Léau (18).

La situation troublée de l'époque apporta aussi au couvent de Béthanie sa part de souffrance : la révolte des troupes espagnoles de Léau, fin décembre 1590, entraîna de nombreuses réquisi-

(1) A.V.L., ms. 4238, *Origo*, 176.

(2) A.V.L., ms. 4238, *Origo*, 176.

(3) A.V.L., ms. 4238, *Origo*, 182.

(4) Prieuré à Tongres, prov. de Limbourg, cant. de Tongres.

(5) Ch. THUJS, *Essai de biographie Tongroise*, 258-259, Tongres, s.d.

(6) J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)*, 365, Bruxelles, 1912.

(7) ARCHIVES DE LA CURE DE LÉAU.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14711, f° 2.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14708, f° 50.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14711, f° 63.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14708, f° 50.

(12) Pays-Bas, prov. de Hollande méridionale, prieuré de la Congrégation de Windesheim.

(13) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 162.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14708, f° 20 et n° 14711, f° 55v°.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14708, f° 20 et 15017, fol. 16v°.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14711, f° 14-14v°.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14700.

(18) Cfr 1273-1274.

tions ainsi que l'obligation de loger quelques soldats au couvent (1) jusqu'en janvier 1592. D'autre part, le 27 septembre 1594, les Gueux capturèrent le recteur et le conduisirent à Bois-le-Duc. Il fut libéré la veille de Noël 1594, moyennant payement d'une rançon de huit cents florins (2).

Quelque temps après, le 20 décembre 1596, l'archevêque de Malines accorda au prieuré de Jérusalem à Landen l'autorisation de s'unir à Béthanie (3). Enfin, le 20 mai 1606, le prieuré accueillit encore les dernières religieuses du couvent des sœurs grises de la ville (4).

Pendant les dernières années du priorat de Madeleine Peeters, depuis 1611 et au-delà du 14 juin 1616 (5), le recteur en titre avait nom Jean Smismans du couvent de Rouge-Cloître (6).

JEANNE D'ANTINNE apparaît pour la première fois avec le titre de prieure le 22 octobre 1618 (7) et pour la dernière fois le 21 juillet 1643 (8).

Vers 1625, Judocus Fabri du prieuré de Groenendaal occupait la charge de recteur (9).

Le seul événement marquant de ce long priorat est constitué par l'octroi d'une exemption des aides, impôts et tonlieux, accordée le 27 mai 1621 par les archiducs Albert et Isabelle (10).

PAULINE BELLENS terminait son priorat (11) le 29 décembre 1644.

BARBE DE TOURNAI (*Barbara de Tornaco*) fut élue le 29 décembre 1644 (12).

A cette époque, le confesseur de la Communauté était le curé d'Orsmaal (13).

En 1659, les religieuses entreprirent la construction d'une chapelle (14).

En 1671, une partie du patrimoine foncier du couvent fut saisi pour être englobé dans les nouvelles fortifications de Léau (15).

DOROTHÉE MARIO est citée une seule fois avec le titre de prieure (16) en 1680.

Au début du XVIII^e siècle, le 27 mars 1702, les religieuses reçurent du roi Philippe V l'autorisation de lever un emprunt pour réparer les dommages subis par le prieuré du fait des guerres (17).

JEANNE FRANÇOISE TOIRAM apparaît dans les actes en tant que supérieure (18) les 23 mars 1708 et 9 avril 1710.

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14711, f°s 20 et 56-61. — P.V. BETS, *Zoutleeuw...*, I, 219-224.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14711, f°s 28-29. — A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 241.

(3) Cfr 1209.

(4) P.V. BETS, *Zoutleeuw...*, II, 195-203.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14711, f° 67.

(6) Gaspar OFHUYS, *Catalogus*, dans Johannes GIELEMANS, *Anecdota...*, 281.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14711, f° 55^vo.

(8) ARCHIVES DE LA CURE DE LÉAU.

(9) M. DYKMANS, *Obituaire de Groenendaal...* 156. — Groenendaal, prieuré à Hocilaart, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14707.

(11) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n°s 12-15.

(12) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n°s 12-15.

(13) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n°s 12-15.

(14) P.V. BETS, *Zoutleeuw...*, II, 166. — L. WILMET, *Léau, la ville des souvenirs*, II, 191.

(15) A. WAUTERS, *Une ancienne description de la ville de Léau*, dans *B.C.R.H.*, 5^e série, II, 550-551.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14709, f° 1.

(17) ARCHIVES DE LA CURE DE LÉAU.

(18) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n°s 70 et 71.

MARIE PICA remplit la charge de prieure entre le 11 novembre 1711 (1) et le 13 janvier 1715 (2).

JEANNE FRANÇOISE TOIRAM succéda à la prieure précédente (3) le 23 mai 1716. Il semble que cette religieuse continua à diriger la Communauté (4) jusqu'au 16 mai 1719.

MARIE PICA redevint prieure (5) le 16 mai 1719 et resta en charge jusqu'à sa mort (6) le 21 juin 1723.

AUGUSTINE VANDEN HOVE fut élue (7) le 12 juillet 1723. Son priorat ne se termina que par son décès (8) survenu en juin 1732.

JEANNE FRANÇOISE TOIRAM fut désignée une troisième fois en tant que supérieure (9) le 5 juin 1732. Elle mourut (10) le 7 février 1737.

EMMANUEL DONNAI fut élue (11) le 14 février 1737 et resta en charge (12) jusqu'au 4 mars 1743.

Le poste de confesseur était exercé depuis le 23 septembre 1738 par le bégard Halders (13).

Au point de vue de l'administration du temporel, il faut noter que le 2 novembre 1739, le Conseil de Brabant refusa d'agréer une demande des religieuses visant à l'exemption des impôts et des réquisitions (14).

MARIE CATHERINE RAEMAEKERS fut élue prieure (15) le 4 mars 1743 et le resta (16) jusqu'au mois d'avril 1752.

Pendant ce priorat, le couvent fut successivement deux confesseurs : le bégard Jean Bruno Mommen, nommé pour quatre ans (17) le 7 avril 1745 et le capucin Thaddée de Solre (18), nommé le 12 décembre 1751.

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14700.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE SAINT-TROND, carton B, liasse 1714, n° 12.

(3) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 32.

(4) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 33.

(5) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 33.

(6) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, nos 34-36. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab., Dépôt cure de Dormael*, reg. I, f° 8.

(7) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, nos 34-36. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab., Dépôt cure de Dormael*, reg. I, f° 8.

(8) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, nos 37-39.

(9) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 39.

(10) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 43. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab., Dépôt cure de Dormael*, reg. I, 8.

(11) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 43.

(12) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, nos 43-45.

(13) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 138.

(14) A.G.R., *Conseil de Brabant*, registre 1011, f° 9-10.

(15) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, nos 45-47. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab., Dépôt cure de Dormael*, reg. I, f° 8v°.

(16) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 50. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab., Dépôt cure de Dormael*, reg. I, f° 8v°.

(17) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 151.

(18) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 152.

AUGUSTINE FOURNEAU fut élue (1) le 1^{er} mai 1752 et resta en charge (2) jusqu'au 22 avril 1754.

ISABELLE CLAIRE DE BOSERE fut élue (3) le 22 avril 1754 est citée avec ce titre (4) jusqu'au 23 décembre 1763.

LAMBERTINE MARQUET fut la dernière prieure ; elle occupait déjà cette charge (5) le 1^{er} mai 1767 et est citée pour la dernière fois (6) le 26 mai 1796.

En 1769, on démolit la vieille église conventuelle (7) et l'année suivante, on posa la première pierre d'un nouveau temple (7). Le 8 août 1778, l'archevêque de Malines vint consacrer la nouvelle église (8).

La situation matérielle du couvent apparaît comme relativement bonne dans l'état des biens (9) dressé en 1787. La Communauté comprenait alors vingt et une personnes dont neuf religieuses, quatre sœurs converses, cinq valets et trois servantes (10).

Le prieuré fut supprimé le 1^{er} septembre 1796. Les bâtiments furent vendus le 5 vendémiaire an VII (26 septembre 1798) pour la somme de 10000 livres (11).

De nos jours, on peut encore voir une grange de l'ancienne maison et on possède également quelques pierres tombales (12).

(1) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 50. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab., Dépôt cure de Dormael*, reg. I, f° 8v°.

(2) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 51.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brabant, Dépôt cure de Dormael*, reg. II, f° 8.

(4) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 234.

(5) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 235.

(6) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 60.

(7) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, nos 1-3. — A. WAUTERS, *Une ancienne description de la ville de Léau*, dans *B.C.R.H.*, 5^e série, II, 550-551. — P.V. BETS, *Zoutleeuw...*, II, 216-217.

(8) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n° 3.

(9) A.G.R., *Chambre des Comptes*, n° 46827 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14715.

(10) P.V. BETS, *Zoutleeuw...*, II, 216-217.

(11) A.G.R., *Vente des biens nationaux*, n° 119-9.

(12) L. WILMET, *Léau...*, II, 206-207.

PRIEURÉ DE JÉRUSALEM, À LANDEN

Monasterium de Jherusalem in oppido Landensi (1586), monasterium de Hierusalem in oppido Landen (1596).

SOURCES : On trouvera quelques renseignements sur les biens du prieuré de Jérusalem à Landen (1), à l'époque de son incorporation au couvent de Béthanie à Léau (2), aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Béthanie à Léau*, nos 163-164.

J. Cuveller, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)*, I, 389, Bruxelles, 1912, publie les chiffres relatifs à la population du couvent en 1526. — P. V. Bets, *Zoutleeuw. Beschrijving, geschiedenis, instellingen*, II, 299-300, Tirlemont, 1888, édite l'acte d'incorporation du 26 décembre 1596.

Les ouvrages suivants fournissent quelques rares données sur l'histoire du prieuré : C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 264, La Haye, 1725 ; *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, I, 170, La Haye, 1729 ; A. Wauters, *Landen*, dans *Bulletin de la Société royale de géographie*, VII, 79, Bruxelles, 1883 et J. Laenen, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant vanaf het begin der IV^e tot de XVI^e eeuw of voorgeschiedenis van het aartsbisdom Mechelen*, II, 160-161, Anvers, 1936.

* * *

On ignore tout de la date de fondation du prieuré.

En 1526, quatre religieuses y vivaient (3). Les bâtiments furent dévastés pendant les troubles de la seconde moitié du XVI^e siècle (4). Le 21 octobre 1596, les biens du couvent furent affermés à Roger Malathi (5) et le 26 décembre suivant, l'archevêque de Malines donnait son accord à l'union de la maison de Jérusalem et du prieuré de Béthanie à Léau (6). En 1610, les biens situés à Landen furent vendus (7).

(1) Prov. de Brabant, cant. de Landen ; diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1803, diocèse de Liège jusqu'en 1963, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) Prov. de Brabant, cant. de Léau.

(3) J. CUVELLIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant...*, 389.

(4) P.V. BETS, *Zoutleeuw...*, II, 215.

(5) P.V. BETS, *Zoutleeuw...*, II, 299-300.

(6) P.V. BETS, *Zoutleeuw...*, II, 299-300.

(7) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Béthanie à Léau*, nos 163-164.

PRIEURÉ DE L'ERMITE, À BRAINE-L'ALLEUD

L'Eermite in Zonia (1399), Notre Dame de leglize de liermite (XIV^e siècle), die cluse in Sonien (1400), clusagium in loco de Dodewijnsaert (1402), monasterium nuncupatum ter clusen in Zonia (1417), monasterium dictum ter Motten alias ter Cluysen (1419), abie Notre Dame de l'Ermite (1423), couvent del Hermitte (1437), Nostre Damme de Watirbraine (1450).

SOURCES : Les archives concernant ce couvent de chanoinesses régulières (1) sont conservées essentiellement dans le fonds des *Archives Ecclésiastiques du Brabant* inventorié par A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 98-118, Bruxelles, 1929, sous la rubrique de Jéricho. En effet, cette institution religieuse quitta en 1456 son établissement de Braine-l'Alleud pour s'installer à Bruxelles dans l'ancien couvent de Sainte-Catherine qui allait, à la suite de cet événement, s'appeler dorénavant couvent de Jéricho. C'est dès lors dans le chartrier de cette dernière maison que l'on trouvera quelques cent soixante-dix originaux relatifs au monastère de l'Ermite et c'est également dans les cartulaires de Jéricho (surtout les numéros 12563 et 12564) que l'on rencontre un certain nombre de copies d'actes concernant ce même couvent. Il faut encore signaler que plusieurs autres numéros du fonds contiennent, de-ci de-là, l'un ou l'autre document relatif au prieuré de l'Ermite (notamment les numéros 12574, 12575 et 12591) et que le n^o 12778 est un manuel de recettes et dépenses dressé par une religieuse de la Communauté entre 1453 et 1456. On peut également consulter le carton *Jéricho* aux Archives de l'Archevêché à Malines qui contient quelques pièces concernant l'histoire du prieuré de Braine-l'Alleud. La Bibliothèque Royale conserve un livre d'heures de la fin du XV^e siècle contenant une liste des anniversaires laquelle mentionne de nombreuses professes, ainsi que les trois prieures du monastère de l'Ermite : ms. II 293.

Il n'existe, à notre connaissance, aucune édition de documents consacrés au couvent de l'Ermite. Seul C. G. Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, 58 et 217, Gembloux, 1921, a publié deux textes qui intéressent le monastère que nous étudions ici, car ce dernier fut bâti sur une terre qui appartenait auparavant à cette abbaye bénédictine brabançonne.

Le seul auteur ancien qui nous apporte quelques éclaircissements sur l'histoire du prieuré de l'Ermite est A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, II, 136-139, Bruxelles, 1659, lequel lui consacre plusieurs lignes dans le cadre de sa notice sur Jéricho et donne, à cette occasion, une liste des supérieures du couvent de Braine-l'Alleud. J. Tarlier et A. Wauters, *Géographie et Histoire des communes belges. Canton de Nivelles*, 109-110, Bruxelles, 1860, rédigea une courte notice sur l'histoire du prieuré. Depuis lors, F. Marlen, *Braine-l'Alleud au moyen-âge*, 100-103, Bruxelles, 1963-1964 (mémoire de licence inédit de l'Université de Bruxelles) a également consacré quelques pages au couvent qui nous occupe ici.

(1) Braine-l'Alleud, prov. de Brabant, cant. de Nivelles ; diocèse de Cambrai jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962 ; actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

A la suite de l'incendie qui ravagea ce monastère, il ne subsiste rien des bâtiments conventuels à l'exception de la chapelle qui, restaurée, est à nouveau ouverte aux fidèles : voir à ce sujet, J. Tarlier et A. Wauters, *Géographie et Histoire des communes belges. Canton de Nivelles*, 109-110 et F. Marien, *Braine-l'Alleud au moyen-âge*, 102.

Nous n'avons retrouvé aucun exemplaire de sceau de la Communauté ou de ses prieures.

* * *

A l'extrémité septentrionale de la paroisse de Braine-l'Alleud, se trouvait un alleu du nom de Dudinsart qui avait été cédé par le duc de Brabant Godefroid I^{er} à l'abbaye de Gembloux (1) en 1131. Cette terre aurait pu normalement devenir le siège d'un prieuré de l'abbaye de Gembloux puisqu'un service religieux y était célébré par un moine de l'abbaye (2). Mais, à la fin du XIV^e siècle, la célébration du culte dans cet oratoire n'était pas assuré avec régularité à cause de la diminution des revenus de sa dotation. Dès lors, l'abbaye gembloutoise ne tenait plus tellement à garder ce bien éloigné et devenu quelque peu encombrant. D'autre part, il existait, à la même époque, à Wauthier-Braine (3), à environ quatre kilomètres à l'Est de Dudinsart, une sorte d'ermitage dans lequel vivaient quelques saintes femmes. Il s'agissait d'une maison particulière qui aurait pris le nom de couvent de la Motte. Les origines de cette dernière maison sont fort obscures : nous ne l'avons rencontrée que dans des documents (4) de 1394 à 1397 relatifs à des achats de biens opérés par cette institution (5). Ces recluses désiraient devenir régulières mais ne disposaient d'aucun endroit propice. C'est alors que la duchesse de Brabant Jeanne décida, le 6 mai 1399, avec l'accord de l'abbé de Gembloux de donner la maison et la chapelle de Dudinsart aux dix recluses du couvent de la Motte (6). Le 27 juillet, l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly donnait son accord à l'érection de ce *novum monasterium* de l'Ordre de Saint-Augustin en lui donnant le statut de prieuré sous la dépendance du prieuré de Sept-Fontaines (7). Outre les lieux destinés à l'habitation et à la prière, la donation de la duchesse de Brabant comprenait la patrimoine de l'ancienne chapelle, qui consistait en une vingtaine de bonniers de terres aux alentours du monastère ainsi qu'en divers revenus, une cour foncière et

(1) Cfr C.G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, 58, Gembloux, 1921.

(2) Cette situation n'est pas stipulée dans l'acte de 1131, mais elle est formellement attestée dans l'acte de confirmation des biens et privilèges de l'abbaye de Gembloux par le pape Célestin III du 9 juillet 1196 où l'on cite l'*heremum Sanctae Mariae apud Brenam cum ecclesia* : C.G. ROLAND, *Chartes de Gembloux...*, 89, puis dans une nouvelle confirmation des biens, faite par Innocent III le 15 novembre 1213 : C.G. ROLAND, *Chartes de Gembloux...*, 97, et enfin dans la charte de fondation du prieuré de 1399.

(3) Prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(4) J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Canton de Nivelles*, 109, les rencontrent pour la première fois dans un acte du 15 mars 1394 et considèrent ce dernier comme étant celui par lequel les religieuses achetèrent le bien de la Motte à Wauthier-Braine. Or les trois chartes rencontrées à cette même date ne font que rapporter des achats de biens à Wauthier-Braine par le couvent de la Motte si bien que rien ne nous permet d'affirmer que cette Communauté se soit formée en 1394 : au contraire, elle remonte plus haut dans le temps et c'est ce qui expliquerait que dans l'acte de l'évêque de Cambrai de 1399, on dit qu'elles séjournent à Wauthier-Braine depuis *plurissima temporum curricula* : cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12549.

(5) Il s'agit de deux actes du 15 mars 1394 concernant des achats de terres et prés à Wauthier-Braine, tenus soit de la duchesse de Brabant, soit du Chapitre de Nivelles ; d'un troisième de cette même date ainsi que d'un du 22 février 1397, ceux-ci relatifs à l'acquisition de maisons à Wauthier-Braine, tenues du seigneur du lieu, le seigneur de Gaesbeek. — Ces quatre actes sont conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12549.

(6) C.G. ROLAND, *Chartes de Gembloux...*, 217, qui édite cet acte d'après des copies alors que l'on conserve l'original aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12549. — C'est à la suite d'une erreur de lecture que J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et Histoire... Canton de Nivelles*, 109, ont parlé de deux recluses au lieu de dix.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12549. — Sept-Fontaines, prieuré augustin à Rhode-Saint-Genèse, prov. de Brabant, cant. d'Uccle.

un droit de pacage dans la forêt de Soignes (1), le tout à charge d'un cens annuel de quatorze florins à payer à l'abbaye de Gembloux (2).

* * *

CATHERINE PIJNBROEC alias DE HAL, ancienne recluse de Wauthier-Braine, fut la première prieure du couvent de l'Ermitage (3). On la rencontre, en effet, avec ce titre (4) dès mars 1401. Par la suite, elle apparaît comme supérieure de la Communauté dans une dizaine d'actes (5) jusqu'au 22 septembre 1437. C'est peu après cette dernière date qu'elle aurait dû abdiquer. Selon Sanderus (6), cette démission se serait produite au début de l'année 1438 et Catherine Pijnbroec aurait encore survécu pendant dix-huit ans pour mourir le 21 juillet 1455. Cette chronologie est fort vraisemblable puisque la prieure suivante est encore citée comme simple religieuse (7) le 23 janvier 1438 et qu'elle est mentionnée comme supérieure du couvent à partir du 23 mars suivant (8). Le priorat de Catherine Pijnbroec qui s'étend sur près d'une quarantaine d'années nous apporte plusieurs documents importants tant sur le plan spirituel que temporel. Il convient tout d'abord de relever, le 27 juillet 1402, la résolution prise par l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, de révoquer le prieur de Sept-Fontaines comme supérieur du couvent et de prendre à sa charge le droit de visite du monastère (9). Cette mesure ne sera pas de très longue durée puisque, le 10 juillet 1437, le pape Eugène IV autorise le prieuré à choisir ses visiteurs (10) et qu'en 1443, le prieur de Groenendaal sera confirmé dans cette fonction (11). Ensuite, dans un autre domaine, signalons que le 26 mars 1400, la duchesse de Brabant, Jeanne, concède aux religieuses le droit de moudre leur grain où elles le désirent (12) et que le 11 mars 1422, le duc de Brabant, Jean IV, leur accorde le droit de pacage dans la forêt de Soignes pour vingt-quatre vaches, soixante porcs et quatre chevaux, chiffre correspondant aux besoins de la population du moment, à savoir quarante personnes dont vingt-huit religieuses (13). Lorsque l'on examine les développements du temporel, on peut voir que la prieure Catherine Pijnbroec pratique, d'une part, une politique d'achats — elle acquiert la seigneurie de Screyen à Hennuyè-

(1) Le droit de pacage était destiné à dix vaches, quatre chevaux et vingt-six porcs, bétail qui correspondait aux nécessités des dix religieuses de l'époque : cfr un acte du 11 mars 1422, conservé aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12551.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12549.

(3) D'après A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, II, 139, Bruxelles, 1659. — Catherine Pijnbroec dirigeait déjà la Communauté de Wauthier-Braine depuis deux ans quand elle vint à Braine-l'Alleud.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12550.

(5) Il s'agit de documents des 10 août 1405, 25 janvier 1407, 18 juillet 1408, 27 janvier 1422, 12 janvier 1423, 24 juillet 1423, 23 avril 1425, 15 mai 1431, mai 1431, 4 août 1431, 1435, 1^{er} août 1437, 17 et 22 septembre 1437, conservés respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12550; 12564, f^{os} 51^{vo}, 52^{vo}, 53^{vo}, 23^{vo}; 12761; 12552; 12553; 12554 (à la date du 18 mars 1445) et aux ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES, Fonds de Jéricho.

(6) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139. — Son anniversaire est en effet célébré un 20 juillet : B.R., II, 293, 17^{vo}.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12915.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12554.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12549.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12564, f^{os} 24^{vo} et 12577.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12564, f^o 25, et 12577. — Groenendaal, prieuré augustin à Hocilaart, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12564, f^o 15^{vo}, et 12552 (confirmation du 18 avril 1431 par Philippe le Bon).

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12551. — On conserve également aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12551, deux confirmations de cet acte, émanant l'une de Philippe de Saint-Pol en date du 6 septembre 1429, l'autre de Philippe le Bon en date du 18 avril 1431.

res (1) ainsi que quelques terres et prés à Braine-l'Alleud, Wauthier-Braine, Alseberg et Lillois (2) — et que d'autre part, elle bénéficie de nombreuses donations : le 12 août 1420, le duc Jean IV cède treize bonniers de bruyère dans la forêt de Soignes au couvent pour qu'il puisse s'agrandir (3) et la supérieure reçoit encore des biens à Itterbeek, Wezembeek, Woluwe-Saint-Étienne, Leeuw-Saint-Pierre, Forest, Braine-l'Alleud et Laeken (4). A côté de quelques affermages de terres (5) et d'échanges de biens (6), il faut mentionner les différends que la prieure se doit de régler : ceux-ci portent, entre autres, sur le refus des habitants de payer au couvent les dîmes grandes, menues et noales (7) et sur les prétentions du curé de Braine-l'Alleud à vouloir imposer des droits paroissiaux au prieuré (8). Notons encore une confirmation du monastère par Jean, abbé de Gembloux (9) en 1404 ainsi qu'un privilège général permettant au prieuré de l'Ermitte d'exercer librement le service divin et d'être exempté de toute aide au prince (10).

ALICE VAN STEENBERGHEN, rencontrée comme religieuse (11) le 20 janvier 1438, apparaît avec le titre de prieure à partir du 23 mars suivant et conservera cette dignité jusqu'au 22 mai 1445 au moins (12).

D'après Sanderus, elle aurait abdicé en 1448 et serait morte en 1466 au couvent de Jéricho (13). Sur le plan spirituel, il faut noter, sous son priorat, un document émanant de l'évêque de Cambrai, Jean VI de Bourgogne, adressé au prieur de Groenendaal et daté du 3 juillet 1443. L'évêque y confirme le prieur en sa qualité de commissaire du couvent de l'Ermitte et accorde à ce prieuré des statuts où il rappelle notamment l'introduction de la clôture dans le monastère (14), dont la population ne peut dépasser le chiffre de quarante sœurs et dix converses. Au cours de ces

(1) Cfr un acte du 14 octobre 1437, aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f° 34. — Cette seigneurie comprenait une cour, sept fiefs, trente-deux bonniers de terres et cinq bonniers de prés. — Voir également un extrait du livre de fief du 10 novembre 1463 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f°s 32v°-33. — Hennuyères, prov. de Hainaut, cant. de Soignies.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12550 ; 12551 ; 12564, f°s 72v°, 61v°, 58, 23v°, 26v°, 22 ; 12552 ; 12553. — Alseberg, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Lillois, prov. de Brab., cant. de Nivelles.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12551. — Il est dit dans l'acte que ces bruyères sont peuplées de renards et de loups qui commettent des dommages sur les terres du couvent. A ces treize bonniers, il faut ajouter six bonniers de raspaille, donnés par le même duc le 6 juillet 1424 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12552.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12550 ; 12551 ; 12564, f°s 212v° et 12661 ; 12551 ; 12564, f°s 97, 82 ; 12554 ; 12552 ; 12564, f°s 88 et 97v°. — Itterbeek, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Wezembeek, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode ; Woluwe-Saint-Etienne, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode ; Leeuw Saint-Pierre, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Forest, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Laeken sous Bruxelles, prov. de Brabant, cant. de Bruxelles.

(5) Voir notamment un acte de mars 1401 par lequel le couvent cède à bail vingt et un bonniers de terres à Wauthier-Braine pour soixante ans : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12550.

(6) Cfr un document du 25 janvier 1407 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f° 51v°.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12551 : le duc de Brabant charge le 9 septembre 1412 le doyen de Lierre et les doyens de chrétienté de Bruxelles et d'Anvers de mettre fin à cet incident.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12551 : 9 décembre 1417. — La sentence favorable au prieuré est confirmée par l'évêque de Cambrai le 2 mai 1421 et par le pape Eugène IV le 6 septembre 1438. Le curé tentera, mais en vain, en 1433, de revenir sur la sentence de 1417 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12551 ; 12564, f° 64v° et 12553.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12550 : 4 août 1404.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12670, f° 387 : 17 décembre 1421. — Ce privilège sera confirmé par Philippe le Bon le 18 avril 1431 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12556.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12915.

(12) Voir des actes datés des 23 mars, 21 juin et décembre 1438, 26 mai 1439, 21 janvier 1441, 18 mars et 22 mai 1445, conservés respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12554 ; 12564, f°s 38v°, 30 ; 12734 ; 12674, f° 53v° ; 12554.

(13) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139. — On célèbre en effet l'anniversaire de cette ancienne prieure de l'Ermitte un 15 avril : B.R. ms II, 293, f° 168.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f° 25. — Selon A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139, la clôture aurait été imposée le 12 février 1438.

années, si cette maison continue d'acquérir des biens, — c'est ainsi que les religieuses achètent en 1438 deux fiefs d'une douzaine de bonniers de terres et prés à Braine-l'Alleud ; en 1442, un fief comprenant huit bonniers de prés situés entre Hal et Lembeek et en 1446, une dime à Zierenbeek près de Malines (1) —, son patrimoine s'enrichit également par des donations de terres, vergers, biens-fonds, à Louvain, Pepingen, Wolvertem, Leeuw-Saint-Pierre, Watermael, Loupoigne et Bruxelles (2), de rentes à Mollem, Bruxelles et Schaerbeek (3) et surtout du moulin banal de Mont-Saint-Pont ainsi que de parties de chemins longeant le domaine du monastère entre Nivelles et Alsemberg et qui permettent ainsi de le clôturer (4). Outre les actes courants d'administration (5), il faut signaler quelques difficultés surgies notamment entre le couvent et le maire ducal de la Hulpe, à propos de l'exercice des droits sur la seigneurie de Screyen à Hennuyères (6). C'est encore sous la prieure Alice van Steenberghen que, par bulle du 6 septembre 1438, le pape Eugène IV prend sous sa protection les personnes et biens du prieuré (7) et qu'en 1445, Philippe le Bon accorde des lettres de sauvegarde aux divers couvents de la forêt de Soignes (8).

ELISABETH VAN DEN VELDE, après avoir été religieuse au couvent de Béthanie à Malines, devient la troisième et dernière prieure de la Communauté des chanoinesses de l'Ermitte. Elle fut élevée à cette dignité (9) vers 1448 et dirigea le couvent jusqu'à l'incendie qui ravagea le prieuré (10) en 1456. Au cours de ces quelques années d'administration, il convient de mentionner, dans le domaine ecclésiastique, une bulle de Nicolas de Cuse du 31 janvier 1452, qui confirme les prieurs de Groenendaal et du Rouge-Cloître comme visiteurs de l'Ermitte et qui accorde au couvent tous les privilèges du Chapitre de Windesheim, quoique ce dernier ne fasse pas partie de cette Congrégation (11) et, dans le domaine du temporel, la composition en 1453 d'un manuel d'annotations de recettes et dépenses du monastère (12).

C'est en 1456, alors que le prieuré abordait sa cinquante-cinquième année d'existence paisible, qu'une catastrophe survint : le 5 avril, le couvent était entièrement brûlé. La tradition,

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12564, f° 38v° ; 12554 ; 12555. — Hal, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Lembeek, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Zierenbeek, non identifié.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12553, 12564, f° 80v°, 12565, f° 119 et 12767, 12554, 12564, f°s 46v°, 196v°, 112, 88v°. — Louvain, prov. de Brabant, cant. de Louvain ; Pepingen, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Wolvertem, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Watermael, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles ; Loupoigne, prov. de Brabant, cant. de Genappe.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12553 ; 12564, f° 85v°. — Mollem, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Schaerbeek, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeek.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12553 (20 octobre 1438) et 12554 (25 mai 1441) ; à cette dernière donation, il faut ajouter trois bonniers de bois. — Mont-Saint-Pont, dépendance de Braine-l'Alleud.

(5) Voir notamment plusieurs actes d'affermages conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12734, 12554.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f° 35v°.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f° 14.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12554 : 2 juin 1445.

(9) D'après A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139. — En effet, dans les textes que l'on a rencontrés, la prieure Alice van Steenberghen est citée pour la dernière fois le 22 mai 1445 et Elisabeth van den Velde n'est mentionnée qu'une fois, en 1454. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12674, f° 17.

(10) Il est bien évident qu'elle dut diriger le prieuré de Braine-l'Alleud jusqu'en 1456 puisque nous la retrouvons comme supérieure du couvent de Jéricho à Bruxelles et que la fondation de cette dernière maison correspond en réalité au transfert dans cette ville du monastère de l'Ermitte.

(11) B.R., ms. 13515 et analyse dans J. PAGUAY, *Kerkelijke privilegiën verleend aan het kapittel van Windesheim*, n° 110, Lummen, 1934. — Cette bulle fut octroyée en même temps au couvent de l'Ermitte et à celui de Sainte-Elisabeth au Mont-Sion à Bruxelles. — Rouge-Cloître, prieuré augustin à Auderghem, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12778.

attesté par Sanderus, rapporte que cet incendie aurait été provoqué par des incendiaires sacrilèges (1). Ce désastre contraignit les religieuses à trouver refuge à Bruxelles et elles se mirent aussitôt à chercher les moyens de s'installer définitivement dans cette ville. C'est précisément à ce moment que, dans le couvent de Sainte-Catherine, les religieuses que l'on appelait les dames blanches menaient une existence qui leur valait de nombreuses critiques. C'est ainsi que Philippe le Bon fut amené à conférer aux chanoinesses de l'Ermité le couvent des dames blanches en prévoyant la possibilité pour les anciennes occupantes de cette maison bruxelloise de s'incorporer à la Communauté venue de Braine-l'Alleud. L'acte relatif à cette fusion des deux Communautés date du 10 mai 1456 et ce moment, en même temps qu'il marque la fin de l'histoire du prieuré de l'Ermité, signifie le début d'une nouvelle institution qui s'appellera dorénavant le couvent de la Rose plantée à Jéricho (2).

(1) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 137.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12585.

PRIEURÉ DE MONT-SAINT-NICOLAS, À AARSCHOT

Sorores domus Sancti Nicolai (1439), susteren van Sinte Claesberghe (1440), het godshuys van Sinte Gheertruden (1442), sorores de poenitentia tertii ordinis sancti francisci (1450), canoniken regulier van den Heyligen Augustijn (1453), canonicæ regulares sancti Augustini (1453), le cloistre de St Nicolace berghe (1597).

SOURCES : Les religieuses du Mont-Saint-Nicolas (1) ne furent pas épargnées par la Révolution française. Après leur expulsion du couvent le 2 décembre 1796, Félicité Keulemans se réfugia au béguinage de Malines. Elle était responsable de la distribution des rentes sur lesquelles les sœurs avaient des droits et conservait plus précisément, de par sa fonction, les archives du couvent. Après le décès de cette religieuse, en 1835, les documents du Mont-Saint-Nicolas furent transportés aux Archives de l'Archevêché où elles sont encore maintenant conservées.

La plus grande partie des sources inédites est conservée aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Registres* : deux chroniques et une partie des registres, non cotée et sans signature particulière (2).

La *Chronijcke ofte beschrijvinge van het aanmerkelykste hetgenen in het clooster sedert den oorsprong vorgevallen is*, 142 pages, fut rédigée par C. Boes, onzième et dernier recteur (1754-1796) en 1771, ou peu après. Beaucoup de sources sont rassemblées par cet auteur. Nombreux sont les documents originaux qui sont perdus depuis lors, de sorte que l'auteur a conservé de cette façon certains fragments de sources disparues (3). Cette chronique concerne l'histoire du Mont-Saint-Nicolas depuis l'origine, en 1439, jusqu'en 1771.

On conserve aussi un *Memorie-boek*, 107 pages, rédigé en 1710, par Laurent Van Mierloo, recteur du Mont-Saint-Nicolas de 1701 à 1713, où l'auteur décrit l'histoire du Mont-Saint-Nicolas depuis la fondation jusqu'en 1713, année de son départ. Une main inconnue a complété cet ouvrage jusqu'en 1726.

Un registre, non paginé, intitulé *Closter-Sint Nicolas berch tot Aarschot 1666* est un document sous forme de quatre registres différents reliés ensemble. La première partie donne un aperçu des biens censeaux au XVII^e siècle, quelques notes des années 1685-1695 et 1705-1714, un obituaire de 1701-1737, 1650-1680, 1684-1795 et 1797-1835, des comptes des repas offerts aux étrangers en 1714, une liste des religieuses chassées. Le second registre, intitulé *Den ontfanch van de Arche sedert 14 november 1715 tot 1718*, conserve des comptes de 1715 à 1795. Le troisième registre contient les revenus et dépenses du couvent de 1693 à 1792. Le dernier donne un aperçu des comptes de la dernière prieure, 1778-1794.

(1) Prov. de Brabant, cant. d'Aarschot ; diocèse de Liège jusqu'en 1559 ; diocèse de Malines jusqu'en 1962 ; actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) A. D'HOOF, *Inventaire général des archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 14, Bruxelles, 1929. — *Annuaire de l'Archevêché de Malines*, XV, Malines, 1914. — Ces ouvrages ne renseignent qu'une partie des registres conservés.

(3) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1637. Een vrouwenklooster onder invloed van Windesheim*, mémoire de licence inédit, 25, Louvain, 1965.

Le *Cartularium*, 183 folios, rédigé par Charles Wicquart en 1670 à la demande de la prieure Hermans, se compose de trois parties ; f^{os} 2-4 ; un court aperçu de la fondation du couvent et une liste des prieures ; f^{os} 4-171 : le cartulaire proprement dit ; f^{os} 171 v^o-179 v^o : une copie de l'état des biens en 1516, rédigé par J. Schoeters, recteur de 1683 à 1701. Ce cartulaire est très important, car il conserve des documents dont les originaux sont perdus (1).

En ce qui concerne l'étude des rentes et cens, on peut signaler le *Register van de chijnsen en de erfrenten*, 198 folios, commencé (2) par la religieuse Maria Lauwers en 1654.

Les statuts imprimés des chanoinesses régulières de Windesheim, en 1642, sont conservés en minutes dans le même dépôt, *Mont-Saint-Nicolas, Pièces diverses* (3).

Enfin, un *Ritus et forma servanda in investitione novitiarum pro regula sancti Augustini*, fait partie de ce fonds.

Dans le même dépôt, on conserve également dans le même fonds cinq boîtes. Deux de ces boîtes contiennent le chartrier. Ce dernier est classé dans l'ordre chronologique et numéroté par C. Buvé (4). Il compte 228 originaux dont 46 d'avant la fondation (1302-1439), 95 du XV^e siècle, 50 du XVI^e siècle, 14 du XVII^e siècle et 23 du XVIII^e siècle. La nature de ces actes est fort différente. C'est ainsi qu'à côté de nombreux actes échevinaux, on trouve aussi deux actes épiscopaux (5), un acte du légat pontifical (6), des testaments et des actes notariés. Ce chartrier est loin d'être complet, car certains actes, entre autres intéressant la fondation et d'autres événements importants, sont perdus du fait des sacs et incendies du couvent (7).

Parmi ces actes, sous le n^o 197, est classé une petite chronique qui renferme une liste des biens. Ce document fut élaboré pour sa plus grande partie par Jean Schoeters, recteur de 1683 à 1701, et compte 14 folios dans lesquels l'auteur nota les événements de son temps. Ses annotations furent complétées par Laurent Van Mierloo pour l'année 1702.

Après les actes originaux, sont encore classés les documents suivants : n^o 229 : un registre des bois et près de 1569, 65 folios ; n^o 230 : un obituaire ; n^o 231 : des pièces intéressant les religieuses ; n^o 232 : des documents relatifs aux meubles d'église et aux comptes de l'orgue de l'église au XVIII^e siècle ; n^o 233 : quelques quittances du XVIII^e siècle ; n^o 234 : notes sur la suppression du couvent en 1796 ; n^o 235 : un registre des rentes et paiements au XVI^e siècle, 52 folios ; n^o 236 : une transcription de quelques coutumes de Louvain.

Le fonds du *Mont-Saint-Nicolas* comporte encore, à côté de cette partie classée, une section *Pièces diverses* se répartissant en trois boîtes.

.. Deux de ces boîtes sont réservées aux pièces relatives aux possessions du Mont-Saint-Nicolas : 1^o un registre non paginé qui contient : des notices relatives aux rentes héréditaires, 1513-1554 et 1650-1653 ; des aperçus sur les biens censaux, 1786-1796 ; une énumération des biens au XVIII^e siècle ; 2^o un registre des rentes et paiements, non folioté, du XVI^e siècle et un rentier du XVIII^e siècle, 1792-1793 ; 3^o le *Priorinne Boeck* de C. Terwaerts, 21 folios, qui contient les comptes des procès de 1501 à 1506 ; 4^o des *Aantekeningen* sur les comptes de la prieure Terwaerts en 1489 ; 5^o des *Aantekeningen* sur les comptes de la prieure Crabeels pour les années 1625-1626, 59 folios ; 6^o des *Aantekeningen* sur un registre de comptes de la prieure Crabeels pour les années 1627-1628, 49 folios ; 7^o un *Boeck van de Arcke* 187 pages, qui donne les revenus et dépenses des prieures de 1670 à 1760 et une liste des religieuses ; 8^o des liasses de comptes des XVII^e et XVIII^e siècles ; 9^o des liasses

(1) A. Arch. M., *Registres, Cartulaire*, f^o 160, acte d'admission des religieuses au Tiers-Ordre, le 5 décembre 1450.

(2) A. D'HOOP, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 14, Bruxelles, 1929, renseigne ce registre comme la seconde partie du cartulaire.

(3) Cfr *infra*, 1220.

(4) Cfr *infra* 1220, note 4.

(5) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n^{os} 81 et 169.

(6) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n^o 52.

(7) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n^o 197 : J. SCHOETERS, *Chronique*, f^o 13v^o, l'auteur y rapporte les destructions et l'incendie du couvent en 1490, 1578 et 1590. — F. VANHOOP, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 7, Louvain, 1965.

relatives aux rentes, aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ; 10^o des liasses donnant des renseignements sur les biens aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

Une dernière boîte est réservée aux documents relatifs à la vie communautaire des chanoinesses : 1^o une copie de privilèges accordés par Maximilien d'Autriche est conservée avec des documents relatifs au logement de soldats hollandais, XVII^e siècle ; 2^o la minute des *Statuten van vier Cloosters : Sint-Ursule binnien Lövien, Sinte-Mariëndael binnēn Diest, Sinte-Marie in d'Else te Sichem en Sint-Niclaes Bergh Aerschot*, 1642, avec quelques lettres de l'archevêque de Malines, Jacques Bœonen (1) ; 3^o quelques pièces relatives aux visites des XVI^e et XVIII^e siècles ; 4^o des documents concernant les élections des prieures du XVIII^e siècle ; 5^o des pièces relatives à l'acceptation de nouvelles religieuses, 1613-1790 ; 6^o des papiers personnels concernant des religieuses, XVII^e et XVIII^e siècles ; 7^o des renseignements sur les recteurs du XVIII^e siècle ; 8^o des notes sur les familiers du Mont-Saint-Nicolas, XVIII^e siècle ; 9^o des pièces intéressant les reliques, XVII^e et XVIII^e siècles.

Aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, les nos 11410-11414 et 15081-15100 intéressent le Mont-Saint-Nicolas (2). Le n^o 11410 est un rapport de visite de Paul van den Bossche, prieur de Saint-Martin à Louvain, daté de 1567. Le n^o 11411 est un rapport de visite dû à l'archidiacre Max Morillon et à Paul Van den Bossche, 1573-1575. Le n^o 11412 est une copie, d'une énumération de biens dont l'original date de 1516. Le n^o 11413 est un registre des revenus des biens et rentes, 478 pages, dressé par Jeanne Marie Geyskens, procureur en 1744. Le n^o 11414 est le procès-verbal de la suppression du couvent en 1796 et ne contient qu'une liste des religieuses chassées (3).

Les nos 15081 à 15100 concernent le chartrier de Saint-Martin à Louvain. On y trouve différents actes de Nicolas Dierix, fondateur du Mont-Saint-Nicolas (4).

Dans le fonds *Caisse de Religion*, le n^o 69 est une liste (5) des peintures conservées au couvent et le n^o 172 concerne les documents suivants : une liste des possessions et une énumération des religieuses due à L. J. Le Corbusier, notaire et procureur à Aarschot, le 18 avril 1782, et rédigée dans le cadre de la politique religieuse de Joseph II.

Dans le fonds de la *Jointe des amortissements*, le n^o 310 concerne un aperçu des biens.

Aux archives du château d'Arenberg à Heverlee, n^o P. 4, une *Déclaration des biens*, fut rédigée en 1597 par Charles Millet, auditeur à la Chambre des Comptes et secrétaire de Charles de Croy, sixième duc d'Aarschot ; ce document compte trente-neuf fascicules dont les 10^e, 11^e et 12^e concernent le Mont-Saint-Nicolas. Après un court aperçu de l'histoire, l'auteur fait un relevé des constructions et termine par un état des biens (6).

Aux Archives de la Ville de Louvain le n^o 4239 est une *Kroniek van Sint-Maarten*, 345 pages, datée du milieu du XVII^e siècle. Elle est de la main de Pierre de Saint-Trond (7) et contient, 163-229, les biographies des religieuses ; 225-239, l'auteur donne des renseignements sur les religieuses qui furent inhumées à l'extérieur du couvent (8).

(1) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot 1439-1537*, 21-23, mémoire de licence inédit, Louvain, 1965.

(2) A. D'HOOP, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 13, Bruxelles, 1929.

(3) Les religieuses déclarèrent qu'elles ne savaient rien de la nature de leurs possessions.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 15099, testament 855 : Nicolas Dierix.

(5) A. COSEMANS et J. LAVALLEY, *Inventaire des Archives du Comité de la Caisse de Religion*, 167, Bruxelles, 1926.

(6) *Cfr infra*, 1229.

(7) Pour des commentaires sur cette chronique, on consultera W. LOURDAUX, *De Moderne Devoten te Leuven, 1433-1483*, mémoire de licence inédit, 34-35, Louvain, 1954. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 40-47, Louvain, 1965.

(8) Les recteurs et *socii* (1453-1585) étaient originaires de Saint-Martin de Louvain : F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 40-47, Louvain, 1965.

Dans le même dépôt, on conserve sous le n° 4238 l'*Origo domus Sancti Martini* commencé par Henri de Ponte, prieur de Saint-Martin, et continué par deux mains différentes (1) de 1472 à 1483. Au folio 23 v°, on trouve des renseignements sur Nicolas Diericx, fondateur du Mont-Saint-Nicolas.

A Vienne à la Bibliothèque Nationale, sous le n° 12816, *Series Nova*, ancien n° 311-395, est conservé l'autographe du *Compendium decursus temporum monasterii christifere Bethlemitice puerpere, ordinis canonicorum regularium iuxta Iovanium* de Pierre Ympens, prieur du couvent de Bethléem à Herent. Ce *Chronicon*, V, II, 5, donne une relation de la fondation à Aarschot et sert de source à la chronique de Pierre de Saint-Trond (2).

La Bibliothèque des Bollandistes à Bruxelles conserve, sous le n° 613, les statuts de chanoinesses régulières, datant du milieu du XV^e siècle, 100 folios (3).

La *Vita et conversacio Ysentrudis de Mekerem, Sororis domus magistri Gerardi*, reprise dans le manuscrit 8849-8859, f° 206-212 v°, conservé à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, *Cabinet des manuscrits*, fut éditée sous le titre *Levensbeschrijving van Devote Zusters te Deventer*, par W. Kuehler, dans *Archief voor de Geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht*, XXXVI, 1-68, Utrecht, 1910.

Les registres du chartrier conservé aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Fonds du Mont-Saint-Nicolas*, sont publiés par C. Buvé, *Het archief van Sint-Niklaasberg*, dans *Hagelandse Gedenkschriften*, II, 194-295, Turnhout, 1911 (4).

Un article traite spécifiquement du Mont-Saint-Nicolas : J. Meeus, *Een kloosterinboedel te Aarschot in de 18de eeuw*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XXXII, 346-350, Merchtem, 1949. L'auteur publie quelques fragments de A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 172. Cet article a peu de valeur.

On trouvera des renseignements sur le nombre de religieuses présentes au Mont-Saint-Nicolas dans J. Cuvelier, *Dénombrements de foyers en Brabant, XIV-XVI^e siècles*, 342, Bruxelles, 1912.

Quelques données sommaires sont à signaler dans M. Dykmans, *Obituaire du monastère de Groenedael dans la forêt de Soignes*, 306, Bruxelles, 1940.

Quelques notices sont à signaler en ce qui concerne la fondation : J. Gramaye, *Antiquitates Belgicae*, II, *Antiquitatis illustrissimi ducatus Brabantiae*, 54, Louvain, 1708 ; A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, II, 120, La Haye, 1728 ; C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, 243-244, La Haye, 1725.

F. Vanhoof, *Sint-Niklaasberg te Aarschot (1439-1537). Een vrouwenklooster onder invloed van Windesheim*, Université de Louvain, mémoire de licence inédit, 1965. Ce travail comporte, à côté d'une bibliographie complète et d'une étude des sources, l'histoire du premier siècle de l'existence du couvent.

(1) W. LOURDAUX, *De Moderne Devoten te Leuven, 1433-1483*, mémoire de licence inédit, 25-31, Louvain, 1954. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 45-46, Louvain, 1965.

(2) J. KERVYN DE LETTENHOVE, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des Ducs de Bourgogne*, III, 339-468, Bruxelles, 1876. — H. NELIS, *Note sur le « Chronicon Bethlemiticum » de Pierre Impens*, dans *B.C.R.H.*, XCIII, 197-243, Bruxelles, 1929. — J. HALKIN, *Une œuvre historique belge à récupérer à Vienne : la Chronique de Bethleem*, dans *R.B.P.H.*, XXIV, 202-210, Bruxelles, 1945. — E. PERSOONS, *De autograaf van het « chronicon Bethlemiticum », door Pieter Impens*, dans *Mededelingen voor Geschied- en Oudheidkundige Kring van Leuven*, II, 3-10, Louvain, 1962. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 38-40, 42-44, Louvain, 1965. Ce dernier travail procure l'édition d'une partie du *Chronicon* traitant du Mont-Saint-Nicolas.

(3) Ces statuts font partie des archives de Saint-Martin de Louvain et furent utilisés comme base lors des visites du Mont-Saint-Nicolas. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 22-23, Louvain, 1965. — Ces statuts sont à comparer avec ceux édités par J. Gallee et, à quelques changements près, identiques au *Regel der Windesheimse vrouwenklooster*, édit. J. GALLEE, dans *Archief voor Nederlandse Kerkgeschiedenis*, V, 345-420, Utrecht, 1895.

(4) La prudence est de rigueur dans l'emploi de ces registres. Certains actes ont été mal datés et, de ce fait, souvent l'auteur ne semble pas avoir bien compris les coutumes des chanoinesses régulières.

W. Lourdaux, *Moderne devotie en christelijk humanisme. De Geschiedenis van Sint-Maarten te Leuven van 1433 tot het einde der XVIde eeuw*, Louvain, 1967, donne de nombreux renseignements sur les recteurs, les socii et visiteurs de Saint-Nicolas pour les années 1453-1585. La personnalité de Gilles Walrams, fondateur de la *Devotio moderna* à Louvain et animateur de ce mouvement à Aarschot, est brillamment mise en lumière.

P. De Fraïne et W. Schroeven, *De kronijk van Aarschot van Charles Millet, 1597*, dans *Aarschotse kring voor Heemkunde*, 76-101, Aarschot, 1966, est un résumé en langue néerlandaise de G. Millet, *Déclarations des biens*, fasc. 10-12, conservées aux Archives d'Arenberg, à Heverlee, n° P. 4.

C. Buvé, *De geestelijkheid van Aarschot en de inkwartiering van krijgsvolk in de XVIe en XVIIe eeuw*, dans *Hagelandse Gedenkschriften*, II, 73-160, Turnhout, 1911, se base sur les données fournies par les Archives de l'Archevêché à Malines, *Mont-Saint-Nicolas*, n° 197, J. Schoeters, *Memorie-boek*.

U. Berlière, *Les évêques auxiliaires de Liège*, 60, Bruges, Lille, Paris, 1919, donne quelques indications sur la consécration de la première église des dévôts d'Aarschot. L'auteur se fonde sur le manuscrit 16492 de la Bibliothèque Royale à Bruxelles. U. Berlière, *Monasticon belge*, II, 424-426, Maredsous, 1929, donne une idée du rayonnement du Mont-Saint-Nicolas.

P. V. Bets, *Zoutleeuw : beschrijving, geschiedenis, instellingen*, II, 203-208, Tirlemont, 1888, décrit les relations entre les chanoinesses du Mont-Saint-Nicolas et de Béthanie à Léau.

K. Aerts, *Parochie Aarschot in de middeleeuwen*, Université de Louvain, mémoire de licence inédit, 1943 ; W. Smeyers, *De Stichting en vroege geschiedenis van de Sint-Geertruidproosdij te Leuven, 1204-1347*, Université de Louvain, mémoire de licence inédit, 1961 ; ces deux auteurs traitent des relations juridiques et ecclésiastiques entre la paroisse d'Aarschot et Sainte-Gertrude à Louvain. Ce point est important pour les relations entre les chanoinesses et l'autorité spirituelle.

Les ouvrages qui suivent n'apportent que des renseignements de fort peu de valeur : J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XV^e siècle*, 282, Liège, 1887 ; *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, 162, La Haye, 1784 ; J. Zungo, *Historiae generalis et specialis de ordine canonicorum regularium sancti Augustini prodromus*, II, 198-199, Ratisbonne, 1745.

Une liste bibliographique d'études, articles et notes sur l'histoire d'Aarschot jusqu'en 1963, a été publiée par J. Van Brabant, *Inleiding tot de studie der geschiedenis en heemkunde van Aarschot. Bibliografische lijst*, dans *Aarschotse studien*, n° 8, Bruxelles, 1963.

Les deux monographies consacrées à Aarschot ne parlent pas du Mont-Saint-Nicolas : L. Liekens, *Geschiedenis van het oude graafschap, van de stad en de parochie, den lande en hertogdomme van Aarschot*, I (seul paru), Heyst-op-den-Berg, 1926 et K. Leyssens, *Geschiedenis van Aarschot*, Aarschot, 1854.

Pour l'iconographie, on consultera A. Verbouwe, *Iconographie van Vlaamsch Brabant*, I, *Kanton Aarschot, gezichten, plannen en kaarten 1560-1860*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XXI, 321-344, Merchtem, 1938 : n° 1, Jacques de Deventer, *Atlas des villes de la Belgique au XIV^e siècle*, livraison n° 19, Bruxelles, s.d. ; n° 19, perspective de la ville en 1766 dans Michel Van Wersbeke, *Korte Beschrijvinge van de vier Uylsteren en van verschijde steden en coninckrijken des werelds*, manuscrit à la Bibliothèque Royale à Bruxelles ; n° 24, plan terrier du couvent en 1797 par J. Lambert à Bruxelles aux Archives Générales du Royaume, *Cartes et plans, supplément manuscrit*, n° 275 ; n° 33, panorama du béguinage et du couvent en 1850-1860 en possession de E. Verlinden à Aarschot.

L. Hisette, *Vues et plans de villes, châteaux, monastères et monuments dans les collections du Cabinet des Estampes*, 4, Bruxelles, 1917, est aussi à consulter.

Aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, *Fonds d'Arenberg*, le n° 1151, *Aarschot*, n° 5, est un plan. Celui-ci, avec dessin, a été publié par P. de Fraïne, *De stad van Aarschot tijdens de troebelen der XVIe eeuw*, dans *Brabantse Folklore*, n° 153, 33, Bruxelles, 1963.

A Heverlee aux Archives du château d'Arenberg, n° F 281, on verra *Descriptions du Duché, Baronie, villes, maisons, villages et seigneuries d'Ascot avec ses appartenances et dépendances (I)* (1).

(1) P. DE FRAÏNE et BLONDE, *Inventaris van het archief van Arenberg*, inventaire non publié, n° F 281, Louvain, 1962.

A Bruxelles à la Bibliothèque Royale, *Cabinet des manuscrits*, les nos 17190-94 (5974) et 4343-44 (1281), f^{os} 68-68 v^o, sont une description d'Aarschot.

Le couvent du Mont-Saint-Nicolas se présente sous la forme d'un complexe carré qui est formé, au Nord, par la chapelle, à l'Ouest et au Sud, par le cloître. La partie orientale est formée par un mur qui ferme l'espace intérieur ainsi formé. Les granges et écuries furent construites à l'Ouest de ce noyau. Le couvent édifié en pierres blanches et grises, complètement clôturé d'un mur de briques, devait produire sur les laïcs une impression majestueuse (1).

* * *

On ne peut se baser que sur fort peu de sources pour connaître l'histoire de la fondation. Ceci découle raisonnablement des circonstances de cette fondation. Habituellement la communauté s'agrandit autour d'un noyau formé de pieuses femmes qui décident de mener une vie commune. La plupart des fondations ne connurent guère un début particulièrement florissant et les dévôts habitant ensemble vécurent dans des circonstances peu agréables. Aussi est-il normal que ce début de vie commune ne laisse que peu de traces. Il semble cependant bien que les documents disponibles pour étudier la fondation d'Aarschot soient encore réduits à un minimum.

Les travaux classiques du XVIII^e siècle se bornent à citer la date présumée de fondation sans d'autres commentaires (2).

L'histoire des premières occupantes pourrait être difficilement reconstituée si on n'avait pas retrouvé la biographie de l'une d'entre elles : *Vita et conversacio Ysentrudis de Meheren, sororis domus magistri Gerardi* (3).

Toutefois, ce document n'est pas la source la plus importante pour la fondation du Mont-Saint-Nicolas à Aarschot. Le témoignage le plus intéressant est le testament (4) de Nicolas Diericx, daté du 2 septembre 1439. Ce document est la base même pour l'étude des premières années du Mont-Saint-Nicolas. On a pensé que cette source était en relation avec le début du mouvement de la *Devotio moderna* à Aarschot. On est même aller jusqu'à considérer la date de ce testament, 2 septembre 1439, comme la date de fondation de la *domus sancti nicolai*. La fondation doit d'ailleurs déjà être considérée comme un fait acquis, avant cette date puisqu'on

(1) ARCHIVES D'ARENBERG À HÉVERLEE, n° P 4. — C. MILLET, *Déclarations des biens*, fasc. 10, f° 11.

(2) Cette remarque vaut aussi bien pour J. B. GRAMAYE, *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae*, 54, Louvain, 1708, que pour A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, II, 120, La Haye, 1727 ou pour C. VAN GESTEL, *Historia archiepiscopatus Mechliniensis* 243-244, La Haye, 1725. Quelques brèves notes, mais qui ne sont pas à dédaigner, apparaissent dans le *Chronicon* de PIERRE IMPENS, V, II, 5, à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE À VIENNE, *Series nova* n° 12816, qui à cause de sa dépendance de la chronique de PIERRE DE SAINT-TROND, page 22, aux A.V.L., n° 4239, doivent être signalées. — Plus importante comme source est l'introduction au cartulaire conservé aux A. Arch. M., *Registres*, f° 1-1v^o. Élisabeth HERMANS y donne quelques indications qui sont révélatrices de la situation matérielle à l'époque de la fondation. C'est sur les données de ce cartulaire que C. BOES, l'auteur de la *Chronijcke*, conservée aux A. Arch. M., s'est basé lorsqu'il a décrit dans son ouvrage les débuts du Mont-Saint-Nicolas. — C. MILLET, *Déclaration des biens*, fasc. 10, f° 1, aux ARCHIVES D'ARENBERG À HEVERLEE, n° P. 4, donne aussi un récit de la fondation du couvent. Il se base cependant exclusivement sur des témoignages oraux de deux religieuses qui vivaient cent vingt années après les faits.

(3) *Levensbeschrijving van Devote Zusters te Deventer*, édit. W. KUEHLER, dans *Archief voor de geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht*, XXXVI, 1-68, Utrecht, 1910.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15099, acte n° 855.

peut déceler dans le testament qui porte cette date, différents éléments qui en font preuve. Selon le cartulaire, la fondation officielle remonterait (1) au 12 juillet 1439.

Où et quand le fondateur, Nicolas Diericx *alias* van Arnhem, est-il né ? C'est là une question difficile à résoudre. Son nom apparaît pour la première fois dans la matricule de l'Université de Louvain en 1426 où il était inscrit à la faculté des Arts (2). Dans son testament, il est dit qu'il était prêtre et titulaire d'une chapellenie à l'église Saint-Pierre à Louvain. Une donnée importante est le fait que Nicolas est cité comme bienfaiteur de la maison de Saint-Martin à Louvain (3). Dans ce milieu, Nicolas Diericx est de plus en plus gagné à la pensée de la *Devotio moderna*. Il vit les résultats de ce mouvement et en fut si bien convaincu qu'il voulut offrir l'occasion et les moyens de fonder un nouveau centre de *Devotio moderna* sur le modèle des frères de la vie commune de Saint-Martin (4).

Il fut aidé dans cette initiative par les frères de Saint-Martin et particulièrement par le proviseur de cette maison, Gilles Walrams. Selon Pierre de Saint-Trond, c'est sur le conseil de Gilles que Nicolas Diericx fonda la *domus Sancti Nicolai* (5).

Lorsque Nicolas Diericx eut installé sa maison, il fallut la peupler. Nicolas ne l'avait pas réservée à des hommes, mais à de pieuses femmes. A côté de ces pieuses femmes qui voulaient se retirer du monde, il fallait aussi des personnes capables de diriger une Communauté. Il fut pour cela fait appel aux sœurs de la vie commune de Deventer. C'est à cette occasion que, vraisemblablement, on peut attribuer à G. Walrams un rôle actif dans la fondation du Mont-Saint-Nicolas à Aarschot (6). Grâce à ses relations avec les dévôts de Deventer, Gilles Walrams assura l'arrivée de quelques sœurs de la vie commune : Gertrude et Heylwijk Brants ainsi que Ysen-trude van Mekerem vinrent à Aarschot (7). La Communauté d'Aarschot n'était pas encore fondée, car ces pieuses femmes devaient encore adopter les usages des sœurs de la vie commune (8).

Selon C. Boes, cette pieuse Communauté vivait sous la direction de Gertrude Brants qui plus tard en fut élue première prieure (9).

Les biens acquis à la fondation par l'intervention du fondateur avaient une telle importance que leur connaissance ne peut nous échapper. Que Nicolas Diericx ait officiellement donné le 12 juillet 1439 pour la fondation de la *domus Sancti Nicolai* sa maison avec la cour et le vignoble, on peut le considérer comme certain. Selon le testament du fondateur, d'autres biens auraient encore appartenu au début aux religieuses. Ce qu'étaient ces biens, il est difficile de l'établir, car les actes scabinaux qui en confirmaient la possession sont perdus (10).

Les religieuses, bien que cloîtrées ne jouirent pas de l'approbation canonique.

Ceci apparaît très clairement dans les statuts de la première maison des sœurs de la vie com-

(1) A. Arch. M., *Registres, Cartulaire*, f° 1.

(2) E. REUSENS, *Matricule de l'Université de Louvain*, I, 192, Bruxelles, 1903.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 279.

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 22.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 22.

(6) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 61, Louvain, 1965.

(7) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 63-69, Louvain, 1965.

(8) *Levensbeschrijvingen van Devote Zusters te Deventer*, édit W. KUEHLER, dans *Archief voor geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht*, XXXVI, 49, Utrecht, 1910.

(9) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 7.

(10) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 70, Louvain, 1965.

mune (1). Leurs possessions ne furent pas, pour cette raison, amorties puisqu'elles ne pouvaient pas être considérées comme biens d'église (2).

Au début, les religieuses firent même partie de la paroisse. Elles recevaient en l'église paroissiale les saints Sacrements et y entendaient la messe dominicale. Ceci signifiait que les religieuses d'Aarschot tombaient sous la juridiction de l'abbé de Sainte-Gertrude à Louvain (3). Les sœurs d'Aarschot cependant ne ressortissaient pas exclusivement de la paroisse. En 1446 elles ajoutaient une chapelle aux bâtiments leur offerts par Nicolas Diericx. Leur grande liberté à l'égard du lien paroissial est pleinement illustré par la présence d'un confesseur, Wickmans van Swolle, qui exerçait (5) déjà cette fonction en 1449.

En 1450, les sœurs de la *domus Sancti Nicolai*, de façon toute inattendue, s'affilièrent au Tiers-Ordre de Saint-François, ce qui inaugurerait une nouvelle période. Les raisons de cette affiliation sont très complexes et sont examinées par F. Vanhoof dans son travail. En résumé, on peut affirmer que cette affiliation des religieuses d'Aarschot au Tiers-Ordre de Saint-François est la conséquence de leur désir d'une vie spirituelle plus complète. Elles voulaient s'écarter le plus possible du point faible de leurs statuts, à savoir le fondement exclusif de leur Communauté sur le bon vouloir et l'inspiration de ses membres ; ce qui était la conséquence de l'amélioration de leur situation matérielle (6). En même temps que leur vie spirituelle, leur situation économique changeait.

Par leur entrée dans le Tiers-Ordre de Saint-François, la règle de Saint-François pour les tertiaires fut appliquée aux sœurs d'Aarschot en même temps que la clôture (7). Par cette étape, les dévotes d'Aarschot abandonnèrent leur libre Communauté pour entrer dans un groupe ecclésiastique reconnu, avec les obligations d'une règle. Elles durent se soumettre à d'éventuelles réprimandes de visiteurs et organiser leur existence selon des prescriptions déterminées (8). Gilles Walrams, prieur des chanoines réguliers de Saint-Martin à Louvain, fut désigné comme visiteur des tertiaires du Mont-Saint-Nicolas (9).

Par leur affiliation à une règle reconnue et acceptée par l'Église, les religieuses du Mont-Saint-Nicolas ne pouvaient plus être considérées comme laïques et s'affranchissaient par conséquent du lien paroissial (10).

Cette affiliation pour les dévotes d'Aarschot ne signifiait pas un passage définitif au Tiers-Ordre. Le 15 janvier 1453, elles reçurent officiellement l'autorisation de Jean de Heinsberg, évêque de Liège, de devenir chanoinesses régulières (11).

Les motifs des religieuses doivent être cherchés dans le mode de vie des tertiaires et dans les contacts fréquents avec les chanoines réguliers de Saint-Martin à Louvain (12). Leur existence

(1) *De Statuten van het Meester-Geertshuis te Deventer*, édit R. Post, dans *Archief voor de geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht*, LXXII, 4, Utrecht, 1952.

(2) R. POST, *De Moderne Devotie. Geert Grote en zijn stichtingen*, 131, Amsterdam, 1940.

(3) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 86-89, Louvain, 1965.

(4) U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, 60, Bruges, Lille, Paris, 1919.

(5) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 48.

(6) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 100-102, Louvain 1965.

(7) A. Arch. M., *Registres, Cartulaire*, f° 160.

(8) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 106, III, Louvain, 1965.

(9) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 106, III, Louvain, 1965.

(10) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 115-117, Louvain, 1965.
(11) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 22. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE À VIENNE, *Series nova*, n° 12816 (anc. n° 311-95), PIERRE YMPENS, *Chronicon*, V, II, 5.

(12) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 118-123, Louvain 1965.

avait à ce point évolué que leur passage à la règle de Saint-Augustin formait un couronnement de leur vie dévote. Comme il n'existe aucune donnée précise dans les annales du Mont-Saint-Nicolas sur les motifs de cette nouvelle affiliation, on peut supposer que la prise de l'habit de Saint-Augustin était l'ultime couronnement vers lequel les dévotes d'Aarschot tendaient depuis le début (1).

* * *

GERTRUDE (Gesa) BRANTS était, selon la chronique de C. Boes, la nièce de Heylwijk Brants doit vraisemblablement être identifiée avec Gesa Brants de la maison mère de Deventer (2). Elle est signalée dans une visite de Jean Brinckerinck où il est dit que des religieuses menaient une vie communautaire (3). Elle vint à Aarschot pour organiser la nouvelle Communauté et en demeura le guide après le passage des religieuses à l'Ordre des chanoinesses régulières (4). C'est à cette époque que Wickmans van Swolle fut installé comme confesseur de la communauté. Il est signalé (5) pour la première fois en 1449 et demeura auprès des chanoinesses d'Aarschot jusqu'en 1453, époque à laquelle les religieuses choisirent dorénavant leurs recteurs parmi les chanoines réguliers de Saint-Martin à Louvain (6). En 1453, Gérard Nabur de Geldre vint aussi à Aarschot (7). Il était entré chez les frères de Deventer et fut, par la suite, en 1438, envoyé à Saint-Martin de Louvain. Lors du passage de ces religieux à l'Ordre des chanoines réguliers en 1447, il fit profession. Il dirigea les chanoinesses d'Aarschot durant dix-sept ans et retourna après à Louvain où il mourut le 8 avril 1478.

ELISABETH BECKERS est signalée pour la première fois comme prieure dans un testament (8). Son priorat fut interrompu en 1477, mais elle continua son activité de direction. Elle fut nommée procuratrice et exerçait cette tâche (9) aux environs de 1484. Elle remplit vraisemblablement cette fonction jusqu'en 1486, époque à laquelle elle fut chargée d'une mission au couvent de Béthanie à Léau (10).

C'est sous son priorat qu'on édifia l'aile occidentale du couvent. Le rez-de-chaussée était partagé en différentes grandes salles : réfectoire, salle capitulaire à laquelle était adjointe une petite salle pour la récréation, cuisine bien aménagée et brasserie (11).

Le 13 juillet 1469, Louis de Bourbon, évêque de Liège, donna aux chanoinesses l'autorisation d'inhumer dans leur cimetière religieux et laïcs (12). Les contacts officiels avec Windesheim par

(1) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 122, Louvain, 1965.

(2) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 65, Louvain 1965.

(3) *Vita venerabilis Joannis Brinckerinck*, édit A. BRINKERINK, dans *Nederlands Archief voor Kerkgeschiedenis*, I, 352, Utrecht, 1902.

(4) A. Arch. M., *Registres*, C. BORS, *Chronijcke*, 7.

(5) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 48.

(6) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 155-158, Louvain, 1965.

(7) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 165. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 335, Louvain, 1967.

(8) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 79.

(9) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 129.

(10) P.V. BETS, *Zouleeuw : beschrijving, geschiedenis, instellingen*, 205, Tirlémont, 1888.

(11) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 234-236, Louvain 1965.

(12) A. Arch. M., *Fonds du Mont-Saint-Nicolas*, n° 81.

l'intermédiaire des chanoines de Saint-Martin à Louvain, furent couronnés par l'accord entre la puissante Congrégation de Windesheim et les chanoinesses d'Aarschot (1) en 1476.

Dans la conduite spirituelle des religieuses, la prieure fut secondée respectivement par Jean Saelbach de Mayence (2), 1470-1471 ; Jean Van Weerden de Bruges (3), 1471-1472, et Henri Vrancx de Louvain (4), 1472-1482, tous chanoines de Saint-Martin à Louvain.

JEANNE GAST est signalée comme troisième prieure (5). Elle aurait été élue en 1477 et aurait rempli sa tâche dans l'esprit de la prieure précédente. Elle fit continuer les constructions entreprises précédemment. C'est sous sa direction que les plans pour l'édification d'une nouvelle chapelle furent exécutés. Le 16 avril 1471, on en posa la première pierre (6). Durant ces années, la Communauté d'Aarschot fut lourdement atteinte par l'insécurité générale qui se fit sentir dans la ville. Lors de la guerre qu'entreprit Maximilien d'Autriche contre les villes soulevées en 1489, la cité subit un violent incendie qui détruisit une grande partie du couvent. De ce fait, les religieuses durent abandonner leur couvent durant trois mois (7).

Le rectorat fut assuré à cette époque et jusqu'en 1482 par Henri Vrancx à qui succéda Victor Koelkercke (8) jusqu'en 1489. C'est à cette époque aussi qu'on vit le premier *socius* apparaître au Mont-Saint-Nicolas. On peut en conclure que la Communauté d'Aarschot évoluait favorablement. Cette fonction fut assumée par Jean Heylen : en 1484, il est signalé dans les actes scabinaux comme titulaire de cette fonction (9). Il demeura *socius* jusqu'en 1489, année où il fut nommé recteur (10).

Le 29 septembre 1489, les chanoinesses d'Aarschot perdirent leur troisième prieure (11).

(1) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 106. — Le couvent du Mont-Saint-Nicolas n'était donc pas affilié à la Congrégation de Windesheim: Après 1436, aucune affiliation ne s'est produite, F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 143, Louvain, 1965.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 169. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijc Humanisme*, 39, 41, 81, 83, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 165, Louvain 1965.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 165. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijc Humanisme*, 52, 73, 84, 102, 103, 105, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 167, Louvain, 1965.

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 169. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijc Humanisme*, 52, 73, 84, 102, 103, 105. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 167, Louvain, 1965.

(5) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 8 ; *Cartulaire*, f° 2 ; *Mont-Saint-Nicolas*, n° 129, n° 129.

(6) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 9. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 184, Louvain, 1965.

(7) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 197, J. SCHOUTERS, *Kroniek*, f° 13.

(8) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique* 172. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijc Humanisme*, 73, 87, 102, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 167-168, Louvain, 1965.

(9) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 130.

(10) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 170. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijc Humanisme*, 65, 85, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 168-173, Louvain, 1965.

(11) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 8 ; *Cartulaire*, f° 2v°. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 161, Louvain, 1965.

CATHERINE TERWAERTS fut ensuite élue supérieure. Elle était originaire de Bruxelles et avait reçu une excellente éducation. En tant que religieuse du Mont-Saint-Nicolas, elle entretenait des relations amicales avec la famille de Croy (1).

Nonobstant les difficultés de l'époque, en 1489 quand elle prit la direction du couvent, elle fit en sorte que la Communauté connût une période d'efflorescence tant au point de vue matériel que spirituel. Sous son priorat, non seulement les bâtiments détruits furent reconstruits, mais l'ensemble des bâtiments conventuels fut édifié. Parmi les constructions les plus importantes qu'elle fit réaliser, on doit signaler : en 1489, l'infirmerie ; en 1497, un mur avec verrière à l'aile occidentale ; en 1505, un sentier en briques rouges autour du cloître ; l'église enfin fut terminée et consacrée le 21 octobre 1505 ; en 1519, l'aile sud avec un nouvel ouvroir et un dortoir (2). Avec Catherine Terwaerts se termine une période. Durant ces années se plaça aussi un hiatus dans les relations amicales entre les dévotes d'Aarschot et les chanoines de Saint-Martin à Louvain. La bonne entente fut cependant rétablie en 1507 et confirmée dans un écrit officiel que Catherine Terwaerts adressa au prieur de Saint-Martin (3).

Les recteurs du Mont-Saint-Nicolas durant son priorat étaient originaires de Saint-Martin à Louvain et se succédèrent comme suit : Jean Heylen (4), 1489-1492 ; Adam Jordaens (5) 1492-1494 ; Antoine Lamberts (6), 1494-1516 ; Henri Olmen (7), 1516-8 octobre 1523 ; Jean de Merleberghe (8), 1523-23 décembre 1533 et André Van den Eynde alias *Andreas de Fine* (9), 1533-1569.

La fonction du *socius* fut aussi exercée par des chanoines de Saint-Martin de Louvain : Jean de Teemse (10), jusqu'en 1500 ; Vincent Nicolai van Siericksee (11), 1500-24 février 1504 ; Pierre

(1) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 17. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 162, Louvain, 1965.

(2) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 162, Louvain, 1965.

(3) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 151.

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 170. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijke Humanisme*, 68, 85, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 168, Louvain, 1965.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 171. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijke Humanisme*, 72, 73, 93, 102, 116, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 168-169, Louvain, 1965.

(6) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 174. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 148, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 169, Louvain, 1965.

(7) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 175. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 148, 299, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 170, Louvain, 1965.

(8) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 175. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 148, 299, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 170, Louvain, 1965.

(9) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 176. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 155, 202, 274, 284, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 170-171, Louvain, 1965.

(10) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 171. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 73, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 173, Louvain, 1965.

(11) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 170. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 73, 86, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 174, Louvain, 1965.

van der Heyden, *de Merica* (1), 1504-1524 ; Louis Gisberti (2), 1524-1525 ; Pierre Van Keulen *alias Petrus de Colonia* (3) 1526-6 mai 1533, et Josse Roose (4), 1533-1538.

En 1501, les religieuses d'Aarschot furent chargées d'une mission au couvent de Sainte-Madeleine à Louvain. Les victorines de ce couvent souhaitaient devenir chanoinesses régulières de Saint-Augustin et devaient recevoir une initiation (5).

Que la politique de recrutement de la prieure Terwaerts fut efficiente, on en trouvera la preuve dans les chiffres suivants : en 1516, il y avait septante religieuses et, 1526, soixante-six (6).

Après avoir dirigé le couvent du Mont-Saint-Nicolas avec courage pendant quarante-huit années, Catherine Terwaerts mourut en 1537 au moment où le couvent atteignait le sommet de son histoire (7).

JEANNE MADOETS, fut élue nouvelle prieure après avoir été auparavant chargée du vestiaire (8). André Van den Eynde, déjà cité, restait recteur et Josse Roose, *socius*. En 1538, Augustin Mollemans, succéda à ce dernier (9). En 1543, Jeanne Madoets ne fut pas réélue, mais désignée comme archiviste (10).

JEANNE MIDDELBOERCH (11). L'état des revenus et dépenses notés dans les comptes de cette époque, permet d'établir un bilan négatif, les dépenses dépassant les revenus (12). Les difficultés politiques dans les Pays-Bas méridionaux vers 1570 en sont peut-être bien l'origine.

Sous son administration, André Van den Eynde demeura recteur jusqu'au 6 août 1569, date à laquelle il mourut au Mont-Saint-Nicolas (13). Son successeur n'est pas connu, mais entre 1569 et 1574, Jean Vlimmeren, ancien prieur de Saint-Martin à Louvain séjourna quelques semaines au Mont-Saint-Nicolas (14). Les *socii* furent des religieux de Saint-Martin de Louvain, dans

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 174. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 89, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1637*, mémoire de licence inédit, 174, Louvain, 1965.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 179. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 159, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1637*, mémoire de licence inédit, 175, Louvain, 1965.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 175-176. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 149, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1637*, mémoire de licence inédit, 175, Louvain 1965.

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 177. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 149, Louvain, 1967. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1637*, mémoire de licence inédit, 175, Louvain, 1965.

(5) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1637*, mémoire de licence inédit, 190, Louvain, 1965.

(6) A. Arch. M., *Registres, Cartulaire*, f° 179. — J. CUVELIER, *Dénombrement des foyers en Brabant, XIV^e-XVI^e siècles*, 342, Bruxelles, 1912.

(7) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 26 ; *Cartulaire*, f° 2v°. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1637*, mémoire de licence inédit, 164, Louvain, 1965.

(8) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 27.

(9) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 179. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 159, Louvain, 1967.

(10) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 27.

(11) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke* 27 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(12) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 27-28.

(13) F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aarschot, 1439-1637*, mémoire de licence inédit, 170, Louvain, 1965.

(14) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 178. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 124, 168-173, Louvain, 1967.

l'ordre : Augustin Mollemans, 1538 ; Everard Van Dieven (1), 157-1545 et Jean Faes (2), 1545-2 avril 1578.

En 1572 prit fin l'administration de Jeanne Middelboerch (3).

ANNE DAEMS fit profession en 1545 et succéda (4) à Jeanne Middelboerch en 1572. Elle dirigea la Communauté jusqu'en 1575 en même temps que Jean Van Houten (*Johannes a Ligno*), religieux de Saint-Martin à Louvain, signalé comme demeurant à Aarschot sans que Pierre de Saint-Trond, dans sa chronique, ne lui attribue une fonction (5). Jean Faes resta *socius* durant ces années (6).

DIGNE DE MOL fit profession le 19 juillet 1536 et succéda à la tête du couvent à Anne Daems (7). Durant son priorat, le Mont-Saint-Nicolas connut les jours les plus sombres de son histoire. Le 24 août 1578, toutes les religieuses furent chassées du couvent lors des opérations militaires de don Juan d'Autriche pour reconquérir Aarschot sur l'armée des États. Le couvent fut durement touché et les religieuses ne purent y retourner (8) qu'en 1582. Si la situation matérielle était pénible, l'état spirituel était désespéré. Seize religieuses seulement retournèrent au Mont-Saint-Nicolas (9).

Toute direction spirituelle manquait dans leur couvent. Walter Van Villers religieux de Saint-Martin de Louvain, qui avait été nommé recteur juste avant les troubles avait fui à Liège où il trouva refuge auprès d'une riche veuve (10). Jean Faes, *socius*, mourut le 2 avril 1578, quelques mois avant que ne commencent les troubles d'Aarschot (11).

Les chanoines de Saint-Martin à Louvain ne purent même pas venir en aide aux religieuses durant cette sombre période car ils subissaient eux-mêmes les plus grandes difficultés (12). C'est ici que se termina une période de collaboration intime avec Saint-Martin de Louvain. Les chanoines d'Aarschot suivront dorénavant une voie plus indépendante.

A partir de 1585, la prieure fut assistée dans la conduite spirituelle des religieuses par un prêtre séculier en la personne de Jean Halen, curé de l'église Notre-Dame d'Aarschot (13). Il ne demeura que quelque temps auprès des religieuses jusqu'à ce que sa propre maison à Aarschot fut relevée de la destruction subie en 1578 (14). Jean Halen et ses successeurs assumeront dorénavant une

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 180. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 161, Louvain, 1967.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 181. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 164, Louvain, 1967.

(3) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 103 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(4) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 104 ; *Cartulaire*, f° 2v° ; *Mont-Saint-Nicolas*, n° 188.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 196.

(6) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 181.

(7) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 104 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(8) P. DE FRINE, *De stad van Aarschot tijdens de troebelen der XVI^e eeuw, 1570-1597*, dans *De Brabantse Folklore*, n° 153, 22-25, Bruxelles, 1963. — A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 45-50.

(9) A. Arch. M., *Fonds des registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 52-54.

(10) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 88-89. — W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 137, Louvain, 1967.

(11) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, PIERRE DE SAINT-TROND, *Chronique*, 181.

(12) W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en christelijk Humanisme*, 136-140, Louvain, 1967.

(13) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 77-78.

(14) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 78.

partie des fonctions précédemment assurées par le recteur. Ils assureront le bien-être des religieuses en entendant les confessions, en disant la messe et en administrant les sacrements (1).

En 1595, un nouveau prêtre est signalé dans les annales du Mont-Saint-Nicolas comme successeur de Jean Halen : Sébastien Molevoets, confesseur jusqu'en 1600, époque où Swinnen, doyen d'Aarschot, apparaît au Mont-Saint-Nicolas (2) et y restera jusqu'en 1611. En 1603, la Communauté fut frappée par le décès de Digne de Mol (3).

ELISABETH CRABEELS fut élue comme nouvelle prieure en 1603. Elle était depuis longtemps procuratrice au Mont-Saint-Nicolas (4). Sous sa conduite la Communauté commença à se rétablir des atteintes qu'elle avait subies tant sur le plan matériel que spirituel. Vingt nouvelles religieuses furent acceptées sous son priorat (5) et la situation financière était à ce point assurée que l'on put penser à la restauration du bâtiment. Henri Van Rivieren (6) doyen d'Aarschot apparaît en 1611 comme successeur du doyen Swinnen (7). En 1629, il fut nommé doyen rural du district de Diest et fut secondé auprès des religieuses durant son absence jusqu'en 1631 par les bogards d'Aarschot (8).

Au mois de mai 1628, Élisabeth Crabeels tomba malade. Incapable de poursuivre sa tâche, elle ne fut pas réélue en 1630 et mourut deux ans plus tard à l'âge de quatre-vingt-dix ans (9).

MADELEINE SCHATTS succéda à Élisabeth Crabeels (10) en 1630. Elle poursuivit l'œuvre de restauration entreprise.

Durant son priorat, dix nouvelles chanoinesses et sept donates furent acceptées dans la Communauté et les dernières traces de destruction disparurent (11). L'esprit de rénovation issu de la Contre Réforme influença aussi le Mont-Saint-Nicolas. En 1642, les chanoinesses reçurent de nouveaux statuts (12). Dans cette perspective, on doit aussi placer en 1632 la visite de Jacques Boonen, archevêque de Malines (13).

Comme directeur spirituel, on trouve durant ces années Guillaume Mathijs, (14) 1631-1659. C'est à cette époque de renouveau que mourut Madeleine Schatts à l'âge de soixante-dix-sept ans (15), en 1654.

(1) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 79.

(2) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 78-80.

(3) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 28-29; *Cartulaire*, f° 2v°.

(4) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 195; *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 59; *Cartulaire*, f° 2v°.

(5) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 105.

(6) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 105.

(7) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 79.

(8) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 81; *Mont-Saint-Nicolas, Pièces diverses*, comptes de 1628.

(9) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 104; *Cartulaire*, f° 2v°.

(10) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 200; *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 104; *Cartulaire*, f° 2v°.

(11) A. Arch. M., *Registres*, *Closter Sint-Nicolas berch tot Aerschot*, 1666; C. BOES, *Chronijcke*, 107.

(12) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas, Pièces diverses, Statuten voor Cloosters van St Ursule binnen Louen, Sinte Mariëndael binnen Diest, in d'Else binnen Sichern, Sinte Nicolaas berch binnen Aerschot, levende onder de regel van St Augustijn*. — F. VANHOOF, *Sint-Niklaasberg te Aerschot, 1439-1537*, mémoire de licence inédit, 21-22, Louvain, 1965.

(13) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 109.

(14) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 81.

(15) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 106; *Cartulaire*, f° 2v°.

MARIE ANNE VAN DAMME, sous-prieure, succéda comme prieure à Madeleine Schats (1) en 1654. Durant son administration, la Communauté s'agrandit de vingt religieuses (2) et des embellissements furent apportés aux bâtiments claustraux (3).

Depuis 1659, Herman Haerts, doyen de chœur d'Aarschot, assurait le service spirituel des religieuses (4).

En 1670, Marie Anne Van Damme aurait démissionné de ses fonctions en raison de son grand âge (5).

ELISABETH HERMANS devint prieure (6) en 1670. C'est sous son ordre que le cartulaire fut rédigé. Elle écrivit elle-même une introduction sur les origines du Mont-Saint-Nicolas, suivie d'une liste des prieures (7). Elle fit faire des embellissements aux bâtiments claustraux et construire un nouveau maître-autel pour la chapelle (8).

Durant ces années le Mont-Saint-Nicolas connut un remarquable renouveau. Après François Van den Commen, 1672-1683, chanoine de l'église Notre-Dame à Aarschot, qui avait assuré l'assistance spirituelle des religieuses (9), un prêtre Jean Schoeters, ancien chapelain à Langdorp résida auprès des chanoinesses du Mont-Saint-Nicolas. Il fit son entrée auprès des religieuses le 4 décembre 1683. Les chanoinesses avaient enfin un nouveau recteur (10).

Le 3 septembre 1688, Élisabeth Hermans mourut (11).

JEANNE BOSSCHAERTS assura le priorat (12) dès 1688. Un an plus tard, le Mont-Saint-Nicolas fut atteint par la guerre qui régnait dans les Pays-Bas méridionaux. Les chanoinesses furent obligées d'ouvrir leur couvent pour y loger des troupes françaises qui s'y conduisirent avec violence (13).

Avec cette occupation des troupes, les mauvais moments ne sont pas encore passés pour le couvent. En effet, le 8 décembre 1703, une forte tornade détruisit une partie de la ville d'Aarschot. Le couvent ne fut pas épargné. La tour de la chapelle s'effondra et, dans sa chute, abîma une porte et l'aile occidentale du cloître (14). Deux ans plus tôt, les religieuses furent touchées par la mort de leur recteur, Jean Schoeters, à qui succéda, le 1^{er} octobre 1701, Laurent Van Mierloo (15). Le nouveau recteur était un intellectuel qui avait obtenu le baccalauréat et avait été sous-

(1) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 203 ; *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 108 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(2) A. Arch. M., *Registres*, *Closter Sint Nicolas berch tot Aerschot 1666* ; C. BOES, *Chronijcke*, 107.

(3) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 107.

(4) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 82.

(5) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 110 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(6) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 110-112 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(7) A. Arch. M., *Registres*, *Cartulaire*, f° 2-4v°.

(8) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas, Pièces diverses, Boeck van de Arche*, f° 150 ; *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 113.

(9) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 81.

(10) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 82 ; *Mont-Saint-Nicolas*, n° 187 ; J. SCHOETERS, *Kroniek*, f° 1.

(11) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 112 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(12) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 113 ; *Cartulaire*, f° 2v° ; *Pièces diverses, Boeck van de Arche*, f° 72v°-85v°.

(13) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 197, J. SCHOETERS, *Kroniek*, f° 1-7. — C. BUVÉ, *De geestelijkheid van Aarschot in de inhuartiering van krijgsvolk in de XVII^e eeuw*, dans *Hagelandse Gedenkschriften*, II, 73-106, Turnhout, 1911.

(14) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 114.

(15) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 83 ; L. VAN MIERLOO, *Memorieboek*, f° 1.

régent de la pédagogie le *Castrum*, à Louvain (1). C'est à lui que revint l'honneur d'avoir entrepris, le premier, la rédaction d'une chronique du Mont-Saint-Nicolas (2).

Quelques années après l'arrivée de ce nouveau recteur, Jeanne Boschaerts mourait d'une affection poitrinaire (3), le 12 avril 1706.

HELENE BERTHIJNS, née à Louvain, et procuratrice sous la prieure précédente, fut installée comme nouvelle supérieure (4), le 26 avril 1706. C'est sous son priorat qu'un renouveau se manifesta dans l'administration économique du couvent.

La plus grande partie des propriétés foncières avait été donnée à ferme (5). Grâce à l'impulsion du recteur Guillaume Clerens qui avait succédé à Laurent Van Mierloo le 3 avril 1713, les baux furent rompus et les terrains libres plantés d'arbres (6), de sorte que les revenus du domaine revinrent directement à la Communauté. Cette politique d'exploitation sera suivie par les religieuses jusqu'à la suppression (7).

Hélène Berthijns se montra une prieure dynamique et se préoccupa aussi de construire un nouvel orgue en 1715 et d'ériger, en 1725, une nouvelle chapelle dans le jardin (8). Hélène Berthijns mourut (9) en 1730.

ELISABETH DE WINTER, originaire de Lierre, fut successivement organiste, maîtresse des infirmes et procuratrice. Elle fut élue prieure (10) le 12 juin 1730. C'est sous son priorat que le couvent se releva des dégâts subis au cours des précédentes catastrophes (11).

Après le décès de Guillaume Clerens le 28 janvier 1701, la prieure fut assistée jusqu'en 1752 dans la direction spirituelle de la Communauté par A. Courtin, ancien chanoine de l'église Notre-Dame à Aarschot (12). Dans les deux années qui suivirent, les religieuses durent se passer de recteur, mais furent assistées par les capucins d'Aarschot (13). C'est en mai 1754 qu'apparut Corneille Boes, le dernier recteur et l'auteur de la chronique, déjà citée, du Mont-Saint-Nicolas. Élisabeth De Winter mourut (14) en 1766.

JEANNE MARIE GEYSKENS, originaire de Langdorp, après avoir été procuratrice et cellière, devint prieure (15) en 1766. Elle administra la Communauté avec le recteur C. Boes jusqu'au 16 juin 1779, date à laquelle elle mourut subitement (16).

(1) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 83.

(2) A. Arch. M., *Registres*, L. VAN MIERLOO, *Memorie-Boek*, 107 ; *Cfr supra*, 1219.

(3) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 114 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(4) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 114 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(5) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 114 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(6) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas, Pièces diverses, Boeck van de Arche ; Registres, Closter Sint-Nicolas berch tot Aerschot 1666*, f°s 85v°-98v°.

(7) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 115.

(8) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 115-121 ; *Boeck van de Arche*, f° 92.

(9) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 114 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(10) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 115 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(11) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 115 ; *Boeck van de Arche*, f°s 98v°-120v°.

(12) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 83.

(13) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 83.

(14) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 116 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(15) A. Arch. M., *Mont-Saint-Nicolas*, n° 217 ; *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 116 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

(16) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 116 ; *Cartulaire*, f° 2v°.

CATHERINE VAN DEN BROECKE fut désignée comme supérieure (1) en 1779. En compagnie de C. Boes comme recteur, elle vécut la fin de cette Communauté si florissante (2). Après que le couvent eût échappé à la politique de sécularisation de Joseph II, il fut supprimé par les Français.

Le couvent fut fermé le 2 décembre 1796 au matin. Le 21 brumaire de l'an V (11 novembre 1796), le procès-verbal fut dressé par le commissaire De Hault (3). Il interrogea la prieure Catherine Van den Broecke, en présence des religieuses les plus anciennes, à l'hôtel de ville d'Aarschot.

Les religieuses déclarèrent à toutes les questions relatives à la nature des possessions du couvent qu'elles ne pouvaient rien dire à ce sujet. Dans ce procès-verbal ne furent donc mentionnées que les noms des religieuses qui étaient alors présentes au couvent ; sur un total de vingt-six, on comptait huit moniales, neuf converses et neuf donates (4).

Les chanoinesses quittèrent le Mont-Saint-Nicolas après avoir mis à l'abri leurs biens les plus précieux.

La dernière prieure Catherine Van den Broecke, trouva refuge à Meerhout où elle mourut le 22 septembre 1809. La sous-prieure Madeleine Schuyten resta à Aarschot où elle mourut le 21 mars 1813 tandis que la procuratrice, Cécilia Mertens, gagnait Louvain où elle mourut le 29 mai 1831. Six autres religieuses demeurèrent à Aarschot, deux allèrent à Louvain, une à Vorst, de même que d'autres à Berlaar, Busschot, Oosterwijk, Bertem, Gestel, Raamsdonk et Zoerle. Deux religieuses quittèrent les Pays-Bas méridionaux : Rosé Ulens partit à Overysse et Anne Wouters se maria à Roubaix. Quatre religieuses furent acceptées au béguinage de Malines. Parmi ces dernières se trouvaient Félicité Keulemans qui après la mort de la dernière prieure en 1809, devint responsable de la répartition des rentes et, par conséquent, reçut sous sa garde les archives du Mont-Saint-Nicolas (5). Elle prit soigneusement des notes jusqu'en 1835, on peut en déduire qu'elle mourut peu après (6).

Le couvent du Mont-Saint-Nicolas fut démoli au cours du XX^e siècle pour faire place à une dizaine de demeures bourgeoises. Après la seconde guerre mondiale, on découvrit lors de travaux de construction des parties du mur du cloître. Une vasque de pierre du XVI^e siècle fut découverte à cette occasion (7). Une partie de la grande grange du couvent fut convertie en un garage tandis qu'une façade de la maison du rentier aurait été transportée dans l'une des plus vieilles maisons de la chaussée de Louvain.

(1) A. Arch. M., *Registres*, C. BOES, *Chronijcke*, 118 ; *Mont-Saint-Nicolas*, n^o 224.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 11414 ; *Caisse de Religion*, n^o 172.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 11414.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 11414. — A. Arch. M., *Registres*, *Closter Sint-Nicolas berch tot Aerschot*, 1666.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 11414.

(6) A. Arch. M., *Registres*, *Closter Sint-Nicolas berch tot Aerschot*, 1666.

(7) J. WEVNS, *Acht voorwerpen uit het heemkundig museum te Aarschot*, dans *Jaarboek van de Aarschotse kring voor heemkunde*, III, 15, Aarschot, 1964.

PRIEURÉ DES DAMES BLANCHES, A LOUVAIN

Domus Dei in Lovanio de ordine beate Marie Magdalene (1245), conventus monasterii ordinis Sancti Victoris in Lovanio (1252), monasterium monialium ordinis Sancti Victoris in Lovanio (1301), monasterium Albarum Dominarum (1359), convent vanden Witvrouwen van Lovenen (1402), godshuys van de Witte Vrouwen te Lovenen (1530), les blanches Dames de Louvain (1617), het clooster genaemt de Witte Vrouwen binnen deze Stadt Loven (1756).

SOURCES : L'ensemble des archives anciennes du prieuré des dames blanches à Louvain (1), conservées dans différents dépôts, est considérable.

En ce qui concerne les archives conservées aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, on consultera tout d'abord A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 303-305, nos 15264 bis à 15277, Bruxelles, 1929. Ce fonds comporte quelque 574 chartes, de 1245 à 1620, et, en outre, bon nombre de pièces diverses intéressant les donations, les fondations et les rentes. Les nos 15355-15358 du même fonds signalent deux registres de 1788-1789, rédigés par l'administrateur De Mesmaeker. Les nos 15360 et 15363 de même intéressent plus particulièrement la période française et la suppression du couvent.

On verra encore, aux Archives Générales du Royaume, le fonds du *Comité de la Caisse de Religion* (cfr A. Cosemans et J. Lavaley, *Inventaire des archives du Comité de la Caisse de Religion*, nos 431-432, Bruxelles, 1926) dont le n° 431 donne d'intéressants renseignements sur l'école du dimanche fondée le 13 novembre 1785 et transférée, le 8 janvier 1786, au couvent des dames blanches, alors supprimé. Le n° 432 du même fonds offre de son côté un aperçu des possessions du prieuré lors de la suppression, le 28 avril 1783, sur ordre de Joseph II, et une liste des religieuses.

En ce qui concerne les archives du *Conseil du Gouvernement général*, toujours aux Archives Générales du Royaume, on consultera l'inventaire de P. et J. Lefèvre, *Inventaire des archives du Conseil du Gouvernement général*, Bruges, 1925. Le n° 1421 de ce fonds, farde n° 35A, complété par un supplément, traite des négociations financières concernant les biens confisqués au cours de la période autrichienne ; on y trouve, en outre, des données sur la suppression de l'école établie dans les bâtiments du prieuré, dans la perspective d'y installer une boulangerie militaire.

On consultera de même pour le fonds du *Conseil des Finances*, l'inventaire de P. et J. Lefèvre, *Inventaire des archives du Conseil des Finances*, n° 8130, Gembloux, 1938. En ce qui concerne les archives de la *Jointe des Amortissements*, on verra P. Lefèvre, *Inventaire des archives de la Jointe des Amortissements*, n° 297, Bruxelles, 1926.

Au sujet d'une vente de bien-fonds appartenant aux dames blanches faite au Collège Milius, on verra le document conservé dans le Fonds de l'ancienne *Université de Louvain*, cfr H. De Vocht, *Inventaire des archives de l'Université de Louvain, 1426-1797*, n° 3453, Louvain, 1927.

(1) Prov. de Brabant, cant. de Louvain ; diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

On trouvera une demi-douzaine de documents du XIV^e au XVII^e siècle dans les Archives de l'Assistance publique de la Ville de Louvain, cfr M. Bourguignon, *Inventaire des Archives de l'Assistance publique de la Ville de Louvain*, nos 456, 558, 821, 1682, 2475, 4824, Tongres, 1933.

On consultera également aux Archives Générales du Royaume, la source narrative importante qu'est le *Chronicon Bethlemiticum* de Pierre Ympens. Le volume VI, 8-21, 267, intéresse la réforme des dames blanches de Louvain en 1456, sous la direction des chanoines de la Congrégation de Windesheim de Bethléem à Herent et de Saint-Martin à Louvain.

En ce qui concerne la copie manuscrite de cette chronique dont l'original repose à Vienne, il faut signaler qu'elle aurait été faite pour le comte de Cobenzl ; toutefois, cette copie est peu fidèle.

Un dernier fonds intéressant le prieuré des dames blanches que l'on consultera aux Archives Générales du Royaume est celui de la *Chambre des Comptes*, nos 48169 et 48171.

Les Archives de la Ville de Louvain conservent également un certain nombre de documents provenant des dames blanches de Louvain ou adressés à elles. On consultera à cet effet J. Cuvelier, *Inventaire des archives de la Ville de Louvain*, I, nos 68, 3331, 3332, 4271, 4276, 4521, 8567, 8680, Louvain, 1929. Le n° 68, page 463, contient les remarques de M. F. Pelckmans sur le deuxième livre de l'ouvrage de Guillaume Boonen. Les nos 3331 et 3332 contiennent des procès ; les nos 4271-4274 des actes des XIII^e et XIV^e siècles. Le magnifique *Liber Anniversariorum* porte le n° 4275 ; relié de parchemin, il fut rédigé, en 1637, par Leonora van Wachtendonck. Paginé de 1 à 80, il fut depuis la page 81, paginé et complété par E. van Even. Le n° 4276 renferme des papiers divers : comptes ou lettres mortuaires. Les nos 4521, 8567, 8680 sont des documents divers des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles.

Aux Archives de l'Archevêché à Malines reposent plusieurs documents intéressants. On en trouvera la description dans A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 305, Bruxelles, 1929, et des données sommaires dans *Annuaire du clergé de l'archevêché de Malines*, XVIII, XVII, Malines, 1914. L'ensemble comporte trois sections : A. quelques chartes diverses et des documents intéressant le prieuré, la population et la vie religieuse ; B. documents concernant les possessions du couvent ; C. documents sur les fondations, rentes, quittances, immunités, pensions et procès.

Aux Archives de l'Archevêché à Malines encore, dans le fonds *Papiers divers, Chanoinesses régulières*, on trouvera trois cartons pouvant fournir d'utiles données.

Un dernier dépôt de sources non édités enfin : celui des Archives de l'église Saint-Jacques à Louvain. Non classé, ce fonds est néanmoins très intéressant pour l'histoire des dames blanches de Louvain. La dernière religieuse, Catherina De Becker, mourut à Louvain (1) le 11 décembre 1859. Elle fut inhumée en l'église paroissiale de Saint-Jacques à Louvain. Est-ce ainsi qu'une importante partie des archives des dames blanches aboutit à la cure de Saint-Jacques ? Nous y trouvons vingt-quatre documents, originaux et copies, du XIII^e au XVIII^e siècle.

Pour les autres pièces, nous avons essayé de retrouver un classement antérieur : — 1a Statuts de 1636, approuvés par Jacques Boonen, archevêque de Malines ; un exemplaire identique est conservé aux Archives de l'Archevêché à Malines. — 1b Copie des statuts de 1636. Ce document montre quelques différences avec 1a. — 2a Copies d'actes d'admission et de propriété, de déclarations et notes de protestation, reçus entre le 6 février 1790 et le 29 novembre 1796, date de la suppression du prieuré par l'autorité militaire de la République française. — 2b Collection de copies de requêtes, actes d'indemnisation, notes de protestation, témoignages, déclarations, actes des échevins, etc. de 1257 à 1756 — 2c Collection de copies de testaments, fondations, requêtes et transactions. — 3 Collection de copies de patentes de sauvegarde, affranchissement d'impôts, nouvelles charges à cause de la navigation, etc... — 4a *Livre des Anniversaires* qui paraît être un exemplaire renouvelé en 1801. Nous avons fermement l'impression qu'aucun nom antérieur à la réforme de 1501 n'y est mentionné. — 4b *Livre des Anniversaires* qui est une compilation des livres d'anniversaires plus anciens de 1552, 1637 et 1730. Il est écrit de la même main que 4a. — 4c Aperçu des charges que doit supporter le prieuré des dames blanches. — 4d Aperçu des messes dites et chantées en usage au couvent. — 4e Aperçus des charges

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4276.

du couvent en ce qui concerne les baux, prés, bois, rentes et maisons. — 5 Comptes de 1592 à 1611, 1612-1615, 1643-1646, 1646-1654, 1654-1663, 1743-1746, 1762-1765. — 6 Manque. — 7 Registre concernant les baux des dames blanches, daté de 1645. — 8 *Staatboek* qui contient les baux, rentes et possessions des dames blanches. — 9 *Manuael*, de 1790, contenant tous les baux des terres appartenant au couvent depuis le rétablissement de 1790. — 10 Collection de copies d'actes intéressant les réparations effectuées aux murs, conduites d'eau, gouttières de maisons appartenant aux dames blanches (1554-1778). Rédigé après 1790. — 11 *Livre des fiefs et cens*, commencé le 13 février 1690. — 12 Registre des loyers, rentes, baux et cens payés ou reçus entre les années 1789 et 1795. — 13 *Renteboek*, semble être de la main de Juliana Verswijven, économe. — 14 Livre des cens, d'augmentation des fiefs et fondations, rédigé à l'occasion de la première suppression, en 1783.

Maints historiens des Temps Modernes se sont intéressés à l'histoire des dames blanches de Louvain. J. Molanus, *Historia Lovaniensium libri XIV*, édit. P. F. X. De Ram, I, 335-338, Bruxelles, 1861, donne le texte de quelques documents particulièrement intéressants pour les premières années, qui furent pénibles, de la fondation. Nous signalerons aussi le travail de W. Boonen, *Geschiedenis van Leuven geschreven in de jaren 1593 en 1594*, édit. E. Van Even, 168 et 193, Louvain, 1880. Il faut remarquer que le travail de W. Boonen, basé sur des documents de l'époque, peut prendre place à côté des travaux de Molanus et Divaeus. Jusqu'au XX^e siècle, on porta un certain intérêt à l'œuvre des dames blanches de Louvain. A. Wauters, S. Bormans, J. Halkin, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, V, 38, 42, 46, 159, 322, Bruxelles, 1877, signalent cinq actes du XIII^e siècle. A. Simon, *L'Ordre des pénitentes de Sainte Marie-Madeleine en Allemagne au XIII^e siècle*, 227-228, n^{os} 100-101, Fribourg, 1918, publie deux actes. Dans les annexes de l'article de M. P. Coenegracht, *Ontstaan van de Brabantse Witte Vrouwen en hun overgang naar de Orde van Sint-Victor*, dans *Ons Geestelijk Erf*, XXXIV, 84, n^{os} 11, 12, 13, Anvers, 1960, on trouvera l'édition de trois actes du XIII^e siècle.

J. Cuvelier, *Les dénombrements de foyers en Brabant, XIV^e-XVI^e siècles*, 87 et 310, Bruxelles, 1912, donne la statistique pour 1480 et 1526.

Les travaux historiques des XVII^e et XVIII^e siècles sont fort peu critiques. On trouvera certains renseignements, entre autres traitant des premières années de la fondation, dans J. Gramaye, *Antiquitates Belgicae. Lovanium*, 67, Louvain, 1708 ; C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 171-172, La Haye, 1725, et J. Zunggo, *Historiae generalis et specialis de ordine canonicorum regularium Sancti Augustini prodromus*, II, 10, Ratisbonne, 1745.

L'œuvre, au XIX^e siècle, de l'historien louvaniste E. Van Even est fort intéressante. Bien documenté, il donne une idée exacte de l'apparition et de l'évolution du couvent des dames blanches. E. Van Even, *Louvain monumental*, 34, 264-266, Louvain, 1855-1860 ; E. Van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent*, 511-514, 575, Louvain, 1895. J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XIII^e et le XIV^e siècle*, 219, Liège, 1891, donne aussi une brève vue d'ensemble qui cependant n'apporte rien de neuf.

L'ouvrage général de S. Axters, *Geschiedenis van de Vroomheid in de Nederlanden*, I, *De Vroomheid tot rond het jaar 1300*, 262, Anvers, 1950, de même que celui de A. Simon, *L'Ordre des pénitentes de Sainte Marie-Madeleine en Allemagne au XIII^e siècle*, 66, 71, 118, Fribourg, 1918, permettent de replacer les dames blanches de Louvain dans un ensemble plus vaste.

L'article de M. P. Coenegracht, *Ontstaan van de Brabantse Witte Vrouwen en hun overgang naar de Orde van Sint-Victor*, dans *Ons Geestelijk Erf*, XXXIV, 61-64, Anvers, 1960, traite de l'apparition du couvent au XIII^e siècle, mais met principalement l'accent sur l'histoire des constitutions des religieuses.

* * *

Louvain, capitale de l'ancien duché de Brabant, possédait un couvent de pécheresses repenties. Cet Ordre, fondé par Rodolphe, chanoine de Saint-Maurice à Hildesheim (1), vers 1225, s'étendit

(1) Allemagne, Rhénanie. — Basse-Saxe.

rapidement dans nos contrées. Les religieuses portaient le nom de *Sorores penitentes beate Marie Magdalene*, mais furent le plus souvent appelées, à cause de leur vêtement, *Albae Dominae* ou dames blanches.

On ne conserve pas l'acte de fondation du couvent de Louvain. Le plus ancien acte conservé est daté (1) du 25 juillet 1245 et concerne une cession de biens. Nous sommes seulement en mesure d'affirmer qu'en 1245, le couvent de Louvain existait déjà.

Le 30 avril 1248, Conrard, archevêque de Cologne, accorda aux religieuses des indulgences à l'occasion de la consécration de l'église du prieuré et confirma tous les privilèges qui leur avaient été accordés auparavant (2).

Dans un mandement d'Innocent IV, adressé au doyen de Bierbeek (3), nous trouvons le premier écho des soucis qu'auront à supporter les religieuses jusqu'à ce qu'elles quittent l'Ordre de Sainte-Marie-Madeleine. Le pape priait le doyen d'examiner le différend dans lequel les dames blanches étaient impliquées : ces dernières s'étaient plaintes d'avoir subi un préjudice dans leurs biens (4).

Grâce à la bonne volonté que montra alors le cardinal-légat, Hugues de Saint-Cher, à l'égard de l'Ordre des pénitentes, les religieuses vinrent à bout de ces difficultés. Le premier acte du cardinal date (5) du 5 août 1252. Il est adressé au doyen de Saint-Servais à Maastricht (6). Le légat lui annonçait que les sœurs pénitentes de Louvain, en raison de la mauvaise gestion, tant au point de vue matériel que spirituel, désiraient quitter l'Ordre des pénitentes pour passer à l'Ordre de Saint-Victor de Paris. Les sœurs de Louvain avaient abandonné leur couvent et cherché refuge à Malines. Le prieur des pénitents de Cologne avait déjà envoyé des religieuses de différentes autres maisons à Louvain. Hugues de Saint-Cher, craignant que les religieuses réfugiées à Malines ne perdent patience, chargea le doyen de Maastricht de rappeler de Malines à Louvain les religieuses émigrées et de renvoyer dans leurs maisons respectives les dames blanches installées à Louvain. Si les pénitentes de Louvain persévéraient dans leur intention de passer à l'Ordre de Saint-Victor, le doyen pouvait consentir à ce désir, après avoir pris l'avis du prieur des dominicains de Louvain. Et si le prieur de Cologne venait à prononcer une sentence contre les religieuses de Louvain, elle est déclarée nulle d'avance.

Le 17 octobre 1252 déjà, avant que le passage à l'Ordre de Saint-Victor ne fût officiellement confirmé, Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège, prit les dames blanches sous sa protection (7). Le 2 décembre 1252, les religieuses furent officiellement reconnues comme victorines par le légat Hugues de Saint-Cher (8).

Était-ce réellement à cause de la mauvaise administration tant sur le plan spirituel que temporel que les pénitentes de Louvain et d'autres endroits ne désiraient plus appartenir à un Ordre qui, à l'origine, avait été fondé pour les filles publiques repenties ? En fait, les deux motifs ont agi. Il est en effet remarquable de voir comment, après l'entrée dans l'Ordre de Saint-Victor, une période de prospérité matérielle s'ouvrit pour les couvents brabançons de dames blanches.

* * *

(1) A.G.R., *Arch. Ecol. Brab.*, n° 15264 bis, 1/1.

(2) J. MOLANUS, *Historia Lovaniensium libri XIV*, édit. P.F.X. DE RAM, 336, Bruxelles, 1861.

(3) Prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(4) A.G.R., *Arch. Ecol. Brab.*, n° 15264 bis, 3.

(5) J. MOLANUS, *Historia Lovaniensium...*, édit. P.F.X. DE RAM, 336-337.

(6) Pays-Bas, prov. de Limbourg.

(7) J. MOLANUS, *Historia Lovaniensium...*, édit. P.F.X. DE RAM, 337. — L'éditeur ne donne pas le contenu entier de cette lettre. Il en résume la première partie. La seconde partie, qui intéresse le départ, est publiée en entier.

(8) J. MOLANUS, *Historia Lovaniensium...*, édit. P.F.X. DE RAM, 337.

Il faut avant tout que nous établissions une différence entre les prieures d'avant la réforme introduite au couvent et celles d'après la réforme. Cette réforme doit être envisagée dans le cadre du mouvement de Windesheim. En 1466, Louis de Bourbon, prince-évêque de Liège, envoya une lettre aux prieurs de Bethléem à Herent (1) et de Saint-Martin à Louvain (2) leur demandant de réformer les dames blanches de Louvain. Les religieuses cependant s'y opposèrent et la réforme projetée n'aboutit pas (3). Quelques dizaines d'années plus tard, le 9 novembre 1501, l'évêque de Liège, Jean de Hornes, décida de faire appliquer la clôture dans les couvents et Cecilia de Archenteel fut installée comme première prieure du couvent réformé (4).

Pour dresser la liste des plus anciennes prieures, nous devons avoir recours à des actes séparés, que nous pouvons vérifier au contenu des *Livres des Anniversaires* de 1637 (5), de 1730 (6) et de 1801 (7). Il est impossible de déterminer avec précision les dates exactes du début et de la fin de leur priorat. Pour les prieures d'après la réforme, nous disposons des sources sus-mentionnées, outre les rapports de visitation (8) et les listes de prieures (9).

* * *

BERTA est signalée (10) dans un acte du 13 janvier 1262 et dans un acte scabinal (11) du 16 janvier 1273 par lequel Mathilde, veuve de Godenard, cède l'usufruit d'un bonnier de terre arable aux dames blanches de Louvain. Aucun *Livre des Anniversaires* ne signale le nom de cette prieure.

MECHILDIS est signalée dans un acte du 30 novembre 1298 par lequel Margreta Marscalquine, béguine, donne au couvent (12) cinq journaux de pré, situés à Assebroek (13). Un *Livre des Anniversaires* signale une certaine *domina Machtildis* prieure (14).

MARGARETHA est signalée dans un acte de fondation de la Confrérie de Saint-Josse (15). L'acte lui-même est daté du 23 août 1302, le vidimus du 31 août 1302. Une copie de cet acte est conservée à Bruxelles (16). Un acte du 30 novembre 1305 cite encore cette prieure (17). Le *Livre des Anniversaires* cite également une *domina Margarita* (18).

(1) Cfr *Monasticon belge*, IV, 1005-1024.

(2) Cfr *Monasticon belge*, IV, 1137-1154.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14182, 267.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (9), 559.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4275.

(6) ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ A MALINES, *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Liber Anniversariorum*.

(7) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES A LOUVAIN, n° 4b.

(8) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Chanoinesses*, Reg. A.

(9) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Chanoinesses*, Reg. A.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, 11.

(11) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4272.

(12) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES A LOUVAIN, *Chartes diverses*, n° 2.

(13) Prov. de Flandre occidentale, cant. de Bruges.

(14) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES A LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 33.

(15) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4274.

(16) A.G.R., *Comité de la Caisse de Religion*, n° 432.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (2), 90.

(18) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES A LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 1 et 13.

MARGARETHA DE RODE. Une première mention de cette prieure date (1) du 16 janvier 1326 ; il s'agit d'un acte concernant un bail emphytéotique pour une maison située au Keyberg (2). En 1329, nous trouvons deux mentions : 22 janvier 1329 (3) et 6 novembre 1329 (4). Cette prieure est vraisemblablement morte en 1330.

IDA DE OXLAER (de Ocselaer) est signalée dans deux actes de 1330, le premier daté du 9 juin (5), le second du 27 novembre (6). La charte du 9 juin semble intéressante : il s'agirait d'un rapport d'une réunion capitulaire plénière où il fut décidé que la population du couvent ne pouvait pas compter plus de vingt-cinq personnes ; un plus grand nombre d'occupants ne favoriserait en rien la quiétude et la paix de la maison. Des novices ne pouvaient être acceptées que quand le nombre des religieuses aurait diminué. Cette décision fut approuvée (7) par le prince-évêque de Liège, Adolphe II de la Marck, le 7 août 1332. On retrouve encore Ida de Oxlaer, mais sans indication chronologique, dans deux *Livres d'Anniversaires* (8).

MARGARETA DE NODENBEKE est déjà signalée (9) dans l'acte du 9 juin 1330 comme membre de la Communauté et, le 27 février 1336, comme *domicella Margareta de Nodenbeke* (10). Nous la voyons comme prieure du couvent (11) dans un acte du 6 juin 1348. Nous retrouvons encore son nom dans le *Livre des Anniversaires* (12).

KATHARINA BLANCKAERTS (Blancaerts, Blancarts, Blanckeerts, Blankaerts). Dans le testament de Johannes de Nodenbeke, écolâtre et chanoine du Chapitre de Notre-Dame à Anvers, daté du 24 mai 1368, on trouve mention du nom de cette religieuse ; dans un codicille du 7 mars 1369, nous retrouvons la même religieuse mentionnée comme prieure (13) ; de même que le 6 février 1371 (14), le 28 janvier 1376 (15), le 28 octobre 1376 (16), le 4 août 1379 (17), le 27 octobre 1379 (18), le 12 juin 1380 (19) et, pour la dernière fois, le 17 mai 1382 (20). Le *Livre des Anniversaires* de 1801 fait aussi mention de cette prieure (21).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (4), 215.

(2) Lieu-dit à Louvain.

(3) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Chartes diverses*, n° 5.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (4), 226.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (4), 227.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (4), 230.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (4), 232.

(8) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Liber Anniversariorum*, mention au mois d'août. — ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 43.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (4), 227.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (4), 246.

(11) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Chartes diverses*, n° 6.

(12) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 13.

(13) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4521.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (6), 370.

(15) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Chartes diverses*, n° 8.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (7), 389.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (7), 396.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (7), 398.

(19) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Chartes diverses*, n° 10.

(20) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (7), 403.

(21) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 4b, 19.

KATHARINA EVELOEGHS (Eveloghes) est signalée dans un acte (1) de 1381 comme *domicella* ; mais, déjà en 1384, comme prieure (2). Suit alors une série quasi ininterrompue de documents allant de 1384 à 1395 dans lesquels Katharina Eveloeghs est chaque fois signalée comme supérieure du couvent (3). Cependant, une Elisabeth Sriken (T' Sriken) semblerait avoir été prieure en 1398 puisqu'on conserve deux actes de cette même année où elle est renseignée comme telle (4). Le *Livre des Anniversaires* de 1801 signale une prieure du nom d'Elisabeth Sriken, sans autre précision chronologique (5). Toutefois, de 1399 (6) à 1414 (7), une série d'actes mentionnent le nom de Katharina Eveloeghs comme prieure.

CATHERINE WYCHUYSE (Wychuze) est signalée dans un acte (8) du 18 octobre 1421 et dans un autre (9) du 18 juin 1423. La dernière mention date (10) du 3 mars 1425.

ANNA KEERSMAECKERS. En ce qui concerne cette prieure, nous ne trouvons qu'une mention dans une copie du XVIII^e siècle, copie d'un acte (11) du 13 février 1446. Le *Livre des Anniversaires* mentionne également cette supérieure (12).

JOHANNA UTEN LYEMINGHE (Zanne Uten Lyeminghen). Après un hiatus d'environ vingt ans, nous rencontrons à nouveau, en 1462, le nom d'une prieure (13). L'année suivante, le 7 mars 1463, elle est encore signalée (14).

Les années difficiles de la réforme survinrent alors et, à nouveau, il nous faut attendre environ quinze ans avant de rencontrer le nom d'une prieure.

ANNA DE OPPENDORP semble être la dernière prieure d'avant la réforme. Nous rencontrons par trois fois son nom dans le chartrier : le 4 février 1479 (15), le 1^{er} mars 1480 (16) et le 22 janvier 1495 (17). Était-elle morte lorsque Cecilia de Archenteel prit sa place ou fut-elle déposée par l'évêque de Liège ? La question reste posée.

Grâce au dénombrement de 1480, nous savons que le couvent comptait à cette époque trente-trois habitants : religieuses et serviteurs (18).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (7), 400.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (7), 406.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (7), 407, 408, 411, 413, 421, 422, 430, 434, 436, 437.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (7), 442-443.

(5) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 45.

(6) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Chartes diverses*, n° 12.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (7), 450 ; n° 15264 bis, (8), 461-463, 470, 472, 473.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (8), 474.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (8), 475-476.

(10) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Chartes diverses*, A.

(11) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Aperçu des charges*, n° 4e, 1, n° 2.

(12) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 19.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (9), 532.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15272.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (9), 551.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (9), 552.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (9), 558.

(18) J. CUVELIER, *Les dénombremens de foyers en Brabant, XIV^e-XVI^e siècles*, 87, Bruxelles, 1912.

Dans le *Livre des Anniversaires*, nous trouvons encore les noms de deux prieures que nous ne pouvons situer. Il s'agit tout d'abord d'une *domina Juliana* (1). On connaît d'autre part, par plusieurs actes, le nom d'une certaine Juliana de Rode, moniale au couvent de Louvain, plus précisément en 1305 (2) et 1306 (3). Il est possible qu'elle assura la direction du couvent après la mort de la troisième prieure Margaretha, avant le priorat de Margaretha de Rode.

Il est en outre fait mention d'Elisabeth Van den Inde (4) que nous ne pouvons elle non plus situer dans la liste des prieures.

CECILIA DE ARCHENTEEL (*de Argentea, Cecilie van Archenteel*) fut installée prieure le 9 novembre 1501 par l'évêque de Liège, Jean de Hornes, après les tentatives avortées de réforme du prieuré faites par le prieur de Saint-Martin à Louvain. Un acte de 1501 la signale (5) de même qu'une copie d'une pièce (6) du 25 mars 1509. Le *Livre des Anniversaires* loue sa générosité et son caractère paisible et témoigne du fait que durant vingt ans, elle administra le couvent.

ANNA VAN DEN BERGH (*de Monte, du Mont*) est déjà signalée comme sous-prieure (8) le 25 mars 1509. Sa première mention comme prieure date (9) du 22 octobre 1520. Un acte du 9 décembre 1526 la signale (10) de même qu'une pièce en vieux français (11) du 1^{er} mars 1526. Nous trouvons d'elle une dernière mention (12) le 19 décembre 1530. Le *Livre des Anniversaires* la mentionne comme seconde prieure, elle exerça son priorat durant dix-huit ans (13). Ainsi aurait-elle dès lors dirigé la Communauté jusqu'en 1538. Sous son administration, trente-trois personnes habitaient le couvent, ceci d'après le dénombrement (14) de 1526.

CATHARINA VAN DER CAPPELEN (*Katelyne Vander Capellen*) est connue par deux mentions, l'une (15) du 12 septembre 1543, la seconde (16) du 21 août 1556. Le *Livre des Anniversaires* la signale seulement comme troisième prieure (17).

MARGARITA VAN DER BIEST nous est seulement connue par les mentions portées au *Livre des Anniversaires* (18).

-
- (1) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 25.
 (2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (2), 88.
 (3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (2), 94.
 (4) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 57.
 (5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (9), 559.
 (6) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Biens, B.*
 (7) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4275, 43.
 (8) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Biens, B.*
 (9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (9), 564.
 (10) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Chartes diverses*, n° 14.
 (11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (9), 565.
 (12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15264 bis, (9), 567.
 (13) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730*, mois de mai.—
 ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 25.
 (14) J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant, XIV^e-XVI^e siècles*, 310, Bruxelles, 1912.
 (15) A.G.R., *Archives de l'Assistance publique de Louvain*, n° 2993.
 (16) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2c, 3, n° 3.
 (17) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 55. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730*, mois d'octobre.
 (18) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730*, mois de septembre. — ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 49.

CATHARINA DE RYCKE (*Catelyn*) nous est connue par un acte (1) du 20 août 1563. Le *Livre des Anniversaires* la signale comme cinquième prieure, sans autres particularités (2).

MARIA DE CRANEVELT (Cranevelt, van Cranevelt). Grâce à une liste incomplète des prieures de Louvain, nous savons qu'elle fut élue supérieure (3) le 5 avril 1571. Elle apparaît dans un acte (4) du 11 juillet 1579 ; les comptes de 1592-1593 la renseignent déjà comme *priorinne saliger memorye* (5). Nous savons par le *Livre des Anniversaires* (6) qu'elle administra le prieuré durant dix-huit ans ; elle dut donc mourir en 1589. Le 22 septembre 1589, le prieuré brûla (7). Une copie des comptes de 1586-1591 nous apprend que, le 24 septembre 1591, une somme de 62 florins fut payée aux hommes et aux femmes qui éteignirent l'incendie. Les religieuses durent même vendre des objets précieux pour assurer leur subsistance (8). Maria de Cranevelt fut-elle directement ou indirectement victime de l'incendie ?

CORNELIA VAN COLEN (van Ceulen, van Cuelen) succéda à Maria de Cranevelt. Nous la rencontrons dans des documents de 1597 (9), 1599 (10) et 1604 (11). Vraisemblablement mourut-elle en 1608 : le *Livre des Anniversaires* mentionne qu'elle demeura dix-neuf ans à la tête du prieuré (12). Dans les comptes, nous voyons très souvent que le prieuré reçoit des aumônes afin de pourvoir à l'entretien des religieuses de même que pour restaurer les bâtiments incendiés (13). On mentionne également dans ces comptes un *schoolgeld*. Y aurait-il déjà eu avant le XVI^e siècle une école dans le prieuré ? Probablement pas.

CATHERINE SERRAETS (Tseraets, T'Serraets). Grâce aux comptes, nous savons que cette prieure fut installée le 16 juillet 1608 et qu'elle a fait tout ce qui lui était possible de faire pour restaurer le couvent sinistré (14). Il semble bien cependant qu'elle fut aux prises avec des difficultés de toute nature : un rapport de visite du 6 décembre 1622 en témoigne (15). Bien qu'à l'ordinaire une prieure restât en place sa vie durant, Catherine Serraets, à l'âge de soixante et un ans, désira être relevée de cette fonction (16). Aucun *Livre des Anniversaires* ne la mentionne comme prieure. Elle mourut (17) le 24 avril 1632.

(1) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2c, 72-73.

(2) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730*, mois de mars. — ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 13.

(3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Prieures 1571-1705*.

(4) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2c, 12-13, n° 17.

(5) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Comptes, 1592-1611*, n° 5.

(6) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 55.

(7) W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven geschreven in de jaren 1593 en 1594*, édit. E. VAN EVEN, 168, Louvain, 1880.

(8) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Collection de copies*, n° 3, 1.

(9) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2c, 14-15, n° 8.

(10) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2b, n° 1.

(11) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 10, acte n° 10 et acte n° 2, second cahier.

(12) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4b, 61.

(13) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Comptes, 1592-1615*, n° 5, 1 et 2.

(14) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Comptes, 1592-1615*, n° 5, 1 et 2.

(15) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Rapports de visites*.

(16) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Rapports de visites*.

(17) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Livre des Anniversaires*, n° 4a, 14.

ANNA VAN ZEVEDONCK succéda à Catherine Serraets et mena à bonne fin l'œuvre entreprise par cette dernière. Le 3 février 1627 débuta la démolition de l'église et du parloir ; le 31 mars, on commença à creuser les fondations de la nouvelle église ; le 23 avril 1627, le drossard, au nom de l'archiduchesse Isabelle, procéda à la pose de la première pierre. En 1629, le parloir était terminé. En 1632, on construisit la voûte de l'église et, en 1633, fut fabriqué, à Anvers, un nouveau maître autel. Pour ce dernier, P. P. Rubens peignit une Adoration des rois mages. Cette toile monumentale est actuellement conservée à Cambridge au King's College. On peut y lire un bref historique du tableau (1). Le compte mentionne qu'une somme de neuf cent vingt florins dut être payée pour ce tableau. La première messe fut célébrée le 3 février 1633 ; le 27 mars, les religieuses utilisèrent pour la première fois le chœur. En 1642, tout était terminé et l'église fut consacrée (2).

Le 26 janvier 1650, après avoir accompli sa tâche, Anna van Zevedonck mourut (3).

LEONORA VAN WACHTENDONCK fut installée prieure (4) le 14 février 1650. On conserve, écrit de sa main, le magnifique *Livre des Anniversaires* de 1637 (5) et le manuscrit des nouveaux statuts, accordés le 15 août 1636 au prieuré par l'archevêque Jacques Boonen (6). Elle acheva totalement la rénovation du vieux couvent : une nouvelle grange fut édifée de même qu'une boulangerie. Deux nouvelles ailes du cloître avec cinq cellules furent érigées et ce qui subsistait des vieilles constructions du prieuré en bois et colombages fut réédifié en pierre (7). La prieure mourut (8) le 9 octobre 1663.

BARBARA VAN DER LINDEN fut installée comme prieure (9) le 17 octobre 1663. Dans la copie d'un testament non daté (10), nous voyons que Catherina Van der Linden, sœur de la prieure, offrit seize cents florins au prieuré pour faire construire un nouvel orgue. Barbara Van der Linden mourut le 3 décembre 1689 à l'âge de soixante-huit ans (11).

CATHERINA DUSART fut élue (12) le 7 décembre 1689 et mourut (13) le 30 octobre 1700.

GERTRUDIS MARTINI fut élue prieure (14) le 8 novembre 1700. Ses parents furent de grands bienfaiteurs du prieuré. Elle mourut (15) le 13 février 1712.

(1) *This picture, painted in 1633-1634, was commissioned as an altarpiece for the convent of the White Nuns of Louvain, a religious house suppressed in 1783. It was bought in 1806 by the Marquess of Lansdowne and later passed into the possession of the Grosvenor family. In June 1959 it was consigned to the auction room by the executors of the late Duke of Westminster. The purchaser munificently presented this picture to King's College in 1961 as he wished that this masterpiece of religious art should find a permanent home in this country and should once again adorn some great ecclesiastical building.*

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4276.

(3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730*, mois de janvier.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Prieures 1571-1796*.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4275.

(6) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Statuts*, n° 1a.

(7) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Comptes*, n° 5, 4 et 5.

(8) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730*, mois d'octobre.

(9) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Prieures 1571-1796*.

(10) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2c, 57-60, n° 24.

(11) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4275, mois de décembre.

(12) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Prieures 1571-1796*.

(13) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730*, mois d'octobre.

(14) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Prieures 1571-1796*.

(15) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730*, mois de février.

DYMPNA ANNONI fut élue prieure (1) le 13 septembre 1712 et mourut (2) le 16 février 1724.

MARIA CATHERINA VERREYCKEN fut prieure (3) depuis le 26 février 1724. Elle assura la direction du prieuré durant vingt et un ans et mourut le 28 mars 1745 à l'âge de soixante et onze ans (4).

BARBARA RENIERS fut élue prieure (5) le 15 février 1745. De la lecture des documents, on garde l'impression que la période de prospérité du prieuré était passée depuis longtemps déjà et que les religieuses ne pouvaient plus pourvoir à leur existence qu'avec difficulté. Une requête (6), datée du 12 septembre 1752 et adressée à l'archevêque de Malines, contient une demande des religieuses pour pouvoir conserver les revenus de la Confrérie de Saint-Josse, fondée en 1302 et disparue en 1742. Dans la demande d'amortissement des biens (7), faite le 11 août 1755, nous voyons que, là où les revenus antérieurs du couvent permettaient de subvenir à l'entretien de vingt-quatre à vingt-cinq religieuses et huit à neuf converses, vingt à vingt et une religieuses et six à sept converses seulement pouvaient maintenant vivre très difficilement. Le 30 avril 1756, elles allèrent même jusqu'à vendre un morceau de leur jardin au Collège Milius à Louvain (8). Des rapports de visitation montrent bien aussi les multiples difficultés dues au doyen et au manque de rigueur dans l'observance de la règle (9). Le 17 février 1778, Barbara Reniers mourut à l'âge de quatre-vingt-un ans (10).

MARIA THERESA DE PORTEMONT prit l'administration en mains (11) le 26 février 1778. C'est durant son priorat que s'amorça la décadence des dames blanches de Louvain. Bien qu'elles s'occupassent d'enseignement, l'institution fut touchée par le décret de 1782, promulgué par Joseph II. Le 28 avril 1783, P. J. N. Delaunoy rédigea un rapport sur le prieuré et les scellés furent apposés sur les propriétés (12). Grâce à ce rapport, nous savons que, au moment de la première suppression, il y avait encore au prieuré dix-huit religieuses de chœur, sept converses, une novice et une postulante. Toutes ces religieuses furent sécularisées et allèrent s'installer principalement au grand et au petit béguinage de Louvain ; quelques-unes retournèrent dans leur famille. De la supérieure, Marie-Thérèse de Portemont, âgée de soixante et onze ans, originaire de Grammont (13), il est dit : « Elle est presque aveugle et tellement accablée d'un tremblement des membres qu'elle doit être portée et servie comme un enfant ». De fait, il semble bien que déjà alors Anna-Maria Charlier, née à Korbeek-Lo (14) et âgée de quarante-huit ans, avait pris en mains l'administration du prieuré. Elle était d'ailleurs économiste du couvent.

(1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Prieures 1571-1795*.

(2) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730, mois de février*.

(3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Prieures 1571-1795*.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730, mois de mars*.

(5) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Prieures 1571-1795*.

(6) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2c, 164-165, n° 56.

(7) A.G.R., *Jointe des Amortissements*, n° 297.

(8) A.G.R., *Université de Louvain*, n° 3453.

(9) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Rapports de visites, 1613-1761*.

(10) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Livre des Anniversaires de 1730, mois de février*.

(11) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Prieures 1571-1795*.

(12) A.G.R., *Comité de la Caisse de Religion*, n° 432.

(13) Prov. de Flandre orientale, cant. de Grammont.

(14) Prov. de Brabant, cant. de Louvain.

Marie-Thérèse de Portemont était retournée à Grammont où elle habitait chez son frère. Elle mourut le 26 février 1784 et fut enterrée dans sa ville natale (1).

P. J. De Mesemaere fut nommé administrateur du couvent supprimé, J. Jacquelart, économiste. Des troupes furent logées dans les bâtiments du prieuré et, en 1786, une école du dimanche y fut installée (2). Cette école dut déménager en octobre 1789 pour faire place à une boulangerie militaire (3). La révolution brabançonne de 1789 mit fin aux réformes de Joseph II. Le traité de La Haye du 10 décembre 1790 rétablit officiellement les institutions religieuses d'avant le règne de Joseph II.

ANNA-MARIA CHARLIER semble n'avoir été élue officiellement prieure (4) que le 19 mars 1792 ; mais, en réalité, elle était déjà dès avant 1784 celle qui dirigea et anima la Communauté. Le 13 février 1790, elle put aller chercher (5) auprès du Souverain Conseil de Brabant les documents, confisqués en 1783, concernant les biens du prieuré. Elle put alors se mettre à l'œuvre pour restaurer le couvent. Le 6 février 1790 déjà, elle reçut l'autorisation de la Communauté pour faire restaurer les bâtiments endommagés et, si nécessaire, pour édifier de nouvelles constructions (6). Elle obtint le 11 juin 1790 du Conseil de Brabant (7), le 9 juin de l'archevêque de Malines (8), l'autorisation de libérer des fonds pour commencer la restauration. Le 10 novembre 1791, déjà, deux nouvelles cloches étaient bénies (9). Le 27 février 1794, les religieuses reçurent de l'archiduc Charles, gouverneur des Pays-Bas, l'acte officiel de complet rétablissement du couvent (10), supprimé par Joseph II. Les religieuses ne purent cependant en profiter : le 26 juin 1794 déjà, les Autrichiens étaient définitivement battus à Fleurus et le pays passait sous la domination française. Le 1^{er} octobre 1795, les Pays-Bas furent officiellement annexés par la France. Le 29 novembre 1796, les dames blanches furent, non sans violence, chassées définitivement de leur couvent et le mobilier vendu (11) le 20 juillet 1797. La ville de Louvain entra à nouveau en possession des bâtiments qui servirent d'hôpital militaire et de caserne. Anna-Maria Charlier mourut à Louvain le 13 décembre 1808, à l'âge de soixante-quatorze ans (12).

(1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain*, pièce isolée : extrait du registre aux décès de l'église paroissiale de Saint-Barthélemy à Grammont.

(2) A.G.R., *Comité de la Caisse de Religion*, nos 431 et 432.

(3) A.G.R., *Conseil de Gouvernement*, n° 1421, farde 35 A.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Dames blanches de Louvain, Prieures 1571-1796*.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15360, 161.

(6) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2a, 1.

(7) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2a, 6.

(8) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2a, 7. — ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4276.

(9) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2a, 11.

(10) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, *Chartes diverses*, n° 24.

(11) ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LOUVAIN, n° 2a, 25.

(12) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4276, note de la main de E. Van Even.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE LA ROSE DE JÉRICHU, À BRUXELLES

L'histoire du prieuré de Notre-Dame de la Rose de Jéricho, à Bruxelles (1), comprend en réalité l'histoire de deux couvents de l'Ordre de Saint-Augustin qui se sont succédé sur le même site : le prieuré de Sainte-Catherine dit des Dames Blanches, de l'obédience de Saint-Victor, de 1238 à 1456, et le prieuré de Notre-Dame de la Rose de Jéricho proprement dit, de l'obédience de Windesheim, de 1456-1457 à 1783. Ce dernier fut érigé par fusion des Communautés du couvent des dames blanches et du prieuré de l'Ermite à Braine-l'Alleud (1). Il fut placé sous la direction de la supérieure de cette dernière maison. La permanence de lieu a guidé le regroupement de l'histoire de ces deux prieurés en une seule notice et conduit l'auteur à étudier séparément l'histoire du prieuré de Braine-l'Alleud (2).

I. Prieuré de Sainte-Catherine dit des dames blanches, à Bruxelles

Conventus de porta beate Katherine juxta Bruxellam (1238), monasterium beate Katerine (1242), conventus sororum Sancti Victoris (1253), monasterium albarum dominarum in Bruxella (1258), monasterium beate Katerine ordinis Sancti Victoris juxta portam Bruxellensem (1258), cloester van de witte vrouwen (1264).

SOURCES : La plus grande partie des archives relatives à ce prieuré sont conservées aux Archives Générales du Royaume dans le fonds des *Archives Ecclésiastiques de Brabant*, voir A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 98-118, Bruxelles, 1929, où, sous l'unique rubrique du couvent de Jéricho, sont contenus des documents concernant trois institutions religieuses : le monastère de Sainte-Catherine, dit des dames blanches, celui de l'Ermite à Braine-l'Alleud et celui de Jéricho, né de la fusion des deux précédents. C'est ainsi que les pièces d'archives des dames blanches sont dispersées entre les numéros 12543 et 12997. Au sein du chartrier commun, il faut surtout retenir près de trois cent cinquante actes étalés entre 1235 et 1456 ; on trouve également de nombreuses copies de chartes des dames blanches dans les cartulaires de Jéricho, notamment celui qui fut composé du XV^e au XVII^e siècle (n^o 12564) ainsi qu'un autre établi entre le XV^e et le XVIII^e siècle (n^o 12565) ;

(1) Prov. de Brabant, cant. de Bruxelles. Diocèse de Cambrai jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) Voir ici-même, 1211-1216.

on dispose encore de quelques censiers de Bruxelles et des environs rédigés à partir de 1304 (nos 12933 à 12938). Il faut aussi signaler l'existence d'une copie de vers 1600 d'un obituaire disparu (n° 12570). Dans d'autres dépôts d'archives, nous avons pu consulter plusieurs chartes du couvent de Sainte-Catherine conservées aux Archives de la Ville de Bruxelles, ainsi que quelques copies de documents aux Archives de l'Archevêché à Malines, carton *Jéricho*. Il faut, en outre, tenir compte de ce que les dames blanches ayant possédé une cour foncière, beaucoup d'actes ont été expédiés par celle-ci en matière de juridiction gracieuse et qui se trouvent aujourd'hui dispersés dans de nombreux fonds ecclésiastiques bruxellois. Mais il va de soi qu'il ne pouvait être question de dépouiller ces derniers pour relever tous ces actes qui seraient cependant importants tant pour établir la chronologie des supérieures du couvent que pour étudier le patrimoine de celui-ci. Il convient encore de signaler un livre d'heures de la fin du XV^e siècle qui comporte une liste des anniversaires parmi lesquels on trouve les noms de la dernière supérieure ainsi que de plusieurs religieuses de Sainte-Catherine: Bibliothèque Royale à Bruxelles, II, 293.

Aucune publication spécifique n'a été consacrée au monastère de Sainte-Catherine. Mais on trouve de-ci-de là (par exemple: *Miraeus et Foppens, Opera diplomatica*, IV, 401, Bruxelles, 1725) quelques chartes qui ont pu être éditées dans des travaux relatifs à l'histoire de Bruxelles, ainsi dans F. Favresse, *Actes intéressants la ville de Bruxelles*, dans *B.C.R.H.*, CIII, 462, Bruxelles, 1938, et dans P. Godding, *Actes relatifs au droit régissant la propriété foncière à Bruxelles au moyen âge*, dans *Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, XVII, 151, Bruxelles, 1951.

Si les auteurs du XVII^e siècle ont consacré quelques lignes au couvent des dames blanches, ce fut toujours dans le cadre des récits qu'ils donnaient des origines du monastère de Jéricho. Voir ainsi J. B. Gramaye, *Antiquitates illustrissimae ducatus Brabantiae. Bruxella*, 7, Bruxelles, 1606; A. Wichman, *Brabantia Mariana*, 849, Anvers, 1632; A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, II, 136, Bruxelles, 1659 et C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 43, La Haye, 1725. Il en fut de même au XIX^e siècle, pour A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 504, Bruxelles, 1845, et il fallut attendre, si l'on excepte quelques renseignements fournis par Pl. Lefèvre, *L'Organisation ecclésiastique de la ville de Bruxelles au moyen âge*, 106, Louvain, 1942, l'année 1958 pour voir P. Godding consacrer un article d'ailleurs définitif sur *Les origines du couvent des Dames Blanches à Bruxelles*, dans *Cahiers Bruxellois*, III, 246-252, Bruxelles, 1958. Deux ans plus tard, P. Godding, dans un ouvrage magistral sur *Le Droit foncier à Bruxelles au moyen âge*, 24-27 et 310-312, Bruxelles, 1960, nous donna encore de précieuses indications sur le domaine des dames blanches et sur leur cour censale.

Un nombre important de sceaux des prieures et du couvent sont conservés; étant donné leur abondance, il ne sera pas fait mention des fragments qui ont été rencontrés surtout que l'on s'est servi des mêmes matrices, tant pour les sceaux des supérieures que pour ceux de l'institution au cours de leurs cent vingt-huit années d'existence. Citons comme sceaux du couvent, des exemplaires des septembre 1294, 20 mai 1303, 23 juin 1314, 15 décembre 1321, 27 janvier 1322, 1^{er} février et 15 juillet 1323, avril 1325, 2 et 8 novembre 1325, 27 octobre 1326, 28 août 1328, 3 février 1342, 7 octobre 1346, 9 juillet 1353, 29 juin 1354, 29 septembre 1358, 22 novembre 1372, 7 mai 1381, 11 mai 1424, 2 juin 1434, 20 juin 1435, 1^{er} mars 1436, 28 novembre 1437 et 3 décembre 1438, respectivement aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 289; Archives de l'Assistance Publique de Bruxelles, H 266^o *tasfelronde*; A.G.R. *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12546, 292, 12546, 12546, 293, 12546, 12546, 12546, 12546; Archives de l'Assistance Publique à Bruxelles, B 152^a; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12547, 12547, 12547; Archives de l'Assistance Publique à Bruxelles, B 151^b; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12548, 12548, 12552, 12553, 12553, 12553; Archives de l'Assistance Publique à Bruxelles, B 173^b et A.G.R. *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12553. Les sceaux de la prieure ont été rencontrés aux dates suivantes: septembre 1294, 1300, 20 mai 1303, 26 novembre 1309, 23 juin 1314, 15 décembre 1321, 27 janvier 1322, 15 juillet 1323, avril 1325, 2-8 novembre 1325, 3 février 1342, 7 octobre 1346, 9 juillet 1353, 29 septembre 1358, 7 mai 1381, 14 avril 1417, 11 mai 1424, 19 août 1429, 20 juin 1435, 1^{er} mars 1436, 28 novembre 1437, 1^{er} juin 1438 et 4 octobre 1438, respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*,

n° 289 ; Archives de l'Assistance Publique à Bruxelles, H 270 (Schaerbeek) et H 266^c (*tafelronde*) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.* n°s 12546, 12546, 292, 12546, 293, 12546, 12546 ; Archives de l'Assistance Publique à Bruxelles, B 152^b ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12547, 12547 ; Archives de l'Assistance Publique à Bruxelles, B 151^b ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12548, 12551, 12552, 12552, 12553, 12553 ; Archives de l'Assistance Publique à Bruxelles, B 173^b ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12513 et 12553.

* * *

Le couvent de Sainte-Catherine était situé en face du fossé longeant la première enceinte de Bruxelles tout près de la porte Sainte-Catherine et c'est sur son emplacement que s'érigea, à la fin du XVIII^e siècle, le nouveau marché aux grains (1). Ce monastère pratiquant l'Observance augustinienne selon la règle de Saint-Victor de Paris fut fondé à une date qui doit se situer peu avant octobre 1238, année au cours de laquelle on rencontre pour la première fois dans les textes les *sorores de porta Beate Katherine juxta Bruxellam*. En effet, dans cet acte où il est question d'un conflit opposant les moniales au Chapitre de Sainte-Gudule et au curé de Molenbeek à propos des droits paroissiaux revenant à chacune des parties, on rappelle que le Chapitre et le curé s'étaient opposés au préalable à l'installation des religieuses (2). Ceci permet donc de supposer que la fondation du couvent ne dut être que de peu antérieure.

Jusqu'à ces toutes dernières années, les origines de cette institution étaient demeurées fort obscures. En effet, les auteurs anciens tels que A. Sanderus et C. van Gestel puis A. Henne et A. Wauters (3) expliquaient la naissance de ce couvent par une fondation ducale, sans que l'on désignât d'ailleurs comme fondateur soit Henri I^{er} soit Henri II de Brabant, car on se bornait à situer l'événement aux environs de 1235-1240. Aucun document ne justifie l'hypothèse d'une fondation ducale mais il est vrai que Lionnet, châtelain de Bruxelles, céda aux religieuses une *curtis* sur laquelle le monastère fut érigé et, comme celle-ci a pu auparavant être tenue en fief du duc de Brabant, il est possible que ce soit cette supposition qui ait conduit à l'affirmation que nous venons de rapporter. Mais ne vaut-il pas mieux voir, dans cette origine invoquée par les religieuses à l'époque moderne, une prétention quelque peu intéressée dont elles se seraient servies en reportant dans le temps la fondation par le duc de Brabant du couvent de Jéricho lequel, en 1456, remplaça, de par la volonté ducale, le couvent des dames blanches.

En fait, il convient de se rallier à l'avis de P. Godding (4) qui explique l'origine de cette institution de la manière suivante : se référant à deux chartes antérieures à 1238 contenues dans le chartier de Sainte-Catherine et relatives aux sœurs pénitentes d'inspiration augustinienne de Sainte Marie-Madeleine à Bruxelles (*sorores penitentes Beate Marie Magdalene in Bruxella*), il démontre que les dames blanches de l'Ordre de Saint-Victor de Paris établies à la porte Sainte-Catherine ne sont autres que les pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine installées à l'intérieur de la ville qui, à la suite de la donation d'une *curtis* (5) par Lionnet, châtelain de Bruxelles en 1236, auraient décidé de fixer leur demeure hors de la première enceinte de Bruxelles et auraient par

(1) Cfr R. LAURENT, *Les limites des paroisses à Bruxelles aux XIV^e et XV^e siècles*, dans *Cahiers Bruxellois*, VIII, 222, Bruxelles, 1963, et R. LAURENT, *L'acte de 1453 concernant les limites des quartiers à Bruxelles*, dans *Hommage au professeur Paul Bonenfant*, 467-478, Bruxelles, 1965. — Sur l'érection du nouveau marché aux grains, voir A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13018.

(2) Charte éditée par MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, IV, 401, Bruxelles, 1725.

(3) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, II, 137, Bruxelles, 1659. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 43, La Haye, 1725. — A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 504, Bruxelles, 1845.

(4) P. GODDING, *Les origines du couvent des Dames Blanches à Bruxelles*, dans *Cahiers bruxellois*, III, 246-252, Bruxelles, 1958.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, 50v^o.

la suite modifié la pratique de leur règle en raison, d'une part, de la crise que connaissait l'Ordre des pénitentes et, d'autre part, du plein développement de l'Ordre de Saint-Victor de Paris. Mais une difficulté subsiste : celle de connaître la date à laquelle elles opérèrent ce changement de discipline. En effet, si on ne rencontre plus dans les textes les pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine dès 1236, on doit attendre 1253 pour voir mentionner explicitement les religieuses de l'Ordre de Saint-Victor de Paris. Entre ces deux dates, on ne les appelle que moniales de la porte de Sainte-Catherine (1) et la première prieure rencontrée se fait appeler prieure de Sainte-Catherine (2). Cependant, cette constatation ne permet pas d'affirmer que le rattachement des pénitentes de l'Ordre de Saint-Victor doit se placer plutôt vers 1250 que vers 1240, car dans les actes postérieurs à 1253, on peut compter ceux qui font mention de l'appartenance des religieuses à la Congrégation parisienne. En effet, la plupart du temps, on se contente de parler des moniales de Sainte-Catherine ou des dames blanches du couvent de Sainte-Catherine (3). Mais, l'argument qui permet de faire supposer que le passage d'une observance à l'autre eut bien lieu vers 1250 est l'exemple des pénitentes de Louvain. Ces dernières obtinrent, en effet, en 1252 du légat pontifical Hugues de Saint-Cher l'autorisation de pratiquer la règle de la Congrégation parisienne. Et comme c'est précisément dans un acte du même légat datant du 25 février 1253 que l'on atteste pour la première fois l'appartenance des religieuses de Sainte-Catherine de Bruxelles à l'Ordre de Saint-Victor, l'hypothèse de P. Godding selon laquelle ce changement de règle aurait été de peu antérieur à 1253 a toutes les chances d'être fort vraisemblable (4).

* * *

IDE fut vraisemblablement la première supérieure du couvent, encore qu'elle ne soit expressément mentionnée qu'à partir de 1248. En effet, on dispose de deux actes, l'un de mai 1248, l'autre de mai 1260 la désignant comme prieure (5). Comme la supérieure suivante n'est citée qu'en 1273, il est difficile d'établir les termes précis de son administration. Les actes à relever au cours de ces années intéressent essentiellement le patrimoine et la formation du domaine du couvent. Ce dernier se forma, d'une part, autour de la *curtis* cédée par le châtelain de Bruxelles en 1236 : en effet, en mai 1248, le couvent prend à cens du Chapitre de Sainte-Gudule à l'Est de la rue de Flandre une terre appelée *tafelrondevelt* sise *juxta mansionem monialium* (6) puis, en mai 1260, les religieuses reçoivent un bonnier de terre situé près du verger du couvent (7), à l'Ouest de la rue de Flandre. Mais on sait, d'autre part, qu'en 1258, elles possèdent des biens près de la porte de Laeken et à Molenbeek puisqu'elles les cèdent à cens, à cette date, à l'infirmerie du béguinage (8). Le monastère s'enrichit également par des donations de terres dans les

(1) Voir notamment des actes de novembre 1238 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12565, f° 117 et 12670, f° 197 ; 25 juin 1239 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 49v° ; 3 février 1242 : P. BONNEFANT, *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean*, 84, Bruxelles, 1953 ; 16 avril-14 juin 1243 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 51 ; après le 8 avril 1246, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 64 ; 18 juillet 1247, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 117v° ; entre 1243 et 1254, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 116v°.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12547, charte de mai 1248.

(3) Voir de nombreux actes entre mars 1255 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12546) et la suppression du couvent en 1456.

(4) P. GODDING, *Les origines du couvent des Dames Blanches...*, dans *Cahiers bruxellois*, III, 250 et 252 qui émet aussi l'hypothèse selon laquelle une Confrérie bruxelloise de clercs, anciens étudiants de l'Université de Paris, aurait pu jouer un rôle dans le passage des pénitentes à la Congrégation de Saint-Victor.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12547 (mai 1248), 12565, f° 11 et 47v° (mai 1260).

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 50 : 17 mai 1258. — Sur le domaine des dames blanches à Bruxelles, voir P. GODDING, *Le droit foncier à Bruxelles au moyen âge*, 24-27, Bruxelles, 1960.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 11 et 47v°.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 17.

environs de Bruxelles (1) à Machelen, Asse, Berchem-Saint-Laurent, Nossegem et Gooik (2) auxquelles il faut ajouter une rente sur une dîme à Erembodegem (3). Il convient encore de signaler deux bulles expédiées par le pape Innocent IV au couvent de Sainte-Catherine, l'une consistant en une confirmation générale des biens et des privilèges du monastère, l'autre en un privilège d'entrée en possession de biens légués par un laïc à une religieuse lors de son entrée (4). Sur le plan paroissial, il faut rappeler le conflit de 1238 dont il a été question ci-dessus (5).

MARIE est mentionnée uniquement comme prieure dans une charte (6) du mois d'août 1273. Son administration put s'étendre tout au plus jusqu'à la fin de l'année 1279, puisqu'en février de l'année suivante, on rencontre une supérieure munie d'un autre prénom à la tête de la Communauté des dames blanches. La documentation est très maigre pour ce laps de temps : on ne peut relever que quelques petites donations de terres notamment à Gooik et Woluwé-Saint-Pierre (7), d'usufruit (8) ou de cens (9).

MARGUERITE est rencontrée avec le titre de prieure dans un seul acte (10) daté de février 1280. On ne peut signaler, au cours de son priorat, qu'un certain nombre de donations de terres, biens-fonds ou maisons à Molenbeek, Laeken et Bruxelles (11), des achats peu importants tels qu'une terre à Pamel et une à Baarddegem (12). Il convient d'ajouter que c'est à la fin du XIII^e siècle qu'est attestée pour la première fois l'activité de la cour censale des dames blanches. Il s'agit d'un acte de septembre 1294 émanant de la prieure (13). D'autre part, on dispose, en 1304, d'un censier des biens de ce couvent situés à Bruxelles et dans ses environs (14).

ELISABETH VAN GHINT est connue comme prieure d'après une charte (15) du 26 novembre 1309. La supérieure suivante n'apparaissant que le 27 janvier 1322, on relèvera ici les documents les plus importants qui s'échelonnent entre ces deux dates. A l'exception de deux petites donations qui permettent au couvent d'acheter deux rentes, l'une sur des biens à Braine, l'autre sur un bien-fonds à l'Orsendal à Bruxelles (16), on ne peut signaler que des actes d'administration

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12565, f^{os} 49v^o et 51, 12546.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12547 et 12546. — Machelen, prov. de Brabant, cant. de Vilvorde ; Asse, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Berchem Saint-Laurent, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin ; Nossegem, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeek ; Gooik, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12565, f^o 125. — Erembodegem, prov. de Flandre orientale, cant. de Herzele.

(4) Il s'agit de deux actes datés l'un d'entre 1243 et 1254, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12565, f^o 116v^o ; l'autre du 18 juillet 1247, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12565, f^o 117v^o.

(5) Cfr une charte éditée par MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, IV, 401.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12565, f^{os} 92v^o et 127v^o.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12546 ; 12565, f^o 141 ; 12670, 424 ; 12766. — Woluwé-Saint-Pierre, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12565, f^{os} 92v^o et 127v^o.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12546 ; 12565, f^{os} 24 et 118.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12565, f^o 34v^o.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12546 ; 12565, f^o 139v^o ; 12565, f^{os} 1 et 71v^o.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12546 ; 12549 ; 12565, f^o 24v^o. — Pamel, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin ; Baarddegem, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 289. — Voir à ce sujet P. GODDING, *Le droit foncier à Bruxelles...*, V, 310-313.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12933.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12546.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12546 : actes des 26 novembre 1309 et 28 avril 1316. — Braine-l'Alleud, prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

courante tels que des cessions à cens par le monastère (1) ainsi que le règlement d'un différend au sujet d'une terre à Pamel (2).

ALICE est la première prieure qui est mentionnée dans plus d'un document. C'est ainsi que nous savons avec certitude qu'elle dirigea la Communauté des dames blanches (3) du mois de janvier 1322 à août 1352. Son priorat put s'étendre bien au-delà de cette date puisque la supérieure qui lui succède n'apparaît qu'en 1367. Sous son administration qui s'étale sur une trentaine d'années, la documentation, si elle est plus abondante, n'en contient pas moins que des actes essentiellement liés au patrimoine de la Communauté : de petits achats à Bruxelles et Machelen (4), une dizaine de donations de terres, biens-fonds et rentes à Bruxelles, Pamel, Molenbeek et Schaerbeek (5), des cessions à cens par les dames blanches (6) et la fin d'une querelle relative à la traversée de leurs biens par un ruisseau (7).

ELISABETH VAN DEN BORCH DE HAREN, parfois appelée plus simplement Élisabeth de Haren, est citée comme supérieure de la Communauté à plusieurs reprises (8) entre le 18 juin 1367 et le 29 mai 1389. Sous ce règne d'une vingtaine d'années, ce sont toujours des documents de même nature que l'on rencontre : l'achat par le couvent de trois bonniers de terres et prés derrière le jardin du monastère, contre une rente de trente-neuf livres (9) ; des donations portant presque uniquement sur des rentes (10) ; des accensements de biens (11) ainsi que le règlement d'un différend avec l'hôpital Saint-Corneille et la paroisse Saint-Jean de Molenbeek à propos des droits fonciers réclamés par les religieuses sur cet hôpital (12).

MARGUERITE VAN DEN ALBOME, est mentionnée uniquement comme prieure dans un acte (13) du 12 juillet 1395. De son priorat qui peut s'étaler tout au plus entre le milieu de l'année 1389 — c'est de mai que date la dernière mention d'Élisabeth de Haren — et le début de l'année 1401 — la supérieure qui lui succède apparaissant en février de cette année —, nous avons conservé une documentation exclusivement consacrée à la gestion du domaine par la Communauté (14).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12546 et 12565, f° 54.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12546, actes des 21 août 1310, 16 mai 1311, 8 septembre 1314 et 2 octobre 1317.

(3) Cfr des actes des 27 janvier et 15 novembre 1322 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12546 ; 15 juillet 1323, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 293 ; 2-8 novembre 1325, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12546 ; 10 février 1331, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 105 ; 19 août 1332, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12547 ; 21 décembre 1342, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 26 ; 9 mai 1343, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12547 et 17 août 1352 ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12547.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12546 ; 12565, f°s 37v° et 73 ; 12547 ; 27 janvier 1322, 28 novembre 1325, 29 septembre 1331, 9 mai et 15 juin 1343.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12546 ; 12565, f°s 29, 105 ; 12547 ; 12565, f° 7 ; 12547 ; 12565, f°s 38v° et 57v°. — Molenbeek-Saint-Jean, prov. de Brabant, cant. de Molenbeek-Saint-Jean.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12546 ; 12547 ; 12565, f°s 12v°, 11v°, 20v°, 26, 13.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 26.

(8) Il s'agit de documents des 18 juin 1367, 12 juin 1368, 19 septembre 1377, 31 juillet 1378, 27 novembre 1379, 5 juin 1380, 15 juin 1383, 26 mai 1384 et 29 mai 1389, respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12548 ; 12565, f°s 68v°, 88v°, 67v° ; 12557 ; 12549.

(9) Acte du 23 juin 1360 ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12547.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12548 ; 12565, f°s 106v°, 1v°, 68v°, 88v°. — Nous n'avons rencontré en effet, qu'une donation de terre en 1385 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 8.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12548 ; 12565, f°s 80 et 67v°.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12548, acte du 12 juin 1368.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12549.

(14) Voir notamment aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12549.

GERTRUDE DE VOLKEGEM est rencontrée comme prieure dans deux chartes (1) datées des 26 février 1401 et 29 mai 1402. Sous son administration qui dura peut-être une dizaine d'années puisque la supérieure suivante (2) n'apparaît qu'à partir de février 1410, notons pour la première fois la conclusion d'affermages de biens (3), à côté de quelques accensements ainsi que de petits achats et donations (4).

MARGUERITE TS VOS est citée avec le titre de prieure de la Communauté de Sainte-Catherine dans deux actes (5) des 20 février 1410 et 21 novembre 1424, ainsi que dans son testament (6) du 19 octobre 1424. Ce doit être elle qui est mentionnée avec son seul prénom dans une charte dont on ne peut plus lire dans la date que le 12 septembre (8). De plus, elle mourut un 22 avril (7). La prieure qui lui succéda, Catherine Huysmans n'est signalée qu'en novembre 1437 si bien qu'il est possible que le priorat de Marguerite ts Vos se soit étendu sur une trentaine d'années (1410-1437) ou au moins sur une vingtaine (1410-1430). C'est ainsi que seront renseignés ici les documents qui intéressent cette institution entre 1410 et 1430. A côté de la gestion habituelle du patrimoine qui entraîne affermages et accensements (9), il faut mentionner la confection de deux censiers, l'un de 1420, des biens autour du *steenweg* dans la paroisse Sainte-Catherine, l'autre de 1421 à Molenbeek (10). A cette époque, les donations de rentes, terres et biens-fonds se poursuivent ainsi que des petits achats de biens situés à Bruxelles et à Asse (11).

CATHERINE HUYSMANS. On ne la rencontre comme supérieure du couvent des dames blanches que dans deux chartes, l'une (12) du 28 novembre 1437, l'autre (13) du 1^{er} octobre 1438. Comme il faut attendre 1454 pour voir apparaître Barbe van Masenzeel, la prieure qui lui succédera, on relèvera, sous le priorat de Catherine, les documents relatifs au monastère entre les années 1430 et 1450. Celui-ci continue de s'enrichir par des donations de rentes sur des biens-fonds à Bruxelles, Laeken, Anderlecht et Melsbroek (14) ainsi que des terres à Brussegem, Anderlecht, Wolvertem et Lombeek Notre-Dame (15).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12550.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 41.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12585, f° 10v° : bail de quatre bonniers de terre à Gooik pour douze ans, le 16 septembre 1400) et 12565, f° 136v° : bail de deux bonniers à Liedekerke pour cinquante ans, le 15 décembre 1401. — Liedekerke, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12550, accensement d'une part de bien-fonds à Bruxelles en 1402 ; 12550, achat de cens sur un bien-fonds à Bruxelles en 1406 ; 12550, donation de six bonniers de terre à Kampenhout, en 1401. — Kampenhout, prov. de Brabant, cant. de Vilvorde.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12565, f° 41 et 12569, f° 16.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12605.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12557.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12570, f° 4v°. — Il s'agit d'une copie des environs de 1600 d'un obituaire des dames blanches disparu. — Voir à ce sujet M. DIJCKMANS, *Obituaire du monastère de Groenendaal*, LXXVIII, Bruxelles, 1940.

(9) Notamment aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12551 ; 12565, f°s 141v°, 133 et 126, affermages ; 12565, f° 140, accensement.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12934 et 12935.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12565, f°s 41, 41v°, 5, 44 ; 12551 ; 12552, donations entre 1410 et 1426 ; 12565, f° 107v° et 12551, achats de 1411 (Bruxelles) et 1422 (Asse).

(12) ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE BRUXELLES, B 173b.

(13) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12565, f° 17 où la prieure est citée avec son seul prénom.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12552 ; 12565, f°s 145, 83, 26v°, 148 ; 12553. — Anderlecht, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Melsbroek, prov. de Brabant, cant. de Vilvorde.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12552, 12565, f°s 133v°, 119v° ; 12554 ; 12565, f° 119 ; 12767 et 12555. — Brussegem, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Wolvertem, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Lombeek-Notre-Dame, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin.

Outre les documents courants d'affermages (1), la prieure fait commencer trois censiers, l'un en 1432, relatif aux possessions des dames blanches à Bruxelles (2), un autre (3) en 1443, et un dernier en 1447 lequel pour la première fois nous donne des indications précises sur l'ensemble des biens du couvent : ceux-ci sont éparpillés sur le territoire de nombreuses localités qui entourent la ville de Bruxelles : au Nord de celle-ci, notamment à Laeken, Strombeek, Nederoverhembeek, Saint-Josse-ten-Noode, Wemmel, Brussegem et Wolvertem ; à l'Est, notamment à Schaerbeek, Diegem, Kämpenhout, Kobbegem, Nossegem, Wezembeek, Woluwé-Saint-Étienne et Saint-Pierre, Erps et Machelen ; au Sud, notamment à Wauthier-Braine, Saint-Gilles, Forest, Uccle, Drogenbos, Tourneppe, Alsemberg, Braine-l'Alleud, Hal, Lembeek, Ruisbroek et Pepingen et à l'Ouest, notamment à Anderlecht, Itterbeek, Lennik-Saint-Quentin, Molenbeek, Asse, Pamel, Gooik, Leeuw-Saint-Pierre, Grand-Bigard, Ternat, Dilbeek et Liedekerke (4).

BARBE VAN MASENZEEL fut la dernière prieure du couvent de Sainte-Catherine (5) et apparaît avec ce titre dans deux actes (6), datés respectivement des 23 août 1454 et 18 janvier 1455. Si l'on considère le domaine du monastère à Bruxelles avant sa disparition, on peut dire que sa cour censale était assez importante : en effet, son domaine allodial qui comprenait un peu plus de treize hectares à l'Ouest et à l'Est de la rue de Flandre était morcelé en de nombreuses petites tenures (7). De cette époque, datent quelques documents relatifs à la gestion du domaine (8) et rien ne laissait prévoir la suppression de la Communauté. Cependant, depuis un moment qu'il est difficile de préciser, les dames blanches étaient l'objet de diffamations car on les accusait de mener une vie légère et qui, en tout cas, n'était pas conforme à la pratique de leur règle. Il y avait là un danger latent qui se concrétisa soudainement en l'année 1456. A cette date, les religieuses du prieuré de l'Ermitte à Braine-l'Alleud dont le couvent avait été incendié le 5 avril 1456 cherchèrent à s'installer à Bruxelles (9) et, Philippe le Bon ne trouva d'autre solution au problème que posait l'existence des dames blanches que de conférer leur monastère et leurs biens aux chanoinesses de Braine-l'Alleud avec la faculté, pour celles des dames blanches qui le souhaiteraient, d'être incorporées dans la nouvelle Communauté. L'acte de Philippe le Bon relatif à cette opération (10) date du 10 mai 1456 et si certaines des quinze dames blanches

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12552 ; 12553 ; 12554 ; 12565, fo 141^v.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12936.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12938.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12937. — Strombeek-Bever, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Nederoverhembeek, lieu-dit à Bruxelles, prov. de Brabant, cant. de Bruxelles ; Saint-Josse-ten Noode, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten Noode ; Wemmel, prov. de Brabant, cant. de Wolvertom ; Diegem, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeek ; Kobbegem, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Nossegem, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeek ; Wezembeek, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode ; Woluwé Saint-Etienne, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode ; Erps, prov. de Brabant, cant. de Louvain ; Wauthier-Braine, prov. de Brabant, cant. de Nivelles ; Saint-Gilles, prov. de Brabant, cant. de Saint-Gilles ; Forest, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Uccle, prov. de Brabant, cant. d'Uccle, Drogenbos, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Tourneppe, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Alsemberg, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Hal, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Lembeek, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Ruisbroek, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Pepingen, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Itterbeek, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Lennik-Saint-Quentin, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin ; Leeuw-Saint-Pierre, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Grand-Bigard, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Ternat, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Dilbeek, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12572, fo 2.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12555.

(7) Voir à ce sujet P. GODDING, *Le droit foncier à Bruxelles...*, 26.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12555.

(9) Voir dans le présent volume du *Monasticum Belge*, 1211-1216.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12585.

qui subsistaient acceptèrent la solution qui leur était proposée, d'autres la refusèrent et préférèrent vivre isolément grâce à des prébendes qui leur furent concédées à charge du patrimoine de leur ancien couvent (1). Ce fut notamment le cas pour la prieure Barbe van Masenzeel qui se retira à Rosendaal près de Walem, puis à Bruxelles où elle mourut de la peste (2) le 10 mai 1469. C'est ainsi que le couvent des dames blanches devint en 1456 le couvent de Jéricho, à la suite de l'intégration d'une partie des religieuses à la nouvelle Communauté venue de Braine-l'Alleud.

II. Prieuré de Notre-Dame de la Rose de Jéricho, à Bruxelles

Couvent del eglise del cluyse translátée en leglise Sainte Katherine (1457), Notre-Dame ter Rosen geplant in Jerico (1457), Sente Marien der Rosen van Jerico (1458), conventus beate Marie in Jherico (1464), Notre-Dame de Gerico (1465), abbaye de l'église Notre-Dame de Jherico (1466), beate Marie Rose plantate in Jherico (1469), Onze Lieve Vrouw ter Rosen geplant in Jherico geheeten gemeynlicten witte jouffrouwen (1472), abie de Jerico (1476), Notre-Dame de la Roze en Jerico (1531), monastère de la cluise que a present on dist Jherico situé en Bruxelles (1539) (3), couvent de Notre-Dame la Rose plantée en Jericho (1747).

SOURCES : Les archives du monastère des chanoinesses régulières de Jericho (4) correspondent à près de cinq cents numéros du fonds des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, voir A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 98-118, nos 12543 à 13032, Bruxelles, 1929.

Avant d'examiner ces divers numéros, il convient de faire remarquer qu'ils ne concernent pas tous exclusivement Jéricho mais que jusqu'à l'année 1456, date de la fusion des deux Communautés, celle de Sainte-Catherine dit des dames blanches et celle de l'Ermitte à Braine-l'Alleud, en un couvent unique qui est celui qui nous occupe ici, ils peuvent intéresser l'une ou l'autre des institutions précitées. Le fonds de Jéricho comprend un chartier assez fourni pour les XV^e, XVI^e et XVII^e siècles : nos 12555 à 12562, plusieurs cartulaires dont deux méritent mention, nos 12564 et 12565 ainsi qu'une série continue de manuels d'administration tels que des volumes d'annotations de recettes et dépenses du couvent, nos 12778 à 12896 et des relevés de comptes, nos 12901 à 12914. Il faut encore mentionner l'existence d'une brève chronique commencée en 1465 : n° 12572 ainsi que d'une copie des environs de 1600 d'un obituaire disparu : n° 12570.

En dehors du fonds propre de Jéricho, ce sont les Archives de l'Archevêché à Malines qui fournissent, pour l'histoire de ce prieuré, la documentation la plus intéressante : c'est ainsi que l'on peut consulter d'une part, une liasse relative essentiellement aux visites des archevêques à Jéricho durant les XVII^e et XVIII^e siècles et aux dissensions qu'ils ont fait naître à l'égard des commissaires du monastère et, d'autre part, un registre, coté G, contenant un relevé des biens et des rentes du couvent aux XVII^e et XVIII^e siècles, une liste des religieuses décédées entre 1670 et 1778 ainsi qu'une liste des converses mortes entre 1673 et 1781.

Par ailleurs, si dans les archives des institutions centrales des anciens Pays-Bas, on peut relever l'un ou l'autre document intéressant le couvent avant 1783 : A.G.R. *Cour Féodale de Brabant*, nos 573 et

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12660. — C'est en vain qu'elles tâchèrent de se défendre en adressant au pape, une supplique, laquelle resta sans effet : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12580.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12572, f° 2. — L'anniversaire de la dernière prieure des dames blanches est, en effet, fêté un 10 mai : B.R. ms., II, 293, f° 16v°. Mais il faut ajouter que ce même manuscrit mentionne au 8 octobre une Catherine van Mazeseel, comme prieure de cette institution, alors que dans les textes, on ne rencontre cette dernière qu'avec le seul titre de religieuse : B.R. ms., II, 293, f° 18v°. — Walem, prov. d'Anvers, cant. de Duffel.

(3) Le prieuré de Jéricho ayant succédé à celui de l'Ermitte, il arrive que l'on rencontre dans les textes la prieure de Jericho avec le titre de dame de l'Ermitte lorsqu'elle gère les biens de cet ancien couvent : cfr par exemple... priorisse van der clusen in Zonien (1538) et... priorisse van Jericho, dame der Cluysen (1556).

(4) Prov. de Brabant, cant. de Bruxelles ; diocèse de Cambrai jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

6279 ; *Jointe des Amortissements*, n° 324 : 20 janvier 1756, ce sont surtout ceux qui sont postérieurs à la suppression du prieuré qui sont les plus abondants : *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12998-13032 et 13497-13520 ; *Chambre des Comptes*, nos 48198-48199 et 46399 ; *Comité de la Caisse de Religion*, nos 90 et 373-374 ainsi que *Conseil du Gouvernement Général*, nos 13089-13092.

Il faut encore signaler que les Archives de la Ville de Bruxelles conservent quelques chartes de ce couvent, dans la mesure où il intervient comme seigneur foncier, ainsi qu'un formulaire pour la réception des nouvelles professes et pour la cérémonie des jubilaires, n° 1363.

Il n'est évidemment pas fait état ici de la documentation sûrement nombreuse que l'on peut rencontrer sur ce monastère dans d'autres fonds d'institutions ecclésiastiques ou hospitaliers mais qu'il ne nous était pas possible de consulter dans le cadre de nos recherches.

Aucun auteur jusqu'à ce jour ne s'est intéressé de façon approfondie à l'histoire du prieuré de Jéricho. On ne dispose, en effet que de notices sommaires dressées au XVII^e siècle par J. B. Gramaye, *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae. Bruxella*, 7, Bruxelles, 1606 ; A. Wichman, *Brabantia mariana*, 849, Anvers, 1632 ; A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, II, 136-142, Bruxelles, 1659, munie d'une liste des supérieures du couvent ; C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis* II, 43, La Haye, 1725. Plus récemment, A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 504-505, Bruxelles, 1845, lui consacrerent également quelques lignes.

Il est difficile de préciser ce qu'était l'activité du *scriptorium* de Jéricho : en effet, à l'heure actuelle, on a pu relever qu'un ouvrage écrit en 1472 par une religieuse du couvent, Catherine van Ghyseghem ; il s'agit de l'*Exposicie van den tabernacule* de Jean de Ruysbroek, prieur de Groenendael au XIV^e siècle, conservé à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, ms. 15136.

Au point de vue spirituel, il convient de noter que M. Dijkmans, *Obituaire du monastère de Groenendael*, LXXVIII, 417, 201, Bruxelles, 1940, signale l'existence d'un livre d'heures d'une religieuse de Jéricho de la fin du XV^e siècle contenant une liste des anniversaires (Bibliothèque Royale, ms. II, 293), de recueils de prédications des aumôniers de Groenendael à Jéricho entre le XV^e et le XVIII^e siècle (cfr B.R. ms. 4367-68, II 298 et 1683-87 (Bibliothèque de l'Université de Gand, 902 et Bibliothèque Nationale à Vienne, *Lat.* 13690) et d'un lectionnaire écrit en 1677 par le prieur de Groenendael, Guillaume van den Haeghen pour Jéricho (B.R. ms. 3108).

En ce qui concerne la sigillographie, on a conservé de nombreux exemplaires de sceaux de prieures mais ils sont identiques au sceau prioral utilisé du temps des dames blanches, car les chanoines de Jéricho ont employé la même matrice que les religieuses qui les avaient précédées dans le couvent de Sainte-Catherine. Il en va de même pour le sceau de la Communauté pour lequel on s'est servi de la matrice du sceau conventuel des dames blanches. Il s'agit, d'une part, de sceaux datés des 25 avril 1464, 4 février 1466, 9 octobre 1466, 15 avril 1474, 12 mars 1496, 28 février 1531 et 8 août 1549 conservés respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12555 ; 12556 ; 12556 ; dans le fonds des *Chartreux*, chartrier, n° 581 ; *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12557 ; 12558 ; 12559, et, d'autre part, des sceaux des 8 mai 1462, 15 avril 1474, 8 juillet 1481, 11 avril 1497, 24 mars 1501, 8 août 1549, 28 janvier 1623, 30 octobre 1628 et 12 janvier 1671, conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12555 ; *Chartreux*, chartrier, n° 581 ; *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12557 ; 12557 ; 12558 ; 12559 ; 12777 ; Archives de la Ville d'Anvers, K. 1265 ; Archives de la Ville de Bruxelles. Seuls les sceaux complets ont été relevés ici. On dispose encore de plusieurs cachets de la prieure et du couvent apposés sur des documents des 1^{er} juillet 1611, 13 juin, 26 août et 5 décembre 1671, 30 juin 1684, 12 août 1694, 18 janvier 1695, 8 juillet 1695, 14 novembre 1701, 13 octobre 1702, 28 février 1704, 31 janvier 1714, 7 juillet 1716, 11 septembre 1719, 12 mai 1723, 13 octobre 1730, 20 et 26 décembre 1734, 25 juin 1737, 10 septembre 1747, 2 décembre 1760 et 1781 conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12653, 12577, 12664, 12777, 12664, 12777 ; Archives de l'Assistance Publique de Bruxelles, n° 1282 ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12708, 12763, 12664, 12664, 12664, 12664, 12932, 12738, 12932, 12777 et 12777.

On a vu plus haut que le couvent de Jéricho était né le 10 mai 1456 de la fusion décidée par Philippe le Bon de deux Communautés de chanoinesses régulières : celle des dames blanches du monastère de Sainte-Catherine et celle du prieuré de l'Ermité à Braine-l'Alleud, réfugiée à Bruxelles à la suite de l'incendie de son couvent (1) le 5 avril 1456. Peu de temps après, le pape Calixte III fut amené le 4 mai 1457 à accorder une bulle qui confirmait les décisions prises par le duc de Bourgogne et qui donnait au nouveau couvent le nom de Sainte-Marie de la Rose plantée à Jéricho (2). Les chanoinesses de l'ancien prieuré de l'Ermité ayant été choisies par Philippe le Bon pour gouverner ce monastère, il était tout normal que l'ancienne prieure de Braine-l'Alleud poursuive sa tâche dans le couvent bruxellois.

* * *

ELISABETH VAN DEN VELDE, qui avait été moniale au couvent de Béthanie à Malines, puis prieure de l'Ermité (3) depuis les environs de 1448 devint donc la supérieure de la nouvelle Communauté de Jericho (4) qu'elle dirigea de mai 1456 à septembre 1463. C'est au cours de ce dernier mois qu'elle résigna sa charge, ayant été appelée par le couvent malinois où elle avait pris le voile à y devenir prieure (5). Tout ce que l'on sait d'elle par la suite c'est qu'elle mourut un 20 juillet (6). Peu de faits marquants sont à retenir pour ces premières années d'administration : à l'exception d'une vente faite par le couvent d'une rente correspondant à un capital d'une centaine de florins, nécessitée par la construction de quelques maisons (7), on ne peut parler que de l'une ou l'autre donation, notamment un bien-fonds et trois maisons au fossé des dames blanches (8). Mais il convient de signaler que la prieure Élisabeth van den Velde veilla à la bonne gestion de son couvent : elle avait entamé, lorsqu'elle était prieure à Braine-l'Alleud, un manuel d'annotations de recettes et dépenses qu'elle fit poursuivre à Bruxelles (9) jusqu'en 1460 ; elle fit, en outre, commencer des comptes (10) du couvent en 1462. Ajoutons encore que la prieure obtint le 30 octobre 1456 l'autorisation de prendre dans la forêt de Soignes le bois nécessaire au chauffage du monastère, à savoir quatre cents charges de bois (11).

ALICE VAN RAESVELT, ancienne chanoinesse de Nivelles, fut élue à l'unanimité supérieure du couvent (12) le 4 octobre 1463. Elle exerça cette fonction jusqu'au 20 novembre 1465,

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12585. — D'après A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantias*, II, 36, Bruxelles, 1659, il aurait existé des lettres ducales du 9 février 1457 qui confirmaient les dispositions du 10 mai 1456.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577.

(3) Voir à ce sujet la notice consacrée au *prieuré de l'Ermité* dans le présent volume du *Monasticon Belge*, 1211-1216.

(4) Elle est citée à plusieurs reprises entre ces deux dates, à savoir les 15 mai 1457, 15 mars et 17 novembre 1458, 27 janvier 1459, 6 septembre 1461, dans un compte de 1462 et le 15 avril 1463 : cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12674, f° 20 ; 12739 et 12674, f° 49 ; 12675, f° 14v° ; 12674, f° 61 ; 12555 ; 12901 ; 12675, f° 7v° et 12661.

(5) Elle fut choisie comme supérieure du monastère de Bethanie le 24 septembre 1463 et quitta Jericho le 30 de ce mois : cfr une chronique contemporaine conservée aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12572, f° 5.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, 12600 et B.R. ms II, 293, f° 17v°.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12555, 16 juillet 1460.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12555, 4 août 1460.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12778.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12901.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12768.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12572, f° 5. — Les prieurs de Bethléem et du Trône à Grobbendonk la confirmèrent dans cette dignité le 6 octobre suivant. — Grobbendonk, prov. d'Anvers, cant. d'Herenthals.

date de son abdication (1). Sous ce priorat qui fut très court — deux ans —, on ne peut relever que quelques petits achats et donations qui continuent à enrichir le patrimoine du couvent (2). Il faut encore mettre à l'actif d'Alice van Raesvelt la reprise d'un manuel de recettes et dépenses entre 1464 et 1466 ainsi que la poursuite des comptes (3).

MARIE VAN PEDE fut choisie comme prieure de Jéricho le 21 novembre 1465 par trente et une chanoinesses, chiffre qui devait correspondre à un grand nombre de religieuses de l'institution puisque le texte nous dit qu'elle fut élue *concorditer satis* (4). Confirmée le lendemain dans ses fonctions (5), elle allait apparaître par la suite dans une série de documents (6) s'échelonnant entre le 15 juillet 1466 et 1479. Elle dut abdicquer vers 1480-1482. Elle fut, en effet, appelée à Breda par Marie van Loen, veuve du comte Engelbert de Nassau, qui avait fondé à Boeimeer près de Breda en 1479 le couvent de chanoinesses régulières de Vredenberg, pour être la première supérieure de ce monastère. Elle exerça cette fonction jusqu'à sa mort (7) survenue le 31 décembre 1511. Durant les quelques quatorze ans au cours desquels elle administra Jéricho, Marie van Pede paraît avoir exercé une gestion très soignée : elle fit poursuivre la rédaction de manuels de recettes et dépenses (8) de 1466 à 1480 ainsi que de comptes (9) ; entamer un relevé des cens et rentes en 1478 et un livre de cens à Bruxelles et dans les environs (10) en 1472.

D'autre part, elle parvint à faire bénéficier son couvent de plusieurs donations de terres à Anderlecht et Erps, de bois à Uccle, de biens-fonds à proximité du couvent, au *Heergracht* et

(1) On la rencontre avec ce titre les 30 avril, 26 mai et 10 septembre 1464, au cours de cette année 1464, sans autre précision, et le 18 mars 1465. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12675, f° 12 ; 12557, 12675, f° 4 et 8v° ; 12901 ; 12674, f° 26 et 12701. — A ces mentions, il faut en ajouter deux qui ne peuvent être qu'erronées, l'une du 16 juillet 1460 où une main a ajouté au-dessus d'Alice, Marie van Pede laquelle fut prieure de 1466 à 1480 ; la seconde du 20 mars 1472 qui doit correspondre à une erreur de copiste : respectivement conservées aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12555 et 12564, f° 191. — C'est la chronique contemporaine d'Alice van Raesvelt qui nous donne la date de sa démission, devant les prieurs de Bethléem et du Trône : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12572, f° 1.

(2) Cfr notamment l'acquisition par Jéricho d'un pré au *Warmoesbroek* à Bruxelles pour la somme de deux cents florins en 1464 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f° 195v° ; ainsi que la cession à cens au monastère de deux biens-fonds et maison au même endroit : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12555 (19 avril 1464) et d'une terre à Lecuw-Saint-Pierre : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12556 (12 juillet 1465).

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12779, 12900 et 12901.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12572, f° 1. — Elle était la fille du chevalier Arnould de Pede.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12572, f° 1.

(6) Il s'agit de textes datant des 15 juillet, 30 septembre et 9 octobre 1466, 9 décembre 1467, 11 avril 1469, 13 et 18 décembre 1470, 1470, 15 juillet 1471, 9 juin, 3 août et 11 décembre 1473, 1473, 22 novembre 1475, 8 décembre 1478, 29 mai 1479 et 1479, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12556 ; 12661 et 12675, f° 6v° et 15 ; 12556 ; 12556 ; 12674, f° 45 et 12675, f° 5v° et 16v° ; 12675, f° 9 ; 12674, f° 28 et 12675, f° 1 ; 12701 ; 12674, f° 21v° ; 12675, f° 13v° ; 12556 ; 12674, f° 41v° et 12730 ; ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE BRUXELLES, H 1200 ½ (quittance de cens passifs) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12606 ; 12564, f° 115 ; 12674, f° 4 ; 12674, f° 32 et 12737. A ceux-ci, on peut ajouter trois sans date, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12589 ; 12674, f° 1 et A.G.R., *Cour Féodale de Brabant*, n° 73, un quatrième donnant une date erronée, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12590, au dos d'un acte du 6 septembre 1488 et un dernier dont il ne subsiste plus qu'un fragment, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12661 ; 2 avril 14...

(7) Voir à ce sujet l'introduction au cartulaire de ce couvent qui fut publié par G. JUTEN, *Cartularium van Vredenberg*, dans *Taxandria*, XVI, 108-119, 140-153, 225-235, 257-265, 278-289 et XVII, 26-34 et 138-147, Turnhout, 1909-1910. — La notice consacrée à cet établissement par P. PLACIDIUS, O.M. CAP., dans *Geschiedenis van Breda. De Middel-eeuwen*, Tilburg, 1952, ne nous apporte aucune indication supplémentaire. Marie van Pede y est mentionnée comme prieure le 5 mai 1488 (G. JUTEN, *Cartularium...*, dans *Taxandria*, XVI, 231, et la date de sa mort nous est donnée par A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139. — Breda, Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12780 et 12781.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12901-12902.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12782 et 12939.

à la *Bleyckerie* et de cens et rentes à Lembeek, Hal, Rode, Anderlecht, Humbeek et Bruxelles (1). On la voit aussi procéder à des acquisitions (2) ainsi qu'à deux ventes importantes : en 1469, elle aliène son moulin de Mont-Saint-Pont avec quinze maisons et droit de banalité attaché à ce moulin (3) et vers la même époque, elle abandonne sa seigneurie de Streyen avec ses moulins et prés pour la somme de neuf cent cinquante florins (4). Sur le plan spirituel, il convient de noter qu'au début du priorat de Marie van Pede, le couvent de Jéricho conclut une Confraternité avec le monastère des brigittines dit Marienwater à Rosmalen (5) et que le 28 février 1475, le pape Sixte IV adressa une bulle aux moniales par laquelle il confirmait leurs privilèges de Windesheim ainsi que les fonctions de visiteurs des prieurs de Groenendaal et du Rouge-Cloître (6).

CATHERINE GIJSELBRECHT, aurait été prieure pendant dix-huit mois puis aurait résigné sa charge et se serait éteinte (7) en 1525. Au cours de ces années d'administration qui devaient couvrir plus ou moins la période 1480-1482, nous n'avons rencontré aucun document la mentionnant (8). Les textes de cette époque sont toujours essentiellement consacrés au domaine du couvent : on relève quelques donations (9), la confection des censiers, de manuels de recettes et dépenses et de comptes (10).

ELISABETH VAN POYLC gouverna le prieuré de Jéricho entre 1482 et 1486. En effet, elle nous est connue grâce, d'une part, à un acte (11) du 29 octobre 1483 et grâce, d'autre part, à la conservation d'un livre de recettes et dépenses de la dignité priorale (12) qu'elle commença le 15 juin 1482 et qu'elle poursuivit jusqu'en 1486. Ce doit être peu avant le 26 juin de cette dernière année, date à laquelle on rencontre une nouvelle prieure, qu'elle dut démissionner de ses fonctions. Elle serait morte (13) en 1499. Pendant ces quatre ans, le couvent s'enrichit de quelques biens à Molenbeek et Vlezembeek (14), d'un bois à Berchem (15), de biens-fonds et maisons à Bruxelles (16) ainsi que de cens et rentes garantis sur des maisons à Bruxelles et sur les villes de Malines, Anvers et Bruxelles (17). On a également conservé pour cette époque des manuels

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12556 ; 12564, f^{os} 100 et 98. — Rhode-Saint-Genèse, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Humbeek, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem.

(2) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12556 : 17 décembre 1468 et 25 mai 1474.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12556, acte du 15 mars 1474. — Quelques années plus tard, un différend éclata entre les paysans du lieu et le nouveau propriétaire, le seigneur de Beersel, si bien que le couvent fut amené à comparaitre dans cette affaire à propos de la banalité du moulin (cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12557, acte du 20 juillet 1487). Il convient de rappeler ici que ce moulin fut donné aux chanoinesses de l'Ermite en 1438 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12553. — Mont-Saint-Pont, dépendance de Braine-l'Alleud.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12661. — Streyen sous Hennuyères, prov. de Hainaut, cant. de Soignies. — Le prieuré de l'Ermite avait acheté ce bien le 14 octobre 1437 : *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12564, f^o 34.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12556, 22 novembre 1465. — Rosmalen, Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12556, 12577 et A. Arch. M., *Jéricho*.

(7) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(8) Il est très possible qu'une prieure ait dirigé la Communauté entre 1480 et 1482. En effet, Marie van Pede dut quitter le couvent vers 1480 et la prieure Elisabeth van Poylc ne put gouverner le monastère avant le mois de juin 1482, date à laquelle débute le relevé des recettes et dépenses de la mense priorale rédigé par elle.

(9) Notamment un vivier à Nedermolén sous Watermael en 1482 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12557.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12940-12941 ; 12783 ; 12903.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12560.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12784.

(13) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12564, f^o 133 ; 12557. — Vlezenbeek, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12557.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12564, f^{os} 128^v et 233 ; 12557.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12557 ; 12564, f^o 124.

d'administration (1). Élisabeth van Poylc veilla, en outre, au bon entretien des bâtiments du couvent en faisant procéder à des travaux dans l'église (2).

JEANNE COLIN est connue comme supérieure des chanoinesses de Jéricho (3) à partir du 26 juin 1482. Elle occupa cette fonction (4) au moins jusqu'au 20 février 1490. D'après Sanderus, elle aurait dirigé le couvent jusqu'à sa mort (5) survenue le 30 avril 1491. En ce qui concerne la gestion du prieuré, Jeanne Colin paraît avoir eu à cœur de poursuivre l'œuvre des supérieures précédentes : elle poursuit, en effet, le manuel de recettes et dépenses de la mense priorale entamé par Élisabeth van Poylc (6), continue à faire rédiger des livres de revenus et charges pour les années 1487 et 1488 ainsi que des relevés de comptes (7) et mène à bien l'achèvement des travaux entrepris dans l'église du monastère (8). Elle fut, cependant, à la tête du couvent durant une période de troubles qui lui procurèrent quelques difficultés financières (9). En ce qui concerne les questions d'ordre ecclésiastique, on ne peut retenir que la conclusion par le prieuré de Jéricho d'une association spirituelle avec la Congrégation de Windesheim (10).

JEANNE DESCHAMPS (*Van den Velde*), est mentionnée comme prieure (11) entre le mois d'avril 1491 et le 5 juillet 1498. Elle aurait abdiqué et se serait éteinte (12) durant l'année 1509. Au cours de cette période, on ne rencontre que des documents relatifs au domaine du prieuré : le couvent reçoit quelques biens — notamment à Lennik Saint-Quentin (13) —, en cède d'autres — un bien-fonds hors de la porte de Flandre et une quinzaine de bonniers de terres à la porte de Saint-Jacques sur Coudenberg notamment (14) —, règle certaines querelles (15) et continue à faire rédiger des manuels d'administration (16).

ANNE CASTEELS aurait été prieure de la Communauté de Jéricho (17) pendant dix semaines au cours de l'année 1499. Mais les archives que nous avons dépouillées restent muettes sur l'existence d'une supérieure de ce nom (18).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12783, 12785-12787 ; 12941, 12943 ; 12903.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12784.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12788.

(4) Elle est mentionnée avec ce titre les 10 janvier et 14 avril 1488 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12674, f° 65 ; 12777, et le 20 février 1490 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12788.

(5) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12788 (1486-1488).

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12789, 12790, 12798, 12903 (1486-1487).

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12784 et 12994. — D'après des comptes du 4 juillet 1487, le prieuré put payer sans difficultés ses matériaux grâce aux nombreux dons dont il bénéficia.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12777. — Elle put les surmonter grâce à des legs, notamment l'un, de cinquante florins, des chanoines de Sainte-Gudule en 1488 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12777.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12576bis, année 1490.

(11) Cfr des documents des [12] avril 1491, 7 juillet 1491, 1^{er} et 8 mars 1492, 30 juillet 1492, 20 août 1492, 1^{er} mai 1493, 5 septembre 1494, 25 avril 1495, 11 avril 1497 et 5 juillet 1498, conservés respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12718 ; 12557 ; 12674, f° 6 ; 12557 ; 12734 et 12674, f° 54 ; 12565, f° 138^v ; 12557 ; 12738 ; 12557 ; 12674, f° 6.

(12) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12557, 11 avril 1497.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12557, et 12564, f° 220^v ; 30 juillet 1492 et 21 mars 1497.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12998. — C'est ainsi qu'en 1498, par sentence du Conseil de Brabant, le clergé de Hainaut fut débouté des impositions qu'il voulait lever sur un fief du couvent à Hal et Lembeek.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12791-12796, 12904 : manuels de revenus et dépenses de 1491, 1494-1498 ; 12905, comptes tenus régulièrement depuis 1495 ; 12942, censier des biens du couvent à partir de 1492.

(17) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(18) On ne peut relever pour cette période que la continuation des livres d'administration : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12942, 12797, 12905.

CATHERINE VAN GHYSEGHEM rencontrée comme religieuse (1) en 1472, puis comme procuratrice (2) le 5 septembre 1494, dut être élue à la tête du couvent de Jéricho vers 1500. On la trouve, en effet, mentionnée avec ce titre (3) dans plusieurs documents à partir du 24 mars 1501 et s'échelonnant jusqu'au 19 mars 1504. Cette dernière date doit précéder de peu la fin de son règne puisque, d'une part, elle serait morte le 13 juillet de cette année (4) et que d'autre part, la prieure qui allait lui succéder apparaît dès le mois de décembre. Ce sont toujours des documents de même nature que l'on rencontre au cours de ce laps de quatre années (5).

ELISABETH SMOLS citée comme religieuse (6) vers 1490, porte le titre de prieure des chanoinesses de Jéricho (7) à la fin de l'année 1504. Son priorat couvre plus de trente-trois années puisqu'elle résigna sa charge (8) en janvier 1538 et mourut, d'après Sanderus, le 3 août suivant (9). Elisabeth Smols, qui est citée nommément dans les textes à de nombreuses reprises (10) entre le 18 décembre 1504 et le 5 décembre 1537, bénéficie de plusieurs donations de rentes sur les villes d'Anvers et de Bruxelles ainsi que sur des biens-fonds de cette dernière agglomération (11), achète elle-même un certain nombre de cens et rentes sur des maisons à Malines, sur les villes d'Anvers et de Bruxelles (12). Elle acquiert, de plus, du couvent de Val-Duchesse, des maisons situées derrière le prieuré de Jéricho et dont elle est seigneur foncier pour la somme de neuf cents florins (13), cède à cens plusieurs biens-fonds à Bruxelles (14), opère des partages de biens avec l'hôpital de Molenbeek (15), parvient à faire un accord pour qu'un mur puisse être construit entre les biens du prieuré et ceux d'un voisin du couvent, afin d'éviter des inondations dans des bâtiments conventuels (16). Notons encore, sur le plan temporel, la confection d'un censier des

(1) Elle copia à cette date une œuvre du prieur de Groenendaal, Jean de Ruysbroek, conservée à la Bibliothèque Royale, ms. 15136 et intitulée « *Expositio vanden tabornacula* ».

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12557.

(3) Cfr des textes des 24 mars 1501, 15 décembre 1501, 1501, 10 juin 1502, 27 février 1504 et 19 mars 1504 ; conservés respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12558 ; 12564, f° 163v°, 12800 (couverture d'un manuel de recettes et dépenses) ; 12558 ; 12674, f°s 36v° et 40 ; 12674, f° 19.

Sainte-Catherine et près de la porte de Rosière : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12558 ; 12564, f° 163v°. — En outre,

(4) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(5) C'est ainsi que l'on peut relever des cessions à cens par Jéricho de biens-fonds hors des portes de Bruxelles et Sainte-Catherine et près de la porte de Rosière : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12558 ; 12564, 163v°. — En outre, le 10 juin 1502, la prieure donnait pouvoir à un religieux du Trône à Grobbendonk d'administrer les cens, baux et rentes du couvent en Brabant et en Flandre et de régler les différends qui pourraient survenir, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12558. — Catherine van Ghyseghem fit également rédiger des manuels de recettes et dépenses pour les années 1501, 1503 et 1504 et des comptes : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12799-12802 et 12905.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12798, f° 56.

(7) Elle put déjà être élevée à cette dignité en juillet puisque la prieure qui la précède serait morte le 13 juillet de cette année.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12907.

(9) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(10) Cfr des documents des 18 décembre 1504, 18 février, 12 et 15 mars 1505, 20 février 1506, 25 octobre 1507, 14 juin 1510, 12 mars et 27 avril 1515, 10 août 1516, 7 janvier 1519, 29 décembre 1523, 12 août 1524, 2 janvier 1526, 28 et 31 janvier, 28 février 1531, 1^{er} février 1532, 27 juillet, 18 novembre et 5 décembre 1537 conservés respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12737 et 12674, f° 44 ; 12674, f°s 55v°, 57, 52, 4v°, 10 ; 12558, 12674, f° 63v° ; 12737 et 12674, f° 44v° ; 12674, f°s 11, 33 ; 12687 et 12688 ; 12674, f° 112 ; 12558 ; 12559. — Il faut encore ajouter une mention qui ne peut être qu'erronée, datée du 26 décembre 1493 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12557.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12558 ; 12661 ; 12564, f°s 225, 227v° ; 12611 ; 12564, f° 204 ; 12661 ; 12564, f°s 205v°, 206, 179 ; 12559.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f°s 201, 201v°, 107v°, 226.

(13) Voir plusieurs documents de 1537 et 1538 concernant cet achat, conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12559 et 12566, f°s 24, 27.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12558.

(15) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12564, f° 150 et 12568, f° 16v° ; 12558, 14 juin 1510.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12559, 28 novembre 1536.

biens de Jéricho à Bruxelles et dans les environs (1) en 1527, ainsi que la poursuite d'autres manuels d'administration (2). Il faut ajouter que la population du couvent s'élevait, le 17 janvier 1515, à quatre-vingt personnes (3), que le 8 novembre 1504, la Communauté recevait la visite du prieur du Trône à Grobbendonk (4) et qu'en 1537, ce sont à deux reprises les prieurs du Trône et du Rouge-Cloître qui furent désignés comme commissaires du monastère (5).

JEANNE TSERAERTS alias **HEENKENSCHOOT** est mentionnée comme sous-prieure (6) de Jéricho les 27 juillet, 18 novembre et 5 décembre 1537 et est confirmée le 31 janvier 1538 avec le titre de prieure du couvent par les prieurs du Trône et du Rouge-Cloître (7). Les chanoinesses devaient atteindre à cette date le chiffre de trente-six (8). Le règne de cette prieure allait s'étendre sur une période assez longue : en effet, elle dirigea la Communauté pendant vingt ans puisque sa mort (9) doit se placer au seuil de l'année 1558. Cette prieure que l'on rencontre très fréquemment dans les textes (10) veilla avec grande attention à la bonne gestion du couvent : dès 1538, année de son entrée en fonction, elle se remet à rédiger un manuel de recettes et dépenses relatif à son office et en poursuivra la rédaction jusqu'à sa mort (11) et, parallèlement à celui-ci, elle dresse les comptes de la mense priorale pour la même période (12). D'autre part, elle fait poursuivre, entre ces années, les manuels d'annotations de rentrées et sorties du couvent (13) et les livres de comptes de celui-ci (14). C'est aussi de l'administration de Jeanne Tseraerts que l'on conserve les premiers comptes de l'infirmerie (15) et du luminaire (16) et, c'est en 1547 qu'elle fait rédiger un nouveau manuel de cens des biens du prieuré à Bruxelles et dans la région limitrophe (17). Le monastère s'enrichit, durant cette période, de nombreuses donations de rentes garanties notamment sur les villes de Berg-op-Zoom, Anvers et Bruxelles ainsi que sur plusieurs biens-fonds de l'agglomération bruxelloise (18), et par ailleurs, en acquiert lui-même un certain nombre (19).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12944.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12803-12824 ; 12905, 12906 et 12908.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12672.

(4) A. Arch. M., *Jéricho*.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12559, 18 novembre et 5 décembre 1537.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12559.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12907.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12907. — On en comptait quarante à la fin de son priorat : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12917.

(9) Pour A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139, elle s'éteignit le 1^{er} janvier et les documents que nous avons rencontrés confirment cette assertion : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12938. — Voir à ce sujet l'élection de la prieure suivante.

(10) Elle est, en effet, mentionnée les 28 mars 1538, 28 mai 1539, 9 novembre 1541, 19 avril 1542, 4 novembre 1544, 20 février 1545, 29 novembre 1547, 23 octobre 1549, 1549, 18 février 1550, 2 mars 1553, et 14 décembre 1556 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12559 ; 12777 ; 12564, f° 116 et 12698 ; 12552 ; 12593 ; 12590 ; 12559 ; 12594 ; 12618 ; 12701 ; 12684 et 12564, f° 247, ainsi que dans plusieurs manuels d'administration : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12825-12836, 12907-12910, 12916, 12917.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12826.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12907.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12825, 12827-12836, années : 1538-1539, 1539, 1525-1621, 1541-1543, 1547-1553, 1555-1556.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12908-12910, années 1537-1542 ; 1550-1557.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12916, années 1553-1558.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12917.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12945.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12564, f° 109^v ; 12616 ; 12564, f° 230 ; 12559 ; 12564, f° 223, 206^v, 235^v ; 12559 ; 12564, f° 240, 248^v, 242^v, 249, 248. — Berg-op-Zoom, Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional.

(19) Voir notamment des documents des 9 décembre 1547 et 29 juillet 1555 conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12564, f° 237^v et 12670, f° 232 ; 12564, f° 243^v.

CATHERINE POLSPOEL après avoir été rencontrée comme religieuse (1) le 2 mars 1553 et comme coître dans les comptes du luminaire du XVI^e siècle (2), succède à Jeanne Tseraerts (3) en janvier de l'année 1558. Elle conserve sa charge jusqu'au mois de mai 1580 puisqu'elle est encore citée avec ce titre le 30 avril (4) et que la prieure qui lui succède est confirmée dans ses fonctions le 27 mai suivant. En outre, d'après Sanderus, Catherine Polspoel se serait éteinte (5) le 4 mai 1580. Pendant les vingt-deux ans de règne de cette prieure (6), il convient de signaler, tout d'abord sur le plan du temporel, que le couvent bénéficie de dons considérables de rentes sur les États et le domaine de Brabant, sur la ville de Bruxelles et sur plusieurs de ses biens-fonds (7) : qu'il achète également une dizaine de rentes sur les villes d'Anvers, Bruxelles, Alost et les États de Brabant (8) mais qu'il se voit contraint, vers 1575, d'opérer des ventes importantes pour satisfaire aux besoins et aux charges de l'époque (9). D'autre part, dans le domaine spirituel, la prieure doit faire face à une querelle qui oppose en 1569 l'archevêque de Malines et les doyens de Sainte-Gudule aux prieurs du Trône et du Rouge-Cloître ainsi qu'au Chapitre de Windesheim. Le cardinal de Granvelle prétendait avoir droit de visite du prieuré de Jéricho en vertu d'une clause du Concile de Trente qui soumettait les couvents non unis à une Congrégation au pouvoir de l'évêque ou de l'archevêque comme délégué apostolique. Mais Jéricho, quoique ne faisant pas organiquement partie du Chapitre de Windesheim, jouissait de ses privilèges depuis une bulle pontificale de 1475 et avait dès lors comme visiteurs des membres de cette Congrégation. Ce différend fut long et il fallut attendre 1585 pour le voir se clôturer — du moins provisoirement — par un concordat (10).

ANNE VAN OYENBRUGGHE citée comme procuratrice (11) entre les années 1561 et 1580 fut confirmée dans les fonctions de prieure (12) de la Communauté le 27 mai 1580. Elle

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12684.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12917.

(3) En effet Catherine Polspoel indique en tête du volume de recettes et dépenses de 1557/1558 qu'elle continue au nom de Jeanne Tseraerts la rédaction de cette année car celle-ci avait débuté de deux mois et six jours quand elle fut élue à sa nouvelle charge. Or il s'agit ici de l'année comptable qui s'échelonne de novembre 1557 à novembre 1558 si bien que Catherine Polspoel ne pût être élevée à la dignité priorale qu'au début de janvier 1558 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12838. De plus, cette date nous est confirmée par A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139, qui place le jour de la mort de Jeanne Tseraerts au 1^{er} janvier 1558.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12666.

(5) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(6) On la rencontre avec ce titre les 18 janvier 1559, 15 janvier 1563, 18 septembre 1564, 3 décembre 1566, 8 avril et 30 mai 1569, 25 février, 7 avril, 2 mai, 16 mai, 31 octobre 1570, 17 janvier 1571, 4 août 1574, 27 mars 1576, 3 septembre 1577 et 30 avril 1580 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12928 ; 12592 ; 12585 ; 12560 ; 12777 ; 12564, f° 271v° ; 12560 ; 12921 ; *Cour féodale de Brabant, Aveux et dénombrements*, n° 6279 ; *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12661 ; 12560 ; 12767 ; 12581, f° 12 et 12666.

(7) Voir notamment A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12564, f°s 253, 262, 270, 270v°, 279 ; 12560 ; 12619 ; 12623 et 12624.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12670, f° 237 ; 12564, f°s 260, 255, 266v°, 257, 258, 262v°, 271v°, 272v° et 12590. — Alost, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(9) C'est ainsi que le couvent vend un bois à Berchem pour six cents florins en 1574, une rente correspondant à un capital de quatre-vingt-seize florins en 1578, plusieurs autres rentes durant cette même année ainsi qu'un pré de trois bonniers pour la somme de deux mille sept cents florins en 1580 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12697, 12560, 12666.

(10) Voir à ce sujet les documents conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577.

(11) Elle est mentionnée comme telle dans les manuels d'administration entre 1561 et 1580 ainsi que dans des documents de 1563, 1570, 1574, 1576, 1577, 1578 et 30 avril 1580 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12839-12850 ; 12682, 12767, 12560, 12583, 12762, 12694, 12581, f° 12 et 12666. — Elle était la fille de l'écuyer Ferdinand van Oyenbrugghe : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12670, f° 24.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12581, f° 1.

devait diriger le couvent jusqu'au début de 1613 puisqu'elle mourut le 3 mars de cette année et qu'on rencontre la prieure qui devait lui succéder le 22 de ce même mois (1). Il faut tout d'abord mettre à l'actif de cette prieure d'avoir réglé temporairement la querelle qui opposait depuis 1569 l'archevêque de Malines et les visiteurs du couvent de Jéricho. C'est en effet, le 24 juillet 1585 que Jean Hauchin conclut un accord avec les prieurs du Trône et du Rouge-Cloître par lequel les prieurs demeuraient commissaires de Jéricho selon les privilèges du Chapitre de Windesheim mais recevraient dorénavant leur commission de l'archevêque ; quant à ce dernier, il pourrait rendre visite à la Communauté quand bon lui semblerait (2). Mais dès 1602, de nouvelles difficultés survenaient, l'archevêque ayant délivré sa commission aux visiteurs *ad revocationem nostram* limitant ainsi le pouvoir des prieurs du Trône et du Rouge-Cloître, ce qui était contraire aux résolutions prises dix-sept ans plus tôt (3). En ce qui concerne la situation matérielle du couvent à cette époque troublée, elle est assez précaire : si celui-ci ne connut à aucun moment les désagréments de l'exode (4), il fut obligé — malgré les quelques donations dont il bénéficiait (5) — de mener une politique de ventes pendant les dernières années du XVI^e siècle pour pouvoir, d'une part, loger et nourrir les soldats qui étaient en garnison dans le prieuré et entretenir la Communauté elle-même et, d'autre part, payer les nombreuses dettes qui accablaient les finances du monastère (6). Outre ces ventes considérables, les chanoinesses se virent contraintes en 1588 de demander au gouvernement « l'assistance de quelque ausmoine » (7) et au début du siècle suivant, la continuation de livraison de bois de la forêt de Soignes afin d'échapper aux soucis matériels qu'entraînerait l'achat de bois pour le couvent (8) ; cette période difficile ne nuisit en rien au recrutement du personnel du prieuré : si en 1588, celui-ci comprenait cinquante-huit personnes (9), il n'en entretenait pas moins de soixante-six (10) en 1603. Dès les premières années du XVII^e siècle, il semble que le couvent soit sorti de ses difficultés puisque le 13 septembre 1605, il obtenait octroi pour pouvoir acquérir les quatorze bonniers correspondant à ceux qu'il dut vendre (11) en 1586. On peut encore ajouter qu'Anne van Oyenbrugghe, à côté du règlement de quelques litiges (12), continua à veiller à la bonne gestion de son couvent en faisant rédiger plusieurs manuels d'administration (13).

fois dans des textes conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 12661 ; 12560 ; 12581, f^o 13 ; 12583 ; 12581, f^{os} 23v^o, 16v^o, 20v^o, 23, 22-23 ; 12741 ; 12748 ; 12561 ; 12670, f^o 84 ; 12679 ; 12670, f^o 24 ; 12564, f^o 38 ; 12670, f^o 133 ; 12709 ; 12625 ; 12645 ; 12646 ; 12631 ; 12632 ; 12590 ; 12618 ; 12742 ; 12743 ; 12701 ; 12689 ; 12682 ; 12734 ; 12586 ; 12585 ; 12648 ; 12653 ; 12712 ; 12722 ; 12730 ; 12737 ; 12757 ; 12729 ; 12762 ; 12767 ; 12705 ; 12777 ; 12950. — A. Arch. M., *Jéricho*.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12577. — A. Arch. M., *Jéricho*.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12577. — A. Arch. M., *Jéricho*.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12667.

(5) Ce ne sont plus que des rentes que les chanoinesses reçoivent à cette époque : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 12560 ; 12670, f^{os} 153, 24, 389 ; 12626 ; 12627 ; 12631 ; 12561 ; 12696.

(6) Voir des documents des 28 mars 1582 (vente d'un pré hors de la porte de Laeken pour six cents florins), 27 juillet 1583 (autorisation de vendre pour trois mille deux cents florins) et 26 août 1586 (octroi de Philippe II permettant la vente de biens à concurrence de trois mille florins ; les religieuses vendent ainsi quatorze bonniers de terres et prés autour de Bruxelles) conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 12739, 12560, 12665 et 12666.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12667.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12561 : elles obtinrent six cents charges de bois sec avec renouvellement pour les années 1603, 1607 et 1611.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12667.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12771, le chiffre paraissait s'être maintenu en 1611 : *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12561.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 12561.

(12) Voir des documents de 1609 et 1610 relatifs au placement d'une pompe à eau publique dans l'enceinte du couvent : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 12564, f^o 368 ; 12670, f^o 133 et 12709.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 12897, 12946, 12948, 12950, 12951 ; 12850-12857, 12859-12865 ; 12911.

ELISABETH VAN OBERGHEN est mentionnée comme religieuse (1) le 24 décembre 1567, première chantre (2) en 1580, procuratrice (3) entre 1595 et 1609 et sous-prieure (4) en 1611, avant de devenir prieure des chanoinesses de Jéricho en mars 1613. On la rencontre avec ce titre (5) entre le 10 mars de cette année et le 26 octobre 1619 et l'on place son *obit* (6) au 12 mai 1620. Il convient d'enregistrer, au cours des six années de priorat d'Élisabeth Van Obberghen, un nombre toujours important de donations de rentes garanties pour la plupart sur les États de Brabant (7), le maintien de livraison de bois de la forêt de Soignes par les archiducs (8) en 1614 et en 1618 et le règlement de quelque différend (9).

CATHERINE QUARRÉ entra comme novice à Jéricho le 1^{er} septembre 1577 et devint professe (10) le 7 juillet 1585. On la rencontre par la suite comme religieuse du prieuré (11) les 9 août 1591 et 12 avril 1608 puis comme archiviste (12) les 14 décembre 1618 et 26 octobre 1619. Elle allait devenir prieure de la Communauté dans les premiers mois de 1620. D'après Sanderus, elle aurait gouverné le couvent pendant cinq semaines et serait morte (13) le 3 juillet 1620. Mais nous ne pouvons faire état d'aucun document la citant comme prieure à l'exception de la mention d'une messe anniversaire au nom de *Mater Quarré* (14).

ANGELE DANENS devint novice de ce couvent le 22 avril 1589 alors qu'elle était âgée de vingt et un ans (15). Professe (16) à partir du 13 mai 1590, elle allait occuper la charge de procuratrice (17) de son monastère pendant neuf ans, entre 1610 et 1619 avant d'être élue, le 10 juillet 1620, par les trente-cinq chanoinesses de Jéricho, supérieure de ce prieuré (18). Angèle Danens occupa ses fonctions de prieure jusqu'au 19 mai 1628, date de son abdication devant l'archevêque de Malines (19). D'après la documentation que l'on a pu dépouiller, il semblerait que sa déposition

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12560.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12581, 2.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12856-12857, 12859-12864, 12645 (manuels de recettes et dépenses) ainsi que 12560 ; 12670, f^{os} 84, 389, 133 ; 12748 ; 12705 ; 12721 ; 12777 ; 12561 ; 12682 ; 12701 ; 12712 et 12564, f^o 368.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12653.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12755, 12577, 12993, 12741, 12718, 12747, 12649, 12739, 12684, 12981, 12756, 12777, 12628, 12679, 12734, 12653, 12993, 12762 et 12729.

(6) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(7) Voir aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12670, f^o 27 ; 12561 et 12634.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12561. — En 1614, les religieuses ne recevaient plus que cinq cents charges de bois et en 1618, quatre cents. D'après ce texte, la population du couvent atteint soixante-six à soixante-huit personnes.

(9) Voir un document concernant le passage d'un ruisseau à travers les biens du monastère qui devient souterrain pour éviter que ces crues n'endommagent les biens du prieuré : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12715 (14 décembre 1614). — Notons encore la poursuite des manuels d'administration pour cette époque : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12866-12869, 12897.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12581, f^{os} 2v^o, 4-10 ; elle était la fille d'Antoine Quarré, seigneur de Zaamslag.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12560 et 12632.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12653 et 12729.

(13) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12604.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12581, f^o 20v^o.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12581, f^{os} 22-23.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12865-12869 (manuels de recettes et dépenses) ainsi que 12729, 12653, 12590, 12755, 12649, 12756, 12767, 12718, 12734, 12746, 12981, 12590, 12628, 12679, 12653, 12993, 12752, 12684, 12729.

(18) A. Arch. M., *Jéricho*.

(19) A. Arch. M., *Jéricho*. — On la rencontre en effet, avec ce titre dans plusieurs textes conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12708, 12929, 12678, 12584, 12682, 12684, 12673, 12679, 12713, 12583, 12745, 12623, 12792, 12777, 12739.

fut motivée par l'opposition qu'elle manifesta envers les statuts de la maison et les ordonnances de l'archevêque ainsi que par son intention d'agir à Rome auprès du pape (1).

Quand on examine les textes relatifs à la période d'administration d'Angèle Danens, on enregistre la poursuite des difficultés entre l'archevêque de Malines et les visiteurs relevant de la Congrégation de Windesheim à propos du droit de visite de Jéricho qui entraînent même un nouvel examen des privilèges du prieuré par les docteurs de Louvain (2) et une confirmation (3) de ceux-ci par le pape Urbain VIII. Sur le plan uniquement temporel, relevons à côté de quelques donations de rentes faites au couvent (4) la continuation de manuels de recettes et dépenses du prieuré ainsi que de relevés de comptes (5).

ANNE-MARIE VAN CORTENBACH devait être âgée de vingt-deux ans quand elle devint religieuse (6) à Jéricho en 1604. Elle remplit la fonction de chapelaine (7) avant d'être choisie comme prieure de la Communauté (8) par les trente-six chanoinesses qui participaient au scrutin, le 19 mai 1628. Anne-Marie van Cortenbach demeura supérieure de Jéricho jusqu'à sa mort (9) survenue le 30 septembre 1642. Dès le début de son priorat, elle dut affronter des difficultés d'ordre intérieur provoquées, d'une part, par un certain relâchement dans la discipline et, d'autre part, par un conflit entre les religieuses : l'ancienne prieure Angèle Danens suivie par quelques-unes de ses consœurs prétendait en effet revenir sur son abdication (10) du 19 mai 1628. Il convient, en outre, de signaler que la prieure vendit en 1629 le fossé et la digue le long du *Vlaamse Steenweg* qui appartenaient aux dames blanches (11) depuis 1342 et qu'elle fit construire trois maisons à proximité du couvent (12).

JEANNE VAN BLITTERSWIJCK professe (13) le 18 juin 1623, fut élue prieure de la Communauté (14) par trente-quatre chanoinesses le 4 octobre 1642. Elle devait diriger le monastère pendant près de dix-huit ans puisqu'elle mourut peu avant le 20 août 1660, date de l'élection de la prieure qui allait lui succéder. Elle était âgée à ce moment de soixante ans (15). Les documents

(1) Voir à ce sujet un certain nombre de documents entre 1628 et 1631 : A. Arch. M., *Jéricho* et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577 (1628). — On a conservé une supplique des chanoinesses adressée le 27 juin 1622 à l'archevêque de Malines et relative au choix d'un commissaire, lequel était à ce moment le prieur de Korsendonk. — Malgré le vœu des religieuses de voir revenir le prieur de Groenendaal comme visiteur, l'archevêque confirmait le 30 août de cette année le prieur en place : A. Arch. M., *Jéricho*.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12573, 12577, 22 mars 1628.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12562 et 12670, 1^o 4. — En 1622, les religieuses recevaient encore quatre cents charges de bois : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12771.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12897, 12869-12872 ; 12912, 12913.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12648, acte du 19 juin 1604 relatif à la dot de cette religieuse.

(7) A. Arch. M., *Jéricho*, document de 1618.

(8) A. Arch. M., *Jéricho*.

(9) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(10) A. Arch. M., *Jéricho* et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12712.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12708. — Les manuels d'administration sont toujours tenus régulièrement durant cette période : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12872-12878 ; 12913 ; 12897, 12918.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12897 ; elle devait être parente de l'auditeur général Charles-Philippe van Blitterswijck car celui-ci fit de nombreuses donations au couvent.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577.

(15) A. Arch. M., *Jéricho*.

que l'on rencontre pour cette période concernent essentiellement la gestion du patrimoine du couvent : tantôt les religieuses reçoivent quelques rentes (1), tantôt elles vendent des biens (2) pour en acquérir d'autres (3). A côté de certains litiges auxquels la prieure doit faire face, notamment avec le curé de l'église Sainte-Catherine à propos de l'enterrement des laïcs de la paroisse (4), il faut toujours relever les prétentions de l'archevêque comme commissaire de Jéricho. C'est ainsi qu'il fit une visite au prieuré le 5 novembre 1659 — la Communauté comprenait à ce jour trente-six chanoinesses dont l'âge moyen était le suivant : neuf de plus de cinquante ans, quatre de plus de quarante, douze de plus de trente et onze de plus de vingt — et enjoignit aux religieuses de lui rendre compte de toute entrée de nouvelles novices et écolières à Jéricho (5).

MARGUERITE DE BERLAYMONT, née en 1603, prit le voile à Jéricho en 1622. Elle allait remplir la fonction de sous-prieure pendant au moins onze ans (6) avant d'être élue, le 20 août 1660, supérieure de son couvent (7). Marguerite de Berlaymont le dirigea jusqu'à son décès (8) survenu le 29 novembre 1672. Mis à part les textes d'administration courante (9), on continue à noter des heurts entre l'archevêque de Malines et les prieurs de Groenendaal et du Rouge-Cloître (10). Le prieur de Goernendaal tenta même en 1671 de faire entrer Jéricho dans la Congrégation de Windesheim, mais la manœuvre ne réussit jamais (11).

ANNE MILLINCK, professe (12) vers 1624, devint sous-prieure (13) en 1661 et finalement supérieure (14) le 4 décembre 1672. Elle gouverna le prieuré pendant dix-sept ans jusqu'à l'année 1689, date de son abdication. En effet, malade, elle préféra abandonner cette lourde charge et

(1) Voir notamment aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12562 ; 12564, f° 334 ; 12661 ; 12670, f°s 12, 22 et 56.

(2) C'est ainsi qu'elles vendent une terre sur le *Rosbempt* à Bruxelles, contre la somme de près de trois mille florins : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12562 (30 juin 1646) ainsi qu'un vivier pour quatre cents florins en 1655 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12670, f° 412 et 12694.

(3) Cfr des achats de trois bonniers de terre en 1646, de dix journaux de prés à Watermael destinés à être convertis en viviers en 1655, et de plusieurs rentes sur des biens à Mollem, Assé et sur la ville de Bruxelles : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12562 ; 12694 ; 12670, f°s 315, 320, 48 et 50, ainsi que A. Arch. M., *Jéricho*.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f° 308.

(5) A. Arch. M., *Jéricho* et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577. — Voir encore à ce sujet des documents des 20 novembre 1659 et 16 avril 1660 dans lesquels il est question de l'appel fait par le couvent à l'archidiacre de Tournai pour qu'il confirme les privilèges du prieuré en matière de visite : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577.

(6) On la rencontre en effet avec ce titre entre le 1^{er} mars 1649 et le 16 avril 1660 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12661 et A. Arch. M., *Jéricho*.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577. — A. Arch. M., *Jéricho*. — A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(8) A. Arch. M., *Jéricho*, rég. G., f° 28. — A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12882-12884, 12913, 12914 (manuels de recettes et dépenses, et comptes). — Notons également quelques achats de rentes opérés par le couvent et garantis sur le domaine de Brabant et sur la ville de Bruxelles : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f°s 428, 425, 322 et 328, ainsi que la décision prise par le prieuré de combiner quatorze rentes sur la ville de Bruxelles en une seule de cent trente-sept florins le 10 décembre 1661 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564, f° 342.

(10) Cfr des documents d'entre 1668 et 1671 qui renseignent, d'une part, des difficultés au sujet de l'examen de nouvelles professes et, d'autre part, l'opposition que met l'archevêque à la visite du prieur de Groenendaal : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577.

(12) On la rencontre notamment comme religieuse en 1642, les 5 novembre 1659 et 16 avril 1660 : A. Arch. M., *Jéricho*.

(13) Elle est en effet citée avec ce titre les 29 mars 1661, 13 mai et 5 décembre 1671 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12708 et 12577.

(14) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

mourut le 19 janvier 1698, âgée de quatre-vingt-treize ans (1). Le priorat d'Anne Millinck fut loin d'être dépourvu d'embûches. Le 13 mai 1673, la foudre tombait sur l'église et le cloître entraînant la destruction de plusieurs bâtiments (2) et cet incident survenait à un moment où la situation politique était des plus critique : le pays était secoué par la guerre, plusieurs des terres du couvent étaient endommagées par les campements de régiments si bien que le monastère se vit forcé de lever des sommes importantes d'argent entre 1676 et 1684 pour pouvoir continuer à veiller à l'entretien de ses trente-quatre chanoinesses et seize converses (3). D'autre part, le couvent continue d'être victime des prétentions que manifeste l'archevêque de Malines pour empêcher les prieurs de Groenendaal et du Rouge-Cloître d'exercer librement leur droit de visite (4). Signalons encore que grâce à quelques legs, la prieure fut à même de faire entreprendre en 1682 la construction d'une nouvelle porte d'entrée du couvent, donnant sur le Marché aux Grains (5).

ANNE-MARIE COLUMBANUS que l'on rencontre déjà comme religieuse (6) en 1652 fut élue à la charge priorale (7) le 29 juin 1689. Après un règne de plus de huit ans, elle abdiqua en octobre 1697 pour raison de cécité (8) et mourut simple chanoinesse le 7 août 1709, alors qu'elle était âgée de soixante-quinze ans (9). La situation matérielle du couvent reste difficile en ces années de guerres : la prieure se vit contrainte, tout comme sa devancière, de lever des sommes considérables d'argent (10) entre 1692 et 1695 pour faire taire ses créanciers, d'une part, et pour acheter les grains nécessaires à sa nourriture, d'autre part. De plus, à la suite de l'arrivée des troupes françaises le 11 août 1695, les religieuses furent dans l'obligation de fuir leur maison : elles se réfugièrent tout d'abord auprès des moniales de Sainte-Élisabeth au Mont-Sion, puis avec ces dernières, se cachèrent dans le couvent de Leliendaal (Val des Lys) à Malines pour finalement trouver asile auprès de l'évêque d'Anvers, Ferdinand van Beughem, frère de l'une des religieuses de Jéricho qui allait devenir du reste la prochaine prieure. Mais, apprenant le 17 du même mois que leur couvent avait été épargné, les chanoinesses décidèrent de regagner leur maison qu'elles avaient toutes réintégrée le 22, si bien que leur exode ne dura pas plus de dix jours (11). Il faut encore ajouter à l'actif de cette prieure d'avoir acheté un moulin à eau à Watermael, qui deviendrait plus tard un moulin à papier (12).

(1) A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G., f° 28v°.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12995.

(3) C'est ainsi que le couvent levait, entre autres, en 1676 puis en 1684 la somme de quatre mille florins : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12664, 12978 et A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G.

(4) Voir un document du 14 décembre 1672 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12710 et 12664. — Il convient de noter qu'Anne Millinck fit poursuivre les livres de cens et rentes : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12888 ; les manuels d'annotations de recettes et dépenses, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12885-12887 et 12889, ainsi que les comptes : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12914.

(6) A. Arch. M., *Jéricho*. — Elle devait être parente d'Henri Columbanus, avocat au Conseil de Brabant : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12670, f° 91, et est encore citée comme religieuse les 13 juin et 5 décembre 1671, 3 novembre 1676 et 30 juin 1684 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12577 et 12664.

(7) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(8) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139 et A. Arch. M., *Jéricho*. — Elle est, en effet, citée comme religieuse, aveugle le 6 décembre 1706 : A. Arch. M., *Jéricho*.

(9) A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G., 28v°.

(10) Les religieuses de Jéricho obtinrent du prieur de Groenendaal de lever entre 1692 et 1695 pour près de quinze mille florins : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 12706, 12664 et A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G.

(11) Cette acquisition date du 12 décembre 1696 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12670, f° 294.

(12) A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G. f° 223v°.

CATHERINE-LAMBERTINE VAN BEUGHEM, entrée en religion à Jéricho le 6 juin 1653 alors qu'elle était âgée de dix-huit ans (1) devint archiviste du couvent (2) vers 1693 et fut désignée comme prieure (3) le 12 octobre 1697. Elle occupa cette dignité pendant quinze ans puisqu'elle se démit de ses fonctions (4) en mars 1713 et mourut (5) le 3 février 1715. On remarque, au cours de cette période, que la situation financière du couvent n'a pas encore retrouvé son équilibre : les religieuses durent opérer des levées d'argent (6) entre 1698 et 1713, mais achetèrent cependant quelques terres notamment à Hal, Watermael et Schaerbeek (7) et firent des travaux (8) en 1704 et 1711. Sur le plan spirituel, la question du droit de visite du couvent n'était toujours pas résolue : les 6 et 7 décembre 1706, l'archevêque de Malines rendait visite à la Communauté de Jéricho laquelle au cours de son entretien avec le supérieur de Malines réclama les prieurs de Groenendaal ou du Rouge-Cloître comme commissaires à la place du prélat de Coudenberg, choisi vraisemblablement par l'archevêque (9). Catherine van Beughem eut également à transiger avec les maîtres des pauvres de l'église Sainte-Catherine qui obtinrent de pouvoir quêter sous le portail de l'église du couvent les dimanches et jours de fêtes (10).

MARIE-ANNE DE VRIJE prit l'habit religieux en 1691 alors qu'elle était âgée de vingt-trois ans et fut élevée à la dignité priorale (11) le 26 mars 1713. Elle dirigea les chanoinesses de Jéricho pendant vingt-neuf ans pour mourir (12) le 12 novembre 1741. Son règne continue d'être secoué par les difficultés que fait surgir l'archevêque de Malines à l'égard des visiteurs du couvent (13). On relève également pour cette période certains problèmes posés par des questions d'ordre financier : les chanoinesses durent, d'une part, lever quelque argent et vendre plusieurs biens pour payer leurs dettes et faire les réparations indispensables tel que l'aménagement d'une nouvelle brasserie (14) en 1730. On les voit, d'autre part, se plaindre d'être privées de la fourniture en bois que le duc de Brabant leur accordait depuis de nombreuses années sur les bois de la forêt de Soignes (15). Il convient encore de signaler que la prieure fit rédiger en 1725 un

(1) A. Arch. M., *Jéricho*. — Elle était la sœur de l'évêque d'Anvers, Jean-Ferdinand van Beughem : A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G., f° 223^v et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12603 et 12670, f° 351. — Elle est encore citée comme simple religieuse à plusieurs reprises entre 1659 et 1692 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12706 et A. Arch. M., *Jéricho*.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12712, 12664 : 13 août 1693, 22 avril et 14 mai 1695.

(3) A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(4) A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G., f° 29.

(5) A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G., f° 29.

(6) On les voit encore lever pour environ six mille florins entre ces deux dates : A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G., et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12664.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12562 ; 12670, f°s 415 et 442 ; 12695.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12708 et 12776. — Signalons toujours la poursuite des manuels d'administration : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12670, 12891, 12892.

(9) A. Arch. M., *Jéricho*.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12996.

(11) A. Arch. M., *Jéricho*. — A. SANDERUS, *Chorographia...*, II, 139.

(12) A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G., f° 30^v.

(13) Voir notamment des documents de 1718 à 1721 relatifs à l'examen de nouvelles professes : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12577, et A. Arch. M., *Jéricho*.

(14) Le couvent leva entre 1716 et 1730, avec l'accord du prieur de Groenendaal pour neuf à dix mille florins : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12664. De plus, il vendit en 1714 et en 1730 plusieurs terres situées notamment à Wezembeek, Woluwé-Saint-Etienne et Grand-Bigard : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12763, 12726 et 12765. — Sur la construction de la nouvelle brasserie, voir A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12664 et 12776.

(15) Les religieuses jouissaient encore en 1696 de deux cents charges de bois : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12771, 27 novembre 1714.

nouveau registre où sont transcrites les premières lettres de fondation du monastère (1) et qu'à la fin de son priorat elle fit exécuter un formulaire pour la réception des religieuses et la cérémonie des jubilaires (2).

ANNE-MARIE HEYNEMANS, admise comme professe (3) du couvent le 10 novembre 1716 fut élue le 21 novembre 1741 à la fonction de prieure par la Communauté qui devait comprendre à cette date trente-trois religieuses et seize converses (4). Elle resta prieure pendant vingt-neuf ans, étant décédée le 19 avril 1770 à l'âge de soixante-seize ans (5). La situation ne paraît toujours pas réglée au sujet du droit de visite du couvent car on voit la prieure adresser deux suppliques à l'archevêque de Malines en 1748, pour qu'à la mort des prieurs de Groenendaal et du Rouge-Cloître leurs successeurs continuent à être commissaires du couvent (6). En ce qui concerne le temporel du prieuré, il convient de renseigner l'entreprise de certains travaux (7) en 1745, la vente d'une prairie située le long de la Senne et qu'il possédait depuis 1447 — du temps des dames blanches — pour pouvoir acheter des rentes (8), certaines mesures provoquées par l'édit d'amortissement (9) de 1753 ainsi que la confection de livres d'affermages et de cens et rentes (10).

CONSTANCE VERBRUGGEN fit profession (11) le 12 juillet 1744 et reçut confirmation de son entrée en fonction comme prieure (12) le 7 mai 1770. Elle gouverna le monastère jusqu'à sa suppression survenue le 16 mai 1783. Au cours de ces treize ans de règne, la prieure ne s'occupait que de veiller à la bonne gestion de son couvent en faisant poursuivre les livres d'affermages et de cens et rentes (13) et entamer un manuel de comptes (14) en 1777.

C'est en vertu d'un édit de Joseph II du 17 mars 1783 que ce couvent fut frappé par la loi qui supprimait les institutions qui ne menaient qu'une vie purement contemplative et inutile à la religion. Son patrimoine fut dès lors administré par le Comité de la Caisse de Religion (15). Mais, l'état des biens, revenus et charges dressé traditionnellement à la suppression d'un monastère nous permet d'examiner ce qu'était devenu le domaine du prieuré à cette date : celui-ci était composé de terres, jardins, étangs, vergers, prairies et pâturages répartis entre une trentaine

(1) Il s'agit du cartulaire que l'on conserve aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12564.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES, n° 1363 : année 1739.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12582 et A. Arch. M., *Jéricho*. — On la rencontre comme religieuse les 25 août 1717 et 7 août 1724 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12686 et A. Arch. M., *Jéricho*.

(4) A. Arch. M., *Jéricho* et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12582. — Ce nombre de religieuses et de converses a été relevé en 1742.

(5) A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G., f° 31.

(6) A. Arch. M., *Jéricho*, lettres des 17 juillet et 12 août.

(7) A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G., f° 232.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12717, 20 juillet 1746.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12672. — Le 20 janvier 1756, le couvent obtint l'autorisation de conserver ses biens de Bruxelles (trois viviers), Asse, Wemmel, Dilbeek, Pamel, Nossegem, Gooik, Tourneppe, Meise et Watermael. — Meise, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12894 et 12895.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12582 et A. Arch. M., *Jéricho*, reg. G., f° 74^v.

(12) A. Arch. M., *Jéricho*.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12894, 12895.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 12896.

(15) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 12998-13032, 13497-13520; *Chambres des Comptes* nos 46399, 48198 et 48199 ; *Caisse de Religion*, nos 190, 373-374 et *Conseil du gouvernement général*, nos 13089-13092.

de villages de la région bruxelloise (1) ainsi que, d'une vingtaine de maisons situées pour la plupart sur le Marché aux Grains à Bruxelles (2). Quant à la population du couvent, elle s'élevait à vingt-cinq chanoinesses et quatorze converses (3).

Du prieuré de Jéricho il ne subsiste rien : en effet, dès le 24 juillet 1784, la ville de Bruxelles demandait l'autorisation au gouvernement de construire à la place de ce couvent, un nouveau Marché aux Grains et le projet était mis à exécution (4) en 1788.

(1) Il s'agit des localités suivantes : Alsemberg, Anderlecht, Asse, Auderghem, Braine-l'Alleud, Brussegem, Dilbeek, Drogenbos, Erps, Forest, Gooik, Itterbeek, Ixelles, Kampenhout, Leeuw-Saint-Pierre, Lembeek, Lennik-Saint-Martin, Machelen Sainte-Gertrude, Meise, Molenbeek, Nossegem, Ossel, Pamel, Pepingen, Ruisbroek, Schaerbeek, Strombeek-Bever, Ternat, Tourneppe, Uccle, Vlezenbeek, Wauthier-Braine, Wemmel, Woluwé-Saint-Etienne et Wolvertem.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13013 et 13014.

(3) Ce chiffre nous est connu grâce à une liste des religieuses du couvent supprimé, avec leur lieu d'habitation, conservée aux A. Arch. M., *Jéricho*.

(4) Voir à ce sujet plusieurs documents conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13012 et 13018 ainsi que A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 504, Bruxelles, 1845 et *Chronique des événements les plus remarquables arrivés à Bruxelles de 1780-1827*, publiée par L. GALSLOOT, 9, Bruxelles, 1870-1872.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS, À HELEN-BOS

Cluyse van Bossche (1496), domus sive reclusorium Septem Dolorum Beate Marie Virginis apud capellam de Busco (1510), cluyse oft cloosterken van Bossch by Leeuwe (1564), tclooster van Bossche (1584), monasterium de Bossche prope oppidum Leeuwense (1586).

SOURCES : Aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n^{os} 163-164, sont conservés quelques documents relatifs à l'incorporation du prieuré de Notre-Dame des Sept Douleurs (1) au couvent de Béthanie à Léau (2). A ce propos, il convient également de signaler le n^o 14711 des *Archives Ecclésiastiques de Brabant*, aux Archives Générales du Royaume. C'est dans ce même dépôt que figure la source principale pour l'histoire du couvent : un acte du 13 juillet 1510, conservé dans le fonds des *Archives Ecclésiastiques de Brabant*, n^o 14698, par lequel Erard de la Marck donnait son consentement à la transformation de l'ermitage d'Helen-Bos en un couvent de chanoinesses régulières de l'Ordre de Saint-Augustin.

L'acte de 1510 fut édité à deux reprises dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, I, 91-95, Louvain, 1869, et XVII, 246-249, Louvain, 1881. J. Cuvelier, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)*, I, 368, Bruxelles, 1912, cite le nombre de religieuses qui composaient la Communauté en 1526.

Quant à la bibliographie du sujet, elle se réduit à quelques renseignements dans P. V. Bets, *Zoutleeuw. Beschrijving, geschiedenis, instellingen*, II, 213-215, Tirlemont, 1888 ; J. Tarlier et A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Léau*, 118-119, Bruxelles, 1887 ; C. van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 259, La Haye, 1725 et J. Laenen, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant vanaf het begin der IV^e tot in de XVI^e eeuw of voorgeschiedenis van het aartsbisdom Mechelen*, II, 160-161, Anvers, 1936.

* * *

Pierre Ympens nous rapporte qu'en 1427-1430, l'ermitage situé près de l'église de Bos à Helen-Bos, était habité par un nommé Guillaume *de Campo* (3). En 1510, les bâtiments étaient

(1) Prov. de Brabant, cant. de Léau, diocèse de Liège jusqu'en 1559 ; diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) Prov. de Brabant, cant. de Léau. — Cfr *supra*, 1201-1207.

(3) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova* 12816. P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 13, 2, f^{os} 69^v-71. — F. DE RIDDER, *Historiek der straten en openbare plaatsen van Tienen*, dans *Eigen Schoon en De Brabander*, XVI, 74-77, 272-273, Merchtem, 1933-1934.

occupés par quelques ermites qui se virent accorder, le 13 juillet, par le prince-évêque Erard de la Marck, l'autorisation de fonder un couvent de chanoinesses régulières. La population maximum de la future Communauté était fixée au nombre de dix-huit religieuses (1). Il semble bien que le curé de Helen ait rempli la charge de confesseur et que le recteur du béguinage ou des dames blanches de Tirlemont ait été choisi en qualité de visiteur.

Cette fondation devait beaucoup à la générosité d'Heylwig Stephani qui obtint d'ailleurs l'autorisation de vivre au couvent (2).

En 1526, la maison comptait treize religieuses, trois novices et sept pensionnaires (3). Selon A. Wauters (4), dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le prieuré eut beaucoup à souffrir des troubles religieux. En 1584, il y avait encore trois religieuses dont deux étaient réfugiées chez le doyen de Saint-Rombaut à Malines ; la troisième vivait chez son père à Liège (5).

Le 22 juillet 1585, les religieuses séjournant à Malines firent profession au couvent de Béthanie à Léau (6) où elles avaient été recueillies en 1584. En effet, le 31 mars 1584, elles avaient conclu un accord avec la maison de Béthanie au sujet de leurs biens (7). Les bâtiments du prieuré d'Helen-Bos furent vendus (8) en 1592.

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14698 ; éd. : *A.H.E.B.*, I, 91-95, Louvain, 1864 et XVII, 246-249, Louvain, 1881.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14698.

(3) J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant...*, I, 368.

(4) J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Canton de Léau*, 118-119.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14711, f°s 14-14^v, 22bis et 52.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14711, f°s 14-14^v.

(7) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Béthanie à Léau*, n°s 163-164.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14711, f° 22bis.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME TER ELZE, À ZICHEM

Beguiniagium oppidi de Zichene (1425), baghijnhove van Zichene (1437), conventus beatarum Marie et Katherine in Alnis de tercia regula sancti Francisci de penitentia nuncupata in oppido de Zichenis (1474), monasterium beatarum Marie et Katherine virginum in oppido de Zichenis situatum, ordinis canonicarum regularium beati Augustini episcopi (1500), besloeten cloester der ordene Sinte Augustijns binnen der stadt van Zichenen (1550), convent van regularissen der ordenen Sinte Augustijns binnen der stadt van Zichen (1558), monasterium beate Marie in Elsa situatum in oppido de Zichenis (1572), monasterium Zichemense (1612), priorissa et canonicae sanctimonialium ordinis sancti Augustini, sanctae Mariae vulgi dicta in Else Sichemii (1627), cloester der canonickersen regulier van Onse Lieve Vrouwe in d'Else binnen Sichen (1651), cloester genaemt Onse Lieve Vrouwe in de Else binnen Sichem (1717), monasterium beatae Mariae virginis de Alnis Sichemii (1789), het clooster ter Elsene binnen Zichem (1796).

SOURCES : On conserve aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Institutions religieuses*, Série *Registres*, *Fonds Zichem Ter Elze* (1), un *rituale* et une édition de 1642 des statuts. Dans la série des *Papiers divers*, *Fonds Zichem Ter Elze*, dix séries de pièces sont inventoriées : *Généralités*, *Statuts*, *Jurisdiction*, *Visites*, *Prieures*, *Confesseurs*, *Droits du curé de Zichem*, *Immunités*, *Examens d'admission des novices et États des biens*.

Aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, on ne trouvera que quelques données sur les biens du couvent dans *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, nos 16097-16102 et 20580 ; *Jointe des amortissements*, n° 319 ; *Manuscrits divers*, n° 3598 ; *Chambre des comptes*, n° 170, f°s 384 v°-389 v° ; *Enregistrement et Domaines*, n° 925 ; *Vente des biens nationaux*, nos 51-36 ; 95 et 98-1 ; 152-5 ; 188-33 ; 189-12 ; 217-6 ; 221-11 ; 237-4 et 6 ; 240-3 ; 245-5 et 6 ; 255-16 ; 256-5 ; 269-3 ; 284-11 ; 290-22 ; 292-9 ; 302-19 et 20 ; 303-19 ; 361-19 ; 361-5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ; 388-10 et 11 ; 405-12 et 13 ; 411-14 et 15 ; 432-21, 22 et 23 ; 448-26 ; 455-20 ; 467-7 ; 487-17 ; 495-5 et 6 ; 510-20 ; 516-4 ; 570-1 ; 589-1 ; 595-9 ; 598-3 ; 640-3 et 4 ; 642-13 ; 683-20 ; 692-2 et 4 ; 710-17 ; 736-15 ; 742-4.

Aux Archives de l'Abbaye d'Averbode sont conservés douze actes particulièrement intéressants et une chronique couvrant les années 1777 à 1806, œuvre de P. Sneyers, dernier recteur du couvent (section IV, ms. 93).

Le *Fonds Philippen*, n° XXIX, 6 de la Bibliothèque de l'Université de Louvain conserve trois actes, des pièces sur l'élection de quelques prieures et l'examen d'admission de quelques novices. Ces pièces étaient auparavant en la possession de P. Daniëls. Ce dernier citait encore plusieurs registres appartenant au couvent, mais nous n'avons pu les retrouver. Selon A. D'Haenens, ils ne s'en trouvent ni dans les Archives de la Bibliothèque de l'Université de Louvain ni dans celles de la Famille d'Arenbergh à Heverlee. Elles ne se trouvent pas non plus conservées dans le *Fonds Arenbergh* aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles.

(1) Prov. de Brabant, cant. de Diest ; diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

A la Cure de Zichem reposent quelques comptes et pièces de procédure du XVIII^e siècle et trois pièces concernant la vente des biens du couvent durant la Révolution française.

Dans le *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 8, 25, dont l'autographe est conservée à la Bibl. Nat. à Vienne, ms. *Series nova* 12816, P. Ympens, traite brièvement de la fondation du couvent.

Les renseignements fournis par les manuscrits 17190-94 (5974), f^{os} 70-71 et II 436 (73) de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, sont de peu d'intérêt.

La publication la plus intéressante sur Ter Elze est celle de P. Daniëls, *Onze-Lieve-Vrouw « In d'Elze » te Sichem*, publiée à l'origine dans la *Gazette van Diest*, Diest, 1883 et qui fit l'objet, en 1904, d'une édition améliorée. On y trouve éditées et recensées quelques pièces intéressantes qui semblent bien maintenant perdues. A propos des recteurs, on trouvera des renseignements dans J. Latomus et J. Hoybergius, *Corsendonca*, Anvers, 1644 ; Th. Welvaarts, *Geschiedenis van Corsendonck*, 2 vol., Turnhout, 1880 ; Fl. Prims, *Onze-Lieve-Vrouw-Priorij Corsendonk*, Anvers, 1947. T. Gerits, *Wijtheren van Averbode als rektors van het Elzenklooster te Zichem*, dans *Meer Schoonheid*, XVI, 74-78, Heverlee, 1969. En ce qui concerne la suppression, on consultera A. Willems, *Hoe Zichem en het Elzenklooster de Brabantische Omwenteling en de Franse Revolutie meemaakten*, dans *Meer Schoonheid*, IV, 18-21, Holsbeek, 1956, travail qui dépend de la chronique de Sneyers reposant aux Archives de l'Abbaye d'Averbode.

Les éléments qui apparaissent dans les ouvrages suivants sont de peu d'intérêt : A. Wichmans, *Brabantia Mariana tripartita*, 842-844, Anvers, 1632 ; G. van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 251, La Haye, 1725 ; *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, 68, La Haye, 1734 ; *Groot kerkelijk toneel des Hertogdoms van Brabant*, 68, La Haye, 1737 ; J. Zunggo, *Historiae generalis et specialis de ordine canonicorum regularium sancti Augustini prodromus*, II, 13, Ratisbonne, 1745 ; E. van Even, *Bijdragen tot de geschiedenis van Diest en omstreken*, *Historische oogslag op het steedje Zichem*, 15-16, Diest, 1845.

Sigillographie : deux sceaux nous sont connus. Le plus ancien, dont on ne possède qu'un fragment, date du 13 janvier 1558 et est conservé à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, *Fonds Philippen*, XXIX, 6. C'est un sceau plaqué, de cire verte et de forme ovale, d'environ 76 mm sur 42 mm. Il représente Notre Dame debout dans une niche gothique. Le second sceau est d'août 1604, conservé aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds Zichem Ter Elze, Juridiction*. Il s'agit d'un sceau plaqué, rond, de 26 mm de diamètre, représentant vraisemblablement Notre Dame assise.

Iconographie : on ne conserve aucun plan du couvent. Il apparaît sur quelques cartes de Zichem, cfr L. Hissette, *Vues et plans de villes, châteaux, monastères et monuments dans les collections du Cabinet des Estampes*, 307, Bruxelles, 1917 et A. Verbouwe, *Iconographie van Vlaamsch Brabant*, II, *Kanton Diest*, n^{os} 279-329, Bruxelles, 1904.

* * *

Il existait au XIV^e siècle à Zichem un béguinage ; il est signalé (1) pour la première fois le 17 janvier 1370. A partir de cette date, il apparaît régulièrement dans les sources (2). En 1452, Jean Moens est cité comme pasteur de ce béguinage (3). Avec l'aide d'Heylwig Coels (4), il voulut, en 1468, transformer le béguinage en couvent (5). Louis de Bourbon, prince-évêque de

(1) Acte édité par P. DANIELS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 4-5.

(2) P. DANIELS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 4-15.

(3) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVERBODE, Fonds *Ter Elze*, chartrier, n^o 5.

(4) Cette dernière était béguine à Aarschot le 15 décembre 1425 et veuve de Daniel vanden Stade *alias* vander Zoent ; cfr ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVERBODE, Fonds *Ter Elze*, chartrier, n^{os} 1 et 2.

(5) Pierre YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 8, 25, f^{os} 273-273v^o, à la BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova* 12816. — ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVERBODE, Fonds *Ter Elze*, chartrier, n^o 7.

Liège, transforma le béguinage en un couvent du Tiers-Ordre de Saint-François (1), le 23 août 1468. L'installation solennelle eut lieu (2) le 18 mai 1469. Y furent présents Jean *de Villa*, prieur de Bierbeek (3), Guillaume Gwennes, recteur du Val-Notre-Dame à Diest, Henri Steymans, procureur du Trône à Grobbendonk (4) et Pierre, prieur d'Averbode (5). Quatre religieuses : Marie van Linter, Lucie Proestens, Griete van Rodenborghe et Marie Sgreven, prononcèrent leurs vœux et deux d'entre elles prirent l'habit.

* * *

MARIE VAN LINTER fut la première prieure. Le premier recteur (6) fut Jean Moens (1469-1482) et le visiteur, le prieur de Bierbeek.

Le 4 février 1474, le Chapitre de Saint-Pierre à Louvain, patron du béguinage, consentit à ce que les religieuses deviennent chanoinesses régulières de Saint-Augustin (7). Le 28 juillet 1474, le prince-évêque donna aussi son approbation (8). Les visiteurs choisis furent maître Gilles *de Platea* et le prieur des chartreux de Zelem (9).

JEANNE VANDEN WIJNGAERT est citée comme prieure (10) en 1475 et 1477. Jean Bellens († 9 mai 1483), originaire de Bois-Seigneur-Isaac (11), y fut nommé recteur (12). Le 17 février 1475, le couvent conclut un accord avec le curé de Zichem sur leurs droits réciproques (13).

CATHERINE VAN LEEUWE fut prieure (14) en 1483.

JULIA VAN DEN RODENBERGE (15) fut prieure de 1489 à 1494. Le 7 novembre 1489, le prieur de Korsendonk (16) devint visiteur (17). Jean Rombouts fut le premier recteur originaire de ce couvent (18).

CATHERINE VAN DE WALLE (19) est citée comme prieure en 1498 et 1508. Jean de Beersele, évêque auxiliaire de Liège, consacra, le 20 janvier 1500, l'église et deux autels (20). En 1509,

-
- (1) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, Pierre YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 8, 25, f^{os} 273-273v^o.
 — ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, *Fonds Ter Elze*, chartrier, n^o 7.
- (2) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 16-18.
- (3) Prov. de Brabant, cant. de Louvain.
- (4) Prov. d'Anvers, cant. Herentals.
- (5) Prov. de Brabant, cant. de Diest.
- (6) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 33-34. — Il mourut le 2 février 1495 ou 1496 à Korsendonk, cfr Fl. PRIMS, *Korsendonk...*, 269.
- (7) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, Pierre YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 8, 25, f^{os} 273-273v^o.
- (8) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, Pierre YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 8, 25, f^{os} 273-273v^o.
- ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, *Fonds Ter Elze*, chartrier, n^o 8.
- (9) Prov. de Limbourg, cant. de Herck-la-Ville.
- (10) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 27.
- (11) Prov. de Brabant, cant. de Nivelles.
- (12) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, Pierre YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 8, 25, f^{os} 273-273v^o.
- (13) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, *Fonds Ter Elze*, chartrier, n^o 9.
- (14) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 27.
- (15) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 27.
- (16) Prieuré à Oud-Turnhout, prov. d'Anvers, cant. de Turnhout.
- (17) Th. WELVAARTS, *Korsendonk...*, II, 62.
- (18) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 34. — Fl. PRIMS, *Korsendonk...*, 270 et 288.
- (19) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 27.
- (20) U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, 191-192.

le curé de Zichem, Henri van Velmen légua ses biens au couvent (1). En 1510, Jean van den Venne aurait été recteur (2). Son successeur fut vraisemblablement Nicolas van Oosterwijk qui de 1495 à 1502 fut recteur du Faucon à Anvers, ensuite prieur à Korsendonk jusqu'en 1510, et peu après, jusqu'à sa mort (3) recteur à Zichem (4). Jean Liben *alias* Zebrechts mourut, recteur de Zichem (5), le 25 février 1534.

SOPHIE BEX était prieure (6) en 1540. Martin Sauwen fut, selon Daniëls (7), recteur en 1543. Son successeur fut peut-être Jean Sweevers qui mourut (8) le 21 janvier 1544. Le 30 mars 1551, Eustache Gielkens (9) mourut recteur de Zichem. Probablement fut-il suivi par Martin van Broeckhuysen qui fut, en 1554, prieur à Korsendonk (10).

MARIE WOUTERS est citée comme prieure (11) le 13 janvier 1558. Jacques van Wijffiet succéda vraisemblablement comme recteur à Martin van Broeckhuysen en 1554. Il fut revêtu de cette fonction jusqu'à son élection comme prieur à Korsendonk en 1561. Après son priorat (1561-1563), il devint à nouveau recteur de 1563 à 1572 et fut de nouveau prieur de Korsendonk de 1572 à 1587. De 1561 jusqu'à sa mort, survenue le 4 juillet 1563, Martin van Broeckhuysen remplit la charge de recteur (12).

MARGUERITE LIXBONNE fut prieure de 1567 (13) au 30 juin 1572 (14). Selon Daniëls, Jean Smee fut recteur (15) de 1572 à 1600.

VINCENTE TRIAPINS, toujours selon Daniëls (16), fut prieure de 1583 à 1604. Elle est citée pour la dernière fois (17) comme prieure en août 1604.

CATHERINE COPERS devint prieure (18) en 1606. Elle est citée pour la dernière fois en tant que telle (19) le 5 mai 1619. En 1606, Guillaume Smoldere était recteur (20). Son successeur fut vraisemblablement Gérard Moens qui est signalé (21) entre 1610 et 1613. Le couvent semble avoir, au début du XVII^e siècle, traversé une crise. Il y eut des plaintes sur le relâchement de

(1) T. GERITS, *Het testament van Hendrik van Velmen, pastoor te Zichem (1510)*, dans *Meer Schoonheid*, IV, 15-18, Heverlee, 1969. — Ce testament est du 1^{er} janvier 1509, style de Liège.

(2) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 34.

(3) Mort survenue le 14 mars 1520.

(4) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 34. — Fl. PRIMS, *Korsendonk...*, 279, 285.

(5) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 35. — Fl. PRIMS, *Korsendonk...*, 272.

(6) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 27.

(7) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 34.

(8) Fl. PRIMS, *Korsendonk...*, 272, 288.

(9) Fl. PRIMS, *Korsendonk...*, 273.

(10) Fl. PRIMS, *Korsendonk...*, 157.

(11) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Philippen*, XXIX, 6.

(12) Fl. PRIMS, *Korsendonk...*, 279. — P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 34-35.

(13) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 28. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers Divers, Zichem, Ter Elze, Généralités*.

(14) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 35.

(15) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 35.

(16) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 28.

(17) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Jurisdiction*.

(18) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Jurisdiction*.

(19) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Visites*.

(20) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Statuts*.

(21) P. DANIËLS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 35.

la discipline religieuse et sur la mauvaise administration (1). En 1606, il n'y avait plus que six religieuses (2). Le 1^{er} mai 1623, il y avait sept religieuses. Elles n'avaient plus de prieure et elles demandaient à l'archevêque de Malines de bien vouloir installer comme prieure une religieuse provenant d'un autre couvent (3).

MARGUERITE DIJCK est vraisemblablement cette prieure réclamée. Elle remplit la charge de prieure de 1624 jusqu'à sa mort (4) survenue le 1^{er} juillet 1640.

HELENE MIEN (5) lui succéda et elle était encore prieure (6) en 1658.

BARBARA DE SMET (Smets, De Smidt) fut élue prieure (7) le 16 septembre 1662. Selon Daniëls, elle fut prieure (8) jusqu'en 1669. De 1660 à 1691, les oratoriens de Montaigu obtinrent la charge de confesseur à Ter Elze. De Vrijter (9) fut un des recteurs.

ANNE CATHERINE BASILIERS est, selon Daniëls, citée dans les sources comme prieure (10) de 1681 au 30 janvier 1689. De 1691 à 1694, le curé de Zichem reçut la charge de confesseur au couvent. Cette charge fut reprise, le 7 février 1694, par l'abbaye d'Averbode. Le premier recteur, originaire de cette abbaye (11), fut François Vaes, qui mourut le 22 février 1696.

DIGNE SMEYERS fut prieure (12) de 1697 à 1703. De 1696 à 1705, Josse van Eck fut recteur (13). Jean Chrysostome vander Beken lui succéda le 5 avril 1705. En 1724, celui-ci eut une attaque d'apoplexie et dut être remplacé (14).

MARIE VAN DONNE est signalée comme prieure (15) le 10 octobre 1705.

ELIZABETH JACOBS fut prieure (16) entre 1712 et 1719.

CATHERINE DAELS fut élue prieure (17) le 4 août 1721.

(1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Généralités et Statuts*.

(2) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Visites*.

(3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Statuts*.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze Prieures*. — P. DANIELS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 29.

(5) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures*.

(6) P. DANIELS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 6.

(7) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures*.

(8) P. DANIELS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 29.

(9) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, *Fonds Ter Elze, P. SNEYERS, Chronique*, 1-3.

(10) P. DANIELS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 29, 31-32.

(11) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 1-3. — Voir T. GERITS, *Witheren van Averbode...* dans *Meer Schoonheid*, XVI, 74.

(12) P. DANIELS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 29, 31-32.

(13) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 1-3. — T. GERITS, *Witheren van Averbode...*, dans *Meer Schoonheid*, XVI, 75.

(14) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 1-3. — T. GERITS, *Witheren van Averbode...*, dans *Meer Schoonheid*, XVI, 75.

(15) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Généralités*.

(16) P. DANIELS, *Onze-Lieve-Vrouw...*, 29.

(17) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures*.

THERESE VAN SWEEVELT lui succéda (1) le 15 octobre 1724 et sa charge fut prolongée (2) le 14 octobre 1727. Antoine vanden Boer remplit l'office de recteur (3) du 18 mars 1724 jusqu'à sa mort le 9 mars 1741.

GERTRUDE WECKX fut élue pour une première fois prieure (4) le 12 octobre 1730 et, dès lors, fut régulièrement réélue. Elle fut élue pour la dernière fois (5) le 13 septembre 1757 et mourut, semble-t-il, peu après.

ROSE VERLUYTEN lui succéda lors de l'élection (6) du 17 janvier 1758. Du 14 avril 1741 jusqu'à sa mort survenue le 4 mai 1744, Fulgence Bogaerts demeura recteur (7). Après lui, et vraisemblablement jusqu'en novembre 1750, ce fut Séverin Du Pree (8), à qui succéda Frédéric vander Roost le 2 décembre 1750 ; le 15 mai 1758, il devint curé à Kortembos (9) et fut remplacé (10) dès lors par Norbert Bunderfus († 2 mai 1767). Rose Verluyten remplit sa charge (11) jusqu'au 19 janvier 1761. Elle mourut probablement en juin 1762.

BARBARA DECKERS fut élue prieure (12) le 18 juin 1762 et fut réélue (13) le 17 juin 1765.

THÉRÈSE JANNES fut élue (14) le 29 janvier 1768 et fut réélue (15) les 23 avril 1771 et 20 avril 1774. Du 16 mai 1767 au 27 mai 1777, Amand Peeters fut recteur (16). Pierre Sneyers lui succéda le 4 juin 1777 ; il fut le dernier à remplir cette charge (17).

NORBERTE QUAPERDTS fut la dernière prieure. Élue (18) le 21 avril 1777, elle mourut (19) le 9 juillet 1798. En 1790, il y avait quinze chanoinesses et dix converses (20). Les 7 et 8 novembre 1796, on dressa les états des biens meubles et immeubles (21).

(1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(2) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(3) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 1-3 ; T. GERITS, *Witheren van Zichem...*, dans *Meer Schoonheid*, XVI, 75-76.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(5) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(6) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(7) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 1-3. T. GERITS, *Witheren van Averbode...*, dans *Meer Schoonheid*, XVI, 76.

(8) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 1-3. T. GERITS, *Witheren van Averbode...*, dans *Meer Schoonheid*, XVI, 76.

(9) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 1-3. T. GERITS, *Witheren van Averbode...*, dans *Meer Schoonheid*, XVI, 76-77.

(10) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 1-3. T. GERITS, *Witheren van Averbode...*, dans *Meer Schoonheid*, XVI, 77.

(11) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(12) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(13) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(14) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(15) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(16) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 1-3. — T. GERITS, *Witheren van Averbode...*, dans *Meer Schoonheid*, XVI, 77.

(17) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 1-3. — T. GERITS, *Witheren van Averbode...*, dans *Meer Schoonheid*, XVI, 78. — L. GOOVAERTS, *Écrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré*, II, 189, Bruxelles, 1902-1907.

(18) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Prieures.*

(19) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 312.

(20) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVEROBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 183.

(21) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 16101-16102.

Le bruit se répandit que les religieuses désiraient voir leur couvent supprimé. Le 18 août 1796, elles déclarèrent qu'il n'en était rien (1). Le couvent fut néanmoins, comme les autres, supprimé le 1^{er} septembre 1796. Le 14 septembre 1797, les religieuses furent chassées (2) et le même mois encore, les bâtiments furent vendus à un certain Grégoire (3).

Au XIX^e siècle, une usine y fut installée ; elle disparut dans un incendie en décembre 1891. Depuis le 28 octobre 1903, le couvent est la propriété des religieuses du Bon Pasteur (4).

(1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Zichem, Ter Elze, Généralités*.

(2) ARCHIVES DE L'ABBAYE D'AVORBODE, P. SNEYERS, *Chronique*, 312.

(3) A. WILLEMS, *Hoe Zichem en het Elzenklooster de Brabantische Omwenteling en de Franse Revolutie meemaakten*, dans *Meer Schoonheid*, IV, 18-21, Holsbeek, 1956.

(4) P. DANIELS, *Onze-Lieve-Vrouw*..., 39.

PRIEURÉ DU MONT-SAINTE-CATHERINE, À TIRLEMONT

Albae Dominae Thenenses (1267), 't goidshuys van der Witten Susteren van Sinte Katharijnenberge (1526), convent vanden Witte Vrouwen tot Thienen (1549), het godshuys van de Wittevrouwen binnen Thienen (1740), religieuses du couvent de l'ordre de Saint-Augustin, dites Dames blanches au faubourg de Tirlemont (1755), het klooster van St.-Catharinaberg, genaemt Witte Vrouwen binnen Thienen (1787).

SOURCES : Le fonds d'archives du prieuré du Mont-Sainte-Catherine à Tirlemont (1), conservé aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, est fort peu important. Pour les *Archives Ecclésiastiques*, on consultera l'inventaire de A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 365, n^{os} 16140-16140², Bruxelles, 1929. La même remarque vaut pour le fonds de la *Jointe des Amortissements*, dont on verra l'inventaire par Pl. Lefèvre, *Inventaire des archives de la Jointe des Amortissements*, n^o 288, Bruxelles, 1926.

Les Archives de l'Archevêché à Malines, fonds des *Papiers divers, partim Chanoinesses régulières*, conservent quelques documents des XVII^e et XVIII^e siècles : lettres, rapports de visitations et rapports d'élections des prieures. Le *Fonds De Ridder* du même dépôt contient quelques pièces diverses.

Les Archives de la Ville de Tirlemont, série C, n^{os} 2, 10, 11, 144 et 160, conservent des documents des XVI^e et XVIII^e siècles : surtout des quittances. Dans les archives du régime français, n^{os} 91, 92 et 97, nous trouvons quelques documents concernant la suppression et la vente du prieuré comme bien national. Aux Archives de la Ville de Tirlemont encore, on conserve les archives privées d'un ancien archiviste Jean Wauters. Il est l'auteur d'une petite chronique manuscrite, intitulée *Oud Tienen en andere Nota's*, n^o 17. On y trouve toute une série de renseignements sur les dames blanches de Tirlemont, mais les sources, consultées lors de la rédaction, n'ont été qu'incomplètement signalées.

Les documents concernant l'histoire des dames blanches de Tirlemont au moyen âge seraient complètement disparus si nous n'avions pas trouvé de mention pour le XIII^e siècle dans J. Paquay, *Cartulaire de la Collégiale Notre-Dame à Tongres jusqu'au XV^e siècle*, 206, Tongres, 1909 ; et pour le XV^e siècle, dans J. Cuvelier, *Les dénombremens de foyers en Brabant, XIV^e-XVI^e siècles*, 375, Bruxelles, 1912.

Les travaux sont tout aussi fragmentaires que les documents d'archives. Quelques auteurs des XV^e au XVIII^e siècles ont publié de courtes notices sur l'apparition des dames blanches : la plupart reprennent entre eux des données qui sont en outre incomplètes et souvent inexactes. Parmi eux, nous citerons : J.-B. Gramaye, *Thenae et Brabantia ultra Velpam quae olim Hasbaniae pars*, 20, Bruxelles, 1606 ; J. Zunggo, *Historiae generalis et specialis de ordine canonicorum regularium Sancti Augustini prodomus*, II, 10, Ratisbonne, 1745 ; *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, 175, La Haye, 1730,

(1) Prov. de Brabant, cant. de Tirlemont ; diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

cités dans C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 276, La Haye, 1725.

Au cours des XIX^e et XX^e siècles, quelques auteurs signalent dans des monographies d'histoire locale les chanoinesses tirlémontoises. D'aucuns s'intéressent à la légende du vieux Christ qui ornait le mur extérieur du couvent, mais ils n'apportent que peu d'éléments nouveaux à la connaissance de l'histoire des dames blanches. Nous citerons P. Bets, *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont d'après les documents authentiques, la plupart inédits*, II, 152-153, Louvain, 1861 ; J. Darts, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XIII^e, le XIV^e et le XV^e siècles*, 219, Liège, 1891 ; F. De Ridder, *Historiek der straten en openbare plaatsen der stad Tienen*, dans *Hagelandsche Gedenkschriften*, VII, 148-151, Tirlemont, 1913 ; P. de Walhens, *Folklore et légendes de Tirlemont*, dans *Le Folklore brabançon*, 18-24, Bruxelles, 1957-1958 ; E. Dewolfs, *Oostbrabantsche plaatsnamen*, II, Tienen, 54, n^o 244, Louvain, 1941.

L'ouvrage général de S. Axters, *Geschiedenis van de vroomheid in de Nederlanden*, I, *De Vroomheid tot rond het jaar 1300*, 262, Anvers, 1950, et la thèse de A. Simon, *L'Ordre des pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine en Allemagne au XIII^e siècle*, 133, Fribourg, 1918, permettent de situer les dames blanches de Tirlemont dans un ensemble plus général. L'étude de M. P. Coenegracht, *Ontstaan van de Brabantse Witte Vrouwen en hun overgang naar de orde van Sint-Victor*, dans *Ons Geestelijk Erf*, XXXIV, 64-65, Anvers, 1960, traite de l'apparition du couvent au XIII^e siècle, mais insiste tout particulièrement sur l'histoire des constitutions de ces religieuses.

Iconographie : les Archives Générales du Royaume, *Cartes et plans*, n^o 280, conservent un plan de 1798, dressé après la suppression du prieuré par P. J. De Rijcke, « expertiseur des biens nationaux ». C'est un dessin en couleurs à la plume, de 73 cm sur 54. A. Verbouwe, *Iconographie van Vlaamsch Brabant*, V, *Kanton Tienen*, 17, n^o 44, Bruxelles, 1946, mentionne un plan du couvent des dames blanches ; il fut dressé les 9 et 10 juillet 1784 par l'arpenteur Jean Henry de Brie. Ce plan nous est connu par la mention qu'en fait A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Ville de Tirlemont*, 160, Bruxelles, 1874.

Sigillographie : un sceau de 1551 est conservé. Le moulage se trouve aux Archives Générales du Royaume, *Collection sigillographique*, n^o 32869.

* * *

Il y a, en fait, peu à dire sur la fondation du couvent des dames blanches de Tirlemont puisqu'un seul document du XIII^e siècle nous est connu et encore ne s'agit-il que d'une mention dans le testament de l'écolâtre de Tongres, *Reynerus* (1267). Ce chanoine faisait un legs aux dames blanches de Maastricht (1), Tirlemont et Louvain (2).

J.-B. Gramaye donne quelques rares indications : un des trois couvents de chanoinesses régulières de Saint-Augustin, qui existaient à Tirlemont, était celui des dames blanches. Elles furent tout d'abord des pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine. Elles adhérèrent ensuite à la règle de Saint-Victor, plus tard encore à celle de Saint-Augustin. Ces religieuses semblent bien être installées (3) dans la ville depuis 1251. Nous avons l'impression qu'il y a ici confusion en ce qui concerne la règle de Saint-Augustin. Il semble qu'il aurait existé un *Ordo S. Augustini* qui aurait adopté la règle de Saint-Augustin seulement comme règle de vie. Cette dernière se limitait à quelques considérations générales et fut complétée par des constitutions, particulières à chaque Ordre, qui en même temps définissaient le caractère propre à chacun d'eux. C'est ainsi que les pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine et les victorines suivaient toutes deux la règle

(1) Pays-Bas, prov. de Limbourg.

(2) J. PAQUAY, *Cartulaire de la Collégiale Notre-Dame à Tongres jusqu'au XV^e siècle*, 206, Tongres, 1909. — Cfr supra, 1235-1246.

(3) J.B. GRAMAYE, *Thenas et Brabantia ultra Velpam quae olim Hasbania pars*, 20, Bruxelles, 1606.

de Saint-Augustin ; les premières la complétaient par des coutumes qui faisaient d'elles un Ordre voué à la pénitence, tandis que les autres étaient des chanoinesses ayant des coutumes qui mettaient surtout l'accent sur l'*Opus Dei*.

En dépit de ces données fort fragmentaires, nous arrivons à la conclusion que nous avons affaire ici à un cas analogue à celui de Louvain : un couvent, appartenant à l'Ordre de Sainte-Marie-Madeleine (1) et qui demande son adhésion à une autre congrégation religieuse parce que la première ne peut assurer la conduite spirituelle des religieuses ni leur apporter une aide matérielle.

La chronique manuscrite de Jean Wauters (2) s'exprime dans le même sens. Il signale en même temps une *Thiense Kronycken* —, conservée, d'après ses dires, au couvent des frères-mineurs à Louvain, mais introuvable pour nous —, où il est dit que Hugues de Saint-Cher, dominicain et cardinal au titre de Sainte-Sabine, obtint pour les religieuses de Tirlemont, en 1256, la bulle *Religiosam vitam* qui les reconnut comme victorines.

Les sources faisant particulièrement défaut : le chartrier est presque complètement perdu, le cartulaire de même que l'obituaire ou une liste ancienne des prieures manquent, il nous est pratiquement impossible d'établir une liste précise des prieures. Aussi devons-nous nous limiter à une liste fort incomplète dont même la chronologie exacte est difficile à établir.

* * *

ERMELINDIS VAN BRUSSEL est citée comme prieure (3) en 1602. La seconde moitié du XVI^e siècle et les premières années du XVII^e siècle furent une période malheureuse pour nos contrées : les guerres de religion secouèrent notre pays. Durant ce temps, le couvent du Mont-Sainte-Catherine fut à maintes reprises pillé et brûlé : ceci se produisit entre autres en 1580 et 1582. En 1585, Farnèse réussit à reconquérir définitivement les Pays-Bas méridionaux. J. Wauters signale une lettre par laquelle les dames blanches demandaient à Alexandre Farnèse un sauf-conduit. Elles reçurent satisfaction et réussirent ainsi à réunir l'argent nécessaire pour restaurer peu à peu leur prieuré. Quelques années de calme relatif vinrent alors pendant lesquelles la prieure Ermelindis fit restaurer l'église. Le 5 août 1602, le sanctuaire fut consacré par l'archevêque Mathias Hovius.

En 1604, de nouvelles difficultés surgirent : une armée mutinée tenta de prendre la ville, elle n'y réussit pas, mais mit le feu et le couvent des dames blanches, une fois de plus, fut détruit. En 1607, le couvent était restauré et consacré le 22 juillet de la même année.

Les nombreuses vicissitudes du prieuré n'avaient certainement pas contribué à sauvegarder l'ordre, la quiétude et l'observance de la règle : les rapports de visitations en témoignent.

ANNA DE GRAVE, sous-prieure, et huit religieuses dénoncèrent, le 25 septembre 1630, les abus existants (4). Des lettres du 21 juillet 1631 et de 1637 citent toujours Anna De Grave comme sous-prieure, de même que des rapports de visites de 1651, 1653 et 1654. Nous ne trouvons aucune trace d'une prieure déterminée (5). Durant le sous-priorat d'Anna De Grave, le 15 septembre 1650, les dames blanches obtinrent de nouveaux statuts de l'archevêque de

(1) Cfr A. SIMON, *L'Ordre des pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine en Allemagne au XIII^e siècle*, Fribourg, 1918.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TIRLEMONT, *Archives privées de Jean Wauters*, n^o 17, *Oud Tienen en andere Nota's*, 122.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE TIRLEMONT, n^o 17, 128-129.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont*, lettre du 25 septembre 1630.

(5) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont*.

Malines, Jacques Boonen (1). Dans une lettre du 11 octobre 1653, nous trouvons à nouveau (2) une exhortation à une observance plus stricte de la règle et des statuts de 1650. Anna De Grave mourut vraisemblablement en 1656.

OCTAVIA PIERACINI est signalée (3) comme prieure dans des rapports de visites de 1656, 1659 et 1671. Dans le rapport de 1656, nous voyons que personne n'est capable d'assumer la tâche de prieure ; il avait été proposé qu'une religieuse d'un autre couvent fût introduite à Tirlemont comme prieure. Octavia Pieracini —, qui était l'auteur de la plainte, — fut cependant désignée comme prieure et réélue en 1659 et 1671. L'accusation portée subsista quand même (4) : les statuts de 1650 demeurèrent insuffisamment observés (lettre du 4 août 1659).

Octavia Pieracini mourut (5) vers 1672 ou 1673.

CLARA WOLFS est signalée comme prieure, élue par dix religieuses (6). Elle remplit vraisemblablement ces fonctions de 1672-1673 à 1674.

CATHARINA VAN DINANT fut élue (7) le 5 avril 1674. On constate à ce moment un hiatus d'environ quarante ans dans les rapports d'élections.

ADILIA VAN HALLE fut élue pour la première fois (8) le 28 juillet 1713 et réélue le 26 septembre 1716, le 19 octobre 1722, le 8 novembre 1725, le 17 juin 1728. Elle mourut vraisemblablement cette même année 1728. De son priorat, nous n'avons retrouvé aucun fait.

ELISABETH LEEMANS succéda à Adilia van Halle. Elle fut élue pour la première fois (9) le 6 novembre 1728 et régulièrement réélue en 1731, 1734, 1737, 1740, 1743, 1746, 1749, 1752, 1755, 1758, 1761, 1764, 1767, 1771 et 1774. Dans une demande d'amortissement du 5 août 1755, adressée par la prieure à la Jointe des Amortissements, nous voyons que la population du prieuré se composait de vingt-trois personnes et que les revenus du couvent étaient très faibles. Sans l'aide des aumônes et du minerval payé par les élèves de l'école, il aurait été impossible aux religieuses de continuer à subsister (10). C'est ainsi que nous savons que les dames blanches dispensaient l'instruction aux jeunes filles de Tirlemont, mais depuis combien de temps semblable école existait-elle au couvent ? Par l'*Institutum Sancti Victoris*, nous savons que les victorines pouvaient accueillir des jeunes filles qui étaient dirigées par une *magistra scholae* (11). L'*Institutum* nous est connu (12) par une copie de 1510, mais pouvons-nous par là en déduire que les victorines de Tirlemont possédaient déjà au XVI^e siècle une école ?

(1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Statuts et ordonnances.*

(2) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Statuts et ordonnances.*

(3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Rapports de visites.*

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Rapports de visites.*

(5) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Rapports de visites.*

(6) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Election des prieures.*

(7) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Election des prieures.*

(8) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Election des prieures.*

(9) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Election des prieures.*

(10) A.G.R., *Jointe des Amortissements*, n° 288.

(11) M.P. COENGRACHT, *De kloosterbeweging van de Victorinen*, dans *Ons Geestelijk Erf*, XXXVII, 3^e partie, 315, 318, chap. 23, Anvers, 1963.

(12) M.P. COENGRACHT, *De kloosterbeweging van de Victorinen*, dans *Ons Geestelijk Erf*, XXXVII, 229-230.

MARIA-CHRISTINA ROBIETS fut élue (1) le 26 avril 1776 et réélue en 1779.

CONSTANTIA VAN NERIM, élue le 3 février 1780, fut réélue (2) en 1783 et 1786.

En 1782, Joseph II supprima les couvents de religieuses contemplatives et affecta leurs biens au profit de la Caisse de religion. Le couvent du Mont-Sainte-Catherine ne fut pas touché par cette mesure, puisqu'il assurait l'enseignement à des jeunes filles qui résidaient au couvent.

Dans une déclaration de propriétés et de revenus du 17 avril 1787, la prieure Constantia van Nerim se plaignait du coût de la vie et disait que les habitantes du couvent : quinze religieuses professes, une novice et cinq converses, ne pouvaient vivre des revenus. Le total des rentrées s'élevait à 2621 florins, le total des dépenses à 6260 florins. Les religieuses avaient donc un déficit annuel de 3638 florins (3).

GERTRUDIS VAN AUTGAERDEN fut élue (4) le 3 février 1789 et réélue en 1792 et 1795. Elle participa à la débâcle du régime français : le 23 septembre 1797, l'expulsion des religieuses eut lieu (5).

Le couvent fut vendu comme bien national. Un acte du 4 octobre 1802 nous fait connaître le nom du nouveau propriétaire : le citoyen Henri Blyckaerts, marchand (6). En 1930, le domaine fut acheté par la Raffinerie Tirlemontoise.

La dernière dame blanche mourut en 1839. L'image mortuaire nous apprend qu'Anne-Marie Lebegge naquit à Autchard (7), le 5 juillet 1754, et mourut à Tirlemont le 5 septembre 1839 dans sa soixante-cinquième année de profession religieuse (8). Avec elle, disparaissaient, pour toujours, les dames blanches de Tirlemont.

Il subsiste cependant le *Christ des Dames blanches*, exposé au transept de l'église Saint-Germain. J.B. Gramaye dit que depuis très longtemps une statue du Christ était pendue au mur extérieur de la chapelle des dames blanches où il était vénéré par les fidèles (9). Lorsqu'en 1797, le couvent fut supprimé et les religieuses chassées, la vieille statue du Christ fut aussi enlevée et aboutit finalement, en 1802, dans l'église primaire de Saint-Germain à Tirlemont. L'époque à laquelle fut sculpté ce Christ est difficile à déterminer. Il ne s'agit en aucune façon d'un chef-d'œuvre de la sculpture brabançonne : la tête est trop grosse par rapport au corps. A en juger par l'attitude, il s'agit d'une œuvre du XIV^e ou du XV^e siècle. Le *perizonium* pourpre bordé d'un filet d'or, qui enveloppe le corps est d'une époque beaucoup plus tardive.

(1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Election des prieures.*

(2) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Election des prieures.*

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 16149.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Dames blanches de Tirlemont, Election des prieures.*

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE TIRLEMONT, *Régime français, Vente des biens*, n° 91, 230.

(6) ARCHIVES DE LA VILLE DE TIRLEMONT, *Régime français*, reg. 38 B, 22.

(7) Autchard, lieu-dit à Neerheylissem, prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

(8) Geel, prov. d'Anvers, cant. de Mol. — E.H.K. VAN DEN BERGH, *Collection privée d'images mortuaires.*

(9) J.B. GRAMAYE, *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae, Thesae*, 41, Bruxelles, 1608.

PRIEURÉ DE SAINTE-ELISABETH AU MONT-SION, À BRUXELLES

Clooster ende godshuys van Sinte Lysbetten in den berch van Syon (1434), monasterium Beate Elysabeth in Monte Syon (1434), monasterium Sancte Elysabeth in Palude (1465), monastère de Sainte Elyzabeth dou Mont de Syon (fin XV^e siècle), cloître de Saint Ysabeau à la Montaigne de Sion (1590).

SOURCES : La masse la plus importante des archives du prieuré de Sainte-Elisabeth à Bruxelles (1) est conservée aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, où elle occupe les nos 13081 à 13117, 13494 et 20423 à 20425bis des *Archives Ecclésiastiques du Brabant* ; le fonds a été décrit par A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 124-127, 170 et V, 313, Bruxelles, 1929-1930. Le chartrier ayant disparu, les pièces les plus utiles de ce fonds sont : d'abord, les deux cartulaires (2), l'un en six volumes composé dans la seconde moitié du XVI^e siècle (3), l'autre constitué de fragments écrits aux XV^e et XVI^e siècles ; ensuite les deux obituaires, l'un commencé au XV^e et continué jusqu'au XVII^e siècle, l'autre datant du XVI^e siècle et muni d'additions jusqu'au XVIII^e siècle, enfin, les comptes généraux qui vont de 1542 à 1573 et de 1675 à 1753.

On trouvera également aux Archives de la Ville de Bruxelles quelques chartes du XV^e siècle, un cartulaire du XVI^e siècle et un petit cartulaire de la même époque contenant copie des actes de fondation et des privilèges, ainsi qu'un recueil des statuts et ordonnances composé en 1563 et un inventaire des archives du couvent rédigé de 1552 à 1623 (4) : Archives de la Ville de Bruxelles, nos 1358, 1357, 1357 bis, 1356 et 1359.

Par ailleurs, on conserve à la Bibliothèque Royale à Bruxelles trois chartes originales de 1436, 1453 et 1536, un extrait d'un livre de trésorerie de Bruxelles du XV^e siècle, un manuel de la pitancierie du XVII^e siècle, un livre de statuts de la même époque, une concession de pain d'abbaye et un livre aux anniversaires du XVIII^e siècle : B.R., ms 12792 (4506), 13515 (3661), 13516 (4507), 14512, II 2619, D 58, II 2181 et II 2327.

On consultera, enfin, aux Archives de l'Archevêché à Malines, une liasse de documents des XVII^e et XVIII^e siècles, relatifs surtout aux élections des prieures et aux examens des novices ainsi qu'une carte figurative des biens du monastère de 1738.

Quant aux archives des institutions centrales des anciens Pays-Bas conservées aux Archives Générales du Royaume, elles renferment un certain nombre de documents relatifs au couvent du Mont Sion :

(1) Prov. de Brabant, cant. de Bruxelles ; diocèse de Cambrai jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) L'inventaire des archives, rédigé en 1540-1542 et conservé aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13801, n'offre guère d'intérêt car il n'est antérieur que d'une dizaine d'années à la rédaction du premier cartulaire.

(3) E. VAN BRUYSSSEL, *Cartulaire du couvent de Sainte-Elisabeth à Bruxelles*, dans *B.C.R.H.*, 3^e série, III, 121-125, Bruxelles, 1862, donne une description sommaire de ce cartulaire.

(4) Cet inventaire fait suite à celui qui est conservé aux A.G.R., et n'apporte pas plus d'indications utiles que ce dernier.

Conseil privé espagnol, n° 1120, requêtes de la fin du XVI^e et de la fin du XVII^e siècle, d'une importance mineure ; *Papiers d'Etat et d'Audience*, n° 1418 ; *Jointe des amortissements*, n° 326, texte du 10 février 1756 ; *Cartes et Plans*, plan du couvent du 14 juin 1788 ; *Chambre des comptes*, n° 168, f° 101 v°, achat d'une prairie en 1537 et n° 48212-48222 : documents de 1783 à 1788 relatifs à l'administration des biens du couvent après la suppression de celui-ci ; *Caisse de Religion*, nos 71, 191, 377 et 378, états de biens de 1782 et administration en 1783 et 1784 ; *Conseil du gouvernement général*, nos 1395-1397, documents de 1787 à 1789.

D'autres documents qui intéressent le couvent du Mont-Sion sont évidemment conservés dans les archives d'un certain nombre d'institutions ecclésiastiques ou hospitalières bruxelloises mais, sauf si ce n'est par le hasard d'une référence (1), il est impossible actuellement de pouvoir les utiliser.

Parmi les sources narratives brabançonnaises du XV^e siècle, les seules qui, à notre connaissance, donnent quelques informations au sujet du Mont-Sion sont les suivantes : le *Primordiale monasterii Rubeae Vallis*, qui donne la liste des confesseurs du Rouge-Cloître au Mont-Sion dans la seconde moitié du XV^e siècle, et le *Miraculum Sancte Katherine*, qui relate l'acquisition par le couvent en 1479 de reliques de cette sainte, ces deux œuvres étant dues à l'hagiographe Jean Gielemans ; le *Catalogus fratrum Rubeae Vallis*, commencé par le chanoine du Rouge-Cloître Gaspard Ofhuys à la fin du XV^e siècle et continué par d'autres auteurs jusqu'à la fin du XVII^e, lequel complète donc la liste des confesseurs du Mont-Sion jusqu'à cette dernière date. Ces trois ouvrages sont à consulter dans les *Anecdota ex codicibus hagiographicis Johannis Gielemans*, 145-461, passim, Bruxelles, 1895. Quelques passages du *Chronicon Belhlemilicum* de Pierre Ympens consacrés aux origines du Mont-Sion et qui n'offrent guère d'intérêt étant donné leurs inexactitudes (2).

La littérature historique relative au Mont-Sion est extrêmement maigre : chez les auteurs anciens, il n'y a à signaler que quelques lignes dans J. B. Gramaye, *Antiquitatis illustrissimi ducatus Brabantiae. Bruxella*, 7, Bruxelles, 1608 ; dans C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 42, La Haye, 1725 ; et dans *Le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant*, I, 281, La Haye, 1724. En ce qui concerne les auteurs plus récents, on ne peut lire qu'une histoire sommaire du couvent dans A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 566-568, Bruxelles, 1845, ainsi qu'un ouvrage consacré à l'histoire du couvent jusqu'en 1500, par A. Tollebeek, *Een klooster te Brussel onder de invloed der Devotio Moderna. Sint-Elisabeth van de berg Sion (1432-1500)*, dans *Eigen Schoon ende Brabander*, XLII, 241-258, 413-420 ; XLIII, 90-97, 355-375, 484-495, Merchttem, 1959 et 1960.

Sur des questions de détail, on ne peut relever que trois articles : l'un de J. Cuveller, *Une archiviste du XVI^e siècle*, dans *Mélanges Paul Frédéricq*, 295-305, Bruxelles, 1904, où sont étudiés la carrière et les cartulaires de la sœur-archiviste Elisabeth van Elderen ; un autre de J. Van den Gheyn, *Une charte de Sainte-Elisabeth du Mont-Sion à Bruxelles*, dans *Revue des Bibliothèques et des Archives de Belgique*, IV, 315, Bruxelles, 1906, où se trouve signalée l'existence d'une des chartes du Mont-Sion conservées à la Bibliothèque Royale ; le troisième de F. Alvin, *Médaille du couvent de Sainte-Elisabeth à Bruxelles*, dans *Gazette numismatique*, VII, Bruxelles, 1902.

Au point de vue institutionnel, il est important d'observer que, si, à partir de 1453, le Mont-Sion fut déclaré bénéficiaire des privilèges de la Congrégation de Windesheim, il ne fut cependant jamais admis comme une institution faisant organiquement partie du Chapitre de l'Ordre. Voir, sur ce point, E. Persoons, *De Zuidnederlandse kloosters van het kapittel Windesheim*, dans *Archief voor de geschiedenis van de katholieke Kerk in de Nederlanden*, III, 173-189, IV, 350-451, Utrecht, 1961-1962.

Dans l'état actuel des recherches, il est bien difficile d'établir ce que fut l'activité du *scriptorium* du Mont-Sion aux XV^e et XVI^e siècles : les quelques ouvrages que l'on peut lui attribuer pour l'instant sont : une *Hugonis de Sancto Victore expositio regulae sancti Augustini* écrite en 1468 par Catherine Wi-

(1) ARCHIVES DE LA COLLÉGIALE SAINT-MICHEL À BRUXELLES, n° 2133 et ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE BRUXELLES., B 1282.

(2) Cf. A. TOLLEBEEK, *Een klooster te Brussel onder de invloed der Devotio Moderna. Sint-Elisabeth van de berg Sion (1432-1500)*, dans *Eigen schoon ende Brabander* ; XLII, 256-257, Merchttem, 1959. — A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 567, Bruxelles 1845.

gaerts ; un *Sint Augustin. Een bevelinghe totter heiliger Drieuldigheid*, composé en 1549 par Elisabeth van Elderen ; la transcription, par cette même religieuse, d'un cartulaire, d'un fragment d'un autre cartulaire, d'un inventaire et d'un recueil de bulles et privilèges obtenus par le couvent. Sur tout ceci, on verra A. Tollebeek, *Sint-Elisabeth...*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XLIII, 97, et J. Cuvelier, *Une archiviste...*, dans *Mélanges Paul Frédéricq*, 300-301 ; des *Dialogi miraculorum* de Césaire d'Heisterbach écrit par Marguerite de Weduwen en 1574 ; A. Mollinier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque mazarine*, I, 379, Paris, 1885, ainsi qu'un livre de *Sermons* de Nicolas Van Winghe achevé par Catherine Wouters en 1595 (B. R., ms. 516). Peut-être faut-il également compter comme production du Mont-Sion un cérémonial et un antiphonaire des religieuses de Sainte-Elisabeth du XVII^e siècle : cfr J. Denucé, *Catalogue des manuscrits du Musée Plantin-Moretius*, n° 497, Anvers, 1927.

Quant à la sigillographie du Mont-Sion, nous ne pouvons signaler que l'existence de deux sceaux de prieures et de deux sceaux du prieuré : celui de la supérieure Barbe van der Haghen du 20 juillet 1482 : Archives de l'Assistance Publique de Bruxelles, n° 1282, et celui de Marie Borchouts du 6 mars 1589, dont il ne subsiste qu'un fragment : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13099 ; un sceau du couvent du 29 août 1437 : Archives de la collégiale de Saint-Michel à Bruxelles, n° 2133, et un exemplaire sans date : sceau détaché dans la *Collection sigillographique* des A.G.R..

* * *

Avant de retracer l'histoire du couvent du Mont-Sion, il faut faire une remarque préliminaire qui concerne une difficulté assez paradoxale, celle que l'on éprouve à établir la liste des prieures de cette institution pour les XVII^e et XVIII^e siècles. En effet, si l'on arrive assez aisément à proposer une chronologie satisfaisante des prieures du Mont-Sion pour les XV^e et XVI^e siècles grâce aux chartes et aux obituaires, par contre, dès que l'on aborde les siècles suivants, on se trouve fort embarrassé, non seulement pour indiquer les dates extrêmes de chaque priorat, mais, surtout, pour dresser la liste des prieures elles-mêmes. La faute en est, d'une part, à la pauvreté des archives subsistantes du Mont-Sion pour la fin de l'époque moderne et, d'autre part, au fait qu'aucun historien brabançon d'Ancien Régime, comme Sanderus ou Van Gestel, n'a publié une liste des supérieures du couvent qui eût été d'un secours considérable pour l'histoire de cette institution aux périodes espagnole et autrichienne.

Le couvent de chanoinesses régulières du Mont-Sion à Bruxelles tire son origine d'un ermitage de recluses franciscaines situé au Warmoesbroeck, près de la chapelle de Saint-Laurent, au pied de la colline sur laquelle se dressait le Chapitre de Sainte-Gudule. L'histoire de cet ermitage est difficile à retracer : la première mention que nous en connaissons date du 9 janvier 1381, mais le document qui nous en parle indique qu'il était sûrement antérieur et que son occupation par des recluses avait dû être intermittente (1). Par la suite, on retrouve l'ermitage cité dans des actes des 10 juin 1419 et 13 juillet 1422, par lesquels les droits allodiaux de la famille des Hinckaert sur la *chuyse* finirent par être cédés aux occupantes de celle-ci (2) ; dans le même temps, plusieurs donations de rentes ou de biens-fonds situés dans les rues avoisinantes furent faites aux recluses (3) entre 1421 et 1431.

(1) Voir P. LEFÈVRE, *Statuts capitulaires du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles*, dans *B.C.R.H.*, XIX, 165-166, Bruxelles, 1935, qui édite l'acte. — P. LEFÈVRE, *L'organisation ecclésiastique de la ville de Bruxelles au moyen-âge* 119, Louvain, 1942 et A. TOLLEBECK, *Sint-Elisabeth...*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XLII, 413.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 1. — Sur les alleux des Hinckaert au *Warmoesbroeck*, voir P. GODDING, *Seigneurs fonciers bruxellois*, dans *Cahiers bruxellois*, Bruxelles, 1960.

(3) Il s'agit de quelques rentes faisant un total d'une quinzaine de florins — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 159 et A.V.B., n° 1358, f° 78 (12 août 1421) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 33-33v° et 13088, f° 20 (1^{er} décembre 1427) ; 13082, f° 38v° (22 juin 1428), 13088, f° 11v° (12 juin 1431). — et de plusieurs biens-fonds et maisons situés dans l'*Oude Munte* (19 avril et 2 août 1425 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 64, 65v°), rue des Sables

C'est alors que, au début de l'année 1432, une dame, nommée Alix van den Assche, dite de Moortebeek, veuve de Guillaume Bocx, décida de finir ses jours à l'ermitage, faisant aux trois recluses, qui y pratiquaient, de leur propre volonté, la règle de Saint-Augustin, donation d'un bien-fonds et d'une rente de trente-cinq florins, à la condition expresse que le *reclusorium* fût transformé en maison conventuelle (1). C'est ce qui se produisit le 26 mai 1432 — cette date devant donc être considérée comme celle de la fondation effective du couvent (2) — lorsque l'évêque de Cambrai, Jean de Gavre, à la suite de l'intervention de la duchesse Isabelle de Portugal, épouse de Philippe le Bon, procéda à l'érection du *novum monasterium* de l'Ordre de Saint-Augustin en lui accordant des statuts (3).

La teneur de cette charte épiscopale du 26 mai 1432 est suffisamment explicite pour nous permettre d'affirmer que la véritable fondatrice du Mont-Sion fut bien Alice Bocx, et non point la duchesse Isabelle, comme le soutiendront les religieuses elles-mêmes, pour des raisons évidentes de prestige, une dizaine d'années à peine après la fondation de leur couvent (4). Les chanoinesses du Mont-Sion ne se bornèrent d'ailleurs pas à flatter la maison ducale en créant cette légende : au début du XVI^e siècle, elles tentèrent de s'attirer les faveurs de la puissante corporation des orfèvres de Bruxelles, en faisant passer comme fondateur de leur couvent Jacques

(1^{er} décembre 1427 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13082, f^{os} 33-33^v ; 13088, f^o 20) et n^o 13082, f^o 3 : 11 mai 1431, *Cropeelstraat* (11 mai 1431, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13082, f^o 3), rue Saint-Laurent (24 avril 1431, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13082, f^o 3^v) et au *Warmoesbroeck* sans autre précision, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13082, f^o 38^v, 13082, f^o 3^v et 13082, f^o 3 : 22 juin 1428, 24 avril 1431 et 11 mai 1431. La localisation de ces divers biens se fait fort aisément grâce aux plans dressés par P. GODDING, *Le droit foncier à Bruxelles au moyen-âge*, Bruxelles, 1960. — R. LAURENT, *Les limites des paroisses à Bruxelles aux XIV^e et XV^e siècles*, dans *Cahiers bruxellois*, VIII, 226-227, Bruxelles, 1963, et R. LAURENT, *L'acte de 1458 concernant les limites des quartiers à Bruxelles*, dans *Hommage au professeur Paul Bonenfant*, 467-478, Bruxelles, 1965.

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13086, f^o 2 et A.V.B., n^o 1357, f^o 5. — Celle-ci avait déjà fait aux recluses l'une des donations citées ci-dessus, à savoir, le 19 avril 1425, un bien-fonds et deux maisons dans l'*Oude Munte* : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13082, f^o 6. Peut-être peut-on expliquer cette libéralité, ainsi que celle de 1432, par le fait que son fils Henri était chanoine régulier à Groenendaal (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13085, f^o 123) et qu'il orienta le choix de sa mère vers un groupe de femmes pratiquant la règle de Saint-Augustin. — Il convient aussi de lire les quelques lignes qu'A. TOLLEBEEK, *Sint-Elisabeth...*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XLII, 415-416, consacre à la personne d'Alice Bocx.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13086, f^o 2 et A.V.B., n^o 1357, f^o 5. — Il nous faut donc écarter les dates qui furent avancées par la suite. C'est ainsi que P. YMPENS, dans son *Chronicon Bethlemiticum* cité par A. TOLLEBEEK, *Sint-Elisabeth...*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XLII, 256-257, place la fondation du Mont-Sion vers 1439. Plus tard, dans l'introduction aux cartulaires dressés au milieu du XVI^e siècle, il est dit que l'évêque de Cambrai donna son accord à la fondation d'un couvent de chanoinesses de l'Ordre de Saint-Augustin le 17 août 1434. Cette date sera reprise à la fois par J.-B. GRAMAYE, *Bruxella cum suo comitatu*, 7 et C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, I, 42, ainsi que par A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, III, 566.

(3) Parmi ceux-ci, il faut relever que l'évêque de Cambrai plaça en 1432 comme visiteur du couvent le doyen de chrétienté de Bruxelles et un autre curé que le doyen choisirait. C'est peut-être à la lecture de cet article des statuts que A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, III, 566 avancèrent que, le 30 juin 1432, l'évêque de Cambrai avait confié la direction du Mont-Sion au doyen de chrétienté et que ce n'est que le 17 août 1434 seulement que les religieuses auraient adopté la règle de Saint-Augustin. Cette interprétation est erronée puisque dans l'acte de fondation de 1432, il est explicitement question de religieuses pratiquant la règle augustiniennne.

(4) Voir notamment des actes des 22 juin 1440, 29 avril 1451, 24 avril 1462, 17 avril 1516, 24 juin 1541, respectivement dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13086, f^{os} 49, 27, 11, 81, 132^v add. ; 23 décembre 1597, A.G.R., *Conseil privé espagnol*, n^o 1120 ; une notice historique du XVII^e siècle, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13084 *in fine*, et un document de 1791, A. Arch. M., *Mont-Sion*. — Malgré la thèse soutenue par les religieuses à partir de 1440 au moins, il est visible que le rôle de la duchesse de Brabant s'est limité à une intervention auprès de l'évêque de Cambrai. L'itinéraire de la duchesse Isabelle tel que nous le connaissons par le travail de A. LAGRANGE, *Itinéraire d'Isabelle de Portugal*, dans *Annales du comité flamand de France*, XXVII, 9-14, ne s'oppose pas à ce qu'on lui reconnaisse cette démarche en faveur des religieuses du Mont-Sion. — Pour A. TOLLEBEEK, *Sint-Elisabeth...*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XLII, 415, l'idée de transformer l'ermitage en cloître vient vraisemblablement de la duchesse Isabelle qui montrait grand intérêt aux couvents bruxellois et Alice Bocx doit être considérée comme la personne qui donna les possibilités matérielles pour la fondation du monastère.

de Gerines, membre réputé de ce métier au milieu du XV^e siècle, lequel ne fut, en réalité, qu'un bienfaiteur de la Communauté, quelques années après la fondation de celui-ci (1). A cet égard, il faut encore signaler que les religieuses du Mont-Sion au milieu du XVI^e siècle se découvrirent encore une autre fondatrice : il s'agissait, cette fois, de Marguerite van den Bruele, une des trois recluses citées dans l'acte du 26 mai 1432, et à laquelle on attribua la décision de transformer l'ermitage en un couvent (2) dont elle aurait été la première supérieure, ce qui est contredit, comme on le verra, par la chronologie des premières prieures du Mont-Sion.

* * *

BARBE VAN DER BRECT fut incontestablement la première prieure du couvent : d'abord, parce qu'on la trouve mentionnée comme *magistra* (3) — avec son seul prénom — le 3 août 1437, puis, avec son patronyme, les 9 septembre 1443 et 17 juillet 1446 ; ensuite, parce que l'obituaire du Mont-Sion, dans ses parties les plus anciennes qui datent de la seconde moitié du XV^e siècle, indique la prieure suivante comme la deuxième supérieure du couvent (4). Tout permet donc de supposer que Barbe van der Brect devint prieure du Mont-Sion peu de temps après l'acte de constitution du couvent (5) du 26 mai 1432. C'est sous sa direction que fut défini

(1) Jacques de Gérines et sa femme sont cités comme « *fundateurs van desen godshuyse* » à la date du 4 ou 5 juin du calendrier dressé en tête de l'inventaire du couvent du XVI^e siècle : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13081. — Sur la personnalité et l'activité de Jacques de Gérines, voir A. WAUTERS, *Les fondateurs en cuivre à Bruxelles aux XV^e et XVI^e siècles*, dans *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 3^e série, XXX, 632-637, Bruxelles, 1895 ; M. MARTENS, *Bruxelles, capitale*, dans *Bruxelles au XV^e siècle*, 41, Bruxelles, 1953 et A.-M. BONENFANT-FEYTMANS, *L'orfèvrerie bruxelloise au XV^e siècle*, dans *Bruxelles au XV^e siècle*, 67. — Sur la richesse et la puissance des orfèvres en général à cette époque, voir A.-M. BONENFANT-FEYTMANS, *La corporation des orfèvres de Bruxelles au moyen-âge*, dans *B.C.R.H.*, CXV, 85-121, Bruxelles, 1935. — D'après l'introduction aux cartulaires du XVI^e siècle, ce serait Jacques de Gérines qui, le 28 juin 1432, aurait posé la première pierre des nouvelles constructions monastiques du Mont-Sion ; plusieurs historiens ont suivi cette tradition dont A. WAUTERS, *Les fondateurs en cuivre...*, dans *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 3^e série, XXX, 632 et M. MARTENS, *Bruxelles, capitale*, dans *Bruxelles au XV^e siècle*, p. 47. — Il aurait fait entrer trois de ses filles dans ce couvent : voir un document daté erronément du 8 août 1416 où il est question de deux filles de Jacques de Gérines, Péronne et Marguerite toutes deux religieuses au Mont-Sion : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 20425bis, et une notice du XVII^e siècle additionnelle au cartulaire n° 13084 des *Arch. Eccl. Brab.* qui parle de la religieuse Elisabeth, fille de Gérines. Pour sa part, A. WAUTERS, *Les fondateurs en cuivre...*, dans *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 3^e série, XXX, paraît tout ignorer de l'existence d'une descendance féminine de Jacques de Gérines. — Ce serait peut-être la raison pour laquelle, cet orfèvre fit — outre les donations de douze bonniers de terre et un bois à Erps les 28 avril et 16 octobre 1434 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f°s 19^v et 217, — un don important au Mont-Sion, le 14 novembre 1441, à savoir un héritage avec seize maisons dans l'*Oude Munte*. — Sur le rôle de Jacques de Gérines au Mont-Sion et sur la descendance féminine de celui-ci, voir également A. TOLLEBEEK, *Sint-Elisabeth...*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XLII, 416 et XLIII, 96.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 13^v. — Les cartulaires et inventaire du XVI^e siècle, dans leurs introductions la considèrent comme première supérieure du couvent, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 13081 et 13082, alors que, d'après les textes contemporains, la deuxième prieure s'appelait Alix et que les renseignements fournis par les chartes nous obligent à placer avant cette dernière une prieure dont le prénom était Barbe et qui dût forcément être la première supérieure du Mont-Sion. — Si A. TOLLEBEEK, *Sint-Elisabeth...*, dans *Eigen schoon en de Brabander* XLII, 413-414, ne place pas la recluse Marguerite vanden Bruele parmi les personnes susceptibles d'avoir fondé le couvent, elle note cependant que cette dernière transforma, selon le vœu d'Isabelle de Portugal, l'ermitage en cloître fermé vers 1430. Mais si elle n'en fait pas la première supérieure du Mont-Sion, elle considère qu'on ne connaît pas de noms de prieure jusqu'en 1454. (Cf. A. TOLLEBEEK, *Een klooster te Brussel onder de invloed der Devotio Moderna...*, *Sint-Elisabeth van de berg Sion*, 126, mémoire de licence, Louvain, 1956, qui donne dans ses annexes une liste des prieures du couvent.)

(3) Respectivement aux ARCHIVES DE LA COLLÉGIALE SAINT-MICHEL À BRUXELLES, n° 2133, et aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f°s 117 et 120.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 31^v.

(5) A la fondation du couvent, le 26 mai 1432, le Mont-Sion ne comprenait que trois religieuses : Marguerite van den Bruele, Anne Stoppers et Barbe van der Haghen. Alice Bocx vint s'ajouter à celles-ci à cette dernière date. Mais le couvent ne sera véritablement constitué que lorsque la Communauté aura atteint le nombre de douze religieuses. Ce chiffre est attesté au 9 décembre 1436 : B.R., ms. 12792 et confirmé en août de l'année suivante : ARCHIVES DE LA COLLÉGIALE SAINT-MICHEL À BRUXELLES, n° 2133.

le statut spirituel de la Communauté : le 9 décembre 1436, l'évêque de Cambrai désigna comme visiteur du couvent le prieur de Groenendaal et fixa le nombre des religieuses à quarante au plus et celui des converses à un maximum de dix (1) ; le 18 janvier 1444, le pape Eugène IV confirma l'une de ces dispositions, en accordant que les visiteurs du Mont-Sion seraient choisis dans un Chapitre de la région (2). La même prieure réussit à régler, par accord avec le Chapitre de Sainte-Gudule le 3 août 1437, les problèmes posés sur le plan paroissial par l'érection du couvent (3), ce dernier ayant quelques années plus tôt, obtenu de l'évêque de Cambrai concession d'indulgences spéciales en faveur des donateurs et des pèlerins du *monasterium de novo erectum et institutum* (4). Selon les éléments d'une tradition tardive (5), le couvent aurait été constitué de bâtiments construits autour de l'ancienne *cluyse*, la première pierre en étant posée le 28 juin 1432 et l'église consacrée le 28 octobre 1447 ; mais tout ce que l'on sait par les textes strictement contemporains c'est qu'en août 1437 les religieuses avaient réparé l'ancien ermitage et acquis divers biens-fonds et maisons autour de celui-ci (6). Le succès de la fondation semble d'ailleurs avoir été rapide puisque, de douze religieuses qu'elles étaient en 1437, elles étaient déjà au nombre de trente et une (7) en 1443. C'est toujours sous la prieure van der Brect que le couvent obtint, le 22 juin 1440, un privilège important, de la part du magistrat de Bruxelles, à l'intervention de la duchesse Isabelle, lui permettant de brasser sans accise pour les besoins de la Communauté (8). C'est aussi la première supérieure du prieuré qui vit se constituer rapidement un patrimoine foncier et un ensemble de revenus assez importants : on peut ainsi dénombrer une dizaine de donations rapportant au couvent une vingtaine de maisons, toutes dans le voisinage du prieuré (9), ainsi que des terres à Bruxelles, Erps, Liedekerke, Haacht et Melsbroek (10)

(1) B.R., ms. 12792, charte originale. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 4 et A.V.B., n° 1357, f° 15 : copies. — J. VAN DEN GHEYN signale l'existence de cet original à la Bibliothèque Royale dans l'article intitulé *Une charte de Sainte-Elisabeth du Mont-Sion à Bruxelles*, dans *Revue des Bibliothèques et des Archives de Belgique*, IV, 315, Bruxelles, 1906. — Pour A. TOLLEBEEK, *Sint-Elisabeth...*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XLIII, 357, c'est à partir de cette date que le couvent jouit des privilèges du Chapitre de Windesheim puisque le prieuré de Groenendaal dont il dépend dorénavant y est rattaché depuis 1412. Il faut toutefois remarquer qu'en 1436 le Mont-Sion est toujours placé sous la juridiction ordinaire de l'évêque de Cambrai et que ce n'est qu'en 1453 que le pape Nicolas V concède aux religieuses les privilèges de Windesheim en les exemptant de toute dépendance vis-à-vis de l'évêché.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 10 et A.V.B., n° 1357, f° 25.

(3) L'original, muni du sceau du couvent, est conservé dans les ARCHIVES DE LA COLLÉGIALE SAINT-MICHEL À BRUXELLES, n° 2133 et les copies aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 5, aux A.V.B., n° 1357, f° 15 et aux A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 24^v.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13082 (introduction), 13081, f° 78^v et 13086, f° 46^v. — La date du 28 juin 1432 fut reprise par J.-B. GRAMAYE, *Antiquitates...*, 7, et plus tard par M. MARTENS, *Bruxelles, capitale...*, dans *Bruxelles au XV^e siècle*, 47.

(6) ARCHIVES DE LA COLLÉGIALE SAINT-MICHEL À BRUXELLES, n° 2133.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 117.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 49. — Les cartulaires, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082 et A.V.B., n° 1358, f° 68, donnent la date du 22 juin 1441.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13082, f° 36^v (un bien-fonds au *Warmoesbroeck*, le 22 janvier 1435) ; 13082, f° 70^v et 13088, f° 11^v (un demi bien-fonds et deux maisons à l'*Orsendalpoel*, le 10 juin 1439) ; 13082, f° 2 (un bien-fonds et une maison à Bruxelles, le 13 mai 1441) ; 13083, f° 66 et 13088, f° 1 (une maison à Bruxelles, le 21 octobre 1441) ; 13082, f° 69 (un bien-fonds et seize maisons dans l'*Oude Munte*, le 14 novembre 1441) ; 13088, f° 13 (un demi bien-fonds et une maison rue du Mont, le 12 juin 1442).

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13083, f° 28 (25 avril 1434) ; 13083, f° 19^v (28 avril 1434) ; 13083, f° 27 et 217^v (16 octobre 1434) ; 13083, f° 66 et 13088, f° 1 (21 octobre 1441) ; 13082, f° 205 et 13088, f° 37, 17 janvier 1444) ; 13082, f° 1^v (1^{er} mars 1445) et A.V.B., n° 1358, f° 49^v (12 juin 1446). — A ces donations, il faut ajouter celle d'un demi étal à la halle aux viandes : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 12. — Erps, prov. de Brabant, cant. de Louvain ; Liedekerke, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Haacht, prov. de Brabant, cant. de Haacht ; Melsbroek, prov. de Brabant, cant. de Vilvorde).

entre 1434 et 1446 et, pendant la même période, les religieuses reçurent au moins une quinzaine de rentes, d'un montant global d'environ cent florins, sur des biens à Bruxelles, Evere, Schaerbeek et Melsbroek (1), ces rentes leur permettant, ainsi que quelques dons en argent (2), d'acquérir quelques biens comme des terres à Lennik-Saint-Quentin ou des rentes sur les villes de Malines et de Vilvorde (3).

ALIX ne nous est connue comme deuxième prieure du Mont-Sion que par une seule mention, mais celle-ci est contemporaine : elle est citée dans le nécrologe du couvent à la date du 14 novembre 1461, qui est celle de l'obit de sa mère Élisabeth Baken (4). Cette indication chronologique n'est pas contredite par le fait que la prieure précédente est citée pour la dernière fois le 17 juillet 1446 et la suivante dès le 3 janvier 1455 et, de la sorte, on peut croire qu'Alix fut bien la deuxième prieure pendant sept ou huit ans aux environs de 1450.

C'est donc de son priorat que doivent dater un certain nombre de mesures d'ordre spirituel extrêmement importantes pour le couvent : d'abord, la désignation le 10 février 1450 par l'évêque de Cambrai du prieur du Rouge-Cloître comme second visiteur de la Communauté (5) ; ensuite, l'assentiment du pape Nicolas V, accordé le 31 janvier 1452, pour que le Mont-Sion soit placé sous la dépendance des couvents de chanoines de Groenendaal et du Rouge-Cloître et bénéficie des privilèges accordés aux institutions affiliées à la Congrégation de Windesheim, bien que le Mont-Sion ne fasse pas organiquement partie de ce Chapitre (6). On peut encore signaler, à ce même point de vue, que le 29 avril 1451, l'archevêque de Reims accorda des indulgences aux pèlerins qui viendraient visiter le prieuré (7). En ce qui concerne le temporel, la documentation de cette époque est assez maigre : on peut relever quelques donations de biens-fonds à Bruxelles et de terres et de bois à Schaerbeek (8), l'achat par le prieuré d'une terre à Voorde (9), la cession à bail par celui-ci d'une ferme qu'il possédait à Vlezenbeek (10).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 13082, f^o 190 (28 août 1434) ; 13088, f^o 31 (28 août 1434) ; 13082, f^o 68v^o (17 novembre 1434) ; 13085, f^o 130 (22 novembre 1434) ; 13085, f^o 123 et n^o 13088, f^o 26v^o (22 novembre 1434) ; 13088, f^o 12v^o et A.V.B. n^o 1358, f^o 63 (3 juin 1435) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 13085, f^o 125 et 13088, f^o 26 (10 juin 1435) ; 13083, f^o 139v^o (15 février 1436) ; 13084, f^o 164v^o et n^o 13088, f^o 23 (16 octobre 1438) ; 13082, f^o 27 (13 mai 1441) ; 13082, f^{os} 60v^o-61v^o (17 mai 1441) ; 13083, f^o 52v^o (17 mai 1441) ; 13082, f^o 27v^o (9 novembre 1441) ; 13085, f^{os} 96v^o et 98 (6 octobre 1443) ; 13088, f^o 10 (16 juillet 1446) ; 13088, 120 (17 juillet 1446). — A propos des rentes du couvent à cette époque, on peut consulter une table des quittances conservées aux A.V.B., n^o 1357bis, add. *infine*. — Evere, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeek ; Schaerbeek, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeek ; Melsbroek, prov. de Brabant, cant. de Vilvorde.

(2) Notamment aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13088, f^o 117 (9 septembre 1443).

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13083, f^{os} 64-65 et A.V.B., n^o 1358, f^o 46 (1^{er} septembre 1435) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 13088, f^o 26 (8 novembre 1435) ; 13085, f^o 82 et 13088 f^o 38 (2 août 1442). — Lennik-Saint-Quentin, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13089, f^o 31v^o : « *Alyet die tweeste priorinne domus hujus* ».

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13086, f^o 8 et A.V.B., n^o 1357, f^o 19v^o. — Grâce aux œuvres de Jean Gielemans et Gaspard Ofhuys éditées dans les *Ancedota ex codicibus hagiographicis Johannis Gielemans*, 145-303, Bruxelles, 1895, on peut établir la liste des confesseurs du Rouge-Cloître qui se sont succédé au Mont-Sion entre le XV^e et le XVII^e siècle.

(6) B.R., ms. 13515 (original) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13086, f^o 9 ; A.V.B., n^o 1357, f^o 21 (copies) et l'analyse qu'en donne J. PAQUAY, *Kerkelijke Privilegien verleend aan het capittel van Windesheim*, 50, n^o 110, Lummen, 1934. — Voir à ce sujet, A. TOLLEBECK, *Sint-Elisabeth...*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XLIII, 357-362.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13086, f^o 27.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 13082, f^o 400 (un bien-fonds près de l'Orsendal, le 21 avril 1448) ; 13082, f^o 17 et 13088, f^o 21v^o (un bien-fonds et une maison rue des Sables, le 30 juillet 1452) ; 13082, f^o 23 (un bien-fonds au vignoble de la *Quakolstraat*, le 12 novembre 1452) ; 20559 (un demi bonnier de terre à Asse, le 7 août 1447) ; 13088, f^o 25v^o (un bonnier de terre à Schaerbeek, le 4 septembre 1448) ; 13082, f^o 172 (un bonnier de bois à Schaerbeek, le 5 septembre 1448). — Asse, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13083, f^{os} 51 et 51v^o (1452). — Voorde, prov. de Flandre orientale, cant. de Grammont.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13084, f^o 135 (13 octobre 1448). — Vlezenbeek, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin.

CATHERINE GIELEMANS, qui était la sœur du célèbre hagiographe brabançon Jean Gielemans, chanoine au Rouge-Cloître (1), et qui est citée comme religieuse (2) au Mont-Sion dans un acte du 9 septembre 1443, fut la troisième prieure du couvent pendant quelques années aux environs de 1455. Elle est citée comme supérieure du prieuré (3) à de nombreuses reprises entre le 3 janvier 1455 et le 17 décembre 1457, mais elle dut abdiquer fort tôt après cette dernière date — en tout cas, avant le 12 avril 1459, moment où l'on voit apparaître la prieure suivante — pour redevenir simple religieuse (4) et mourir (5) finalement le 29 avril 1490. Pendant ces années, le patrimoine du couvent continue de s'agrandir par des donations portant sur quelques biens-fonds et maisons à Bruxelles et une terre à Melsbroek (6) ainsi que par la cession de quelques rentes sur des biens à Tielt, Keerbergen, Melsbroek, Kraainem ou Cureghem (7). A ces revenus nouveaux s'ajoutent des donations en argent (8), ce qui permet aux religieuses d'acheter des rentes à Bruxelles, ainsi que des terres à Voorde et à Borchtlombeek (9). Toutefois, le prieuré connut quelques moments difficiles à cette même époque, car on le voit vendre à cause des difficultés matérielles et financières quelques rentes et biens, comme dix bonniers de terres à Strijtem (10).

BARBE VAN DER HAGHEN, qui est citée nommément comme quatrième prieure dans l'obituaire du XV^e siècle (11) et que l'on trouve mentionnée comme religieuse (12) le 9 septembre 1443, apparaît comme supérieure (13) à plusieurs reprises dans des chartes qui se situent entre le 12 avril 1459 et le 19 avril 1464. Elle abdiqua à un moment impossible à préciser — en tout cas, avant le 20 juin 1468 date de la première mention de la prieure suivante — pour mourir (14)

(1) Cfr Johannes GIELEMANS, *Anecdota...*, 187.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 117. — On la rencontre encore comme moniale au cours de cette même année 1443 : A.V.B., n° 1357bis, add.

(3) Chartes des 3 janvier, 15 août, 24 octobre, 16 décembre 1455, 13 avril, 8 et 15 mai, 4 et 12 juin, 16 août, 23 novembre 1456, 26 janvier, 23 avril, 4 mai, 14 octobre, 17 décembre 1457 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 122-127. — Voir également A. TOLLEBEEK, *Sint-Elisabeth...*, 126, mémoire de licence à l'Université de Louvain, qui cite Catherine Gielemans comme troisième prieure entre 1454 et 1457.

(4) On la rencontre avec ce seul titre le 7 juin 1470 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 186v° ; 13088, f° 28 et A.V.B., n° 1358, f° 44v°, lors d'un partage de biens entre divers membres de la famille Gielemans.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 11 et 13090, f° 10v°, ce dernier n'indiquant que le mois du décès.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 10v° et 13088, f° 18 (rue des Sables : 8 décembre 1455) ; 13082, f° 73 et 13088, 21 (au *Warmoesbroek* : 18 mai 1457) ; 13082, f° 10 et 13088, f° 19 (rue des Sables et au *Warmoesbroek* : 5 décembre 1457) ; 13084, *in fine* (Bruxelles : 1458) ; 13083, f° 141 et 13088, f° 33v° (onze journaux de terre à Melsbroek : 12 juin 1456).

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 122 (3 janvier 1455) ; 13085, f° 95 et A.V.B., n° 1358, f° 30 et 64v° (22 juillet 1455) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 122v° (13 avril 1456) ; 13088, f° 41 (21 juillet 1456) ; 13088, f° 33 (28 février 1457) ; 13088, f° 125v° (4 mai 1457). — Tielt, prov. de Brabant, cant. d'Aarschot ; Keerbergen, prov. de Brabant, cant. de Haacht ; Kraainem, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode ; Cureghem, lieu-dit à Anderlecht, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 127 (14 octobre 1457) ; 13084, f° 208v° (20 avril 1458).

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 122v° (24 décembre 1455) ; 13083, f° 79 (11 juillet 1455) ; 13083, f° 89-89v° (10 et 20 février 1456). — Borchtlombeek, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Ruentin.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 124 (12 juin 1456), 125 et 127 (25 avril 1457), 126 (17 décembre 1457). — Strijtem, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 18.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 117.

(13) Il s'agit de documents des 12 avril 1459 : 14 et 31 décembre 1459, 2 janvier 1460 et juin 1462, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 126v°, 127v° ; 20 juillet 1463 : A.A.P.B., B. 1282, muni du sceau de la prieure ; 16 septembre 1463 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 128, et 19 avril 1464, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 209. — Voir également A. TOLLEBEEK, *Sint-Elisabeth...*, 126, mémoire de licence à l'Université de Louvain, qui la cite comme quatrième prieure entre 1459 et 1465.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 18 et 13090, f° 19v°.

le 3 juillet 1472. A cette époque, le couvent semble être en pleine expansion car on cite pour 1462 le chiffre de soixante religieuses (1) et celles-ci, encouragées par la duchesse Isabelle et le pape Pie II, tentèrent de se faire admettre effectivement au sein de la Congrégation de Windesheim. Mais, malgré une lettre pontificale du 24 avril 1462 qui leur était favorable, leur ambition ne se réalisa jamais (2). Comme autre événement mémorable au point de vue spirituel, il faut encore signaler la conclusion d'une Confraternité avec les clarisses urbanistes de Bruxelles (3) en 1464. Pour ce qui est du temporel le couvent s'enrichit encore par quelques donations de rentes sur des biens à Bruxelles, Londerzeel et Grammont pour un montant total d'environ quatre-vingts florins (4) ; les donations de biens fonciers se sont faites rares — une maison à Malines ainsi qu'un bien-fonds et quatre maisons à Bruxelles (5) — les autres documents étant relatifs à un achat de rente sur des biens à Grammont (6) et à des accensements de maisons à Bruxelles ainsi qu'à des affermages de terres à Tourneppe (7).

ELISABETH MEYFROETS apparaît comme prieure (8) pour la première fois dans une charte du 20 juin 1468 ; elle est encore citée dans un acte (9) du 8 février 1470 et tout indique qu'elle dut mourir dans le courant du mois de mars de cette même année (10). Sous son priorat, qui fut donc assez bref — puisqu'il ne dura pas plus de cinq ans au maximum — on constate que le Mont-Sion continue à recevoir quelques rentes et biens par donations (11) et à acheter l'une ou l'autre rente (12). Ce qu'il convient surtout de porter à l'actif de cette prieure, c'est d'avoir obtenu, en 1466, gain de cause contre les voisins du couvent au sujet de l'entretien du ruisseau qui le traversait (13) et, en 1468, d'avoir reçu, du magistrat de Bruxelles, avec l'appui de la duchesse Isabelle, l'autorisation d'utiliser l'eau de l'Orsendal (14). Il faut encore signaler que, pendant cette même période, le prieuré conclut une association spirituelle avec les carmélites de Liège (15).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 11 et A.V.B., n° 1357, f° 27.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 11 et A.V.B., n° 1357, f° 27. — Cet acte est relevé par G. BROM, *Archivalia in Italië*, I, 71, n° 193, La Haye, 1908 d'après les ARCHIVES VATICANES, *Reg. vat.*, 506, f° 325 et, par J. PAQUAY, *Kerkelijke privilegiën*, 24, n° 30. — Voir à ce sujet, A. TOLLEBEEK, *Sint-Elisabeth...*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XLIII, 361.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086 f° 34v° (24 mai 1464).

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 3 et 13088, f° 14 (9 avril 1459) ; 13088, f° 126v° (24 avril 1459) ; 13088, f° 41v° (5 mai 1461) ; 13085, f° 5v° et 9v° ; 13088, f° 15 (12 novembre 1461) ; 13085, f° 87v° (16 janvier 1462) ; 13088, f° 127v° (juin 1462) ; 13085, f° 8v° (18 décembre 1462) ; 13088, f° 11 (26 février 1465). — Londerzeel, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 128 (16 septembre 1463) ; 13084, f° 209v° (28 mars 1465).

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 90 (7 novembre 1464).

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 22 et 13088, f° 21 (24 octobre 1464) ; 13088, f° 24 (8 octobre 1464) ; 13083, f° 137 et 13088, f° 32 (18 août 1464). — Tourneppe, prov. de Brabant, cant. de Hal.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 33v° ; elle porte, dans ce document, le patronyme de « Chidien ». — Un cartulaire du XV^e siècle la mentionne au 17 mars 1453 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 119v° ; sans doute s'agit-il là d'une erreur de copiste.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 90v°.

(10) L'obituaire la cite, en effet, au mois de mars (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 7v°) et la prieure qui lui succède apparaît à partir du 29 avril 1470.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 46 (une rente sur un bien-fonds rue des Sables, le 30 avril 1469) ; 13085, f° 12v° (une rente sur la ville de Bruxelles, le 12 août 1469) ; 13083, f° 23v° (une terre à Kwerps, le 28 juillet 1467) ; 13088, f° 20 et 13082, f° 47 (un bien-fonds et une maison, rue des Sables, le 8 août 1469).

(12) Notamment une rente de deux livres sur la ville de Grammont pour une somme de trente-six livres, le 8 février 1470 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 90v°.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 49v° ; A.V.B., n° 1357bis, f° 14v° et B.R., ms. 14512, f° 114.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 40v°.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 33v° : 20 juin 1468.

CATHERINE VAN YSSCHE, qui est citée comme religieuse (1) le 9 septembre 1443, devint sixième prieure du Mont-Sion au début de l'année 1470, entre le 8 février et le 29 avril (2). On la rencontre ensuite dans de nombreux documents (3) jusqu'au 9 juillet 1487 et l'obituaire contemporain indique son décès (4) au 11 juin 1496. Les trois décennies pendant lesquelles elle administra le Mont-Sion peuvent se définir comme une période de stabilité : on sait, en effet, que, en 1496, la population du couvent s'élevait à soixante-trois religieuses — quarante professes, dix-neuf novices et quatre converses (5) — chiffre assez semblable à celui de 1462 ; par ailleurs, le temporel s'augmente de trente-cinq donations de rentes sur des biens à Bruxelles, Schaerbeek, Overijse, Londerzeel et Middelburg (6) ainsi que de diverses possessions foncières comme un vignoble à Molenbeek, des maisons à Bruxelles, des terres à Bruxelles, Wezembeek, Schaerbeek, Capelle-Saint-Ulric, Molenbeek, Oudenaken et Erps (7). D'autre part, on sait que les religieuses agrandissent leur couvent (8) et qu'elles pratiquent une politique d'équilibre

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 117.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 92v°.

(3) Il s'agit d'actes des 17 juin 1471 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 143v°), 22 juin 1472, 23 octobre 1473, 3 juin 1475, 13 décembre 1475, 18 décembre 1475, 16 mars 1476 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f°s 120v°, 128v°, 133 et 133v°, 129 ; 1^{er} juin 1476, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 20423, 15 novembre 1478, n° 13088 ; 21 avril 1479, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f°s 129v° ; 131, 132, 132v°, 94v° et 130v° ; 5 janvier 1480, 10 mai 1480, 4 juin 1480, 5 octobre 1480, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 36v° et J. GIELEMANS, *Anecdota...*, 461). 1^{er} février 1482 (A.V.B., *chartrier*), A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 20424 ; 13093 ; 13082, f° 14 : 24 mai 1482, 5 septembre 1482 et 9 juillet 1487.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, 13089, f° 16.

(5) Cfr J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant*, 249, Bruxelles, 1912.

(6) Voir des actes aux A.G.R., des 17 juin 1471 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 143v°), 13 janvier 1473 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 5v°), 4 novembre 1473 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 42v°), 28 novembre 1475 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 189v°), 13 décembre 1475 (B.R., n° 13516 et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 133 v°), 23 décembre 1475 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 190), 17 février 1476 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 80v°), 8 juin 1476 (A.V.B., n° 1358, f° 28 et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 191), 15 novembre 1478 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 129v°), 25 novembre 1478 (A.V.B., n° 1358, f° 41 et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 203v°), 25 novembre 1478 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, 154), 25 novembre 1478 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, 144v° et A.V.B., n° 1358, 7), 5 janvier 1480 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 121), 6 janvier 1480 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 191v°), 10 mai 1480 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 132), 21 juin 1480 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 196), 29 septembre 1480 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 204v°), 10 octobre 1480 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 27), 21 et 27 avril 1481 (A.V.B., n° 1358, f° 61 et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 146v°), 20 mai 1483 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 187), 26 octobre 1484 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 82v°), 27 novembre 1486 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 102), 9 septembre 1489 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 117), 8 mars 1490 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 172), 15 novembre 1491 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 206v° et A.V.B., n° 1358, f° 5), 4 mai 1492 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083) f° 102v° et A.V.B., n° 1359, f° 10v°), 4 février 1495 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 166v°), 8 février 1498 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 198), 6 mai 1498 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 69v°), 2 janvier 1499 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 137), 3 janvier 1499 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f° 125), 17 février 1500 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 1) et 14 février 1501 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 28). — Overijse, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles ; Middelburg Pays-Bas, prov. de Zélande.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 13088, f° 32 v° et 13082, f° 11v° (un bien-fonds et une maison rue des Sables, le 12 janvier 1473) ; 13088, f° 5v° (un bien-fonds et une maison près de l'église de la Chapelle, le 13 janvier 1473) ; 13084, f° 113v° (biens à Wezembeek, le 23 août 1474) ; 13082, f° 80 (un jardin au *Warmoesbroeck*, le 5 mai 1475) ; 13082 f° 154 (un bien à Schaerbeek, le 25 novembre 1478) ; A.V.B., n° 1359 (des biens ainsi qu'une maison à Oudenaken, le 20 janvier 1479) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 13084, f° 77 (des biens à Capelle-Saint-Ulric, le 14 mai 1479) ; 13083, f° 188v° (une terre à Molenbeek, le 27 février 1483) ; 13083, f° 290 (une terre à Erps, le 26 juin 1484) ; 13084, f° 119 (biens à Wezembeek, le 8 août 1487) ; 13084, *in fine* (une maison rue des Sables en 1487), 13082, f° 117 (un bien-fonds dans la *Stoefstraat*, le 9 avril 1489) ; 13083, f° 173v° (un vignoble à Molenbeek, d'une valeur de deux mille florins, le 5 octobre 1489) ; 13082, f° 110 (un bien-fonds au *Warmoesbroeck*, le 9 avril 1491). — Wezembeek, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode ; Capelle-Saint-Ulric, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Molenbeek, prov. de Brabant, cant. de Molenbeek ; Oudenaken, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 14v°.

financier en achetant quelques biens et une cinquantaine de florins de rentes (1), tout en en vendant d'autres pour une somme équivalente (2). Il faut encore ajouter que Catherine van Yssche s'appliqua à défendre les droits du Mont-Sion en maintes circonstances (3), tenta de faire rédiger un premier cartulaire du couvent (4) en 1474 et se procura, en 1479, des reliques de sainte Catherine (5).

MARIE OFHUYS, qui est citée expressément comme septième prieure dans l'obituaire contemporain, apparaît comme religieuse (6) le 26 mars 1495 et, bien qu'elle ait dû succéder à la précédente dès le mois de juin 1496, on ne la rencontre mentionnée avec son titre (7) qu'à partir du 12 juin 1502 et ce (8) jusqu'au 20 avril 1524. L'obituaire indique son décès (9) au 2 juin 1530 mais elle avait sûrement abdiqué avant cette date, puisque la prieure suivante est citée dès le 25 février de cette même année 1530 (10). L'époque de Marie Ofhuys semble avoir été surtout marquée par des difficultés d'ordre financier. D'abord, en ce qui concerne des rentes que le couvent avait sur les villes de Grammont et Tirlemont et dont le paiement restait en souffrance : en 1511, Marie Ofhuys est contrainte de consentir à l'extinction des arrérages de Grammont contre une somme de deux cents florins (11) et, la même année, elle se voit obligée d'accepter une transaction défavorable pour le couvent avec la ville de Tirlemont (12). Ensuite, en 1516, à propos des taxes imposées par la législation ducale sur les acquêts : le prieuré était tenu de verser la somme de quatre cents livres et Marie Ofhuys réussit à n'en payer que la moitié, en invoquant le nombre élevé des religieuses — elles sont près de quatre-vingt — ainsi que les dégâts causés par des incendies et le fait que le couvent ne parvenait pas à se faire verser des arrérages de rentes par la ville de Bruxelles, arriérés qui s'élevaient à deux mille livres (13). Cependant, malgré les arguments avancés en cette occasion par la prieure, on constate que, au cours des quarante dernières années, le couvent avait acquis de nombreuses rentes dans une vingtaine

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13083, f° 26 (une terre à Erps, le 2 avril 1474) ; 13082, f° 125 (trois biens-fonds et maisons à Schaarbeek, en 1490) ; 13085, f° 92v° (29 avril 1470) ; 13088, f° 130 (29 novembre 1478) ; 13084, f° 63 (12 juin 1480) ; 13084, f° 63 (21 juillet 1480) et 13085, f° 31 (15 septembre 1481).

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13088, f° 128v° (23 octobre 1473) ; 13088, f° 133 (11 septembre 1475) ; 13088, f° 133 (13 décembre 1475) ; 13088, f° 133v° (13 décembre 1475) ; 13088, f° 129 (18 décembre 1475) ; 13088, f° 129 (16 mars 1476) ; 13088, f° 129 (18 avril 1478) ; 13088, f° 130 (20 janvier 1479) ; 13088, f° 131v° (16 février 1480) ; 13088, f° 131v° (23 février 1480) ; 13088, f° 132 (13 mars 1480) ; 13088, f° 132v° (4 juin 1480) ; A.V.B., *chartrier* (1^{er} février 1482).

(3) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13086, f° 52 (15 novembre 1471), 13086, f° 51 (8 juillet 1478) et 13083, f° 175 (10 août 1494).

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 1-50.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 36v° et J. GIELEMANS, *Anecdota...*, *Miraculum Sancte Katharinae*, 461.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 100. — Elle est encore mentionnée avec le titre de moniale le 8 février 1498 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 112 et d'un passage du *Catalogus fratrum Rubens Vallis*, édité dans Johannes GIELEMANS, *Anecdota...*, 244, on peut déduire qu'elle était déjà religieuse au Mont-Sion en 1494.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 34.

(8) Voir des documents des 10 septembre 1505 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 121), 17 juillet 1507 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 97v°), 13 mai 1511 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 116v°), 22 septembre 1511 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 94v°), 21 avril 1514 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 25v°), 28 janvier 1516 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 68), 20 mai 1522 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 35) et 20 avril 1524 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 179). — Cette prieure est encore citée dans un manuel de pitancierie : B.R., ms. 2619, 11.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13089, f° 15 ; 13090, f° 16v°.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 42.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 94v°

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 116v°. — Elle n'obtient, en effet, que le remboursement du tiers des arrérages dus par cette ville, au couvent.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 72-74v° et 81v°.

de localités à Bruxelles et dans la région (1) et qu'il en acquerra encore d'autres sous la même prieure, rentes gagées sur les États et le Domaine de Brabant, sur la ville de Bruxelles ou sur des biens particuliers dans cette ville (2).

D'ailleurs, pendant ce même temps, le couvent achetait des terres à Erps (3) et son patrimoine s'enrichissait toujours de donations de rentes à Bruxelles ou Schaerbeek (4) et de biens fonciers à Itterbeek, Evere, Schaerbeek, Jette, Rhode-Saint-Genèse, Lombeek-Sainte-Catherine et Capelle-Saint-Ulric (5), tandis que des legs continuaient de lui être faits (6). Outre quelques documents relatifs à l'administration du domaine (7), on a conservé, pour le priorat de Marie Ofhuys, de nombreuses chartes au sujet d'associations spirituelles avec les carmélites de Bruxelles, l'hôpital de Sainte-Élisabeth de Besançon, le couvent de Windesheim et les chartreux de Scheut (8) ainsi que quelques documents relatifs à des concessions d'indulgences (9).

HELENE DU BLYOUL, qui est mentionnée comme huitième prieure dans l'obituaire, était fille de Laurent du Blyoul, conseiller impérial et greffier de la Toison d'Or (10). Elle apparaît comme supérieure du Mont-Sion (11) le 25 février 1530 et elle exerça cette fonction jusqu'à sa mort (12) survenue le 18 août 1540. A cette époque, le couvent comptait cinquante-neuf religieuses (13) et l'histoire de son domaine n'offre rien de bien singulier : les chanoinesses reçoivent

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 68-71^v et 75-79^v. — Il s'agit des lieux suivants : Molenbeek, Schaerbeek, Wambeek, Ruisbroek, Leeuw-Saint-Pierre, Berchem-Saint-Laurent, Wezembeek, Strombeek-Bever, Alseberg, Grimbergen, Erps, Saint-Josse-ten-Noode, Wemmel, Merchtem, Itterbeek, Lombeek-Sainte-Catherine, Capelle-Saint-Ulric. — Wambeek, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin ; Ruisbroek, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Leeuw-Saint-Pierre, prov. de Brabant, cant. d'Hal ; Berchem, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin ; Strombeek-Bever, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Alseberg, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Grimbergen, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Wemmel, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Merchtem, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Itterbeek, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Lombeek-Sainte-Catherine, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 40 (5 septembre 1521) ; 13085, f° 47^v et 13088, f° 52 (2 mai 1528) ; 13088, f° 58 et 1308, f° 42 (1^{er} juillet 1529) ; 13088, f° 155 (11 août 1529) ; 13088, f° 53 et 13085, f° 71 (18 janvier 1530) ; 13088, f° 154 (18 janvier 1530).

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f° 30^v, 36, 37, 38 et 44^v (1501 et 1518).

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 69^v (8 février 1498), 13084, f° 198 (6 mai 1498) ; 13084, f° 1 (17 février 1500) ; n° 13082, f° 16 (11 mai 1504) ; 13085, f° 80^v (16 octobre 1506) ; 13085, f° 25 (24 décembre 1506) ; 13085, f° 79 (26 avril 1508) ; 13085, f° 51 (12 septembre 1510) ; 13085, f° 19 (30 mai 1514) ; 13085, f° 37^v (27 novembre 1516) ; 13084, f° 181^v (20 janvier 1525) ; 13083, f° 151 (23 septembre 1525) ; 13084, f° 184 (26 juillet 1527).

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 1 (7 février 1500) ; 13082, f° 203^v et A.V.B., n° 1358, f° 77 (8 juillet 1502) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, f° 40^v (4 janvier 1512) ; 13084, f° 100 (1^{er} avril 1513) ; 13084, f° 49 (4 octobre 1513) ; 13085, f° 132 (4 août 1514) ; 13083, f° 131 (6 août 1517) ; 13083, f° 126 et A.V.B., n° 1358, f° 40^v (28 janvier 1519) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 180 et 182 (22 juin 1524). — Jette, prov. de Brabant, cant. de Molenbeek ; Rhode-Saint-Genèse, prov. de Brabant, cant. d'Uccle.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 148 (7 juin 1499) ; n° 13086, f° 38 (3 octobre 1526).

(7) Voir notamment des documents dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 121 (accensement) ; 13082, f° 129, 135 ; 13084, f° 99 ; 13083, f° 192^v-195 (cessions de biens à cens) ; n° 13082, f° 185 (travaux entrepris autour des biens du couvent à Schaerbeek).

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 24, 25^v, 35^v, 35.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 27^v, 32^v, 28, 31.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 164^v.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 42. — Ce ne peut être qu'à la suite d'une erreur commise par un copiste au XVI^e siècle, qu'Hélène du Blyoul est citée comme simple religieuse à la date du 9 juin 1532 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 164^v et 13088, f° 86^v. — Cette erreur peut s'expliquer par le fait qu'Hélène du Blyoul est mentionnée avec sa sœur Anne laquelle à la date de 1532 ou 1542 est effectivement religieuse du Mont-Sion.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 22^v et 13090, f° 22^v.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 87-88^v et 13088, f° 73.

vent (1) ou achètent (2) un certain nombre de rentes ; elles bénéficient encore de quelques donations de terres à Epegem, Wommel, Strombeek, Capelle-Saint-Ulric, Merchtem et Tirlemont (3), pendant qu'elles achètent une ferme et un verger voisins du couvent (4). Il convient cependant de signaler que, pour effectuer cet achat, le couvent dut procéder à la vente de quelques rentes (5) et il fut contraint à faire de même pour payer à Charles-Quint le montant d'une décime sur les biens ecclésiastiques, consentie à ce dernier par le pape Clément VII (6). On peut encore noter que les religieuses acquièrent en 1537 un bonnier de prairie près du monastère pour que leurs vaches ne doivent plus paître hors de la ville (7). Les archives de cette époque contiennent encore de nombreux documents relatifs à l'administration du domaine (8) et au règlement de plusieurs différends (9). Quelques pièces ne manquent pas d'intérêt au point de vue spirituel : en 1531, le Mont-Sion acquiert à Cologne une partie d'une côte de saint Laurent (10) ; en 1532, il obtient de nouvelles indulgences en faveur de ses pèlerins (11) ; en 1536, il reçoit de l'évêque de Cambrai, Robert de Croy, une dispense au sujet de la messe hebdomadaire à célébrer en l'église conventuelle (12). Il faut encore porter à l'actif de cette prieure d'avoir tenté de mettre de l'ordre dans les archives du couvent : en 1530, elle fit commencer un cartulaire qui resta inachevé (13) et, en 1540, elle fit procéder à la rédaction d'un inventaire des titres du prieuré (14).

JEANNE SCATS est citée comme prieure dans deux documents (15) seulement, datés des 31 mars et 15 avril 1542 : comme l'obituaire I ne la mentionne pas (16) et que l'obituaire II n'indique que le mois de son décès (17), tout ce que l'on peut supposer, c'est qu'elle fut prieure

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 62v° et A.V.B., n° 1358, f° 10 (4 mars 1531) ; 1358, f° 47v° (15 mars 1531) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 176v° et 13088, f° 101v° (30 octobre 1531) ; 13085, f° 164v° et 13088, f° 86v° (9 juin 1532), 13088, f° 70 (26 octobre 1532) ; 13085, f° 33 et 13088, f° 72 (5 avril 1535) ; 13085, f° 138 et 13088, f° 78 (4 novembre 1535) ; 13082, f° 186 (25 octobre 1536) ; 13085, f° 62 (8 octobre 1539).

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 61 (3 mars 1531) ; 13088, f° 64v° (4 mars 1531) ; 13088, f° 62 (15 mars 1531) ; 13088, f° 64 (17 mars 1531) ; 13088, f° 65v° (22 mars 1531) ; 13088, f° 68 (15 février 1532) ; 13088, f° 67 (26 octobre 1532) ; 13088, f° 70 (26 octobre 1532) ; 13088, f° 71 et 13085, f° 44 (21 juin 1533) ; 13085, f° 49 (5 août 1536) ; 13083, f° 80 (6 août 1539) ; 13088, f° 79 (11 août 1540).

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f° 203v° (3 mars 1536) et 13084, f° 96-98v° (1537). — Epegem, prov. de Brabant, cant. de Vilvorde.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 87-88v° et 13088, f° 73.

(5) Notamment une rente de six florins au denier dix-huit, le 5 décembre 1534 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 66), une rente de vingt-quatre florins au denier dix-huit en 1536 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 81), une rente de six florins au denier vingt, un cens de huit setiers de seigle pour une somme de quatre-vingt florins ainsi qu'un étal sur le marché aux bouchers pour un montant de deux cents florins (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 87 et 13088, f° 73).

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 64v° : il s'agit notamment d'une rente de six florins sur la ville de Bruxelles.

(7) A.G.R., *Chambre des comptes*, n° 168, f° 101v°.

(8) Voir des documents relatifs à des afferriages (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 166 ; 13083, f° 55 et 196v° 13084, f° 52 et 111) à des accensements (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f° 133 et 13085, f° 153v°) et à des échanges de biens (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f° 51).

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f° 127 (28 juin 1533) ; 13083, f° 154v° (21 mai 1535) ; 13083, f° 155v° (26 mars 1537) et 13086, f° 55v° (3 juillet 1539).

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 37v°.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 33.

(12) B.R., ms. 13516.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 52-80.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13081.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f° 69v° et A.V.B., n° 1358, f° 37v°. — C'est sous son priorat en 1542, que fut terminé l'inventaire du couvent commencé en 1540 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13081.

(16) Cet obituaire ignore l'existence de Jeanne Scats et considère Anne Du Blyoul, la prieure qui lui succédera, comme la neuvième supérieure du Mont-Sion : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 24.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 7v°.

depuis août 1540 — date de la mort de la supérieure précédente — jusqu'à un moment qui se situe entre l'année 1544 et le 22 juillet 1546 (1). Le fait le plus important à signaler est que nous avons conservé à partir du priorat de Jeanne Scats une série assez régulière de comptes qui vont de 1542 à 1573 : pour les années 1542 à 1546, ils indiquent, compte non tenu des dettes passives et actives, des recettes d'une moyenne de trois mille sept cents florins pour des dépenses d'une moyenne de deux mille deux cents (2). La situation financière est donc bonne, encore que les religieuses soient contraintes, en 1543, de charger de rentes quelques terres pour payer trois cent soixante florins de contributions royales (3). Pour le reste, le patrimoine est en état d'équilibre (4) : les soucis les plus importants de la prieure paraissent avoir été le règlement de quelques différends d'ordre mineur (5). Quant au spirituel, il convient de mentionner une bulle de Paul III de 1541 accordant au couvent de pouvoir choisir ses visiteurs, confesseurs, et chapelains séculiers ou réguliers avec l'accord de l'évêque de Cambrai (6), ainsi que de nouvelles lettres d'indulgences pour les pèlerins (7).

ANNE DU BLYOUL, sœur de la huitième prieure Hélène du Blyoul, est incorrectement présentée comme neuvième supérieure par l'obituaire I (8) : elle est mentionnée comme religieuse (9) dans des chartes des 9 juin 1532 et 5 avril 1535, puis comme procuratrice (10) dans le compte des années 1542-1543 et, enfin, elle apparaît comme prieure (11) dans un seul document à la date du 22 juillet 1546, pour mourir fort tôt après (12), le 1^{er} septembre 1547. Le seul compte qui date de son priorat indique, pour les recettes et les dépenses, les mêmes chiffres que ceux des années 1542-1546 (13) et les deux seuls faits notables de ce bref priorat sont le renouvellement de la Confraternité du Mont-Sion avec le couvent de Windesheim (14) et une transaction avec les propriétaires voisins des biens du couvent à Schaerbeek (15).

(1) En effet, d'après le compte du couvent de 1543, Anne du Blyoul est encore procuratrice (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13104) et ce n'est que le 22 juillet 1546 que celle-ci porte le titre de prieure du Mont-Sion (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 35v°).

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13104.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f° 189.

(4) A côté des donations de rentes toujours nombreuses dont bénéficie le couvent entre 1540 et 1543 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f°s 155, 145, 157v°, 170v°, 176, 180v°), il faut signaler l'achat par celui-ci en 1543 d'une rente de quinze florins correspondant à un capital de deux cent soixante dix florins et garantie sur des biens à Bruxelles (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13088, f° 79v°) ainsi que la vente d'une rente de quatre florins sur une terre à Erps en 1540 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 155v°).

(5) Cfr notamment un accord avec le Chapitre de Sainte-Gudule à propos d'une dime due par le couvent sur un pré à Laeken en 1541 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 150) ainsi que la fin d'un différend relatif à certaine pré-tention sur des marais à Liedekerke en 1542 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f° 69v° et A.V.B., n° 1358, f° 37v°).

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 132v° add., A.V.B., n° 1357, f° 29 et A. Arch. M., *Mont-Sion*. — Cet acte est édité par MIRABUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, IV, 118, Bruxelles, 1725.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 29 : 2 juin 1541.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 24.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13085, f° 164v° et 13088, f° 86v° ; cette dernière référence indiquant 1542 au lieu de 1532. — Le document du 5 avril 1535 est conservé dans le cartulaire : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 203.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13104.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 35v°. — Cette prieure est encore citée dans un manuel de pitancierie : B.R., ms., 2619, f° 55v°.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13089, f° 24 et 13090, f° 25v°.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13104.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 35v°.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13085, f° 179 et 13088, f° 106v° (1^{er} juin 1546).

ANNE VAN LATHM, citée comme religieuse (1) le 2 décembre 1520, devint onzième prieure du Mont-Sion, comme le dit l'obituaire I, sans doute dès le mois de septembre 1547, date de la mort de la précédente : en tout cas, on la rencontre citée comme telle dans de nombreux documents (2) de 1551 à 1565 et l'on sait qu'elle mourut (3) le 9 juin 1566. Malgré la thèse que les religieuses soutiennent lorsqu'elles doivent supporter le poids de certaines charges fiscales (4), on voit que la situation financière du couvent est excellente à cette époque : les dix-neuf comptes de 1547 à 1566 indiquent, en effet, des recettes d'une moyenne de quatre mille cinq cents florins contre des dépenses de l'ordre de deux mille sept cents (5). La Communauté compte d'ailleurs soixante-huit personnes (6) en 1553 et elle peut investir, entre 1551 et 1562, des capitaux en rentes publiques et privées qui lui rapporteront une bonne centaine de florins de revenus annuels nouveaux (7), à côté des rentes qu'elle continue à recevoir par donations (8). Outre des documents traditionnels sur l'administration du domaine (9), le priorat d'Anne Van Lathem nous a laissé surtout une série importante de cartulaires : d'abord le grand cartulaire en cinq volumes composé entre 1552 et 1560 par la sœur archiviste Élisabeth van Elderen (10), qui y incorpora des listes de terres censales et féodales tenues par le Mont-Sion (11) ; ensuite, un petit cartulaire d'actes relatifs aux cens et rentes du couvent, composé en 1561-1562 par le receveur (12) ainsi qu'un cartulaire contenant la traduction flamande des bulles pontificales et des privilèges (13) et un recueil de statuts et ordonnances (14), volumes auxquels il faut ajouter un inventaire des archives (15) rédigé par la même sœur archiviste Élisabeth van Elderen et qui faisait suite à celui de 1540.

ELISABETH VAN ELDEREN, déjà citée comme religieuse (16) les 31 mai 1528 et 8 octobre 1539 et devenue archiviste (17) le 29 mars 1552, succéda à la prieure précédente en juin 1566, selon toute vraisemblance, pour exercer cette fonction jusqu'au 20 mai 1580 ou 1581 : en effet, elle est citée comme supérieure (18) dans des chartes du 31 août 1569 au 16 avril 1580 et l'obi-

(1) A.V.B., n° 1356, f° 45.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13085, f° 215 (après le 11 décembre 1546) ; 13083, f° 165 (1551) ; A.V.B., n° 1356, f° 27v° (23 juin 1562) ; n° 1357bis, f° 1 (13 novembre 1563) ; n° 1357bis, f° 42 (16 octobre 1565) et n° 1357bis, f° 16 (s.d.). — A ces mentions, il faut ajouter celles qui se trouvent en tête et en fin de chaque cartulaire (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13082-13086).

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 15v°.

(4) En effet, on 1548, les religieuses demandent une remise de taxes sur leurs biens et obtiennent de ne devoir en payer qu'une partie : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 80-82.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13104.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f° 82.

(7) Ces achats de rentes s'échelonnent entre les années 1551 et 1562 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 52v°, 187, 195v°, 210v°, 219, 227-230.

(8) Ces donations se répartissent entre 1550 et 1565 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 190v°, 195, 197, 221v°, 165, 231, 232, 61v°, cahier intercalé entre les folios 161 et 162 ; A.V.B., n° 1357bis, f° 13 et n° 1358, f° 15v°).

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13083, f° 163-165 (27 juillet 1551) ; 13084, f° 4v° (27 septembre et 11 octobre 1555) ; A.V.B., n° 1357bis, f° 57 (1555) et n° 1357bis, f° 16 (s.d.).

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13082-13086. — A ces cartulaires, il faut ajouter celui qu'entama Elisabeth van Elderen avant de commencer sa grande œuvre, à savoir les folios 81-114 du n° 13088.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13082, f° 206, 13083, 206 ; 13084, f° 211-212v° et 13085 en fin de volume.

(12) A.V.B., n° 1358.

(13) A.V.B., n° 1357 (1552).

(14) A.V.B., n° 1357bis.

(15) A.V.B., n° 1356.

(16) A.V.B., n° 1356, f° 36 et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 62.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, introduction.

(18) A.V.B., n° 1357bis, f° 44, 63v°, 73-74, 88, 126v° et 126 : il s'agit de mentions datant respectivement des 31 août 1569, 16 juin 1570, 20 octobre 1570, 20 décembre 1571, 28 février 1580 et 16 avril 1580.

tuaire I indique son décès au 20 mai sans donner le millésime, alors que la prieure suivante (1) est citée pour la première fois le 1^{er} septembre 1581. Pendant la première décennie de son priorat, la situation générale du couvent ne cesse d'être excellente : les comptes des années 1566 à 1573 montrent que l'excédent des recettes par rapport aux dépenses est plus élevé qu'il ne l'était déjà sous Anne van Lathem, puisque l'on arrive à des moyennes de six mille sept cents florins de recettes contre deux mille six cents de dépenses (2) ; d'autre part on enregistre encore une dizaine de donations de rentes à la même époque (3) et le reste de la documentation se rapporte à l'administration courante du domaine (4). L'avenir du Mont-Sion s'annonçait donc extrêmement favorable lorsque, en août 1577, se produisirent, à Bruxelles, des événements qui allaient mettre la ville aux mains du prince d'Orange pour une durée de huit ans, jusqu'au 10 mars 1585, date de sa reprise par Farnèse. Les dernières années d'Élisabeth van Elderen allaient évidemment être assombries par cette circonstance : entre 1577 et 1581, le couvent doit supporter des taxations (5), des spoliations (6) et des réquisitions (7) — encore qu'il faille signaler que, grâce à ces dernières, les religieuses ne furent point délogées de leur couvent et qu'elles bénéficièrent même de la sauvegarde du gouverneur de la ville et de la protection du magistrat orangiste (8). Les conséquences de ces malheurs furent immédiates : les chanoinesses n'arrivaient plus à recouvrer d'importants arrérages de rentes en souffrance (9) ; il leur fallut vendre des biens (10) ; le couvent se dépeupla car on vit dix-neuf religieuses quitter le Mont-Sion où se maintinrent cependant la prieure et quarante-quatre autres sœurs (11).

MARIE BOURCHOUTS, qui fut treizième prieure du Mont-Sion (12), apparaît avec ce titre (13) du 1^{er} septembre 1581 au 22 janvier 1598. On ignore la date de son décès : l'obituaire n'en indique que le jour, à savoir le 27 novembre (14), mais il doit se situer au cours d'une des

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 13v°. — La date du 1^{er} septembre 1581 nous est fournie par J. CUVELIER, *Une archiviste du XVI^e siècle*, dans *Mélanges Paul Frédéricq.*, 295-305, Bruxelles, 1904, sans référence à des sources archivistiques.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13104.

(3) Ces donations s'étalent entre les années 1567 et 1576 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f°s 233, 234, 237, 239, 240, 241, 242 et dans le cahier intercalé entre les folios 161 et 162 ; A.V.B., n°s 1358, f°s 19, 55, 57v° et 68v° ; 1357bis, f° 90).

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 13083, f° 166v° et A.V.B., n° 1357bis, f° 44 (31 août et 5 septembre 1569) ; 1357bis, f° 45v° (29 octobre 1569) ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, 13083, add. (3 juillet 1570). — Le premier de ces documents est relatif à des travaux que doivent entreprendre les maîtres de charité du Chapitre de Sainte-Gudule le long d'un cours d'eau appartenant au prieuré ; le deuxième concerne un partage de terre entre les couvents de Bethléem et du Mont-Sion à Lacken, tandis que le troisième parle d'un procès intenté par les chanoinesses afin de ne pas être taxées sur un fief à Erps pour lequel jusqu'alors elles n'ont versé aucune aide.

(5) Elles sont en effet taxées à quatre cents livres en 1578 : A.V.B., n° 1357bis, f° 129v°.

(6) A.V.B., n° 1357bis, f° 125v°.

(7) A.V.B., n° 1357bis, f° 128.

(8) A.V.B., n° 1357bis, f°s 128 et 129.

(9) A.V.B., n° 1357bis, f°s 125v° et 128.

(10) Elles veulent notamment un bien-fonds dans l'*Orsendal* : A.V.B., n° 1357bis, f° 125v° : 6 et 10 avril 1580.

(11) A.V.B., n° 1357bis, f° 128.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 33. — Cet obituaire la considère erronément comme étant la quatorzième prieure du Mont-Sion. — Marie Bourchouts était la fille de Pierre Bourchouts, avocat au Conseil de Brabant : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13085, f° 78v°.

(13) Elle est citée comme prieure les 1^{er} septembre 1581 (J. CUVELIER, *Une archiviste...*, dans *Mélanges Paul Frédéricq.*, 295), 22 juin 1585 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13095), 6 et 31 mars 1589 (*Arch. Eccl. Brab.*, n°s 13099 et 13085, f° 8v°), 16 octobre 1589 (A.V.B., n° 1358, f° 77v°), 14 octobre 1590 (A. Arch. M., *Mont-Sion*), 12 août 1594 (A.V.B., n° 1357bis, *in fine*), et 22 janvier 1598 (A.G.R., *Conseil privé espagnol*, n° 1120).

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 13089, f° 33 et 13090, f° 31v°.

années 1598 à 1600, puisqu'on la trouve mentionnée comme défunte (1) dans un document du 23 septembre 1601. Sous Marie Bourchouts, la situation du couvent continua d'être aussi pénible qu'elle l'était depuis le mois d'août 1577 : on voit les quarante-sept religieuses adresser maintes suppliques aux autorités orangistes de Bruxelles en 1584 et 1585, suppliques dans lesquelles elles se plaignent du dénuement et de la pauvreté dont elles souffrent. C'est ainsi que, en janvier 1584, elles obtinrent d'être déchargées du logement de soldats dans le couvent (2) et, au même moment, elles cherchèrent à vendre des biens pour une valeur de trois mille deux cents florins afin de pouvoir payer des dettes d'un montant de deux mille florins (3). La reprise de Bruxelles par Farnèse en mars 1585 ne mit d'ailleurs pas un terme immédiat à leurs difficultés : le 26 juin de la même année, elles bénéficiaient d'un affranchissement de l'accise sur la bière pour leur permettre d'effectuer les réparations indispensables dans leur église et leurs bâtiments conventuels, ainsi que dans les maisons qu'elles possédaient à Bruxelles et dans leurs fermes d'Etterbeek, Molenbeek et Schaerbeek (4). Mais ce n'était là que le plus urgent : il leur fallait aussi réorganiser l'administration domaniale (5) et rétablir leurs finances. Pour y arriver, elles procédèrent à la vente de biens ruraux, comme leur ferme de Nossegem à Molenbeek d'une contenance de vingt bonniers et quelques terres à Schaerbeek et à Laeken, ainsi qu'à la liquidation de rentes qu'elles possédaient à Wezembeek, Lennik-Saint-Martin, Berchem-Saint-Laurent et Bruxelles même (6), une partie des capitaux qu'elles avaient ainsi recouvrés étant affectée à l'achat de vingt bonniers de terres à Bruxelles (7). Mais on devine bien que ce n'était là qu'un remède provisoire pour les religieuses dont le nombre était remonté à cinquante-quatre. Assaillies par leurs créanciers, elles pouvaient d'autant moins satisfaire ceux-ci qu'elles-mêmes n'arrivaient pas à se faire payer les arrérages de rentes considérables que leur devaient la ville de Bruxelles et les États de Brabant et c'est ainsi que, le 4 octobre 1591, elles menacèrent le magistrat de Bruxelles d'être responsable de leur dispersion prochaine s'il ne consentait à rembourser les sommes qu'il devait au couvent (8). Toutefois, pour juger objectivement de la situation financière dans laquelle les religieuses se trouvent à cette époque, il ne faut point se laisser trop impressionner par les plaintes qu'elles adressent aux autorités, comme par exemple, en 1597, au Conseil privé (9) : on constate, en effet, que de cinquante-quatre qu'elles étaient en 1591, elles sont au nombre de soixante-trois (10) en 1597 et on les voit, entre 1590 et 1600, disposer d'assez d'argent liquide pour amortir quelque cinq cents florins de rentes annuelles qu'elles devaient sur leurs biens à Wambeek et Ternat (11), pendant que, entre 1588 et 1600, une quinzaine de donations de

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 78v°

(2) A.V.B., n° 1357bis, f° 130.

(3) A.V.B., n° 1357bis, f° 131v°. — Les textes disent également que les chanoinesses furent expulsées trois fois et pillées cinq fois : A.V.B., n° 1357bis, f° 143.

(4) A.V.B., n° 1357bis, f°s 132v° et 143.

(5) C'est en effet à Marie Bourchouts que l'on doit la confection d'un nouveau cartulaire qui fut commencé le 12 mai 1586 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087.

(6) A.V.B., n° 1358, f°s 81-82v° (20 décembre 1589). — Lennik-Saint-Martin, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin.

(7) A.V.B., n° 1358, f° 82.

(8) A.V.B., n° 1357bis, f° 145v° (4 octobre 1591). — Une requête dans le même sens fut adressée par les religieuses aux États de Brabant qui leur devaient plus de trois mille six cents florins d'arrérages (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1357bis, f° 146).

(9) A.G.R., *Conseil privé espagnol*, n° 1120. — Les occupantes du couvent demandent, en effet, le 23 décembre 1597, une aide pécuniaire au Conseil privé afin de terminer le cloître et le dortoir dont elles avaient entamé la construction.

(10) A.G.R., *Conseil privé espagnol*, n° 1120.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 13bis, 14v°, 67-70. — Wambeek, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin ; Ternat, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

rentes leur étaient faites ainsi que plusieurs donations portant sur une quinzaine de bonniers de terre à Wambeek (1).

JEANNE D'EGMONT, qui était la huitième fille du comte Lamoral I d'Egmont et qui est mentionnée comme chanoinesse (2) le 15 décembre 1588, fut la quatorzième prieure du Mont-Sion dans les premières années du XVII^e siècle, mais à des dates qu'il est bien difficile de préciser : on a vu que la prieure précédente était morte le 27 novembre 1598, 1599 ou 1600 ; elle-même fut prieure pendant onze ans selon son inscription mortuaire mais, comme elle décéda le 10 avril 1631, après avoir abdiqué à une date qui est de toute façon antérieure au 24 janvier 1618 (3), tout ce que l'on peut avancer à son sujet c'est qu'elle fut prieure pendant onze ans soit de 1598 à 1609, soit de 1599 à 1610, soit de 1600 à 1611 — le seul acte (4) qui la mentionne comme prieure datant, par ailleurs, du 29 août 1608. La documentation relative à cette décennie n'offre guère d'intérêt particulier : on y voit le couvent recevoir de nombreuses rentes gagées surtout sur les États de Brabant ainsi que sur des biens à Bruxelles, Molenbeek, Cureghem, Peutie et Malines (5) ; les religieuses bénéficient de donations portant sur une douzaine de bonniers de terre à Rebecq, Grimbergen et Humbeek (6). Au spirituel, il convient de signaler une lettre du couvent à l'archevêque de Malines demandant à celui-ci son intervention auprès du Chapitre de Windesheim pour que le prieur du Rouge-Cloître continue à être père-visiteur du Mont-Sion (7).

CATHERINE WOUTERS, citée comme religieuse (8) les 9 mai 1595 et 16 février 1601, apparaît pour la première fois comme prieure (9) du Mont-Sion le 24 janvier 1618 — mais on a vu plus haut qu'elle exerçait cette fonction depuis 1611 sinon depuis 1609 — et on la retrouve mentionnée à plusieurs reprises (10) jusqu'au 10 janvier 1629, date après laquelle elle dut abdiquer assez rapidement, puisque l'on trouve une nouvelle prieure le 17 mai 1630, elle-même ne mourant (11) toutefois que le 25 septembre 1633. L'événement le plus notable de cette époque est représenté par les travaux entrepris dans divers bâtiments du couvent à partir de 1625 pour un montant d'environ six mille florins, somme dont les religieuses purent disposer, en partie grâce à des legs et donations, en partie grâce à des ventes de maisons et autres biens à

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 27v°, 17v°, 13, 13bis, 15v°, 19v°, 21, 21v°, 24v°, 38v°, 42v°, 53v°, 50 et A.V.B., n° 1358, f°s 72v°, 77v°, 74, 83 et 86v° ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 64v°, 57, 60v° et 62v°.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 27v°.

(3) A cette date, Catherine Wouters apparaît comme prieure : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 102. L'obit, de Jeanne d'Egmont nous est connu grâce à une addition à l'obituaire II du Mont-Sion : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.* n° 13090.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 91v°.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 87, 76v°, 78v°, 81, 79, 85v°, 105v°, 128, 131v°, 108v°, 114, 116v°, 118v°, 121, 133 et 133v°. — Peutie, prov. de Brabant, cant. de Vilvorde.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 148 (20 juillet 1601), 90v° (14 novembre 1603). — Rebecq, prov. de Brabant, cant. de Nivelles ; Grimbergen, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Humbeek, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem.

(7) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(8) B.R., ms. 516, et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 56. — Elle était la fille de Liévin Wouters, receveur général des domaines en Brabant.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 102.

(10) Elle est citée les 3 août 1619, 24 septembre 1619, 25 octobre 1619, 26 novembre 1619, 16 novembre 1620, 2 octobre 1622 et 10 janvier 1629, respectivement dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 96, 97v°, 125, 98v°, A.V.B., n° 1356, f°s 126v° et 128v° ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 209.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13089, f° 26v° et 13090, f° 25v°.

Bruxelles et à Schaerbeek (1). Pour le reste, en ce qui concerne l'histoire du patrimoine du couvent, il n'y a guère à signaler que l'une ou l'autre donation d'importance secondaire (2). Quant au spirituel, il faut noter que le Mont-Sion se procura le 3 août 1619 quelques reliques des martyrs de la foi catholique de Gorkum (3) et qu'il reçut concession de nouvelles indulgences (4) en 1628.

ANNE NYPYSER, mentionnée comme religieuse (5) le 16 juillet 1609, est citée comme prieure à partir du 17 mai 1630 jusqu'au 28 janvier 1640, tout indiquant qu'elle dirigea la Communauté jusqu'à sa mort (6) survenue le 5 janvier 1645. Ce priorat n'a laissé que peu de souvenirs importants dans la documentation : les travaux entrepris depuis 1625 sont poursuivis dans quelques bâtiments du couvent comme le lavoir et l'infirmerie (7) ; quelques biens sont vendus au même moment et ces opérations s'expliquent sans doute par les dépenses ainsi provoquées (8) ; les religieuses peuvent néanmoins acheter en 1638 et 1640 des rentes sur la ville de Bruxelles (9) ; les autres documents ne relèvent guère que de l'administration courante (10).

GUILLELMINE IMMELOOT, citée comme religieuse (11) entre le 1^{er} avril 1617 et le 3 mars 1623, succéda vraisemblablement à la prieure précédente au début de janvier 1645 — encore qu'on ne la rencontre avec ce titre (12) qu'à partir du 7 janvier 1651 — pour diriger la Communauté jusqu'à une date qu'il est difficile d'établir : en effet, elle-même est mentionnée comme prieure (13) pour la dernière fois le 27 juin 1663 ; mais la suivante n'apparaît que le 15 janvier 1670 et l'obituaire n'indique que le mois de son décès sans autre précision (14).

Les faits qui ressortent des archives du Mont-Sion à cette époque n'ont guère de relief : le couvent achète quelques rentes sur la ville de Bruxelles (15) ; les religieuses accordent leur attention au bon entretien de leur domaine et de leurs biens (16). Reste à signaler, au point de vue spirituel, l'acquisition par le Mont-Sion le 28 février 1656 de reliques de saint Augustin et de

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13084, *in fine* et 13082, f° 209.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 101, 136v°, 94 et A. Arch. M., *Mont-Sion*. — A ces donations, on peut ajouter l'achat d'un bonnier de terre d'Evere en 1627 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 168.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 96.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, f°s 30-30v°.

(5) A.V.B., n° 1356, f° 103v°.

(6) Elle apparaît comme supérieure du couvent les 17 mai 1630, 27 novembre 1634, 7 juin 1636, 28 janvier 1639, 28 janvier 1640 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13082, f° 210v° ; 13083, f° 169bis ; 13101 et 13087, f° 169 ; 13087, f°s 182v°, 159. — Voir la mention de son obit : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13089, f° 1 et 13090, f° 1v°.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13084, *in fine*.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 210v°.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 159 et 182v°.

(10) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13083, f° 169bis (27 novembre 1634 : affermage d'un chemin à Molenbeek) ; 13101 et 13087, f°s 169, 186v° (7 juin 1636 : échange de biens à Wambeek avec le couvent des Bogards à Bruxelles) ; 13084, f° 214v° (10 janvier 1643 : saisie par le Mont-Sion d'une terre à Capelle-Saint-Ulric pour non payement de rente).

(11) Elle apparaît comme chanoinesse les 1^{er} avril 1617, 1618, 11 février 1620, 24 février 1620, 3 mars 1623, respectivement dans A.V.B., n° 1356, f°s 101, 118, 135v°, 131, 120.

(12) A.R.G., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13080, f° 176.

(13) Guillelmine Immeloot est encore citée les 16 novembre 1657, 11 décembre 1659 et le 27 juin 1663 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 193, 200 et 205.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 16v°.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 176 (7 janvier 1651) et 193v° (2 septembre 1658).

(16) Voir notamment les travaux entrepris au couvent en 1663 et 1667 (B.R., ms. 2619, f° 2) ; l'octroi obtenu par le Mont-Sion pour creuser le lit d'un ruisseau dans l'enceinte du couvent en 1639 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087 f° 200) ; le règlement d'un différend avec des laïcs d'Erps à propos d'un chemin qui longe les biens du prieuré en cet endroit (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13083, f° 17 : 1665).

sainte Élisabeth, offertes par l'archevêque de Malines et, le 19 novembre 1663, de reliques de saint Luc (1).

ANNE CALENA, qui fut la dix-huitième prieure du Mont-Sion, apparaît avec cette qualité à partir du 15 janvier 1670 jusque dans le courant de l'année 1675 (2). Mais, à cette date, se pose un problème que les documents conservés ne permettent pas de résoudre : d'une part, les comptes présentent Anna Calena comme simple sœur-archiviste pendant les années 1676 et 1677 et mentionnent Marie van Mons (3) comme prieure en 1676 ; d'autre part, on connaît une lettre d'Alphonse de Berghes, archevêque de Malines, du 2 septembre 1676, nommant Anne Calena à la dignité priorale du Mont-Sion pour une durée de trois ans, à la suite d'une réunion capitulaire tenue le jour précédent et au cours de laquelle les suffrages des chanoinesses s'étaient portés sur elle (4). A défaut de toute autre indication, il faut sans doute supposer que les événements ont dû se dérouler de la manière suivante : vers le milieu de l'année 1676, Anne Calena dut démissionner de ses fonctions de prieure ; ses consœurs, refusant cette abdication, ont dû la réélire comme supérieure le 1^{er} septembre, l'archevêque de Malines accordant ses lettres de nomination le lendemain ; Anne Calena dut maintenir sa démission pour ne conserver que les fonctions d'archiviste et se voir finalement remplacer, au cours de l'automne de la même année 1676, par Marie van Mons (5). L'hypothèse qui vient d'être avancée pourrait se justifier d'autant plus que le Mont-Sion connut à cette époque des difficultés d'ordre interne, lesquelles pourraient fort bien expliquer la démission de la prieure en 1676 : en effet, lors de la réception de deux novices le 6 novembre 1669, il est fait allusion à la crise financière dans laquelle se débat le couvent, les soixante religieuses pouvant à peine subsister à cause de la chute des revenus de la Communauté (6) ; en outre, un relâchement très net de la vie spirituelle devait s'être produit puisque, sur ordre de l'archevêque de Malines, le doyen de chrétienté de Bruxelles procéda le 21 juillet 1673 à une visite du couvent dont le procès-verbal aboutit à constater un effondrement de la discipline (7). La conséquence en fut que, le 31 août 1673, l'archevêque Alphonse de Berghes promulgua une ordonnance relative au respect des statuts et règles du couvent (8), la situation exigeant d'ailleurs que le même prélat intervienne encore le 22 août 1675 pour rappeler les religieuses à une plus stricte observance (9).

MARIE VAN MONS fut sans doute élue prieure au cours de l'automne 1676 : on a conservé le procès-verbal de son élection et, si ce document ne porte malheureusement pas de date, on a vu plus haut que l'événement a dû se produire au moment qui vient d'être indiqué (10). Elle exerça cette fonction pendant huit ans, jusqu'au début de juillet 1684, selon toute vraisemblance, puisque la supérieure suivante fut élue le 7 juillet de cette année (11), mais il est bien

(1) Respectivement dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°^{os} 203 et 209.

(2) On la rencontre en effet les 15 janvier 1670 (A. Arch. M., *Mont-Sion*), 7 août 1671 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 215v°), 18 janvier 1674 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 218v°), et en 1675 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103).

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(4) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(5) Cfr les comptes de l'année 1676 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(6) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(7) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(8) A. Arch. M., *Mont-Sion*. — Ce même archevêque fit renouveler les statuts du couvent : B.R., ms. D 58.

(9) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(10) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(11) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

difficile de dire si son priorat prit fin à cause de son décès ou bien à la suite de son abdication éventuelle (1). Alors que, comme on l'a vu, la situation financière du couvent paraissait précaire vers les années 1670, il semble bien qu'elle ait retrouvé sa stabilité à l'époque de Marie van Mons : en effet, les comptes de 1676 à 1684 montrent que la moyenne des recettes s'élève à quelque trois mille sept cents florins pour des dépenses de l'ordre de trois mille deux cent cinquante (2). Au spirituel, il faut encore signaler l'acquisition, le 17 mai 1678, de reliques des saints Félix, Adauctus, Jocundus et Victor (3) et il est bien évident que, si l'on se souvient de ce que le Mont-Sion s'était régulièrement procuré des reliques de saints depuis la fin du XV^e siècle (4), c'est que, implanté dans un milieu urbain, le couvent pouvait espérer encourager la piété des fidèles, laquelle devait être une source importante de revenus.

PETRONILLE VAN DER BORCHT, vingtième prieure du Mont-Sion, fut élue à cette dignité le 7 juillet 1684 par la Communauté qui comprenait, à cette date, trente-quatre religieuses et quinze sœurs converses (5). Il est malheureusement impossible d'établir la durée de son priorat car, en dehors de son élection, les archives du couvent ne la mentionnent pas une seule fois et, la prieure suivante apparaissant en août 1689, tout ce que l'on peut avancer c'est que Pétronille Van der Borcht exerça ses fonctions de supérieure du couvent jusqu'au mois de mai — car l'obituaire indique ce mois pour son décès (6) — de l'une des années entre 1685 et 1689. Pour cette époque, seuls les comptes nous fournissent des renseignements de quelque intérêt sur l'état du Mont-Sion : ils nous permettent de constater qu'un juste équilibre règne entre les recettes et les dépenses (7).

ANNE DAY, qui est citée comme religieuse (8) en 1676, apparaît avec le titre de prieure (9) en août 1689. La chronologie de son priorat est tout aussi difficile à établir que celle de plusieurs prieures précédentes. En effet, elle dut abdiquer à un moment qui se situe avant le 30 janvier 1696 — date où se trouve mentionnée la prieure suivante — mais on la rencontrera à nouveau comme supérieure du couvent en 1702 et 1703. Pour ces quelques années de l'histoire administrative du Mont-Sion, tout ce que l'on peut signaler se ramène aux deux faits suivants : en août 1689, Anne Day obtint confirmation de l'exemption d'accise sur le vin en faveur de la Communauté (10) et les comptes de cette époque montrent le même équilibre entre recettes et dépenses que durant les vingt années précédentes (11). Au moment de l'arrivée des troupes françaises à Bruxelles, les religieuses quittèrent la ville pour se réfugier, avec les chanoinesses de Jéricho, à Malines, dans le monastère de Leliendael (Val des Lys) puis, à l'évêché à Anvers (12).

(1) En effet d'une part, l'obituaire du couvent ne mentionne que le mois du décès de Marie van Mons, à savoir juillet (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 19v°) et d'autre part, on rencontre une archiviste de ce nom en tête des comptes des années 1684-1686 et 1689-1692 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103).

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 219.

(4) Voir plus haut aux années 1479, 1531, 1619, 1656 et 1663.

(5) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 13v°.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(8) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 224v°.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 224v°.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(12) A. Arch. M., *Jericho*, reg. G, f° 223v°.

MARGUERITE-CHRISTIANE DE FARVACQUES, qui était née à Bruxelles, entra au couvent comme novice (1) le 6 novembre 1669. On la rencontre avec le titre de prieure (2) dans un document du 30 janvier 1696 et elle semble avoir eu une carrière identique à la supérieure précédente : tout comme elle, elle dut démissionner — avant le 29 avril 1702, moment où apparaît une autre prieure — pour redevenir supérieure du couvent en 1707. C'est donc vraisemblablement sous le premier priorat de Marguerite-Christiane de Farvacques que l'on peut placer l'exil des chanoinesses du Mont-Sion à Malines à la suite du bombardement de Bruxelles (3) de 1695 et l'obligation de restaurer certaines maisons qui appartenaient à la Communauté à Bruxelles et qui avaient été endommagées par cette catastrophe (4).

ANNE DAY, que l'on a donc déjà rencontrée comme prieure entre 1689 et 1696, redevint supérieure du Mont-Sion dans les toutes premières années du XVIII^e siècle : on la retrouve, en effet, revêtue de cette dignité (5) dans des documents des 29 avril 1702, 7 mars et 1^{er} juin 1703 mais, une fois de plus, il est impossible de déterminer le moment où se situe la fin de ce second priorat car, si Anne Day mourut au cours d'un mois de mai (6), tout ce que l'on peut dire avec certitude c'est que la prieure qui lui succéda est mentionnée le 6 août 1707. La documentation relative à l'histoire du Mont-Sion à cette époque étant extrêmement pauvre, le seul fait notable que l'on puisse rattacher au second priorat d'Anne Day est l'acquisition par le couvent le 28 octobre 1700, de reliques d'une vingtaine de saints offertes par l'archevêque de Malines (7).

MARGUERITE-CHRISTIANE DE FARVACQUES, déjà prieure une première fois dans les toutes dernières années du XVII^e siècle — à un moment qui se situe, comme on l'a vu entre 1696 et 1702 — redevint supérieure du Mont-Sion pendant au moins cinq ou six ans dans la première décennie du XVIII^e siècle : on la trouve, en effet, mentionnée comme prieure (8) du couvent les 6 août 1707, 16 mars 1708, 17 et 21 mars 1712. Une fois encore, les archives du Mont-Sion ne permettent point de dire jusqu'à quelle époque ce priorat s'étendit : on sait qu'elle mourut au cours d'un mois de janvier (9) et la prieure suivante apparaît le 5 mai 1724. Pendant ce temps le Mont-Sion connut des années fastes puisque l'on voit que, d'une part, les comptes des recettes et dépenses se présentent d'une manière favorable (10) et que, d'autre part, les chanoinesses achètent des rentes importantes (11), comme l'une de cent soixante-cinq florins sur la gilde de Saint-Georges de Bruxelles, le 22 mai 1709, correspondant à un capital de plus de quatre mille florins, l'autre de deux cents florins sur les États de Brabant, le 21 mars 1712.

(1) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 212. — Un problème assez complexe se pose ici : en effet, en 1669, Marguerite-Christiane de Farvacques entra avec sa sœur Marguerite-Élisabeth au Mont-Sion. On les rencontre toutes deux le 30 janvier 1696, la première avec le titre de prieure, la seconde avec celui de simple religieuse. Mais par la suite, dans certains documents, elles apparaissent avec les prénoms identiques de Marguerite-Élisabeth. C'est le cas le 16 mars 1708 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, 13087, f° 237). — Tout ce que l'on sait sur la carrière de la sœur de la prieure, c'est qu'elle exerce la charge d'archiviste du couvent entre les années 1699 et 1710 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13103 ; 13087, f°s 229^v, 230 et 237).

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13082, f° 212.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 229^v, 230 et 232.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 13^v.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 227.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13087, f° 163 ; 13087, f°s 237, 238 et 239.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 14^v.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 235 et 241^v.

ANNE SIREJACOBS, qui est citée comme sous-prieure (1) le 16 mars 1708 et comme archiviste (2) les 17 et 21 mars 1712, apparaît avec le titre de prieure à plusieurs reprises entre le 5 mai 1724 — mais elle a pu revêtir cette dignité tôt après janvier 1713 (3) — et le 19 septembre 1727 (4). Comme l'obituaire indique son décès au cours d'un mois d'août (5) et comme la prieure suivante est mentionnée dès le 15 octobre 1728, il est donc évident qu'Anne Sirejacobs mourut en août 1728. L'histoire du Mont-Sion durant ce premier quart du XVIII^e siècle n'est guère fertile en événements importants. Il convient cependant d'observer que les comptes présentent un bilan favorable (6) et que le couvent s'enrichit à cette époque de quelques rentes ou dons en argent (7). On voit encore au même moment le Mont-Sion défendre ses privilèges contre le métier des poissonniers de Bruxelles qui ne reconnaissait pas aux chanoinesses le droit d'acheter du poisson à la minque de la ville (8).

MARIE-THERESE RENSONNET fut la vingt-sixième prieure du Mont-Sion de 1728 à 1736 au plus tôt : elle est, en effet, mentionnée comme supérieure du couvent (9) les 15 octobre 1728, 17 août 1731 et en décembre 1736 et l'on sait qu'elle mourut au cours d'un mois d'octobre (10) d'une année qui se situe entre 1737 et 1744, puisque la prieure suivante apparaît le 23 avril 1745. Les seuls documents contemporains de son priorat sont les comptes généraux tenus par la sœur archiviste : ils indiquent, pour ces années, des recettes d'une moyenne de deux mille six cents florins pour des dépenses de l'ordre de deux mille cinq cents (11).

MARIE-ISABELLE NIELENS n'est mentionnée qu'une seule fois comme prieure du Mont-Sion (12) à la date du 23 avril 1745. Cependant son priorat a pu débiter, comme on l'a vu, dès la fin de l'année 1737 et s'étendre sûrement jusqu'au mois de décembre 1748 : en effet, l'obituaire la fait mourir au cours d'un mois de décembre (13) et nous savons que la prieure qui lui succéda exerça les fonctions d'archiviste (14) jusqu'à la fin de l'année 1748. Tout comme pour la supérieure précédente, la seule indication que nous aient laissée les archives pour cette époque est relative à l'état des finances du couvent, lequel est toujours excellent puisque les recettes sont en moyenne, pendant les années 1745-1748, de près de six mille florins pour des dépenses d'environ cinq mille (15).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 237.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 238 et 239.

(3) La prieure Marguerite-Christiane de Farvacques a pu mourir, en effet, au plus tôt, au cours du mois de janvier 1713 : Voir 1310, notes 8 et 9.

(4) On rencontre la prieure Anne Sirejacobs les 5 et 22 mai 1724, 18 avril 1725, 1^{er} février 1726, et 19 septembre 1727 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 252, 251^v°, 253, 259, 260^v°, 258).

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 22^v°.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(7) Il s'agit de quelques rentes garanties l'une sur une maison à Bruxelles (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 251^v°), d'autres sur des biens à Merchtem et Asse (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 252 et 253). — Sur les dons en argent, voir A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 258.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13091.

(9) Respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13087, f°s 271^v°, 278 et 13103.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 28^v°.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 279.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 34^v°.

(14) Voir les comptes de 1748 et 1749 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

MARIE DE RONDE, citée comme archiviste (1) le 23 avril 1745 ainsi que dans les comptes généraux entre les années 1743 et 1748, apparaît comme prieure (2) uniquement dans le compte de 1749 mais, de toute manière, sa présence à la tête de la Communauté fut de brève durée — environ deux ans — puisque, on l'a vu, elle ne put devenir supérieure du Mont-Sion que fin 1748-début 1749 et qu'elle mourut (3) le 31 mars 1751. Une fois encore, l'histoire du Mont-Sion en ce temps n'est connue qu'au travers des comptes qui indiquent toujours une situation financière favorable (4).

HELENE DE GLABBAIS, originaire de Lommel dans la mairie de Bois-le-Duc (5), entra au couvent du Mont-Sion à l'âge de vingt-deux ans (6) le 8 mai 1722 et, après avoir été sous-prieure (7) — on la rencontre avec ce titre le 23 avril 1745 — devint supérieure du couvent au début d'avril 1751. Ses mentions comme prieure (8) s'échelonnent entre le 20 janvier 1753 et le 19 juillet 1759 et l'on sait qu'elle mourut pendant un mois de juillet (9) d'une des années 1759, 1760 ou 1761, puisque la prieure qui lui succéda est mentionnée dès le 29 octobre 1761. C'est au cours de son priorat que prend fin la série des comptes du couvent dont on dispose encore de façon continue depuis 1675 : les derniers d'entre eux — ceux des années 1751-1753 — indiquent des recettes évaluées à une moyenne de quatre mille quatre cents florins pour des charges d'environ trois mille (10). Cette preuve d'un bon état financier du couvent est d'ailleurs confirmée par le fait que les religieuses recommencent à acheter des rentes entre 1754 et 1759 : c'est ainsi qu'on les voit en acquérir au moins six, correspondant à un capital de vingt-deux mille florins, garanties sur des biens à Bruxelles, Wolvertem et Limelette et rapportant à la Communauté des revenus de l'ordre de cinq cents florins par an (11). D'autre part, on constate que le couvent achète quelques biens fonciers à Schaerbeek, Cureghem et Erps, contrevenant ainsi à un édit du 15 septembre 1753 sur les biens de main-morte, ce qui le contraindra à demander des lettres d'amortissement à ce sujet (12).

MARIE-THERESE PONCET, née à Schellebelle en septembre 1714, devint novice (13) au Mont-Sion le 13 janvier 1733. On la rencontre avec le titre d'archiviste (14) le 22 avril 1758 puis avec celui de prieure (15) le 29 octobre 1761, mais on a vu plus haut qu'elle a pu exercer cette fonction peut-être dès le mois de juillet 1759. On ignore tout de la durée de son priorat :

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13087, fo 279 et 13103.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13103 et 13090, fo 7v°.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(5) A. Arch. M., *Mont-Sion*. — Lommel, prov. de Limbourg, cant. de Lommel.

(6) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, fo 279.

(8) Hélène de Glabbais apparaît avec ce titre les 20 janvier 1753, 18 novembre 1754, 14 février 1756, 22 avril 1758, 17 février 1759, 30 mai 1759, 19 juillet 1759 : respectivement dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13081, fo 210 ; 13087, fos 281v°, 284, 285, 286, 288v° et 289v°.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, fo 19v°.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13103.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, fo 281v° (8 novembre 1754), 284 (14 février 1756), 285 (22 avril 1758), 286 (17 février 1759), 287-289 (10 mai 1759), 290 (22 novembre 1759). — Wolvertem, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Limelette, prov. de Brabant, cant. de Wavre.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13086, fo 135v° *add.*

(13) A. Arch. M., *Mont-Sion*. — Schellebelle, prov. de Flandre orientale, cant. de Wetteren.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, fo 285.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, fo 291.

on sait, par l'obituaire, qu'elle mourut au cours d'un mois de janvier (1) qui peut être celui de 1762, 1763 ou 1764, car la prieure suivante est citée pour la première fois le 6 avril 1764. Le seul fait notable de ces quelques années est un indice de la prospérité financière de la Communauté : le 29 octobre 1761 et le 11 novembre 1762, les chanoinesses achètent trois rentes sur les États de Brabant et sur la ville de Bruxelles pour un capital global de quelque six mille cinq cents florins qui leur en rapporteront deux cent soixante-dix de rentes annuelles (2).

MARIE-ISABELLE NIELENS, qui n'est sûrement pas la même supérieure que celle qui porta le même nom et qui fut prieure (3), comme on l'a vu plus haut, vers les années 1740, est mentionnée comme sous-prieure (4) les 14 février 1756 et 19 juillet 1759 pour apparaître pour la première fois à la tête de la Communauté (5) le 6 avril 1764. On la retrouve ensuite revêtue de cette dignité (6) jusqu'au 6 avril 1775, mais il est possible qu'elle ait gouverné le Mont-Sion bien au-delà de cette dernière date, puisque nous ne rencontrons la prieure suivante que le 18 août 1781. La documentation relative à cette époque est tout aussi maigre que pour les années précédentes : tout ce que l'on peut signaler c'est que le Mont-Sion continue d'acheter des rentes, comme le 10 janvier 1774, lorsqu'il acquiert deux rentes sur les États de Brabant pour un capital de trois mille neuf cents florins qui lui en rapporteront près de cent quarante de rentes annuelles (7).

ANNE-THERESE THEYS, née à Braine-l'Alleud en 1722, admise comme novice au Mont-Sion (8) le 23 octobre 1748, dirigea une première fois la Communauté depuis au moins le 18 août 1781, date de sa première mention comme prieure (9), jusqu'au 6 mai 1783, jour où fut supprimé le couvent en vertu de l'édit de Joseph II du 17 mars de cette année. Mais avant cela, en 1781, Anna-Thérèse Theys avait dû combattre les projets du magistrat de la ville de Bruxelles qui cherchait à mettre un terme à l'existence du couvent pour transformer ses bâtiments en hôpital (10). Le Mont-Sion réussit à échapper à cette menace et c'est peu après, à la veille de la suppression, que fut rédigé, sur ordre du gouvernement, un état des biens et revenus du couvent daté du 11 juillet 1782 : il indique des rentrées annuelles d'environ vingt-deux mille cinq cents florins, auxquels il convient d'ajouter trente-huit mille florins comme montant global des arrérages dus au couvent (11).

Le Mont-Sion fut donc frappé par la législation de Joseph II et, à la suite de la suppression du couvent qui eut lieu le 6 mai 1783, les religieuses, qui étaient à ce moment au nombre de vingt-six professes et converses, durent se préparer à quitter leur maison : le 12 juin, quelques-unes des religieuses étaient déjà parties ; le 24 du même mois, il ne restait plus au Mont-Sion que neuf

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13090, f° 1v°.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 291 et 293.

(3) Il ne peut s'agir de la prieure qui dirigea le Mont-Sion entre 1737 et décembre 1748, puisque la supérieure du couvent dont il est question ici apparaît avec le titre de sous-prieure en 1756 et 1759.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 284 et 289v°.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13092.

(6) On la rencontre les 27 août 1764, 12 février 1770 et 6 avril 1775 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13087, f° 293v° ; 13092 et 13100.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f°s 294v° et 295v°. — Il faut encore signaler un don de six cents florins fait aux chanoinesses du Mont-Sion le 27 août 1764 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13087, f° 293v°.

(8) A. Arch. M., *Mont-Sion*. — Braine-l'Alleud, prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(9) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(10) Voir à ce sujet la documentation conservée aux A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(11) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 191.

converses (1). Les biens du couvent furent administrés par la Caisse de Religion et, dans les archives de celle-ci, subsiste un état des biens du Mont-Sion (2) daté du 1^{er} novembre 1785 : on peut y voir que le patrimoine foncier de la Communauté comprenait une trentaine de bonniers de bois à Erps, Kwerps, Capelle-Saint-Ulric, Etterbeek et Asse, une centaine de parcelles de terres d'un total d'environ deux cents bonniers et éparpillées dans une quarantaine de localités de la région bruxelloise, quatre fermes à Etterbeek, Schaerbeek, Capelle-Saint-Ulric et Erps-Kwerps, une vingtaine de bonniers de prés autour de Bruxelles, trois étangs à Schaerbeek, ainsi qu'un patrimoine urbain fait de trente-quatre maisons à Bruxelles dans le voisinage du couvent lui-même.

Après leur dispersion, les chanoinesses du Mont-Sion firent de nombreuses tentatives pour obtenir la restauration de leur couvent et elles parvinrent à leurs fins le 22 janvier 1790, jour où, sous la conduite de la prieure Anne-Thérèse Theys, qui redevenait ainsi supérieure de la Communauté, une dizaine de religieuses se réinstallèrent dans leurs anciens bâtiments conventuels (3). Le 21 juillet de la même année, le Conseil de Brabant les autorisait à lever quarante mille florins sur leurs biens pour entamer la restauration de leur maison (4), mais cette entreprise ne fut guère couronnée de réussite : en février 1791, les troupes de la garnison de Bruxelles occupèrent leur monastère (5). A la suite de quoi, les chanoinesses intervinrent auprès de l'archevêque de Malines le 14 mai 1791 pour qu'il les soutint devant le Conseil de Brabant dans l'action qu'elles avaient intentée pour récupérer leur couvent (6). L'affaire semble d'ailleurs avoir été réglée par une transaction avec le gouvernement et, sans que les archives subsistantes du Mont-Sion nous permettent d'établir la date exacte de leur retour, les religieuses reprirent possession de leurs bâtiments conventuels (7) et l'on peut croire qu'elles le firent sous la direction de leur prieure Anne-Thérèse Theys, dont la dernière mention comme supérieure du Mont-Sion (8) remonte précisément au 14 mai 1791.

ANNE-THERÈSE GOUTTIER, née à Braine-l'Alleud en 1734, devint novice au Mont-Sion (9) le 1^{er} septembre 1753 pour y exercer ensuite les fonctions de sous-prieure : on la rencontre avec ce titre lors de la première suppression du couvent (10) le 6 mai 1783. Elle fut élue prieure de la Communauté à un moment qui se situe entre le mois de mai 1791 — date de la dernière mention de la supérieure précédente — et le 29 juillet 1796, où elle apparaît pour la première fois revêtue de sa dignité (11). Si son administration a pu débiter quelques années avant cette dernière date, elle ne se poursuivra cependant pas au-delà du 10 octobre de la même année

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brabant*, n° 13107.

(2) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 191 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13111.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13117 et A. Arch. M., *Mont-Sion*. — Sur l'administration des biens du couvent après la première suppression, voir les documents conservés aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13096-13098, 13102, 13107-13110, 13494-13495 ; *Caisse de Religion*, nos 377-378 ; *Chambre des comptes*, nos 48212-48223.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13117 et A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(5) Ayant appris que l'on destinait leur couvent au logement des troupes de la garnison de Bruxelles, les chanoinesses adressèrent une supplique au maréchal Bender lequel leur dépêcha une lettre de sauvegarde le 5 décembre 1790. Mais ceci n'empêcha pas le magistrat de Bruxelles, le 15 janvier 1791, de prendre la résolution de faire loger au Mont-Sion les troupes du comte de Mercy d'Argenteau, tout en promettant aux religieuses de pourvoir à leur indemnité : voir à ce sujet les documents que conservent les A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13117 et les A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(6) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(7) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(8) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(9) A. Arch. M., *Mont-Sion*.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13107.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13107 et 13116.

1796 : le 19 vendémiaire an V, en effet, le couvent du Mont-Sion était définitivement supprimé par les autorités républicaines (1). Grâce aux procès verbaux rédigés en cette circonstance, l'on peut voir que la Communauté comprenait encore seize personnes sur les vingt-six qui avaient été relevées en 1783, c'est-à-dire douze professes dont la moyenne d'âge était assez élevée (2), ainsi que quatre sœurs converses. On apprend également, par les mêmes sources, que la situation financière, du couvent était alarmante : les revenus de la Communauté ne s'élevaient plus qu'à quatorze mille florins et les religieuses avaient vu le montant des arrérages qui leur étaient dus atteindre la somme de quarante-quatre mille florins (3). D'autre part, par rapport à l'état des biens de 1783, on voit que la consistance du patrimoine du Mont-Sion s'était quelque peu transformée : si le couvent possède toujours près de deux cents bonniers de terres et près ainsi que trois fermes dans la région bruxelloise, il a perdu une moitié de ses bois et surtout une dizaine de ses maisons à Bruxelles même ; par ailleurs, de la centaine de rentes dont les religieuses tiraient profit, il n'en subsiste plus que soixante-dix (4).

Après le départ des religieuses, les bâtiments conventuels furent transformés en hôpital militaire : ils sont qualifiés comme tels dans l'état de biens rédigé après la suppression du couvent (5). Il va sans dire qu'il ne reste plus aujourd'hui aucune trace des anciens bâtiments du Mont-Sion : les travaux de la jonction Nord-Midi à Bruxelles ont, en effet, labouré toute cette partie de la ville au cours de ce dernier demi-siècle.

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13117.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13117. — Six chanoinesses avaient plus de cinquante ans, quatre étaient âgées d'entre quarante et cinquante ans et deux d'entre trente-cinq et quarante.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13117.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13116 et 13117.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13117. — Sur le destin ultérieur de ceux-ci, voir A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, 568 et L. GALESLOOT, *Chronique des événements les plus remarquables arrivés à Bruxelles de 1780-1827*, I, 9, Bruxelles, 1870.

PRIEURÉ DE SAINTE-MONIQUE, À LOUVAIN

Goidtshuys van Sinte Monica binnen Loven (1623), monasterium Sanctae Monicae Lovanii (1639), les religieuses angloises du cloître de Sainte Monicque de l'Ordre de Saint Augustin à Louvain (1671), het clooster van Sinte Monica genaemt d'Engelsche Nonnen binnen Loven (1673), monasterium monialium Anglicarum nunc ordinis Sancti Augustini oppidi Lovanii, Mechliensis diocesis (1779).

SOURCES (1): La partie la plus intéressante des archives conservées du prieuré de Sainte-Monique (2) repose au prieuré de Saint-Augustin à Newton Abbot (3). Nous n'avons pu recevoir l'autorisation de voir ces archives, mais on nous envoya une *Liste des prieures de 1609 à 1814* « extraite d'un vieux manuscrit... ». Ce dépôt conserve en outre une *Chronique* du XVII^e siècle, publiée en partie (jusqu'en 1644) par A. Hamilton, *The Chronicle of the English Augustinian Canonesses Regular of the Lateran at Sint-Monica's in Louvain (now at Sint-Augustine's Priory, Newton Abbot, Devonshire)*, 2 vol., Edimbourg, 1904-1906, et des fragments dans J. Morris, *The Troubles of our Catholic Forefathers related by themselves*, I, 255-316, Londres, 1872. On y trouve encore l'autographe de *The Life of Mother Margaret Clement*, dont des fragments apparaissent dans l'édition de A. Hamilton, *The Chronicle...*, et dans J. Morris, *The Troubles...*, I, 27-61. Une copie du XIX^e siècle en est conservée à Bruges au Couvent Anglais.

Le fonds *Sainte-Monique* aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Institutions religieuses, Papiers divers*, se compose de quatre séries : *Varia* (différentes pièces, entre autres concernant la fondation), *Electiones Priorissae*, *Visitationes* et *Examina*.

En ce qui concerne les biens du couvent, on verra surtout aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, *Jointe des Amortissements*, n^o 275 ; *Administration de l'Arrondissement de Brabant*, n^{os} 275 et 277 ; *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, n^o 15302 ; *Conseil privé espagnol*, n^o 1125, et à Heverlee au Couvent des Jésuites Flamands, ms. F^o, ms. F^o 74 *Leuv. Mon. 1707 : Register van de Bescheeden, titels ende documenten des godthuys Sinte Monica...*, de Nicolas Gilbert en 1707.

A propos de la fondation, on trouvera quelques données sommaires aux A.G.R., *Manuscrits divers*, n^o 934, f^o 117 ; à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, ms. 17190-94 (5974), f^o 30. Sur la suppression, on verra aux Archives de la Ville de Louvain, n^o 68, 75-77. Un *Rituale* est conservé au Couvent Anglais à Bruges. Un manuscrit avec des sermons de Richard F. est conservé à la Bibliothèque Royale, ms. 515 (2041).

Dans A. Miraeus et J.-F. Foppens, *Opera diplomatica et historica*, IV, 485-486, Bruxelles, 1734, on trouve l'approbation de la fondation par l'archevêque de Malines, Mathias Hovius, en 1618.

(1) Voir aussi 1323 et sv.

(2) Prov. de Brabant, cant. de Louvain ; diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(3) Angleterre, Devonshire.

Quelques pièces concernant la période de la fondation ont été publiées par L. Antheunis, *Een episode uit de geschiedenis van het Sint-Ursulaklooster te Leuven (1609)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, 3^e série, V, 32-37, Anvers, 1953 ; L. Antheunis, *Een weldoener van het Sinte Monicaklooster te Leuven : Thomas Worthington (1559-1619)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, 3^e série, V, 38-46, Anvers, 1953.

Ce n'est que dans E. van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent*, Louvain, 1895, et dans L. Spinnael, *Het St.-Monicaklooster te Leuven*, dans *Brabantsche Folklore*, n^o 168, 428-440, Bruxelles, 1965, que l'on trouvera une histoire sommaire du couvent. Les ouvrages suivants ne présentent guère d'intérêt : *Le grand théâtre du duché de Brabant*, I, 135, La Haye, 1734 ; A. Zunggo, *Historiae generalis et specialis de ordine canonicorum regularium Sancti Augustini prodromus*, II, 184-185, Ratisbonne, 1745 ; J. Gramaye, *Antiquitates Belgicae. Lovanium*, Louvain, 1708 ; C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 175, La Haye, 1725 ; [J. Mush], *An Abstract of the Life and Martyrdom of Mistress Margaret Clitheroe, dedicated to her Daughter Ann Clitheroe (a religious of the Order of Sint-Augustine in Louvain)*, Malines, 1619 ; cfr A. F. Allisson et D. Rogers, *A Catalogue of Catholic Books in English printed abroad or secretly, 1558-1640*, II, n^o 551, s.l., 1956, exemplaire de Newton Abbot, réédité par W. Nicholson, Londres, 1849 ; fragments dans J. Morris, *The Troubles...*, III, 360-440, Londres, 1877 ; on verra en outre M. Claridge, *Margaret Clitherow (1556?-1586)*, 182-183, Londres, 1966, avec une liste des manuscrits.

Le sceau du couvent de Sainte-Monique est dessiné sur la page de titre de A. Hamilton, *The Chronicle...* Il est de type rond d'un diamètre de 53 mm et représente sainte Monique avec une croix. Légende : † *Sigillum monasterii s. matris Monicae*.

* * *

Au XVI^e siècle, quelques jeunes filles d'origine anglaise qui avaient fui l'Angleterre à cause des persécutions religieuses, entrèrent au couvent de Sainte-Ursule à Louvain (1). La première était Élisabeth Woodford († 1572), auparavant chanoinesse à Burnham dans l'Essex, couvent qui fut supprimé en 1539. En 1551, cette religieuse se chargea de l'éducation des deux filles de l'helléniste bien connu John Clement (2) et de Margaret Giggs, belle-fille de Thomas More. Une de ces deux filles, Margaret, prononça le 11 octobre 1557 ses vœux à Sainte-Ursule (3). Elle fut élue prieure en 1569. Le nombre de religieuses anglaises à Sainte-Ursule aurait surtout augmenté (4) à partir de 1592. En 1606, Margaret Clement renonça à son priorat, car elle était devenue aveugle. Mary Wiseman lui succéda, élue à la grande majorité des suffrages, mais étant donné son jeune âge, elle ne fut pas confirmée dans sa charge (5) et, à sa place, ce fut Winifred Geeraerts qui fut nommée prieure ; ce n'était certainement pas là le vœu des religieuses anglaises, majoritaires au prieuré.

(1) E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, V, *L'Église des Pays-Bas, 1559-1633*, 432-436, Bruxelles, 1952. — L. WILLIAERT, *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1608-1625)*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, VI-IX, Louvain, 1905-1908. — P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees on the Continent (1558-1796)*, I, *The English Catholic Colleges and Convents in the Catholic Low Countries (1558-1796)*, Louvain, Paris, Londres, 1914. — R. LECHAT, *Les réfugiés anglais dans les Pays-Bas espagnols durant le règne d'Élisabeth (1558-1603)*, Louvain, Paris, 1914. — HUSENBETH, *Notices on the English Colleges and convents established on the Continent after the Dissolution in England*, Norwich, 1849. — P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees at Louvain, 1559-1575*, dans *Mélanges d'histoire offerts à Ch. Moeller*, II, 175-199, Louvain, 1914. — A. PASTURE, *La restauration religieuse aux Pays-Bas catholiques sous le règne des archiducs Albert et Isabelle (1596-1633), principalement d'après les archives de la Nonciature et de la visite ad limina*, Louvain, 1925. — H. ELIAS, *Kerk en Staat in de Zuidelijke Nederlanden onder de Regering der aartshertogen Albrecht en Isabella, 1598-1621*, Louvain, 1931.

(2) H. DE VOCHT, *History of the foundation and the rise of the Collegium Trilingue Lovaniensis (1517-1550)*, IV, 423-428, Louvain 1955.

(3) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 27.

(4) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 32-34.

(5) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 56-57.

Elles se décidèrent dès lors à fonder un nouveau couvent de religieuses exclusivement anglaises. Grâce à l'aide de leur ancien commissaire, Jansonius, elles reçurent le 10 février 1609 l'autorisation de l'archevêque de Malines de créer, dans une maison de l'abbaye de Vlierbeek (1) au Voer à Louvain, un nouveau couvent consacré à Notre Dame, saint Michel et sainte Monique (2). Le même jour encore, une convention fut passée à propos de la répartition des biens meubles (3). Six chanoinesses, à savoir Margaret Clement, Catharina Allen, Margaret Garnett, Elizabeth Shirley, Barbara Wilford, Mary Welch et une converse, Elizabeth Dumford, gagnèrent sous la conduite de leur confesseur, John Fenn (4), leur nouveau couvent (5). Les premiers temps, la vie y fut vraiment pénible, car les dons espérés ne vinrent pas (6). En novembre 1609, huit autres religieuses anglaises de Sainte-Ursule reçurent l'autorisation de passer à Sainte-Monique (7).

* * *

MARY WISEMAN fut élue première prieure (8) le 11 novembre 1609. Le 9 juillet 1610, Thomas Worthington acheta pour le couvent le bien dit *Op de Biest*, tout près de l'église Saint-Jacques au Voer (9). Le 22 octobre 1611, Stephen Barnes devint confesseur (10). Deux ans plus tard, John Bolt († 3 août 1640) lui succéda (11). Le 10 mai 1618, l'archevêque de Malines approuva la fondation, sur proposition de Thomas Worthington (12). Au début de 1622, on commença la construction de l'église (13), qui fut terminée (14) au milieu de l'année 1624.

En 1629, Sainte-Monique acheta à Bruges une maison pour y fonder un couvent, car celui de Louvain était devenu trop petit pour accueillir toutes les candidates (15). France Standford

(1) Abbaye bénédictine à Kessel-Lo, prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(2) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 64. — A.G.R., *Manuscripts divers*, n° 934, f° 117. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Varia*, I, 2.

(3) Edit. L. ANTHEUNIS, *Een episode uit de geschiedenis van het Sinte-Ursulaklooster te Leuven (1609)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, 3^e série, V, 32-37, Anvers, 1953. — A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 65. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Varia*, I, 1.

(4) Voir à son propos A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 38-39. — W. DURRANT, *A Link between Flemish Mystics and English Martyrs*, 218, Londres, 1925. — J. GILLOW, *A Literary and Biographical History or Bibliographical Dictionary of the English Catholics from the Break with Rome in 1534 to the present time*, II, 244-245, Londres, New York, 1885. — P. REYNOLDS, *Saint John Fisher*, dans *the Clergy Review*, n.s., XLIV, 193-194, Londres, 1959.

(5) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 69-71.

(6) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 71.

(7) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 77.

(8) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 79-85.

(9) L. ANTHEUNIS, *Een weldoener van het Sinte-Monickaklooster te Leuven : Thomas Worthington (1666-1619)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, 3^e série, V, 38-46, Anvers, 1953. — A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 86. — ARCHIVES DU COUVENT DES JÉSUITES FLAMANDS À HEVERLEE, ms. F° 74, *Register...*, 53-63. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Varia*, I, 3.

(10) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 121.

(11) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 150; II, 184.

(12) ARCHIVES DU COUVENT DES JÉSUITES FLAMANDS À HEVERLEE, ms. F° 74, *Register...*, 99-106. — MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica...*, IV, 485-486. — A. Arch. M., *Mechliniensia*, n° 8, 144, 147 (voir aussi 81-84 et 265-267).

(13) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 237.

(14) A. HAMILTON, *Chronicle...*, I, 259-260.

(15) A. HAMILTON, *Chronicle...*, II, 67-69. — C. DURRANT, *A Link between Flemish Mystics and English Martyrs...*, Londres, 1925. — O. DAUMONT, « *Le cloître de Nazareth* » couvent anglais de Bruges, Bruges, 1925. — L. GILLIODS-VAN SEVEREN, *Documents relatifs au couvent des Dames anglaises à Bruges*, dans *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, LIII, 1-30, Bruges, 1903...

fut désignée pour y conduire le petit groupe (1). Entre 1629 et 1633, Stephan Barnes fut le second confesseur (2). La prieure, Mary Wiseman, mourut (3) le 8 juillet 1633.

MAGDALENA THROCKMORTON fut élue prieure (4) quelques jours après le décès de Mary Wiseman, le 22 juillet. Le 13 juin 1635, trente-cinq religieuses se réfugièrent à Bruges fuyant les troupes françaises et hollandaises. Le couvent de Louvain ne souffrit guère lors du siège de la ville (5). En mai-juin, quelques religieuses moururent de la peste (6). La prieure fut confirmée, en juillet 1636, dans ses fonctions pour trois ans (7), puis à vie (8), le 20 octobre 1639. Il y avait alors trente-neuf religieuses. La prieure Magdalena Throckmorton mourut (9) le 26 octobre 1668. Le confesseur Stephan Barnes démissionna (10) le 17 juillet 1652.

WYNFRIDA THIMBELBY fut élue prieure (11) le 8 novembre 1652. Elle mourut (12) le 31 août 1690. De 1684 au 15 février 1688, Georges Lind remplit la charge de confesseur (13). Le couvent reçut, le 23 mars 1682, l'autorisation de la Chambre des comptes de puiser l'eau de la Voer pour brasser (14).

MARINA PLOWDEN succéda à Thimbelby et mourut (15) le 1^{er} novembre 1715.

MARINA DELPHINA SHELDON fut élue prieure, à l'âge de cinquante-trois ans, le 12 novembre 1715 par vingt-deux des quarante-deux chanoinesses (16). Elle avait fait profession (17) le 2 août 1678 et mourut le 3 février 1727.

MARIA GENEVA WORTHINGTON lui succéda (18), élue par vingt-huit des quarante-cinq religieuses. Gilbert Haydock est cité comme confesseur entre 1719 (19) et le 1^{er} mars 1742 (20). Maria Worthington mourut (21) le 20 novembre 1733.

(1) A. HAMILTON, *Chronicle...*, II, 79-80.

(2) A. HAMILTON, *Chronicle...*, II, 80, 107.

(3) A. HAMILTON, *Chronicle...*, II, 104-107.

(4) A. HAMILTON, *Chronicle...*, II, 107.

(5) A. HAMILTON, *Chronicle...*, II, 124-133.

(6) A. HAMILTON, *Chronicle...*, II, 153-162.

(7) A. HAMILTON, *Chronicle...*, II, 163.

(8) A. HAMILTON, *Chronicle...*, II, 183-184. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Electiones*, 1.

(9) Suivant la *Liste des prieures* rédigée par le prieuré de Saint-Augustin à NEWTON ABBOT — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Varia*, 9.

(10) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Varia*, 8.

(11) NEWTON ABBOT, *Liste des prieures*.

(12) NEWTON ABBOT, *Liste des prieures*.

(13) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Visitationes*, 9.

(14) ARCHIVES DU COUVENT DES JÉSUITES FLAMANDES À HEVERLEE, ms., F^o 74, *Register...*, 139-147.

(15) NEWTON ABBOT, *Liste des prieures*.

(16) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Electiones*, 2.

(17) NEWTON ABBOT, *Liste des prieures*.

(18) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Electiones*, 3.

(19) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Visitationes*, 18.

(20) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Varia*, 45-46.

(21) NEWTON ABBOT, *Liste des prieures*.

CECILIA MORE fut élue prieure (1) le 3 décembre 1733 par vingt-deux chanoinesses sur un total de trente-huit. Elle est âgée de soixante-trois ans et avait fait profession quarante-trois ans auparavant. Elle mourut (2) le 23 avril 1755.

Le 18 juillet 1736 (3) et le 31 juillet 1743 (4), le couvent comptait trente-sept religieuses. Johannes Stanly est cité comme confesseur (5) le 4 novembre 1745. Il est encore signalé (6) jusqu'au 30 avril 1762.

MARY AURELIA CRATHORN fut élue prieure le 26 avril 1755 par douze des trente-deux chanoinesses. Elle était âgée de soixante-dix ans et avait fait profession depuis cinquante-quatre ans (7). Elle mourut (8) le 19 avril 1762.

MARINA SMITH lui succéda, élue le 30 avril 1762, par vingt des vingt-neuf chanoinesses. Elle était âgée de cinquante-neuf ans et avait trente-neuf ans de profession (9). Lors de l'élection précédente, en 1755, elle avait obtenu onze voix (10). Elle mourut (11) le 20 février 1784. Le 23 janvier 1783, R. Southworth est cité comme confesseur (12).

BENEDICTA STONOR est la dernière prieure de Louvain. Elle fut élue, le 13 mars 1784, avec huit voix sur dix-sept religieuses votantes. Elle était âgée de quarante-huit ans et professe depuis vingt-huit ans (13).

Les religieuses s'enfuirent de Louvain, le 28 juin 1794, et gagnèrent l'Angleterre. Le 18 juillet 1794, elles arrivèrent à Londres. Elles restèrent peu de temps à Hammersmith et Amesbury. En décembre 1799, elles s'établirent à Balnford et, depuis 1861, le couvent est installé à Newton Abbot (14). Les bâtiments à Louvain furent vendus (15) en janvier 1798.

La prieure Benedicta Stonor donna sa démission le 10 avril 1812. Elle mourut (16) le 13 mai 1814.

(1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Electiones*, 4.

(2) NEWTON ABBOT, *Liste des prieures*.

(3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Visitationes*, 42.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Visitationes*, 43.

(5) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Varia*, 63.

(6) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Electiones*, 6.

(7) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Electiones*, 5.

(8) NEWTON ABBOT, *Liste des prieures*.

(9) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Electiones*, 6.

(10) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Electiones*, 5.

(11) NEWTON ABBOT, *Liste des prieures*.

(12) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Electiones*, 83.

(13) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Sainte-Monique, Electiones*, 9.

(14) P. GUILDAY, *The english catholic refugees in the continent, 1658-1795*, I, 385.

(15) A.V. LOUVAIN, n° 68, PELCKMANS, *Chronique*, 75-77.

(16) NEWTON ABBOT, *Liste des prieures*.

PRIEURÉ DE SAINTE-URSULE, À LOUVAIN

Monasterium Undecim Milium Virginum supra Halfstratam in Lovanio (1416), domus sororum in Halfstrate (1421), godshuyse vander Elfdusent Meechden op de Halfstrate in die Stadt van Loven (1422), goetshuys der XI^m Meeghden te Loevenen op de Halfstrate (1451), goidshuys van den XI^m Maechden binnen der stat van Loven (1496), goidshuyse vanden Elfdyuysent Maechden te Loven alias op de Halfstrate (1511), goidshuys vanden XI^m Meegden te Loevenen op die Halfstrate der ordenen Sint Augustijns canonikessen regularissen des crisdoms van Ludick (1513), goodshuse vander Halfstrate (1515), couvent des Onze Mille Vierges de l'ordre de Saint-Augustin residens en notre ville de Louvain (1554), monasterium canonicarum regularium beatae Virginis ac Martyris Ursulae ac Undecim Milium Virginum ordinis sancti Augustini in oppido Lovaniensi diocesis Mechliniensis (1595), Sinte Ursulen clooster binnen Loven der ordene van Sint Augustinus regulieren (1604), cloistre des XI^m Vierges sur la Halfstraete a Louvain (1620), klooster der canonikessen regulier der Halfstraete binnen Loven (1787).

SOURCES : La partie la plus importante des archives du prieuré de Sainte-Ursule à Louvain (1) se trouve aux Archives de l'Archevêché à Malines, dans le fonds des *Institutions religieuses*. On conserve au même dépôt dans la série des *Papiers divers* quinze cartons dont sept sont constitués de chartes datées de 1291 à 1751. Le carton 8, coté H, contient des statuts de 1617 et 1679, des procès, des copies d'actes relatifs à la fondation, des comptes concernant les constructions, des nominations de confesseurs, des élections de prieures, des pièces relatives aux biens, des lettres mortuaires et des *examina religiosarum*. Le carton 9, coté I, conserve, classées géographiquement, des pièces concernant les biens ; le carton 10, coté J, des lettres mortuaires, des procès-verbaux d'élections des prieures, des copies de pièces relatives à la fondation, des *examina religiosarum*, des descriptions de biens, des testaments et fondations ; le carton 11, coté K, des pièces concernant les locations, les rentes et les cens ; le carton 12, coté L, des quittances, des partages de biens, des comptes, achats et pains d'abbaye ; les cartons 13 à 15, cotés M, N et O, des procès.

Dans la série des *Registres*, on trouvera un exemplaire imprimé des statuts de 1642, un *Ritus et forma servanda in investitione novitiarum*, un cartulaire, cinq livres aux biens des XVII^e et XVIII^e siècles, une chronique du XVIII^e siècle et une liste des habitants du prieuré au début du XVII^e siècle (vers 1625) avec des compléments jusqu'en 1786.

Les religieuses écrivirent au pape, le 1^{er} mai 1582, pour lui exposer leur situation malheureuse, cfr Archives du Vatican, *Lettere di principe*, n^o 32, f^o 182 (2).

En ce qui concerne les biens, on consultera principalement aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles le fonds *Vente des biens nationaux*, n^{os} 48-11 ; 69-7 ; 73-2 ; 74-8 ; 115 (118)-15 ; 166-16 ; 179-1 et 2 ; 188-15 ; 202-18 ; 209-12 ; 213-6 ; 261-22 ; 267-8 et 9 ; 290-12 ; 354-14 ; 360-14 et 15 ; 377-1 ; 380-1 et 5 ; 400-12 et 13 ; 406-25 ; 438-1 ; 443-11 ; 444-15, 20 et 21 ; 455-19 ; 459-19 ; 460-28 ; 464-20 ; 467-2,

(1) Prov. de Brabant, cant. de Louvain ; diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) A. CAUCHIE, *Mission aux archives vaticanes. Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique*, dans *B.C.R.H.*, V^o série, II, 354, Bruxelles, 1892.

3 et 4 ; 472-20 ; 481-3 ; 485-20 et 22 ; 494-12 ; 495-12, 13 et 21 ; 496-2 ; 514-6 ; 515-16 ; 519-3 ; 532-5 ; 543-17 ; 547-16 ; 548-8 ; 553-14 ; 557-9 ; 577-10 et 18 ; 578-18 ; 580-14 ; 582-6 ; 583-18 ; 585-20 ; 606-20 ; 609-25 ; 612-19 ; 615-4 ; 619-15 ; 630-23 ; 643-16 ; 666-11 ; 667-7 ; 676-25 ; 684-15 ; 689-1 ; 693-15 ; 708-18 ; 720-25 ; 742-10 ; 743-2. On verra en outre les fonds de l'*Enregistrement et des Domaines*, nos 130, 917 ; de la *Cour féodale de Brabant. Déclarations*, nos 705, 2232, 4313 ; de l'*Administration de l'Arrondissement de Brabant*, n° 291 ; de l'*Assistance publique de la ville de Louvain*, nos 1199, 3403, 4127 ; de l'*Université de Louvain*, nos 2176, 4878 ; des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, nos 2176, 4878, 15179, 15299 à 15305.

En ce qui concerne les biens, on verra aussi à Lille aux Archives Départementales du Nord, le n° B 2940, et à Louvain, aux Archives de la Ville, les nos 3332 et 8653. Dans ce dernier dépôt, on consultera encore le n° 68 : *Pelckmans, Lovens chronycken*, 88-89 (1), et le n° 10708, documents relatifs à la suppression durant la Révolution française.

Les ms. 17190-94 (5974), f° 28 v° et II 1955 (5976), 64-65, de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, ne donnent que des descriptions fort peu intéressantes de Louvain.

La source la plus importante pour le XV^e siècle est le *Chronicon Bethleemiticum* de Pierre Ympens. Il traite dans IV, 2, 1-3, f°s 130-132 de la fondation ; dans IV, 4, 1-7, f°s 142 v°-146 v°, 162 ; IV, 6, 13-14, f°s 191 v°-193 v°, et VI, 12, 2-6, de la *Cura monialium* ; dans V, 1, 2, f°s 297-302, du rectorat de Guillaume Storm. L'autographe de cette chronique est conservée à la Bibliothèque Nationale à Vienne, ms. *Series nova*, 12816.

On trouvera dans Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, III, 618-620, n° 19, Bruxelles, 1730, la confirmation de l'acte de fondation par Jean de Wallenrode (2) ; et II, 1334-1335, Bruxelles, 1723, l'affranchissement du pain d'abbaye (17 décembre 1720). L'acte de fondation a été édité par L. Antheunis, *Elizabeth van Wesele, stichtster van het Sint-Ursulaklooster te Leuven (1415-1420)*, dans *Mededelingen van de geschied- en oudheidkundige kring voor Leuven en omgeving*, I, 109-114, Louvain, 1961 (3) ; le testament du bienfaiteur Guillaume Rastell (1564) est publié par W. Bang, *Acta Anglo-Lovaniensia*, dans *Englische Studien*, XXXVIII, 238-241, 1907, et celui de sœur Catherine Allen, par L. Antheunis, *Het testament van Zuster Catherina Allen (Sinte-Monica's klooster, Leuven, 2 mei 1595)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III^e série, II, 158-162, Anvers, 1950. Ce dernier auteur donne aussi l'inventaire des objets que les religieuses anglaises emportèrent à Sainte-Monique (4) le 10 février 1609 et une brève histoire du retour des reliques de saint Liévin de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand (5). J. Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, édition P. F. X. de Ram, I, 338-339, Bruxelles, 1861, n'apporte guère d'éléments intéressants. On trouvera dans J. Cuveller, *Les dénombrements de foyers en Brabant*, 85 et 320, Bruxelles, 1912, des indications sur le nombre des habitants du couvent en 1480 et 1526, et dans W. Boonen, *Geschiedenis van Leuven geschreven in de jaren 1593 en 1594*, édit. E. van Even, 388 et 396, Louvain, 1880, pour l'année 1587. Un acte relatif aux biens situés à Winksele est édité par M. Piot, *Winksele, centrum van het grondbezit van het Leuvense Sint-Ursulaklooster*, dans *Mededelingen van de geschied- en oudheidkundige kring voor Leuven en omgeving*, III, 186-190, Louvain, 1963.

Des extraits d'une chronique du XVIII^e siècle ont été publiés par L. Antheunis, *De kroniek van het Sinte-Ursulaklooster, Halfstraat te Leuven (1744-1796)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III^e série, III, 93-100, Anvers, 1951 et L. Antheunis, *Uit het memoriaal van een zuster van het Leuvense Sint-Ursulaklooster (XVIII^e Eeuw)*, dans *Mededelingen van de geschied- en oudheid kundige kring voor Leuven en omgeving*, VIII, 169-177, Louvain, 1968.

(1) Voir W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven geschreven in de jaren 1593 en 1594*, édit. E. VAN EVEN, 469-470, Louvain, 1880.

(2) Celui-ci se trouve aussi aux A.G.R., *Manuscripts divers*, n° 934, f°s 90-92. — Voir aussi A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 15076, f°s 92-92v° et 92v°-93, approbation du pape Martin V.

(3) Cette étude a aussi paru sous le titre L. ANTHEUNIS, *De oprichting van het Sinte-Ursulaklooster te Leuven (1415-1420)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III^e série, IV, 171-175, Anvers, 1952, mais sans l'édition du texte.

(4) L. ANTHEUNIS, *Een episode uit de geschiedenis van het Sinte-Ursulaklooster te Leuven (1609)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III^e série, V, 32-37, Anvers, 1953.

(5) L. ANTHEUNIS, *De reliquien van de Heilige Livinus te Leuven en te Mechelen*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III^e série, V, 117-119, Anvers, 1953.

Une histoire vulgarisée du prieuré a été donnée par L. Spinnael, *Le prieuré Sainte-Ursule de la Mi-Rue à Louvain*, dans *Folklore brabançon*, CLIX, 350-383, Bruxelles, 1963. E. van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent*, 515-517, Louvain, 1895, donne un court historique du prieuré. En 1783-1784, Joseph II voulut supprimer le prieuré de Sainte-Ursule, on trouvera des renseignements à ce sujet dans L. Anthéunis, *Het Sint-Ursulaklooster te Leuven en het Edict van Keizer Jozef II (1783-1784)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III^e série, 221-225, Anvers, 1951. C. van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 172, La Haye, 1725, et *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, I, 133, La Haye, 1734, ne procurent que des renseignements de peu d'intérêt.

Iconographie : deux plans du prieuré, l'un du XVIII^e siècle, et l'autre dressé lors de la vente, sont conservés aux A.G.R., *Cartes et plans mss.*, 2914 et *Inv. ms.* 279. Le couvent apparaît aussi fort souvent sur les plans généraux de la ville (1). L. Spinnael a publié (2) des photos du prieuré en 1910 et de l'intérieur du prieuré en 1923.

Sigillographie : trois types de sceaux sont connus. Le premier est un sceau en cire verte de forme ovale, 28 sur 49 mm. Il est appendu sur double queue de parchemin et représente sainte Ursule avec les vierges dans une niche gothique. La légende est illisible. Il date (3) du 17 décembre 1513. Deux exemplaires du second sont connus. Le premier date du 15 mai 1604, conservé au Prieuré de Saint-Augustin à Newton-Abbot, Angleterre (4), le second du 15 décembre 1605, conservé aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 15301. C'est un sceau plaqué de forme ovale, de 26 sur 50 mm, représentant sainte Ursule debout avec des vierges, la légende est illisible. Le troisième est un sceau plaqué rond, de 20 mm de diamètre représentant saint Augustin, légende *Sancti Augustini*.

* * *

Le 5 novembre 1415, Élisabeth van Wesele, veuve de Henri van Duysborgh, mort le 6 octobre 1413, léguait trois maisons avec jardins et vignobles, situés dans la Mi-Rue à Louvain, et tous ses autres biens alentour pour qu'après sa mort on y fonde une maison de religieuses. Ces dernières devaient y vivre selon une règle reconnue et dans la communauté de leurs biens. Les exécuteurs testamentaires furent Agnès Absoloens et son fils Josse (5). On n'attendit cependant pas la mort de la testatrice et l'on commença vraisemblablement déjà en 1416 l'élaboration des plans. On demanda à six sœurs de la vie commune de Zutphen (6) de venir s'installer à Louvain avec trois religieuses originaires des Pays-Bas méridionaux afin d'y mener la vie communautaire. Quatre religieuses retournèrent dans le Nord, car la Communauté était trop pauvre (7). Les religieuses assuraient leur entretien en tissant (8). Étant donné la grande pauvreté qui

(1) Voir E. BACHA, *Vues et plans des villes, châteaux et monastères de Belgique*, I, 31-32, Bruxelles, 1915. — L. HISSETTE, *Vues et plans de villes, châteaux, monastères et monuments dans les collections du Cabinet des Estampes*, I, 217-218, Bruxelles, 1917.

(2) L. SPINNAEL, *Le prieuré Sainte-Ursule de la Mi-Rue à Louvain*, dans *Folklore brabançon*, CLIX, 361, 365 et 370, Bruxelles, 1963 ; on trouvera à la page 355 une photo de la statuette de Sainte-Anne, originaire du prieuré, conservée maintenant au MUSÉE COMMUNAL DE LOUVAIN.

(3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 6.

(4) Voir la reproduction dans R. HAMILTON, *The Chronicle of the English Augustinian Canonesses Regular of the Lateran, at Sint-Monica's in Louvain (now at Sint-Augustine's Priory, Newton Abbot, Devon)*, I, face à la page 57, Edimbourg, 1904.

(5) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 2. — Édition dans L. ANTHEUNIS, *Elizabeth van Wesele, stichtster van het Sint-Ursulaklooster te Leuven (1415-1420)*, dans *Mededelingen van de geschied- en oudheidkundige kring voor Leuven en omgeving*, I, 113-114, Louvain, 1961.

(6) *Ibidem.* — Zutphen, Pays-Bas, prov. d'Overijsel.

(7) *Ibidem.*

(8) W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven geschreven in de jaren 1593 en 1594*, édit. E. VAN EVEN, 194, Louvain, 1880.

régnait au couvent, la Communauté ne fut chargée par la ville de Louvain, le 20 mai 1418, de payer l'impôt que pour une seule personne (1). Le 4 mars 1419, les religieuses reçurent, grâce à l'aide du prieur de Bethléem, Jean Beckers, du prince-évêque de Liège, Jean de Wallenrode, l'autorisation de commencer à mener une vie conventuelle régulière (2). L'évêque en fit un couvent clôturé de chanoinesses régulières de Saint-Augustin, par analogie avec le couvent du Kabbeek à Tirlemont et celui des Onze-Mille Vierges à Venlo. La *cura monialium* en sera assurée par le prieur de Bethléem (3). Le pape Martin V confirma (4) cette constitution le 8 juillet 1420.

* * *

MARGUERITE SCHERPINA de Zutphen fut élue première prieure (5) et les quatre premières religieuses reçurent l'habit du prieur de Bethléem le 28 août 1420. Le couvent reçut la clôture (6) le 17 avril 1421. La première prieure mourut le 3 juin 1422. Il y avait alors trois chanoinesses, quatre novices et trois donates (7). A côté des donations faites par les religieuses elles-mêmes et leurs parents, on n'en peut mentionner qu'une seule autre : la veuve Vrients donna la moitié d'une maison et jardin dans la Mi-Rue (8).

ALEYDE, religieuse du Kabbeek à Tirlemont, fut élue seconde prieure (9). La fondatrice mourut en 1422, le couvent eut alors à supporter une grande pauvreté, les rentes viagères assurées par la fondatrice n'ayant pas été versées pendant un long temps. La prieure retourna à Tirlemont (10). Catherine Vransk quitta Sainte-Ursule pour l'abbaye cistercienne de Ter-Beek près de Saint-Trond (11).

ÉLISABETH PACHTERS du couvent du Kabbeek fut élue comme nouvelle prieure (12) sur les conseils du confesseur Henri Deghens. Le 1^{er} juin 1423, la Communauté conclut un accord sur les droits paroissiaux avec le curé de Sainte-Gertrude (13). Sainte-Ursule s'engageait à donner à Sainte-Gertrude la moitié des offrandes en argent des quatre grandes fêtes et devait en même temps payer chaque année deux onces d'argent. Le couvent éprouva, vers 1430, de nombreuses difficultés avec le confesseur adjoint, Jean van Noorthoren, qui ne voulait pas se soumettre à la clôture. Trois chanoinesses partirent, deux d'entre elles retournèrent à Val-

(1) W. BOONEN, *Geschiedenis van Louven geschreven in de jaren 1593 en 1594*, édit. E. VAN EVEN, 194, Louvain, 1880. — BIBLIOTHÈQUE ROYALE À BRUXELLES, ms. II 1955, 64.

(2) Édition dans MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, III, 618-620, Bruxelles, 1730.

(3) Voir aussi BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2 ; 1, f^{os} 130-130^o.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 8, liasse *Fondation*. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 15076, f^{os} 91^v0-92.

(5) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 2, f^o 130^v0. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n^o 10, *Obituaire*, f^{os} 1-2.

(6) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n^o 10, *Obituaire*, f^o 1^v0

(7) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n^o 10, *Obituaire*, f^{os} 1^v0 et 159^v0.

(8) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 2.

(9) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 2, f^{os} 130^v0-131.

(10) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 2, f^{os} 130^v0-131.

(11) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 2, f^{os} 130^v0-131.

(12) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 2, f^{os} 130^v0-131.

(13) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 2, f^{os} 130^v0-131. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 2.

Duchesse (1) et Jean van Noorthoren fut renvoyé (2). Henri de Bréda et Grégoire de Haecht furent nommés comme nouveaux confesseurs (3). La population du couvent semble s'accroître régulièrement : en 1422, il y eut quatre professions ; en 1423 et 1424, quatre aussi ; en 1425, une ; en 1426, huit ; en 1429 et 1430 une et, en 1431, quatre. Quatre de ces religieuses moururent avant 1431.

La durée du priorat d'Élisabeth Pachters ne nous est pas connue, pas plus que le nom de la prieure qui lui succéda. L'obituaire nous donne les noms des prieures, mais on ignore quand elles assurèrent la direction du couvent.

MARGUERITE DECKERS fut peut-être la quatrième prieure. Elle était du nombre des premières religieuses et mourut (4) le 2 avril 1461. Le 30 juillet 1427, les prieurés de Sainte-Ursule à Louvain, du Val-Sainte-Lucie à Saint-Trond, de Kabbeek à Tirlemont et du Val-Notre-Dame à Diest conclurent un accord relatif à la *cura monialium* (5). Le prince-évêque de Liège, Jean de Heinsberg, confirma cet accord (6) le 29 avril 1429 et décida aussi que les sœurs chantaient dorénavant l'office le dimanche. Les plus anciennes religieuses reçurent l'autorisation de réciter à la place des *Notre-Père* et des *Ave Maria* (7). Le prieur de Bethléem s'opposa à cet accord et essaya de partager la *cura monialium* (8), ce que le prince-évêque accorda (9) le 4 novembre 1432. Le prieur de Bethléem ne sera dorénavant tenu qu'à la *curia monialium* de Sainte-Ursule ; entre autres, il devra surtout veiller à ce que le prieuré ait un confesseur et un assistant. Le premier confesseur originaire de Bethléem fut Martin Ravens qui mourut (10) dès le 23 septembre 1433. Son successeur fut Jean Cornelii (11).

CATHERINE WINAERTS fut peut-être bien prieure durant cette période. Il est dit d'elle dans l'obituaire qu'elle fut prieure (12). Jean Cornelii fut rappelé à Bethléem en 1435 et remplacé par Henri Necker, afin d'empêcher ce dernier de devenir recteur du Val-Sainte-Lucie à Saint-Trond (13). Henri Necker fut élu toutefois, le 19 novembre 1441, comme sous-prieur de Bethléem. Les religieuses de Sainte-Ursule s'opposèrent cependant à son départ et le prince-évêque leur donna raison, car d'après lui un recteur ne peut partir que lorsqu'il est élu prieur dans son couvent d'origine (14). Henri Necker resta recteur jusqu'à sa mort survenue le 6 septembre 1444.

(1) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 2, f° 131.

(2) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 2, f° 131. — *Acta Capituli Windeshemensis*, édit. S. VAN DER WOUDE, 23. — Il est encore présent comme représentant de Sainte-Ursule en 1428 : A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 2.

(3) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 2, f° 131.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 2.

(5) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 4, 3, f°s 143-144.

(6) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 4, 5, f°s 144v°-145.

(7) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 4, 6, f° 145-145v°.

(8) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 4, 7, f°s 145v°-146v° et V, 1, 2, f° 162.

(9) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, V, 1, 3, f° 162-162v°.

(10) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 11, 5, f°s 57v°-58v°.

(11) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 131v° et III, 7, 4, f° 118.

(12) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 4.

(13) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, III, 7, 4, f° 118v° et V, 1, 11, f° 167.

(14) BIBL. NAT. À VIENNE, MS. *Series nova*, 12816 P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, V, 6, 13, 14, f°s 191 v°-193v°. — Acte du prince-évêque de Liège du 4 décembre 1441, A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 2.

MARGUERITE VAN MEYNAERTSHOVEN était prieure (1) en 1441-1442. Après la mort de Necker, le prieur de Bethléem demanda à celui de Groenendaal d'envoyer un chanoine de ce prieuré comme nouveau recteur, le prieur désigna le procureur Antoine Britonis qui était déjà de retour à Groenendaal en 1445, il était malade. Il y mourut (2) le 7 avril 1445.

ÉLISABETH ACHTSCHELLINX (3), JEANNE CAMMERMANS (4) et IDA ACHTSCHELLINX (5) furent vraisemblablement prieures entre 1442 et 1466. De 1432 à 1466, il y eut trente et une professions dont quatre en 1448, trois en 1456 et 1459 et six en 1461.

Le nombre des chanoinesses s'éleva à vingt-sept en 1432, à trente et un en 1452 et à quarante-deux en 1466 (6). Jean Cornelii devint recteur pour la seconde fois après le départ de Britonis, mais en raison de la désunion qui régnait à Sainte-Ursule, il partit en 1446 et retourna à Bethléem (8). Son successeur fut Jean Heestert qui resta recteur jusqu'à sa mort (7) survenue le 22 juin 1458. Selon Ympens, il dirigea la Communauté avec sévérité à cause des expériences malheureuses de ses prédécesseurs. En 1448, quatre religieuses de Sainte-Ursule partirent sous la conduite de Thomazine Bernoys pour aider à fonder un couvent à Zoeterbeek (9). Elles revinrent à Louvain en 1455. Guillaume Storm devint recteur après la mort de Heestert. Il le resta jusqu'au 7 septembre 1473, date à laquelle il fut élu prieur de Bethléem (10). Storm tenta de faire chanter aux chanoinesses les heures et de leur faire consacrer plus de temps aux exercices religieux ; ceci rencontra l'opposition farouche des vieilles religieuses qui craignaient que leurs jeunes consœurs ne mènent une vie facile grâce aux biens qu'elles avaient acquis par un dur labeur (11). Il renforça aussi les dispositions relatives à la clôture et à la règle du silence. Il visa aussi à une plus grande simplicité du vêtement (12). Il s'occupa de même de la situation matérielle du couvent. Il fit construire un haut mur autour du prieuré et diverses autres constructions telles que la maison pastorale, un atelier de tissage et une brasserie (13). Il acheta aussi les maisons de tolérance adjacentes après que le magistrat de Louvain eut ordonné que leurs habitants dussent déménager en des endroits plus éloignés (14). La prieure —, peut-être Ida Acht-

(1) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, V, 6, 13, f° 192v°.

(2) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, V, 6, 14, f° 193v°. — M. DYK-MANS, *Obituaire du monastère de Groenendaal dans la forêt de Soignes*, 80, Bruxelles, 1940.

(3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule, à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 7, elle fit profession en 1431 et mourut en 21 avril 1476.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 8, elle fit profession en 1434 et mourut en 1484.

(5) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 9, elle fit profession en 1441 et mourut le 5 avril 1474. — Elle fut peut-être prieure de 1442 à 1466, BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 12, 5, f° 300v°.

(6) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire, passim*.

(7) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, III, 7, 4, f° 118v° en IV, 2, 3, f° 131v°.

(8) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 171v° et IV, 5, 3, f° 148-149v°.

(9) M. SCHOENGEN et P.C. BOEREN, *Monasticon Batavum*, II, 216-217, Amsterdam, 1941. — BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, V, 11, 3, f° 209v°-210. — Zoeterbeek, Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional.

(10) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132 et VI, 12, 2, 6, f° 297-300v°.

(11) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 12, 2, f° 297v°-298.

(12) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 12, 3, f° 297v°-298.

(13) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 12, 3, f° 298v°-299.

(14) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 12, 4, f° 299v°-301. — Le 30 janvier 1426 déjà, le magistrat de la ville de Louvain avait décidé qu'aucune « oncersame wive of meysene van lichten leven » ne pouvait plus habiter dans le voisinage du prieuré. — E. VAN EYEN, *Louvain dans le passé et dans le présent*, 516.

schellincx —, ne fut pas d'accord en ce qui concerne toutes ces constructions et, après un priorat de quatorze ans, démissionna (1) durant l'octave de l'Assomption 1466.

JEANNE VAN PEERLYC succéda à Ida Achtschellincx. Elle resta prieure jusqu'à sa mort (2) survenue le 19 juin 1507. La Communauté conclut en 1500 une fraternité de prières avec les chartreux (3). Walter Sweers (4) succéda comme recteur à Guillaume Storm, il était alors procureur à Bethléem. Il resta recteur jusqu'à sa mort en 1498. Son successeur fut Pierre Maes qui fut élu, en 1503, sous-prieur de Bethléem (5). Jean Hermanns lui succéda. Il mourut (6) le 11 août 1511. En 1480, le prieuré comptait un total de soixante-dix habitants (7). Les années 1466 à 1507 virent se faire cinquante professions dont dix-neuf en 1479-1488. Le nombre des chanoinesses s'éleva de quarante-deux en 1476 à cinquante en 1486 pour se situer dans les années suivantes aux environs de quarante-neuf (8).

ALEYDE HENRICI succéda à Jeanne van Peerlyc comme prieure le 24 juin 1507. Elle mourut (9) dès le 23 août 1511.

ALEYDE VAN DEN SCHORE (10) prit la succession d'Aleyde Henrici et Pierre van den Vekene fut installé comme recteur (11), il le resta vraisemblablement jusqu'à sa mort (12) survenue le 13 juin 1520. Son successeur fut Gossuin Fabri (13) qui mourut (14) le 3 octobre 1526. Ses successeurs furent Adrien Gelders, Joachim Reyneri, Corneille Danielis (15).

MARTHE VAN WINGHE fut prieure (16) de 1537 à 1542.

ALEYDE VAN STRALE lui succéda de 1542 jusqu'à sa mort (17) le 27 octobre 1557.

CATHERINE VAN DEN BERGHE fut prieure (18) de 1557 à 1568.

Les recteurs, originaires de Bethléem, furent Jean Verrept, mort le 2 septembre 1559 ; Jean De Witte, mort le 24 septembre 1561, et Jean Cokere qui, en décembre 1572, fut élu prieur de Bethléem (19). Le 28 mai 1566, il fut ordonné aux religieuses d'entretenir la clôture selon les dispositions du Concile de Trente en la matière (20). D'après le dénombrement de 1526, il y avait

(1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 9.

(2) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 9.

(3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 2.

(4) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132.

(5) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132.

(6) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132.

(7) J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers...* 85, Bruxelles, 1912.

(8) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire, passim*.

(9) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132.

(10) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 6.

(11) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 6.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14178, 74.

(13) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14178, 74.

(15) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132. — Le premier mourut le 27 mai 1548. Il est mentionné comme confesseur le 26 octobre 1528, le 24 février 1529 et le 23 juin 1531 : A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 6. — Le second mourut le 26 novembre 1542 et le troisième, en 1553 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14178, 74.

(16) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 34.

(17) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 33.

(18) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 33.

(19) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132.

(20) ARCHIVES VATICANES, *Secr. Brev.*, 10, f° 301.

alors au prieuré quatre-vingt-quatre personnes dont soixante-quinze religieuses, deux prêtres, deux frères lais, deux commensaux et trois valets (1). Entre 1508 et 1568, cinquante-neuf professions eurent lieu dont dix-neuf entre 1508 et 1518, quatre de 1519 à 1528, six de 1529 à 1538, dix entre 1539 et 1548, douze de 1549 à 1558 et huit entre 1559 et 1568. Le nombre des chanoinesses s'éleva jusqu'à cinquante-quatre en 1519 pour descendre ensuite à quarante-six en 1529, à quarante et un en 1539, à trente-sept en 1549 ; ce nombre remonta alors jusqu'à quarante en 1559 pour redescendre à trente-huit (2) en 1568.

MARGUERITE CLEMENT, d'origine anglaise, devint prieure (3) en 1569. Elle demeura trente-huit ans à la tête du prieuré. C'est surtout à partir de 1592 que des dames anglaises entrèrent au couvent (4). Elles partirent pratiquement toutes en 1609 pour fonder le prieuré de Sainte-Monique à Louvain.

La prieure démissionna en 1606 et partit en 1609 (5) pour Sainte-Monique. Pierre Beydaels fut recteur du 19 janvier 1573 jusqu'à son élection comme prieur de Bethléem (6) le 22 août 1577. Jean Cokere le remplaça depuis le 29 août de la même année vraisemblablement jusqu'à sa réélection comme prieur de Bethléem (7) en 1597. Après eux, il n'y eut vraisemblablement plus de recteurs originaires de Bethléem. Le 1^{er} juillet 1603, un augustin de Louvain est signalé comme confesseur (8).

De 1569 à 1606, il y eut trente-neuf professions dont vingt-neuf de 1593 à 1599. Durant cette période, le nombre des chanoinesses tomba de trente-huit en 1569 à trente et un en 1579 et dix-sept en 1589. Il remonta ensuite, grâce au grand nombre de vocations de dames anglaises, à quarante et un en 1599 pour redescendre légèrement à trente-neuf en 1607. Il en resta une vingtaine à Sainte-Ursule après le départ des religieuses anglaises à Sainte-Monique (9). Pendant l'hiver 1573, une grande partie des bâtiments furent détruits par les tempêtes (10).

WENEFREDA GEERAERTS alias VANDER BOERCHT (11) succéda à Marguerite Clément et fut installée le 30 novembre 1606. Elle resta vraisemblablement prieure jusqu'à sa mort (12) survenue le 29 janvier 1635. Jean Peeters, chanoine régulier, était confesseur (13) en 1608 (14) et le 14 août 1615.

BARBARA VANDEN VELDE fut confirmée dans ses fonctions de prieure (15) le 16 février 1636. Elle est citée comme telle (16) le 20 septembre 1641 et le 31 mars 1648.

(1) J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers...*, 320.

(2) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire, passim*.

(3) A. HAMILTON, *The Chronicle of the English Augustinian Canonesses...*, I, 28-38, Edimbourg, 1904. — A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 42v°. — En ce qui concerne la bibliographie relative aux couvents anglais, cfr la notice consacrée à Sainte-Monique à Louvain, 1317-1322.

(4) En 1595, sept ; en 1596, trois ; en 1597, cinq ; en 1598, sept ; en 1599, trois et en 1601, 1602 et 1606, une, cfr A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire, passim*.

(5) A. HAMILTON, *The Chronicle...*, 34-38.

(6) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. Series nova, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132.

(7) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. Series nova, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 3, f° 132.

(8) A.G.R., *Manuscrits divers*, 200c, f° 41v°.

(9) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire, passim*.

(10) A. HAMILTON, *The Chronicle...*, 30-31.

(11) A. HAMILTON, *The Chronicle...*, 56-58.

(12) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 46v°.

(13) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 8.

(14) S. VAN DER WOUDE, *Acta Capituli Windeshemensis*, 252 et 272: nomination de lecteur au noviciat à Louvain.

(15) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, cartons 8 et 9.

(16) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 7.

CORNÉLIE VANDEN BRANDE, sous-prieure, fut élue prieure (1) le 9 juin 1648. Continua-t-elle jusqu'à sa mort (2) survenue le 3 septembre 1656 à diriger le prieuré ?

JEANNE AGNÈS VAN ERP, décédée (3), le 18 novembre 1678 **ÉLISABETH VAN DE KIEBOOM**, décédée (4) le 10 mars 1680, **CATHERINE VAN ERP**, décédée (5) le 12 juin 1692, et **ÉLISABETH BOUTENS**, décédée (6) le 9 mai 1702, sont mentionnées dans l'obituaire comme prieures.

MARIA HERTHALS était prieure (7) le 13 décembre 1698.

URSULE DE ERQUISIA lui succéda et fut élue (8) en 1704. Elle demeura à la tête de la Communauté jusqu'en janvier 1730, date à laquelle elle démissionna (9).

Gérard van Heyden est signalé comme recteur (10) le 31 mars 1648 ; Adrien van Tienen (11) le 10 février 1670 ; Henri van Ermegeen l'est du 15 octobre 1678 (12) jusqu'à sa mort (13) survenue le 7 avril 1713. Le couvent reçut en 1617 et 1679 de nouveaux statuts de l'archevêque de Malines (14). Entre 1608 et 1730, on compte quatre-vingt-neuf professions dont trente et une entre 1610 et 1620, une entre 1621 et 1630, dix de 1631 à 1640, trois de 1641 à 1650, quatorze entre 1651 et 1660, deux entre 1661 et 1670, une de 1671 à 1680, six de 1681 à 1690, quatre de 1691 à 1700, huit entre 1701 et 1710, sept entre 1711 et 1720, deux de 1721 à 1730. Le nombre de chanoinesses s'élevait à la fin de 1610 à treize ; à la fin de 1620, le nombre était monté à trente-quatre pour dès lors pratiquement toujours descendre : fin 1630, elles sont vingt-trois ; fin 1640, vingt-six ; fin 1650, vingt-deux ; fin 1660, trente et une ; fin 1670, vingt-sept ; fin 1680, seize ; fin 1690, treize ; fin 1700, six ; fin 1710, douze ; fin 1720 ; dix-sept et, fin 1730, quatorze (15).

BARBARA VAN VAERENBERG fut élue (16) le 19 janvier 1731 comme prieure.

CATHERINE TRAPPENIERS (17) succéda à Barbara van Vaerenberg (18).

BARBARA VAN VAERENBERG fut à nouveau élue prieure le 21 janvier 1745 et réélue régulièrement jusqu'à sa mort (19) survenue le 19 septembre 1759.

- (1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, cartons 8 et 9.
 (2) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 60v°.
 (3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 67v°.
 (4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 57v°.
 (5) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 68.
 (6) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 69v°.
 (7) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 7, 6.
 (8) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 7, 24-49.
 (9) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule*, n° 7, 47.
 (10) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 7.
 (11) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 7.
 (12) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 7, 7-13.
 (13) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 7, 14-15 et 61.
 (14) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 8.
 (15) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire, passim*.
 (16) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, cartons 8 et 9.
 (17) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, cartons 8 et 9.
 (18) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, cartons 8 et 9.
 (19) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire*, f° 88.

HÉLÈNE DE MORTELER lui succéda et fut élue le 29 septembre 1759 et réélue (1) le 7 octobre 1762 et le 10 octobre 1765.

URSULA LOOS fut élue comme nouvelle prieure le 10 octobre 1768 et régulièrement réélue (2) le 14 octobre 1771, le 11 novembre 1774 et le 14 novembre 1777.

CATHERINE ADRIAENS lui succéda et fut élue le 21 novembre 1780. Réélue (3) en 1783 et le 24 novembre 1786, elle mourut vraisemblablement au début d'août 1787.

Deux confesseurs sont mentionnés pour ces années : Philippe Ingelberts, installé (4) le 1^{er} juin 1748, et Gérard Deckers qui est cité (5) le 9 mars 1773.

Il y eut entre 1730 et 1787 trente professions dont quatre entre 1730 et 1740, deux de 1741 à 1750, sept de 1751 à 1760 et de 1761 à 1770 ; quatre entre 1771 et 1780 et six de 1781 à 1787. Le nombre de chanoinesses tomba progressivement de quatorze à cinq en 1770 pour remonter ensuite (6) jusqu'au dernier chiffre connu, celui de 1787.

CHRISTINE LE BRASSEUR fut élue prieure (7) le 8 août 1787 et réélue en 1790, 1793 et 1796.

En 1783-1784, le prieuré avait échappé aux suppressions de Joseph II, car les religieuses avaient promis d'ouvrir une école publique (8). Les moniales furent chassées de leur couvent (9) le 5 décembre 1797 par les révolutionnaires français. Le 22 mai 1797, le cardinal de Frankenberg leur avait donné l'autorisation d'accepter (10) les bons offerts par les Français. Le 6 avril 1798, le prieuré fut acheté par J. Ph. Pirlet, Ch. Bastine et Martin Incolle. En 1803, Albert Gillon acheta tous les bâtiments (11).

De 1879 à 1886, les bâtiments du prieuré abritèrent une école normale de l'État pour jeunes filles. Ils furent ensuite la propriété des annonciades qui y installèrent une école ménagère. De 1890 à 1903, des pères du Sacré-Cœur et des pères assomptionistes, chassés de France, y demeurèrent. En 1903, ils devinrent seuls propriétaires de l'ensemble des bâtiments qui furent bombardés le 15 mai 1940. Le nouveau couvent des assomptionistes est maintenant installé sur une petite partie de l'ancien domaine (12).

(1) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, cartons 8 et 9.

(2) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, cartons 8 et 9.

(3) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, cartons 8 et 9.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 8.

(5) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, carton 8.

(6) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Registres, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, n° 10, *Obituaire, passim*.

(7) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds de Sainte-Ursule à Louvain*, cartons 8 et 9.

(8) L. ANTHEUNIS, *Het Sinte-Ursulahlooster te Leuven en het Edict van Keiser Jozef II (1783-1784)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III^e série, III, 221-225, Anvers, 1951.

(9) F. PELCKMANS, *Lovens Chronyckskén*, dans W. BOONEN, *Geschiedenis van Louven geschreven in de jaren 1593 en 1594*, édit. E. VAN EVEN, 469-470, Louvain, 1879. — Voir L. ANTHEUNIS, *De kroniek van het Sinte-Ursulahlooster, Halfstraat te Leuven (1744-1796)*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III^e série, III, 93-100, Anvers, 1951.

(10) Edit. C. DE CLERCQ, *Le cardinal Jean-Henri de Franckenberg et la législation française en matière de religion*, dans *Sacris Erudiri*, XV, 345-346, Louvain, 1964.

(11) A.G.R., *Vente des biens nationaux*, 74-8.

(12) L. SPINNAEL, *Le prieuré Sainte-Ursule de la Mi-Rue à Louvain*, dans *Folklore brabançon*, CLIX, 381-383, Bruxelles, 1963.

PRIEURÉ DE SION OU DE BÉTHANIE, À VILVORDE

Monasterium dictum Syon in civitate Vilvordiensi (1667), Sion Vilvordiae (1667), clooster der regulieren van Sint Augustijn gheenaemt Sion binnen Vilvoirden (1668), Sion (1680), clooster van Sion binnen de stadt van Vilvoorde (1700), monasterium monialium de Sion (1717), clooster van Sion of Witte Vrouwen binnen Vilvoorden (1718), monasterium canonicarum regularium nuncupatum Sion in oppido Vilvordiensi (1723), het clooster van Sion genaemt Witte Vrouwen tot Vilvoorde (1725), monasterium Montis Syon ordinis Sancti Augustini in oppido Vilvordiensi (1733), monasterium canonicarum regularium Sancti Augustini in Monte Sion Vilvordiae (1745), couvent Sion (1754), het clooster van Bethanien geseyt Sion binnen onse stadt van Vilvoorden (1756), cloître de Bethanie dit de Sion en la ville de Vilvorde (1756), monasterium Albarum Dominarum de Sion Vilvordiae (1776), Witte Vrouwen van Sion tot Vilvoorde (1777), clooster Sion tot Vilvoorden (1787), couvent dit les Dames Blanches à Vilvorde (1796).

SOURCES : Bien qu'au moment de la suppression du prieuré de Sion en 1796 (1), les religieuses aient réussi à emporter la majorité de leurs archives, à l'heure actuelle, on ne possède plus que peu de documents concernant l'histoire de la maison.

Aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Communautés religieuses, Papiers divers, le Fonds de Bethanie* comporte cent quarante et un numéros : n^{os} 1-8, *varia* ; n^{os} 9-13, visites ; n^{os} 14-50, élections des prieures ; n^{os} 51-136, examens d'admission des novices ; n^{os} 137-141, papiers concernant les confesseurs.

Aux Archives Générales du Royaume, les n^{os} 16223-16227 des *Archives Ecclésiastiques du Brabant* concernent le prieuré de Vilvorde. On trouvera des indications relatives aux biens du couvent au n^o 171, f^{os} 326-329 v^o de la *Chambre des comptes* ; aux n^{os} 1672 et 1679 des *Acquits de la Chambre des Comptes* et au n^o 343 de la *Jointe des amortissements*.

D'autres fonds du même dépôt fournissent des données sur les premiers siècles d'existence du couvent, ce sont : *Conseil de Brabant*, A 26, f^o 448 ; A 37, f^{os} 136, 150, 157, 159, 190 et A 267, f^o 182 ; *Conseil privé espagnol*, carton 1120 ; *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles*, n^o 9937¹, f^{os} 54-54 v^o, qui traite du logement des troupes au prieuré en 1670.

Sur la vente des biens du couvent après la suppression, on consultera toujours aux Archives Générales du Royaume, *Enregistrement et domaines*, n^o 926 ; *Vente des biens nationaux*, n^{os} 39-1 ; 130-7 ; 198-15 ; 214-12 ; 222-44 ; 229-31 ; 272-15 ; 309-2 ; 310-1 ; 364-11 ; 429-15 ; 446-8 ; 485-9 et 12 ; 523-17 ; 620-19.

J. Nauwelaers, *Histoire de la ville de Vilvorde*, II, 301, 336-341, 413, 451, 511, 540, 599 et 690, Paris, Bruxelles, Courtrai, 1950, cite quelques pièces concernant les rapports du prieuré de Sion avec le magistrat aux Archives de la Ville de Vilvorde, maintenant conservées aux Archives Générales du Royaume, *Greffes Scabinaux de l'Arrondissement de Bruxelles* (non classées).

(1) Prov. de Brabant, cant. de Vilvorde ; diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

On trouvera une vue d'ensemble de l'histoire du couvent dans J. Nauwelaers, *Histoire de la ville de Vilvorde, passim*, Paris, Bruxelles, Courtrai, 1950. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, 510-511, Bruxelles, 1855 fournit quelques données intéressantes. M. Dykmans, *Obituaire du monastère de Groenendaal dans la forêt de Soignes*, 86, 114-115, 232, 281, Bruxelles, 1940, donne des renseignements sur les confesseurs de la maison de Sion, venant de Groenendaal.

Les ouvrages suivants n'offrent qu'un intérêt mineur : J. Zunggo, *Historiae generalis et specialis de ordine canonicorum regularium Sancti Augustini prodromus*, II, 227-228, Ratisbonne, 1745 ; L. Schutjens, *Kerkelijke geschiedenis van het bisdom van 's-Hertogenbosch*, IV, 483 et sv., Bois-le-Duc, 1880 ; C. van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 132-133, La Haye, 1725.

Iconographie : le couvent de Sion apparaît sur les cartes et vues de Vilvorde ; on en trouvera la nomenclature dans A. Verbouwe, *Iconografie van Vlaamsch Brabant*, VI, *Kanton Vilvorde, passim*, Bruxelles, 1947-1948.

Il ne reste rien des bâtiments conventuels (1).

* * *

Quelques religieuses du couvent de Béthanie, dit Windmolenberg, à Bois-le-Duc (2) demandèrent, le 9 décembre 1648, au magistrat de la ville de Vilvorde l'autorisation de s'établir près de la porte de Louvain, au lieu dit *De rode leeuw* ; cette requête fut agréée (3). Le 23 décembre suivant, le Conseil de Brabant donnait à son tour son accord (4). A cette époque, le confesseur des religieuses était Jean Vandermeulen (5).

Le 21 août 1655, le couvent conclut un accord avec le curé de Vilvorde au sujet de la délimitation de leurs droits et obligations (6). Peu de temps après, les religieuses conçurent le projet de quitter Vilvorde pour Anvers, mais le Conseil de Brabant s'opposa à cette tentative (7).

Au point de vue spirituel, les religieuses demandèrent, par une requête non datée, adressée au pape Alexandre VII (1655-1667), d'être placées sous l'autorité du prieur de Groenendaal (8). Le premier recteur originaire de Groenendaal fut vraisemblablement Charles Gerbos (9), nommé le 20 avril 1667 et décédé le 17 août suivant (10). Son successeur fut peut-être François Corluy (11) décédé le 21 février 1678.

* * *

BARBE DE SAINT-TROND, originaire du couvent de Béthanie à Malines, fut élue prieure (12) le 12 juin 1668. Elle fut réélue (13) le 7 juin 1671.

(1) J. NAUWELAERS, *Histoire de la ville de Vilvorde*, II, 341, 511, Paris, Bruxelles, Courtrai, 1950.

(2) Au sujet de cette maison cfr M. SCHOENGEN et P. BORREN, *Monasticon Batavum*, II, 92, Amsterdam, 1940, et M. DYKMANS, *Obituaire du monastère de Groenendaal dans la forêt de Soignes*, 114-115, Bruxelles, 1940. — Bois-le-Duc, Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional.

(3) A.G.R., *Conseil de Brabant*, A 26, f^{os} 448-449.

(4) A.G.R., *Conseil de Brabant*, A 26, f^{os} 448-449 et A 267, f^{os} 182-182v^o.

(5) J. NAUWELAERS, *Histoire de la ville de Vilvorde*, II, 336.

(6) J. NAUWELAERS, *Histoire de la ville de Vilvorde*, II, 338-339.

(7) A.G.R., *Conseil de Brabant*, A 37, f^{os} 150-153.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 16223.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 16223^a.

(10) M. DYKMANS, *Obituaire de Groenendaal...*, 232.

(11) M. DYKMANS, *Obituaire de Groenendaal...*, 114-115.

(12) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n^o 14. — P. VERHEYDEN, *Martinus van Sint-Truyden, rector in Bethanië (1601-1668)* dans *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letterkunde en Kunst van Mechelen*, XLIV, 85-86, Malines, 1939.

(13) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n^o 15.

A cette époque, Martin Corluy, religieux de Groenendaal remplissait la charge de recteur ; il continua l'exercice de cette fonction jusqu'au moment de son élection en tant que prieur de Groenendaal (1), en février 1697.

Le 26 mars 1670, à la suite d'une décision du Conseil de Brabant, le couvent dut loger des troupes et payer des droits d'accises (2).

ÉLISABETH KELLENS fut élue prieure (3) le 29 avril 1672. Sa dernière mention en tant que prieure date (4) du 29 novembre 1680.

En 1673, les religieuses entreprirent la construction d'une chapelle qui ne fut achevée (5) qu'en 1719.

D'après un document du 2 février 1700, la direction spirituelle était assumée par un religieux de Groenendaal, Michel van der Borcht (6) ; ce prêtre dut occuper cette charge jusqu'en 1721, année où il devint curé de Huldenberg (7). Il est probable que M. van der Borcht fut le dernier recteur originaire de Groenendaal, car dans la suite, ce sont des prêtres séculiers qui assurèrent la direction de la Communauté. Le premier fut vraisemblablement Du Rolle (8).

THÉRÈSE VANDER BROECKE fut élue prieure (9) le 9 octobre 1717. Son mandat fut renouvelé (10) le 11 octobre 1720.

MARIE ANNE LENAERT fut désignée en tant que supérieure (11) le 11 mars 1723 ; cette prieure demeura en charge jusqu'en 1741.

Grâce à un acte du 5 octobre 1730, on sait qu'un nouveau recteur venait d'être donné à la Communauté en la personne de Michiels. Ce prêtre n'avait pas reçu l'agrément des religieuses qui réclamèrent le retour à la pratique ancienne, c'est-à-dire le choix d'un recteur venant du prieuré de Groenendaal (12).

Jacques Groeninx (13), recteur en 1731, se plaignait du peu d'importance de son traitement ; il n'obtint satisfaction qu'en 1750, année où il reçut une augmentation (14).

MARIE-THÉRÈSE VAN AKEN devint prieure (15) en 1741. Son mandat triennal (16) prit fin le 29 avril 1743.

MARIE-JOSEPHE DE MOREEZ fut élue supérieure (17) le 29 avril 1743.

(1) M. DYKMANS, *Obituaire de Groenendaal...*, 86.

(2) A.G.R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles*, n° 9937¹, f°s 54-54^vo.

(3) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n° 1.

(4) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n° 1.

(5) C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 132-133, La Haye, 1725.

(6) J. NAUWELAERS, *Histoire de la ville de Vilvorde*, II, 339.

(7) M. DYKMANS, *Obituaire de Groenendaal...*, 281. — Huldenberg, prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(8) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n° 10.

(9) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n° 17.

(10) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n° 18.

(11) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n°s 19 et 25.

(12) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n° 10.

(13) J. NAUWELAERS, *Histoire de la ville de Vilvorde*, II, 339.

(14) J. NAUWELAERS, *Histoire de la ville de Vilvorde*, II, 339.

(15) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n°s 26-27.

(16) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n° 28.

(17) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethanie à Vilvorde*, n° 28.

MARIE-THÉRÈSE VAN AKEN reprit sa place à la tête du couvent (1) le 5 mai 1749.

MARIE-JOSEPHE DE MOREEZ fut à son tour réélue (2) le 12 mai 1755.

CAROLINE VANDER VEKENE fut choisie en tant que supérieure (3) le 16 mai 1761.

ANGELINE STRAETMANS succéda (4) à la prieure précédente le 22 mai 1776.

En 1780, la direction spirituelle de la Communauté était assurée par Vereertbruggen ; ce religieux ne devait mourir (5) que le 5 avril 1828.

THÉRÈSE VAN GEERTSAEM fut probablement la dernière prieure de la maison de Vilvorde. Elle succéda à Angeline Straetmans (6) le 10 juin 1788.

Sa dernière mention comme prieure (7) date du 27 mai 1794.

Grâce à la création d'une école, les religieuses échappèrent à la suppression sous le règne de Joseph II, mais le régime français leur fut fatal. Le 3 vendémiaire an V (24 septembre 1796), Guillebert vint au couvent pour y rédiger un inventaire des biens (8) ; les religieuses protestèrent contre cette intrusion auprès du directeur général des domaines, le 27 septembre. On promit d'intercéder en leur faveur (9).

Cependant, les bâtiments du prieuré furent vendus moins d'un an plus tard, le 17 thermidor an V (4 août 1797), à deux habitants de Louvain, Bastiné et Pirlet, pour la somme de quarante-deux mille livres (10). Les religieuses allèrent se réfugier au béguinage ; en 1825, sept d'entre elles y vivaient encore (11). Les deux dernières survivantes se fixèrent en 1842 dans une maison située Molenstraat ; la dernière y mourut (12) en 1844.

(1) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethania à Vilvorde*, n^{os} 31-33.

(2) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethania à Vilvorde*, n^{os} 34-35.

(3) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethania à Vilvorde*, n^{os} 36-41.

(4) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethania à Vilvorde*, n^{os} 42-43.

(5) J. NAUWELAERS, *Histoire de la ville de Vilvorde*, II, 341.

(6) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethania à Vilvorde*, n^o 46.

(7) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds de Bethania à Vilvorde*, n^o 50.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 16224.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 16224.

(10) A.G.R., *Vente des biens nationaux*, n^o 39-1.

(11) J. NAUWELAERS, *Histoire de la ville de Vilvorde*, II, 599.

(12) J. NAUWELAERS, *Histoire de la ville de Vilvorde*, II, 599.

PRIEURÉ DU VAL-NOTRE-DAME, À DIEST

Sinte Mariendale achter sinte Annencapelle binnen Dyest (1421), conventus vallis beate Marie situs in oppido Diestensi, Leodiensis diocesis, ordinis regularium beati Augustini (1426), goedshuus van Sinte Mariendale gheleghen binnen der stadt van Dieste (1426), Vallis beate Marie retro capellam sancte Anne in oppido Diestensi (1436), monasterium Vallis beate Marie in oppido Diestensi (1491), cloester van Sinte Mariendale binnen Diest (1502).

SOURCES : En 1796, les religieuses fuirent de Diest (1) en direction des Pays-Bas et emportèrent leurs archives et leurs biens les plus précieux pour autant qu'ils n'aient pas encore été pris par les Français. Ces archives se trouvent maintenant au couvent de *Nieuw Soeterbeeck* à Deursen (2).

Il y a quelques années, un inventaire en fut dressé selon le classement décimal (3) avec la répartition suivante : 0. règles et statuts ; 1. écrits et chroniques des XVIII^e et XIX^e siècles ; 2. stocks et comptes ; 3. registres donnant des listes d'habitants et bienfaiteurs ; 4. pièces qui se subdivisent en : 40. règlements généraux ecclésiastiques ; 41. règlements particuliers (410. diocèse de Liège ; 411. diocèse de Malines ; 412. diocèse de Bois-le-Duc) ; 42. pièces relatives à l'autorité temporelle ; 43. pièces relatives aux biens ; 44. pièces relatives aux indulgences et reliques ; 45. correspondance avec des particuliers ; 46. varia (papiers de circonstance, photos, etc.). Les pièces les plus importantes sont : le chartrier dans lequel sont conservés les actes les plus intéressants ; n^o 20, un terrier dressé par le recteur J. Th. Bosmans, 1727-1738, — seule la seconde partie est conservée — ; n^{os} 30-34, listes des habitants du couvent ; n^{os} 10, 11, 120, 121, des petites chroniques dont la plus importante fut rédigée par le notaire van den Broecke au XVII^e siècle (n^o 11).

Les pièces conservées aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles concernent presque exclusivement les biens. Il y a en premier lieu et surtout le chartrier, *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, n^{os} 13649-13652, qui compte 250 actes ; en outre il y a des manuels, comptes et autres pièces à caractère économique, *Archives Ecclésiastiques du Brabant* n^o 13653-13690 (4). A propos des amortissements, on verra *Chambre des comptes*, reg. 168, f^{os} 109, n^o III ; reg. 170, f^{os} 390-393 v^o ; *Jointe des Amortissements*, n^o 321 et en ce qui concerne l'administration des biens *Chambre des comptes*, n^o 46890 ; *Chartes de Brabant*, 5 juillet 1491 ; *Comité de la Caisse de Religion*, n^o 193 ; *Enregistrement et Domaines*, n^o 83 et *Vente des biens nationaux*, 51-33 et 34 ; 53-1, 2, 3 et 4 ; 69-23 ; 81-1 ; 95-3 ; 112-9 ; 202-23 ; 203-14 ; 207-9 ; 240-2 ; 267-4, 5, 6 ; 295-21 ; 296-6 ; 303-18 ; 340-6 ; 344-8 ; 361-18 ; 366-9 ; 368-12 ; 381-14 ; 405-9, 10 et 16 ; 408-18 ; 413-7 ; 414-8 ; 427-20 ; 432-10 ; 433-25 ; 446-19 ; 447-5 ; 450-19 et 22 ; 455-24 ; 461-4, 5, 6, 8

(1) Prov. de Brabant, cant. de Diest ; diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional.

(3) Une copie de cet inventaire a été déposée par nous aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13648bis.

(4) L'ancien n^o 18295 des *Arch. Eccl. Brab.*, est maintenant conservé aux ARCHIVES DE L'ÉTAT DANS LE LIMBOURG À MAASTRICHT, *Sainte-Elisabeth à Nunhem*, n^o 18295.

et 27 ; 465-21 ; 467-18 à 22 ; 481-22 ; 492-5 ; 497-1 et 2 ; 515-10 et 19 ; 516-1 ; 553-18 ; 555-11 ; 588-16 ; 594-21 ; 600-2 et 4 ; 618-6 ; 650-25 ; 691-15, 19 et 20 ; 698-18 ; 699-7 ; 702-18 ; 727-2 ; 729-5 ; 736-3 ; 740-20 ; 743-7. La liasse 1121 du *Conseil privé espagnol* contient des requêtes des religieuses contre le logement des troupes au couvent (XVII^e siècle) et une requête de 1696 réclamant contre le changement des confesseurs, originaires de Bethléem, par des frères mineurs.

Pour le XV^e siècle, le *Chronicon Bethlemiticum* de Pierre Ympens, dont l'autographe se trouve à la Bibl. Nat. à Vienne, ms. *Series nova*, 12816, est très important. L'auteur y traite de la fondation, IV, 2, 4-8, f^{os} 133-135, et de la *cura monialium*, III, 14, 4-6, f^{os} 318 v^o-322.

Dans le *Fonds Philippen* de la Bibliothèque de l'Université de Louvain reposent quelques pièces originaires du couvent de Diest ; elles furent jadis la propriété de P. Daniels ; ce sont un acte (1) du 8 janvier 1477 (XXVI, 5), un examen des novices (1780) ; des élections, 1744-1787 (XXII, 47).

Aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Fonds des Institutions religieuses*, Série *Registres*, *Fonds Val-Notre-Dame à Diest*, on conserve un exemplaire des *Statuta* et un *Ritus et forma servanda in investitione novitiarum* ; dans la série *Papiers divers*, des documents relatifs à la non-observance de la clôture (1691), aux statuts de donates, aux visites, des examens de novices et des pièces concernant les religieuses, les immunités fiscales et militaires, les biens, les confesseurs et les prieures.

Aux Archives de la ville de Diest se trouvent quelques pièces dans le *Fonds de l'Église Saint-Sulpice* ; les plus importants sont : statuts de 1622 ; inhumation des recteurs ; visites du couvent (XVII^e siècle) ; difficultés, en 1745-1746, avec la religieuse Dorothee Somer ; comptes ; demandes pour obtenir un confesseur originaire de Groenendaal (27 octobre 1634) ; procès en rapport avec cette affaire ; travaux de restauration à l'église de Webbekom ; un manuel (1606-1610) ; poème à l'occasion de la profession de Jeanne Verlinden ; petite chronique (1683-1689) ; élections des prieures et examens des novices.

Nous avons signalé plus haut que P. Daniels avait édité une charte de 1477 et un fragment d'une chronique du XVII^e siècle (2). F. J. Raymaekers dans son *Chronicon Diestense*, dans *B.C.R.H.*, III^e série, II, 515-517, Bruxelles 1861, édite l'autorisation d'érection du couvent, donnée par le prince-évêque de Liège, Jean de Heinsberg (3). En ce qui concerne les recteurs, on trouvera des renseignements dans Jean Gielemans, *Anecdota...*, 264 et M. Dykmans, *Obituaire...*, 110, 116, 267-258, 275 et 306, Bruxelles, 1940. Le nombre des habitants du couvent en 1526 est signalé par J. Cuveller, *Les dénombrements de foyers au duché de Brabant, XIV^e-XVI^e siècles*, 352, Bruxelles, 1914. C. Vromans, *De Zusters Augustinessen te Sint-Oedenrode*, dans *Bosscche Bijdragen*, IV, 178-198, Bois-le-Duc, 1921-1922, donne une édition d'une petite chronique des événements survenus sous Joseph II, la Révolution brabançonne et la Révolution française.

On trouvera le meilleur aperçu de l'histoire du couvent dans F. Raymaekers, *Het kerkelijk en liefdadig Diest*, 377-398, Louvain, 1870. On trouvera aussi quelques renseignements dans A. Wichmans, *Brabantia Mariana tripartita*, 844-847, Anvers, 1632 dont C. van Gestel, *Historia sacra archiepiscopatus Mechliniensis*, 239-240, La Haye, 1725, dépend (4). Les ouvrages suivants sont sans grand intérêt : L. Schutjens, *Kerkelijk geschiedenis van het bisdom van 's-Hertogenbosch*, V, 329, Bois-le-Duc, 1881. M. Schoengen et P. Boeren, *Monasticum Batavum*, II, 62 et 145, Amsterdam, 1941 ; J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XV^e siècle*, 281, Liège, 1887 ; *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, 158, La Haye, 1734 ; J. Zunggo, *Historiae generalis et specialis de ordine canonicorum regularium Sancti Augustini prodromus*, II, 150-151, Ratisbonne, 1745.

Vie littéraire : comme il apparaît des extraits de comptes publiés par F. Raymaekers, *Het kerkelijk en liefdadig Diest*, 377-388, les religieuses recopiaient des textes pour d'autres institutions.

Quelques manuscrits originaires du Val-Notre-Dame sont conservés : à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, n^o 5144 (2355). David d'Augsbourg, *Profectus religiosorum* ; n^o 14661 (2034) et 14662

(1) Edition par P. DANIELS, *Het klooster Mariëndaal te Diest*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, IV, 139-140, Anvers, 1905. — Nous n'avons pu retrouver la petite chronique mentionnée pages 141-143.

(2) P. DANIELS, *Het klooster Mariëndaal te Diest*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, IV, 139-143, Anvers, 1905.

(3) Cela apparaît aussi dans F. J. RAYMAEKERS, *Het kerkelijk en liefdadig Diest*, 378-380, Louvain, 1870.

(4) Voir aussi BIBLIOTHÈQUE ROYALE À BRUXELLES, ms. 17190-194 (5974), f^o 62.

(2468). Jacques Bosmans, *Opera* ; n° II 5572 ; *Van onser Sueter Vrouwen love* ; à Diest, à l'église Saint-Sulpice, non coté, ouvrages liturgiques ; Bibl. Univ. de Greifswald, *Balav* in-4°, 1 : *Van der ewigher wijsheit* ; Bibl. Univ. de Leyde, *Maatschappij der Nederlandse Letterkunde*, 1200 ; David d'Augsbourg, *Profectus religiosorum* ; Archives du couvent de Nieuw Soeterbeeck à Deursen, O 3 : *Ceremoniala* ; Bibliothèque du même couvent : Sermons de Jordan van Quedlinburg, Antiphonaire.

Iconographie : le couvent est signalé sur presque tous les plans de la ville de Diest, voir A. Verbouwe, *Iconographie van Vlaamse Brabant II, Kanton Diest*, surtout le n° 26, Bruxelles, 1940 et *Eigen Schoon en de Brabander XXIII*, 225-288, Merchtem, 1940.

Sigillographie : le sceau du Val-Notre-Dame est ovale et mesure 40-55 mm. Il figure une Vierge debout avec l'Enfant dans une niche gothique. Légende : *S. commune conventus sororum ordinis regularium vallis beate Marie in dieste* (1).

* * *

Arnold Rumelants et sa femme Élisabeth Nijls voulaient fonder à Diest un couvent de chanoinesses régulières de Saint-Augustin. Deux de leurs fils furent chanoines réguliers, l'un au couvent du Trône à Grobbendonk et l'autre Wouter, à Bethléem près de Louvain. Dans ce dernier couvent, il y avait encore deux autres membres de la famille, le chanoine Jean et le convers Paul Kenens. La nouvelle fondation à Diest se serait faite sous la direction du prieur de Bethléem. Ce prieur, Jean Beckers, fut d'accord et promit qu'éventuellement, si cela était nécessaire, une part de l'héritage de Wouter Rumelants serait affectée à la nouvelle fondation (2). Le 2 décembre 1419, Arnold Rumelants et sa femme donnèrent une maison avec jardin située dans la Scherverstraat derrière la chapelle Sainte-Anne à Diest pour y fonder un couvent (3).

Jean Kenens, qui avait succédé à Jean Beckers comme prieur de Bethléem, fit venir deux sœurs de la vie commune de Nimègue (4) pour les installer à Diest. Ce furent Aléide Kokens et Élisabeth Bernaerts (5). Elles vécurent, dans la maison donnée par Rumelants, du revenu de leur travail. Elles suivaient quotidiennement les services religieux à la chapelle Sainte-Anne. En 1420 ou 1421, six autres femmes se joignirent à elles (6). Le 22 août 1422, le prince-évêque de Liège les autorisa à devenir chanoinesses régulières de Saint-Augustin (7). Ce fut dans un couvent avec clôture et le prieur de Bethléem fut désigné comme visiteur. Ce dernier pria Robert Ysenbrent, clerc bruxellois, qui entretenait des relations d'amitié avec le prieuré du Rouge-Cloître, de venir initier les religieuses aux coutumes conventuelles. La fondation fut approuvée le 2 mai 1423 par l'abbé de Tongerlo et le curé de Diest (8) ; le 19 septembre 1431, par Eugène IV (9) et, le 2 mai 1434, par le Concile de Bâle (10).

* * *

(1) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Philippen*, XXVI, 8 janvier 1477 ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13651, n° 181, 2 juillet 1491. — ARCHIVES DE L'ÉTAT À HASSELT, *Abbaye de Saint-Trond, Chartier*, 1542 (v. aussi A.G.R., *Collection sigillographique*, n° 10287). — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13676, 11 janvier 1600. — ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4283, 17 septembre 1612.

(2) Pour tout ceci, on consultera à la BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 4, f° 133.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE DIEST, *Schepenregisters*, n° 796, f° 185. — A.G.R., *Conseil privé espagnol*, n° 1121.

(4) M. SCHOENGEN et P.C. BOEREN, *Monasticum Balavum*, II, 139, Amsterdam, 1941.

(5) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 5, f° 133-134.

(6) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 11.

(7) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 4100.

(8) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 4101.

(9) Selon R. ARNOLD, *Repertorium Germanicum. Pontificatus Eugenii IV*, I, n° 1569, Berlin, 1897.

(10) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 4103.

ALÉIDE KOKENS fut élue première prieure et, le 10 août 1423, les sept premières religieuses firent profession (1). Le prieur de Bethléem installa Jean van den Venne, prêtre séculier, comme confesseur. Arnold Snoeck (2) lui succéda en 1429. La première prieure mourut (3) en 1426.

ELISABETH BERNAERTS (*Bernardi*) succéda (4) à Aléide Kokens et fut prieure de 1426 à 1433. Le 4 novembre 1432, le prieur de Mariënhage près d'Eindhoven, fut désigné comme visiteur par le prince-évêque de Liège (5). Le supérieur de Mariënhage désigna un de ses religieux, Pierre Kemmers de Diest, comme recteur (6). Deux sœurs de ce dernier y étaient chanoinesses et sa mère y devint plus tard donate.

DYMPHNA VAN BAKEL (7) fut prieure de 1433 à 1445. En 1445, le prieur de Sainte-Élisabeth à Nunhem devint visiteur du couvent (8).

ÉLISABETH SLECHTERS du couvent de Kabbeek à Tirlemont lui succéda mais démissionna après six semaines.

ÉLISABETH SWERVERS, autre religieuse de Kabbeek, lui succéda. Elle fut démise de ses fonctions (9) en 1450. Le *socius* du recteur fut Everart van Aeren de Sainte-Élisabeth. Il était l'ami de Jean de Nassau, seigneur de Diest. La femme de ce dernier, Jeanne, visita de nombreuses fois, avec sa suite, le couvent. Les religieuses étaient mécontentes d'Everart van Aeren, il fut rappelé à Nunhen. Il fut remplacé par Folker qui devint vice-recteur. Ce dernier interdit catégoriquement à Jeanne l'entrée du couvent, ce qui fit naître des querelles dans le couvent même et avec la bourgeoisie de Diest. Sur les conseils de Jacob Rotarius, prieur de Korsendonk, les religieuses demandèrent au prince-évêque de réinstaller le prieur de Bethléem comme visiteur. Cela se fit (10) en 1460. Le prieur de Bethléem envoya à Diest un de ses plus habiles religieux, Guillaume Gwennes, pour y être vice-recteur (11). Pierre Kemmers mourut (12) le 30 avril 1466.

CLAIRE VAN CROCHUM succéda comme prieure à Élisabeth Swervers en 1450. Elle démissionna en 1456.

MARGUERITE VAN TESTELT fut prieure de 1456 à 1458.

DYMPHNA VAN BAKEL redevint prieure en 1458 et le resta jusqu'à sa mort en 1463.

DYMPHNA VANDER BERCK fut élue prieure et le resta jusqu'en 1470.

CLAIRE VAN CROCHUM fut à nouveau élue prieure en mai 1470, mais ne le resta qu'un an.

(1) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 5, f^{os} 133-134.

(2) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 6, f^o 134. — Van de Venne fut auparavant cordonnier au Rouge-Cloître. Il sortit « om te leeren sijnen ABC », pour pouvoir devenir prêtre. Comme les religieuses lui refusaient de faire profession au Val-Notre-Dame, il partit. Il devint plus tard chapelain du grand béguinage de Malines : ARCHIVES DU COUVANT DE DEURSEN, n^o II.

(3) Elle est signalée pour la dernière fois le 26 mars 1426 : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 13650, 86.

(4) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 5, f^o 134.

(5) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816; P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, V, I, 3.

(6) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 7, f^o 134. — ARCHIVES DU COUVANT DE DEURSEN, n^o II.

(7) ARCHIVES DU COUVANT DE DEURSEN, 33, 174.

(8) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 7, f^o 134. — ARCHIVES DU COUVANT DE DEURSEN, n^o II.

(9) ARCHIVES DU COUVANT DE DEURSEN, n^o 33, 174.

(10) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 7-8, f^o 134^{vo}, VI, 14, 4, f^{os} 318^{vo}-319^{vo}; — ARCHIVES DU COUVANT DE DEURSEN, n^o II.

(11) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 8, f^{os} 134^{vo}-135.

(12) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 14, 5, f^o 320^{vo}.

MARIE JANS, procuratrice, devint prieure en 1471. Elle demanda à démissionner de ses fonctions en 1482, car elle devenait aveugle (1). Guillaume Guennes resta recteur jusqu'à son élection comme prieur de Bethléem en août 1475. Il fit construire une nouvelle église au Val-Notre-Dame (1468-1472), qui fut consacrée (2) en janvier 1473. Il rétablit l'union entre les religieuses et avec la bourgeoisie de Diest et sut rendre plus sévère la discipline du couvent. Avec l'aide de Marie Jans, il réussit à remettre de l'ordre dans l'administration des biens et à améliorer la situation financière. Jean Booms, *socius* de Guennes, lui succéda à Diest. Fort malade, on lui adjoignit comme vice-recteur en 1487, Pierre Ympens qui avait été *socius* de 1478 à 1484. Après la mort de Jean Booms, en 1492, celui-ci devint recteur et le resta jusqu'à son élection (3) comme prieur de Bethléem le 3 janvier 1504.

LUCIE BORMANS fut prieure de 1482 à 1485.

JEANNE VAN GOOR lui succéda de 1485 à 1486.

DYMPHNA VAN DER BERCK redevint prieure de 1486 à novembre 1496.

LUCIE BORMANS redevint prieure de 1496 au 21 août 1506.

MARIE VAN HERLE fut prieure du début septembre 1506 jusqu'à sa mort en 1510.

ELISABETH VAN DE PUTTE lui succéda et démissionna en 1518.

BEATRICE SMETS enfin, fut prieure de 1518 jusqu'à sa mort (4), en 1545.

Jean van Arent succéda comme recteur à Pierre Ympens. Il avait fait profession au prieuré de Saint-Léonard à Liège, Il fut déplacé (5) à Bethléem en 1499. Il est encore signalé comme recteur (6), le 1^{er} mai 1511. Il mourut (7) à Diest en 1534. Son successeur fut Frans Tesche qui mourut en 1539, et à qui succéda Robert Dierickx (8). En 1514 le frère mineur Lucas van der Hey prêcha au Couvent (9).

On connaît encore comme recteurs au XVI^e siècle : Henri Schockaert de Sept-Fontaines (10) de 1556 à 1561 ; Joseph van der Vorst, mort le 14 janvier 1571 ; Arnold Rampaerts, mort le 28 août 1578 ; Jean vander Linden (*a Tilia*) (11), mort le 20 octobre 1588, Clément van der Hove du Trône de 1588 à 1599 (12) et Philippe Provijn du Rouge-Cloître (13). En 1526, le couvent comptait soixante-cinq habitants : trente-quatre religieuses, dix-sept donates, trois frères, un prêtre, une novice et cinq écolières (14). Le magistrat de la ville donna, en avril 1530, aux religieuses l'autorisation de barrer la rue qui traversait les bâtiments du couvent.

(1) A ce sujet, voir ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 33, 174.

(2) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 14, 5, f^{os} 320-321.

(3) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 2, 8, f^{os} 134^vo-135.

(4) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 33, 174-175.

(5) *Acta Capituli Windeshemensis*, édition S. VAN DER WOUDE, 97.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13667.

(7) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 30, f^o 5^vo.

(8) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 31.

(9) L. VAN DER HEY, *Sermoon van een geestliche spinrocken*, Leyde, Jan Severs z., 1517 (ex. à l'ABBAYE DU PARC À HEVERLEE voir B. DE TROEYER, *Bio-bibliographia Franciscana Neerlandia saeculi XVI*, II, n° 199, Nieuwkoop, 1970.

(10) F. J. RAYMAEKERS, *Het herkelijk en liefdadig Diest*, 382. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13652, 222, acte du 5 octobre 1557. — Il mourut le 26 mai 1563, cfr ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 30, f^o 5^vo ; Gilles VAN DER HECKE, *Catalogus*, à la B.R., ms. 11974-85 (3672), f^o 252^vo.

(11) F. RAYMAEKERS, *Het herkelijk en liefdadig Diest*, 382. — ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 30, f^o 79^vo. — Pour Jean van der Linden de Sept-Fontaines, voir Gilles VAN DER HECKE, *Catalogus*, à la B.R., ms. 11974-85 (3672), f^o 255.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, 15017, f^o 16.

(13) J. GIELEMANS, *Anecdota...*, 264.

(14) J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers...*, 352, Bruxelles, 1914.

ELISABETH SYONGEN (Yonghe) fut prieure de 1545 à 1570.

ANNE OP DEN CRAEN lui succéda et mourut en 1572.

GERTRUDE VAN ARNSEM succéda à Anne Op den Craen, mais démissionna de ses fonctions en 1575.

CATHERINE ABSOLONS (1), originaire du couvent de Jéricho à Bruxelles, prit ensuite la direction du Val-Notre-Dame pendant vingt-cinq années de 1575 à 1600.

JACQUEMINE VAN ASSE (Claes), fut prieure (2) de 1600 jusqu'à sa mort le 28 novembre 1618.

MARIE VAN DEN VENNE, hollandaise, demanda à être démise de ses fonctions (3) en 1660, après un des plus longs priorats que le couvent ait connu.

Jusqu'en 1638, les religieuses eurent pour confesseurs la plupart du temps des religieux de Groenendael. Nous sont connus : Philippe van de Wouvere, des environs de 1614 (4) à 1620 (5) ; Guillaume Gerrebos (6) vers 1620 ; Jacques Huysmans (7), le 8 mai 1626 ; Françoise De Pape qui mourut de la peste à Diest (8) le 16 septembre 1633. Les augustins de Diest succédèrent aux chanoines réguliers. Deux d'entre eux nous sont connus : Baussels à qui succéda, le 23 mars 1673, Walter van Hamel (9). Viennent ensuite deux recteurs originaires de Saint-Martin à Louvain. Denis Gysens, du 1^{er} janvier 1691 jusqu'à sa mort le 5 octobre 1694, et Roch De Wulf (10). Toutefois en 1696, l'archevêque de Malines nomma un frère mineur qu'on dut rémunérer et qui répondit de la direction spirituelle du couvent (11). Pour cette raison, l'archevêque désigna Guillaume Schockaert de Groenendael le 29 octobre 1694, mais il mourut (12) dès le 25 février 1697.

CATHERINE CONVENTS fut élue prieure le 28 octobre 1660 et démissionna en juillet 1682 en raison de son grand âge.

THÉRÈSE VERLUYTEN, élue le 28 juillet 1683, lui succéda, mais démissionna pour les mêmes raisons le 17 juillet 1721.

THERESE DE BEE vint ensuite, qui mourut (13) le 10 mars 1726.

En 1686, on ouvrit une école dans le couvent (14). Depuis 1697, les confesseurs étaient à nouveau originaires de Saint-Martin : nous citerons d'abord Jean Neeckx, nommé le 25 avril 1697 et élu prieur à Louvain le 9 février 1708. Rumold de Dreyver, signalé le 19 février 1708 et mort le 25 mai 1719 (15). Le 1^{er} juin 1719, Jacques van Hullenberg fut nommé confesseur. Après sa mort (16),

(1) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13676.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4283, acte du 17 septembre 1612. — Elle fit profession à Sainte-Agnès à Dordrecht et demeura à Diest, car les religieuses avaient été chassées de Dordrecht.

(3) Cfr pour la liste des prieures : ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 33, 175.

(4) A. Arch. M., *Institutions religieuses, Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*.

(5) M. DYKMANS, *Obituaire...*, 110, Bruxelles, 1940. — En 1624, il était procureur à Groenendael.

(6) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 30, f° 81v°.

(7) M. DYKMANS, *Obituaire...*, 275.

(8) M. DYKMANS, *Obituaire...*, 257-258.

(9) A. Arch. M., *Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*.

(10) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 31, f° 81.

(11) A. Arch. M., *Papiers divers* — A.G.R., *Conseil privé espagnol*, n° 1121.

(12) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 30, f° 81. — M. DYKMANS, *Obituaire...*, 116.

(13) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 33, 175-176.

(14) P. DANIELS, *Het klooster Mariëndaal te Diest*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, IV, 142, Anvers, 1905.

(15) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 30, f° 81v°. — ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, 212.

(16) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, 217.

le 1^{er} juillet 1726, un autre religieux de Saint-Martin, Jacques Bosmans est signalé comme confesseur à partir du 17 juillet 1727. Ce dernier fut élu procureur de Saint-Martin à Louvain le 23 juin 1738 (1). François Lardenois de Bethléem lui succéda (2) à Diest le 4 août 1738, il retourna dans son couvent (3) le 31 juillet 1747.

NORBERTE VAN DEN BERCH, fut élue prieure le 26 mars 1726 mais mourut (4) dès le 19 septembre de la même année.

MARIE DAMS, élue le 14 octobre 1726, lui succéda (5).

MARIE ANNE VLAYEN fut élue le 1^{er} octobre 1729.

MARIE AGNÈS CARTUYVELS lui succéda le 18 octobre 1735.

MARIE ANNE VLAYEN, élue le 27 octobre 1744, demeura prieure jusqu'à sa mort (6) le 8 avril 1748.

CHRISTINE BIERTS fut élue le 22 avril 1748 et resta prieure (7) jusqu'au 10 janvier 1791, date de son décès.

MARIE AUGUSTINE LEMMENS fut la dernière prieure avant la Révolution française. Élue le 24 janvier 1791, elle le fut à nouveau (8) le 16 janvier 1799. Elle mourut dans cette fonction le 6 mai 1829.

Max Thibaut, originaire de Sept-Fontaines, fut confesseur (9) depuis le 31 octobre 1747 (10). Après sa mort, le couvent eut encore deux confesseurs, originaires d'Averbode : Mathieu van de Venne (11) mort le 29 août 1779, et Claude Mondelaers, nommé le 13 septembre 1779 et mort (12) le 15 janvier 1815.

Joseph II voulut supprimer le couvent, mais les religieuses reçurent l'autorisation de continuer leur existence communautaire, car entretemps elles avaient ouvert une école (13). Comme le bruit courait que les religieuses elles-mêmes avaient demandé que leur couvent fût supprimé, elles déclarèrent solennellement le 18 août 1796 que ce n'était pas le cas (14). Le 16 septembre 1796, on fit un inventaire des biens du couvent (15) et, le 9 novembre, les religieuses reçurent l'ordre de quitter leur maison (16). Comme elles refusaient, le 13 novembre, elles furent chassées et, quatre jours plus tard, quittaient Diest pour les Pays-Bas (17). Elles résidèrent d'abord à Eersel et en 1801, louèrent le château de Henkenshagen à Sint-Oedenrode où elles ouvrirent une école. En 1879, elles s'installèrent au château de Dommenrode (18).

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4239, 218.

(2) A. Arch. M., *Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*. — ARCHIVES DE LA VILLE DE DIEST, *Fonds Saint-Sulpice*.

(3) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 30, f° 82v°.

(4) A. Arch. M., *Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*. — ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 33, 176.

(5) A. Arch. M., *Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*.

(6) A. Arch. M., *Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*.

(7) A. Arch. M., *Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*.

(8) A. Arch. M., *Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*.

(9) ARCHIVES DU COUVENT DE DEURSEN, n° 30, f° 82v°.

(10) A. Arch. M., *Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*.

(11) A. Arch. M., *Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*.

(12) C. VROMANS, *De zusters Augustinessen te Sint-Oedenrode*, dans *Bosche Bijdragen*, IV, 182, Bois-le-Duc, 1921-1922.

(13) C. VROMANS, *De zusters Augustinessen...*, dans *Bosche Bijdragen*, IV, 184.

(14) A. Arch. M., *Papiers divers, Fonds du Val-Notre-Dame*.

(15) C. VROMANS, *De zusters Augustinessen...*, dans *Bosche Bijdragen*, IV, 187.

(16) C. VROMANS, *De zusters Augustinessen...*, dans *Bosche Bijdragen*, IV, 189.

(17) C. VROMANS, *De zusters Augustinessen...*, dans *Bosche Bijdragen*, IV, 189-192.

(18) C. VROMANS, *De zusters Augustinessen...*, dans *Bosche Bijdragen*, IV, 194-195. — Eersel, Sint-Oedenrode, et Dommenrode, Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional.

PRIEURÉ DU VAL-SAINTE-AGNÈS OU DE KABBECK, À TIRLEMONT

Hoef van Cabbeke geheiten Sinte Agneetenhof (1416), domus oppidi Thenensis in vico dicto Nuwestrate, ordinis Sancti Augustini (1417), godshuys van Sente Agnetenhove bynnen Thienen (1421), monasterium curie Beate Agnetis in oppido Thenensi (1421), goedshuys van Sinte Agneeten te Thienen (1422), cloester van Sinte Agetenhove in Thienen in de Cabbestrate (1424), curia Sancte Agnetis (1424), monasterium Sancte Agnetis, dictum Cabbeke, situm in oppido Thenensi (1426), cloester van Sinte Agneten in de Cabbestrate te Thienen (1430), ortus Sancte Agnetis in Thenismonte (1431), domus Sancte Agnetis oppidi Thenensis, in vico dicto Nuwestrate, ordinis Sancti Augustini (1433), Sinte Agneten te Thienen (1437), Sancta Agnes in Thenismonte (1440), monasterium Sancte Virginis Agnetis, dictum Ten Cabbeke, oppidi Thenensis (1447), domus Beate Agnetis apud Cabbeke, ordinis Sancti Augustini (1448), monasterium Vallis Sancte Agnetis in oppido Thenensi (1449), cloester van Sinte Agneten gelegen binnen Thienen te Cabbeec (1463), cloester van Sinte Angneeten ghelegen in de Cabbeekstrate bynnen Thienen (1466), monasterium clausum Sancte Agnetis, dictum Cabbeke in oppido Thenensi (1498), convent van Sinte Agneeten oft Cabbeek bynnen Thienen (1506), monasterium de Clabbeek in oppido Thenensi (1510), convent der regulaessen van Cabbeek (1515), monastère de Canlbeek, scituée en le bonne villè de Tirlémont (1532), goidshuys van Cabbe bynnen Thienen (1553), combento de Santa Agnes de la villa de Tirlémont (1676), le cloistre de Chabeek à Tirlémont (1676), combento de Santa Ines de Tirlémont (1681), le couvent de Gabbecke (1761).

SOURCES : Lorsque les religieuses du prieuré de Kabbeek (1) regagnèrent, à la suite de la Révolution brabançonne, leur couvent supprimé sous le règne de Joseph II, elles réussirent à rentrer en possession de leurs archives, détenues par l'administrateur De Heusch. Lors de la suppression définitive, il est vraisemblable que les chanoinesses emportèrent avec elles leurs archives, mais celles-ci revinrent au couvent, si bien que depuis la fin du XIX^e siècle, ce sont les sœurs grises, actuelles occupantes de l'ancien prieuré qui détenaient les documents relatifs à la maison. A la fin de l'année 1963, ces archives ont été déposées à la Bibliothèque de l'Université de Louvain ; le *Fonds Kabbeek* contient plus de neuf cents actes. Certains d'entre eux ont été édités, d'une manière peu satisfaisante, par F. de Ridder, *Oorkonden en stukken aangaande de stichting der priorij van Ste Agnes, ook geheeten het klooster van Cabbeek, nu't Klooster der Grauwusters te Thienen*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, p. 42-45, 134-141, 183-186, 341-344, 365-372, Anvers, 1902. Les archives du couvent contiennent en outre une intéressante série de comptes (1758-1782), quelques relevés, censiers et manuels. F. de Ridder a tiré de quelques-uns de ces registres une petite chronique de Kabbeek : *Kroniekje van Cabbeek of Aanteekeningen nopens het klooster van S. Agnes te Thienen*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 177-190, Tirlémont 1910.

(1) Prieuré à Tirlémont, prov. de Brabant, cant. de Tirlémont ; diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles. — Du point de vue toponymique, la notice de E. DEWOLFS, *Oostbrabantse Plaatsnamen*, II, 34-35, Tirlémont, Louvain, 1941 (travail paru également dans la revue *Eigen Schoon en De Brabander*, XXIV, 37-38, Merchtem, 1941), n'offre que peu d'intérêt.

Aux Archives Générales du Royaume, il convient de signaler principalement dans le fonds des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, les nos 14589, 16141-16144, 16147 et les nos 22436, 22635-22640 du *Supplément*, archives jadis conservées à la cure de l'église Saint-Germain de Tirlemont et déposées aux Archives Générales du Royaume en 1962. En ce qui concerne la vente des biens du couvent, on consultera les nos 130 et 923 de l'*Enregistrement et Domaines* et dans le fonds de la *Vente des biens nationaux*, les nos 58-2 ; 59-14 et 15 ; 60-16, 18, 19, 20 et 21 ; 63-24 et 25 ; 69-11 et 12 ; 76-1 ; 90-1 ; 102-14 ; 110 (113)-10 ; 118-5 ; 121-16 ; 166-5 ; 170-13 et 14 ; 171-16 ; 173-14 ; 178-3 ; 184-13 et 14 ; 195-5 et 6 ; 207-22 ; 209-34 ; 215-16, 17, 18 et 19 ; 222-21 et 37 ; 224-37 ; 229-27 ; 233-15 et 47 ; 258-0 ; 259-17 et 21 ; 265-19 ; 276-1 ; 279-8 ; 280-11 ; 309-22 ; 310-4 et 7 ; 320-8 ; 335-3 ; 351-15 ; 374-13 ; 377-5 ; 391-3, 14, 15, 17 et 23 ; 399-14 ; 483-16 ; 490-14 ; 501-4 ; 534-1 ; 561-1, 2 et 3 ; 567-1 et 2 ; 575-16 ; 577-19, 21 et 22 ; 585-6, 15 et 16 ; 605-1, 2 et 3 ; 619-6 ; 662-7 ; 676-17 ; 698-24 ; 729-25 ; 730-16. Dans les *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Louvain*, on trouve, n° 6585 (35), un acte du 27 août 1493, concernant une donation émanant d'Élisabeth Kisten. Le n° 1178 du *Conseil privé espagnol* contient quelques pièces d'un procès qui opposa le couvent à Jeanne Barbe Fieren, au sujet d'une rente. Le n° 3433 de la *Cour féodale de Brabant. Déclarations et dénombrements*, traite des biens féodaux du prieuré en Brabant en 1521. Dans le registre 1190 f°s 48, 53 et 63 v°-64 des *Papiers d'État et de l'Audience*, on trouve des renseignements sur le différend survenu en 1678 entre le nonce et le Conseil d'État concernant l'ingérence du pouvoir temporel au moment de l'élection des prieures. Sur les biens, consultez aussi *Chambre des comptes*, n° 8, f° 517 et n° 168, f° 199.

Aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds du Val-Saint-Agnès ou de Kabbeek*, figurent un exemplaire imprimé des statuts de 1673, quelques pièces concernant la *cura monialium*, les élections des prieurs, les rapports de visites et les examens d'admission des novices. Tous ces documents datent des XVII^e et XVIII^e siècles.

Aux Archives de la Cure de Léau, on conserve une dizaine d'actes concernant le prieuré de Kabbeek et ses biens à Léau.

Aux Archives de la ville de Tirlemont, on trouvera principalement la bulle d'indulgences accordée au couvent en 1490, bulle éditée par F. de Ridder, *Afsaat van honderd dagen ten voordele van het Cabbeek-klooster*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, IV, 144-146, Anvers, 1905. Dans ce même dépôt, la série C (*Églises et couvents*), nos 10, 11, 22 et 23, contient quelques pièces de peu d'intérêt sur l'histoire du prieuré ; le fonds *Administration française*, fournit quelques données sur la vente des biens du couvent.

Les sources narratives traitant du prieuré de Kabbeek sont peu nombreuses. On citera pour mémoire le manuscrit 17190-94 (5974), f°s 90 v°-91, de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, et on retiendra principalement les indications fournies par Pierre Ympens, *Chronicon Bethlenniticum*, III, 5, 4, f° 105 v° ; IV, 4, 1-8, f°s 142 v°-147 v° et V: 1, 2-10, f°s 162-167, autographe à la Bibl. Nat. à Vienne, ms. *Series nova*, 12816, qui traite respectivement de la fondation et de la *cura monialium*.

On a déjà mentionné ci-dessus quelques sources éditées par les soins de F. de Ridder ; il convient en outre de citer : F. de Ridder, *Goederen en renten welke de Priorij van Cabbeek te Thienen bezat op Limburg's Grondgebied*, dans *L'ancien pays de Looz*, XI, 32-35, Hasselt, 1907 ; F. de Ridder, *Iets over Wijngaarden in het Hoegaerdsch Gebergte in de XV^e en XVI^e Eeuw*, dans *Hageland Gedenkschriften*, III, 126-134, Tirlemont, 1909 ; F. de Ridder, *Het Klooster der Bogaarden van Overlaer onder Hoegaerde*, dans *Hageland Gedenkschriften*, III, 52-54, Tirlemont, 1909. Il convient également de consulter J. Cuvelier, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)*, 371, 372, 383 et 397, Bruxelles, 1912 ; M. Dykmans, *Obituaire du monastère de Groenendaal...*, 131-132, Bruxelles, 1940 ; J. Lefèvre, *Documents relatifs à la juridiction des nonces et internonces des Pays-Bas pendant le régime espagnol (1596-1706)*, dans *Analecta Vaticano Belgica*, 2^e série, VIII, nos 557, 575 et 590, Bruxelles, Rome, 1943.

Les ouvrages suivants n'offrent que très peu d'intérêt : C. van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 276, La Haye, 1925 ; *Le grand théâtre sacre du duché de Brabant*, I, 174-175, La Haye, 1729 ; J. Zunggo, *Historiae generalis et specialis de ordine canonicorum regularium sancti Augustini prodromus*, II, 46, Ratisbonne, 1745.

L'histoire du prieuré de Kabbeek a fait l'objet de trois études : P. V. Bets, *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont*, II, 155-157, Louvain, 1861 ; J. Tarlier et A. Wauters, *Géographie*

et histoire des communes belges. Ville de Tirlemont, 160-161, Bruxelles, 1874 ; F. de Ridder, *Historiek der Straten en Openbare Plaatsen der Stad Tienen*, dans *Eigen Schoon en De Brabander*, XVI, 77-79, 272-286 et 372-386, Merchtem, 1933.

Bibliothèque : le 21 août 1784, lors de la suppression du couvent, on dressa un inventaire sommaire de la bibliothèque. Ce document est conservé aux Archives Générales du Royaume, *Comité de la Caisse de Religion*, n° 74. Pour ce qui concerne les dons reçus par la bibliothèque, on consultera F. de Ridder, *Het Klooster der Bogaarden van Overlaer onder Hoegaerde*, dans *Hageland Gedenkschriften*, III, 52-54, Tirlemont, 1909 ; ainsi que le *Fonds Kabbeek*, chartrier, à la Bibliothèque de l'Université de Louvain où l'on conserve le testament d'Hergheert Schutken, curé des béguines de Tirlemont, en date du 6 juillet 1452.

Iconographie : une importante partie des bâtiments est encore visible de nos jours. Dans son état actuel, on trouve des constructions datant du XVII^e siècle, quelques pierres tombales et des objets religieux. A ce sujet, on consultera : L. Philippen, *De « Aanbidding der Wijzen » toebehorend aan de Grauwzusters van Thienen*, dans *Hageland Gedenkschriften*, I, 179-190, Tirlemont, 1908. Cet article est également paru dans la revue *Sint Lucas*, VIII, 129-143, Tirlemont, 1908-1909, et a été traduit en français dans le *Bulletin des métiers d'art*, IX, 33-41, Bruxelles, 1909-1910. Un autel provenant de l'ancien prieuré est actuellement déposé dans l'église Sainte-Ermeline de Meldert : *Inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement de Louvain*, 128, Bruxelles, 1906.

Il existe encore trois plans fonciers du couvent ; ils datent de 1722, 1785 et 1786 ; deux sont conservés aux Archives Générales du Royaume, *Cartes et plans manuscrits*, n°s 1881 et 637. A ce sujet, on consultera : A. Verbouwe, *Iconographie van Vlaamsch Brabant*, V, *Kanton Tienen*, n°s 32, 47 et 49, Bruxelles, 1947, travail qui fut également publié au tome XXIX, année 1946, de la revue *Eigen Schoon en De Brabander* ; F. de Ridder, *Historiek der Straten en Openbare Plaatsen der Stad Tienen*, dans *Eigen Schoon en De Brabander* XVI, 379, Merchtem, 1933.

Aux Archives Générales du Royaume, *Cartes et plans manuscrits*, n° 954, on conserve une carte figurative des biens du couvent à Hakendover.

Sigillographie : On ne possède aucun sceau intact du prieuré de Kabbeek. Les quatre fragments connus datent des 1^{er} avril 1466, 17 octobre 1513, 17 juillet 1568 et 1^{er} septembre 1571 et sont conservés à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, *Fonds Kabbeek*, chartrier. Il s'agit d'un sceau de forme ovale, en cire brune, représentant sainte Agnès dans une niche gothique, portant la légende suivante en caractères gothiques : ... *de themismonte*.

* * *

Le 16 mars 1412, Guillaume van de Velde, convers du prieuré de Bethléem à Herent vendit à Jean van Raetshoven et à son épouse Jeanne van Meerhout un bien appelé *Hof van Cabbeeke*, situé *Nieuwstaat* à Tirlemont (1).

Le 3 novembre 1414, les deux acheteurs firent donation de ce bien au prieur de Bethléem pour que soit fondé un couvent de femmes du Tiers-Ordre de Saint-François (2). Ce projet initial semble avoir été très rapidement modifié et l'on décida de fonder un prieuré de chanoinesses régulières de l'Ordre de Saint-Augustin. Jean de Bavière, prince-élu de Liège ne semble pas avoir été étranger à cette décision (3). Il est en tout cas remarquable que les premières religieuses vinrent d'un couvent de chanoinesses régulières, à savoir Diepenveen (4), et non d'une maison

(1) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, Pierre YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, III, 5, 4, f° 105v°. — F. DE RIDDER, *Kroniekje van Cabbeek of Aantekeningen nopens het Klooster van S. Agnes te Thienen*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 177-178. — F. DE RIDDER, *Oorkonden en Stukken aangaande de Stichting der Priorij van Ste Agnes, ook geheeten het Klooster van Cabbeek, nu't Klooster der Grauwzusters te Thienen*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 42-45 ; F. DE RIDDER, *De familie van Raetshoven*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...* V, 3-10, Anvers, 1906.

(2) F. DE RIDDER, *Oorkonden...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 134-137.

(3) C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 276.

(4) Pays-Bas, prov. d'Overijsel.

de la vie commune, comme ce fut souvent le cas lors d'autres fondations. Les premières religieuses étaient Christine Rovers, Lamme Santiges et Élisabeth Stockvisch (1).

Le 14 décembre 1415, le prince-évêque approuva la fondation et plaça le prieuré sous la direction du prieur de Bethléem (2). Le 11 août 1416, il ordonna au prieur de Bethléem d'imposer la clôture à Kabbeek (3). Quelques jours plus tard, le 18 août 1416, le doyen et le Chapitre de Saint-Germain à Tirlemont, approuvaient à leur tour l'établissement du prieuré (4). Cet acte ne fait plus mention des religieuses de Diepenveen, probablement étaient-elles retournées en Hollande (5). Peu après, des religieuses de Kabbeek furent envoyées à Saint-Trond pour y aider à l'érection du couvent du Val-Sainte-Luce à Saint-Trond (6).

Le 5 juillet 1417, le pape Martin V confirma la fondation du prieuré de Kabbeek (7).

* * *

ÉLISABETH VAN RAETSHOVEN fut la première prieure du nouveau couvent ; elle aurait rempli cette charge (8) de 1414 à 1442.

Le prieur de Bethléem choisit deux séculiers, Gérard Hoens et Herman Page en tant que recteurs de la nouvelle Communauté (9). Il est probable que ces deux personnages ne sont autres que Gérard et Herman Schutken, qui apparaissent comme représentants du couvent dans les actes (10) entre le 19 août 1421 et le 4 janvier 1432.

En 1417, on consacra le premier autel de la nouvelle église (11).

Le duc de Brabant, Jean IV favorisa les religieuses : le 8 novembre 1425, il affranchit le couvent de toutes réquisitions, taxes et impôts (12) et le 8 janvier 1426, il accorda à Kabbeek le droit de posséder un moulin (13).

Les prieurs de Bethléem Jean Kenens (1420-1431) et Henri Obrechts (1431-1438) tentèrent de libérer leur maison de la *cura monialium* de Kabbeek. Ils désiraient que cette charge soit attribuée au prieuré de Ter Nood Gods à Tongres (14). Malgré une vive résistance, les religieuses

(1) F. DE RIDDER, *Oorkonden...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 134 — J. VAN SLIE, *Het Necrologium en Cartularium van het Convent der Reguliere Kanunnikessen te Diepenveen*, dans *Archief voor de Geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht*, XXIII, 336-337, Utrecht, 1908. — D. BRINKERINK, *De « Vita venerabilis Ioannis Brincherinch » toegelicht en uitgegeven*, dans *Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis*, I, 335, La Haye, 1900. — *Van den doecken der vuriger ende stichtiger susteren van Diepenveen*, éd. D. BRINKERINK, 296-301, Leyde, [s.d.]. — W. KUEHLER, *Johannes Brincherinch en zijn Klooster te Diepenveen*, 316-322, Leyde, 1908. — M. SCHÖNGEN et P. BOBREN, *Monasticon Batavum*, II, 54, Amsterdam, 1941. — E. PERSOONS, *Enkele Nota's over Luciëndal en Hieronymusdal te Sint-Truiden*, dans *Limburg*, XLIII, 104, Maastricht, 1964.

(2) F. DE RIDDER, *Oorkonden...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 137-141.

(3) F. DE RIDDER, *Oorkonden...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 183-184.

(4) F. DE RIDDER, *Oorkonden...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 184-186.

(5) Pays-Bas, prov. d'Overijssel.

(6) Voir E. PERSOONS, *Enkele Nota's...*, dans *Limburg*, XLIII, 104. — Val-Sainte-Luce, couvent situé à Saint-Trond, prov. de Limbourg, cant. de Saint-Trond.

(7) F. DE RIDDER, *Oorkonden...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 341-344.

(8) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 188.

(9) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, Pierre YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, III, 5, 4, f° 105v°.

(10) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*, chartier. — Voir aussi F. DE RIDDER, *Historiek der Straten en Openbare Plaatsen der Stad Tienen*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XVI, 275-282.

(11) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 179.

(12) F. DE RIDDER, *Oorkonden...*, *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 365-368. — Cet acte fut confirmé, le 18 mars 1428 par Philippe de Saint-Pol ; le 24 avril 1431 par Philippe le Bon et le 13 juillet 1604 par Albert et Isabelle.

(13) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*, chartier.

(14) Prov. de Limbourg, cant. de Tongres.

durent finalement consentir à ce transfert (1). Le 4 décembre 1433, le prieur de Bethléem céda officiellement la direction du prieuré de Kabbeek au couvent tongrois (2) ; ce transfert fut accepté immédiatement (3) et le 8 décembre suivant, le prieur de Tongres donna son accord (4). Le premier recteur originaire du prieuré de Ter Nood Gods fut Jean Zuernaes alias Van Nederheem qui est déjà en fonction à Kabbeek le 23 octobre 1433 et y mourut (5) le 5 mai 1464.

JEANNE VAN MEERHOUT, une des fondatrices du prieuré succéda à la prieure défunte. En effet, après la mort de son époux en 1420 ou 1421, elle était entrée en religion dans le couvent érigé grâce à sa propre donation. On ne sait rien de la durée de son priorat ni de la date de sa mort (6).

MARGUERITE COESNAE est citée comme prieure (7) en 1474 et 1480.

Thomas van Ludick succéda au recteur précédent ; il est cité comme tel (8) dans les actes entre le 23 octobre 1464 et le 29 avril 1467. Son successeur fut Guillaume Somers, *socius* de 1459 à 1467 et ensuite recteur (9) jusqu'à sa mort survenue le 2 septembre 1490.

En 1468-1469, on construisit les étables, les granges et la grande porte (10). En 1474, on entreprit la construction du réfectoire (11). Le 5 juin 1480, la ville de Tirlemont accorda au couvent le droit d'englober la Nieuwstraat dans l'enceinte du prieuré (12). En cette même année, on commença également la construction du dortoir et de l'atelier (13).

ÉLISABETH VAN SANTVOERT est citée en tant que prieure pour la première fois le 4 avril 1492 ; elle fut revêtue de cette fonction jusqu'à sa mort (14) survenue en 1530.

Entre le 4 avril 1492 et le 30 juillet 1505, Aert van Gelmen remplit la charge de recteur (15). En 1509, cette fonction fut attribuée à Paul Cleynen qui l'occupait jusqu'à sa mort (16) le 6 juin 1533. Il fut probablement suivi par Jean Roest qui mourut recteur (17) le 12 novembre 1534.

Le 20 décembre 1495, le couvent reçut une bulle d'indulgences (18).

(1) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, Pierre YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, IV, 4, 1-8, f^{os} 142v^o-147v^o, et V, 1, 2-10, f^{os} 162-167. — E. PERSOONS, *Enkele Nota's...*, dans *Limburg*, XLIII, 105-107. — F. DE RIDDER, *Historiek der Straten...*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XVI, 283-285. — A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*, acte de Jean de Heinsberg du 12 mars 1431.

(2) F. DE RIDDER, *Oorkonden...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 368-369.

(3) F. DE RIDDER, *Oorkonden...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 369-371.

(4) F. DE RIDDER, *Oorkonden...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 371-372.

(5) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 179. — D'après BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, Pierre YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 14, 5, fol. 320 ; il serait mort en 1463.

(6) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 188.

(7) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 188.

(8) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*.

(9) Ch. THYS, *Essai de biographie Tongroise* 244-245. Tongres, [s.d.].

(10) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 179.

(11) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 180.

(12) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 180.

(13) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 180.

(14) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 188. — BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*. — A. E. HASSELT, *Ter Nood Gods*, cartulaire, f^{os} 31v^o-32, 244-244v^o.

(15) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*.

(16) Ch. THYS, *Essai de biographie tongroise*, 33.

(17) J.-F. FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, 718. II, Bruxelles, 1739.

(18) F. DE RIDDER, *Afsaat van honderd dagen ten voordele van het Cabbeekkklooster*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...* IV, 144-146, Anvers, 1905.

En 1526, la Communauté comptait cent quatre personnes : un père, deux prêtres, deux frères lais, neuf domestiques, cinquante-trois religieuses, trente-trois donates et quatre sœurs converses. Le revenu principal du prieuré provenait du tissage et de la vente du drap à Anvers (1).

MARGUERITE VAN GOETHUYSEN est citée comme prieure (2) entre 1530 et le 11 juillet 1555.

Du 17 novembre 1533 au 24 février 1548, le recteur fut Jean Lamboy (3) ; son successeur fut vraisemblablement Jean van Luyde qui entra en fonction (4) le 30 août 1550. Liebrecht van Houtheyns est cité comme recteur (5) le 20 juillet 1552.

Les religieuses suivantes furent ensuite élues à la tête de la Communauté ; il n'est cependant pas possible, puisque leurs noms n'apparaissent pas dans les actes, de les situer chronologiquement : DOROTHEE VANDEN LOEY, CATHERINE VAN WESEMBEECK, MARIE WITMAECKERS et IDE GELDERS (6).

MARIE PORTE (*Vander Porten*) est citée en tant que prieure (7) du 17 juillet 1568 au 1^{er} septembre 1571.

Pendant les années 1557-1570, le couvent traversa une crise dont l'origine doit être trouvée dans la mauvaise gestion des biens (8).

Judocus vanden Eynde (*A Fine*) du prieuré de Mariënhage à Eindhoven (9) remplit la charge de recteur (10) du 3 octobre 1560 au 16 janvier 1573.

MARGUERITE VANDEN WOESTIJNE, CATHERINE SMEYERS et MARIE VAN BERGHE furent prieures à des dates non connues (11).

CHRISTINE TEGNAGELS était prieure (12) le 19 octobre 1588.

A ce moment, la Communauté comptait seulement vingt personnes : neuf chanoinesses, trois novices, quatre donates et quatre *scholares* (13).

MARIE VAN BEECK fut élue supérieure (14) le 16 novembre 1588.

Le 6 octobre 1614, Alexandre Rotharius est mentionné avec le titre de recteur (15).

(1) J. CUVELIER, *Les dénombrements...*, 377.

(2) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 188.

(3) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*.

(4) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*.

(5) A. E. HASSELT, *Ter Nood Gods*, cartulaire, f^o 8-8v^o.

(6) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 188.

(7) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*.

(8) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 181. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 14589, f^{os} 13-13v^o, 15v^o-16v^o, 31v^o-32, 44-45 et 46v^o-47.

(9) Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional.

(10) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*.

(11) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 189.

(12) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(13) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(14) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(15) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*.

MAXIMILIENNE ABSOLOENS est citée comme prieure les 30 mars 1626 (1) et 11 octobre 1633 (2).

En 1635, lors du sac de Tirlemont par les troupes françaises et hollandaises, les religieuses s'enfuirent en abandonnant tout leur bétail et leur mobilier. Elles trouvèrent refuge à Anvers où elles habitèrent chez Catherine de Hase et au couvent du Faucon (3). On ignore la durée de cet exil (4).

ANNE PAPADOPOLI fut élue prieure (5) le 23 juin 1650 et le demeura jusqu'à sa mort survenue en mai 1672.

Grâce aux donations de Catherine de Hase, on put construire un nouveau réfectoire (6) et en 1665, on entreprit l'édification d'une nouvelle église ; la première messe y fut célébrée (7) le 15 août 1684.

CÉCILE D'ORIGON fut élue (8) en mai 1672.

Le 14 octobre 1675, la Communauté comprenait vingt-six chanoinesses, onze sœurs converses et une novice (9). A cette époque, la prieure refusa de quitter sa charge, ce qui entraîna de sérieuses difficultés pour l'élection suivante (10).

CATHERINE JANSSENS alias **LUKENS** fut élue par quelques religieuses, et reçut l'agrément de l'archevêque (11), le 7 août 1675. Cette supérieure resta en charge (12) jusqu'au 19 janvier 1678.

CÉCILE D'ORIGON fut à nouveau portée à la tête de la Communauté (13) le 26 février 1684 et y resta jusqu'à sa mort (14) survenue en septembre 1705.

A partir du 4 octobre 1698, le gardien des frères mineurs de Tirlemont obtint la charge de confesseur ; le premier d'entre eux fut Bernardin de Vos (15).

RÉGINE VAN RANST fut élue supérieure (16) le 15 septembre 1705 ; elle est encore citée avec ce titre (17) le 30 juillet 1726.

(1) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*.

(2) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Pièces, Fonds Kabbeek*.

(3) Couvent de chanoinesses régulières de l'Ordre de Saint-Augustin à Anvers.

(4) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 182. — A. Arch. M., *Communautés religieuses, Registres, Fonds de Facon*, chronique.

(5) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 189.

(6) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 183.

(7) F. DE RIDDER, *Historiek der Straten...*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XVI, 375.

(8) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(9) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(10) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(11) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(12) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*. — A.G.R., *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 1190, f°s 48, 53, 63v°-64 et *Conseil d'État*, liasse 80. — J. LEFÈVRE, *Documents relatifs à la juridiction des nonces et internonces des Pays-Bas pendant le régime espagnol (1596-1706)*, dans *Analecchia Vaticano-Belgica*, 2° série, VIII, n°s 557, 575 et 590, Bruxelles, Rome, 1943.

(13) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 189.

(14) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 189.

(15) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*, chronique de la prieure Cécile d'Origon, f° 115.

(16) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbeek*.

(17) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

Les 17 août 1718 et 19 janvier 1719, Gaspard Schenck, gardien des frères mineurs de la ville est mentionné comme confesseur des religieuses (1).

MARGUERITE COLON fut élue (2) le 19 octobre 1726.

ÉLISABETH SCHEPERS succéda à la prieure précédente (3) le 31 octobre 1729.

ANTOINETTE BENS (De Beyns, De Beyens) fut élue supérieure (4) le 28 janvier 1743.

MONIQUE DE WAEL fut prieure (5) du 3 février 1752 au 10 février 1755.

MARIE-THÉRÈSE FESTRAETS succéda à la prieure précédente à une date inconnue(6).

MARIE-ANNE MAES succéda à Marie-Thérèse Festraets (7) le 30 octobre 1770.

CAROLINE JORIS remplit la charge de prieure (8) du 15 novembre 1773 au 11 juin 1784. Le 16 octobre 1777, Le mineur Gauthier Lemmens fut désigné en tant que confesseur des religieuses (9).

ANNE-MARIE SCHELLINCX, dernière supérieure de Kabbeek fut élue (10) le 11 juin 1784. Le couvent fut pour une première fois supprimé par l'empereur Joseph II (11) le 22 mai 1784. La Communauté comprenait alors vingt-cinq religieuses : dix-sept chanoinesses et huit converses (12).

Le 17 mars 1790, les religieuses tentèrent de reprendre possession de leur couvent, de leurs archives et de leurs biens ; mais elles n'y réussirent pas totalement (13).

En 1796, le prieuré fut définitivement supprimé. Le 19 ventôse an X (10 mars 1802), les bâtiments du couvent furent vendus à Joseph Coenen d'Oplinter (14) pour la somme de 205000 livres (15). Au XIX^e siècle, ils devinrent la propriété des sœurs grises qui y installèrent une clinique (16).

(1) F. DE RIDDER, *Kroniekje...*, dans *Hageland Gedenkschriften*, IV, 185.

(2) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(3) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(4) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(5) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(6) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(7) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(8) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(9) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(10) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Kabbeek*.

(11) A.G.R., *Comité de la Caisse de Religion*, n° 34 et *Conseil des finances*, n° 803.

(12) A.G.R., *Comité de la Caisse de Religion*, n° 138.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 16143 et 22640, et *Conseil des finances*, n° 8146. — F. DE RIDDER, *Historiek der Straten...*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XVI, 374.

(14) Prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

(15) A.G.R., *Vente des biens nationaux*, n° 320-8.

(16) F. DE RIDDER, *Historiek der Straten...*, 374.

PRIEURÉ DU VAL-SAINTE-BARBE, À TIRLEMONT

Monasterium Vallis Sancte Barbare Thenensis (1400), conventus Vallis Sancte Barbare, ordinis Beati Augustini, situs in oppido Thenensis (1403), cloester van Sinte Barbelendale van Thienen (1407), besloeten cloester van Sinte Babarendale in onser stad van Thienen (1431), godshuys van Sente Barbelendale bynnen Thienen (1434), godshuus van Sente Barbelendale, regulieressen der ordens Sinte Augustijns, binnen Thienen, inden crisdomme van Ludicke (1440), cloester van Sente Berbelendale (1470), godshuys van Sinte Berbelendale inder stadt van Thienen (1511), tclooster van Berbelendale (1563-1564), cloistre de Barberendael lez notre ville de Thirlemont (1635), clooster van Sint Barberendael binnen Thienen (1705), clooster van Barbarendael (1732), godshuys van Sinte Barbaradael omtrent de stadt van Thienen (1755), Barbarendael à Tirlemont (1790).

SOURCES : La conservation fort partielle des archives du couvent du Val-Sainte-Barbe à Tirlemont (1) ne permet pas de retracer d'une manière complète l'histoire du prieuré. Il est en effet probable que les religieuses emportèrent leurs archives lors de la suppression de 1796.

Aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, on conserve, dans le fonds des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, plusieurs documents concernant les biens du couvent : nos 15511, charte 335 bis (ancien n° 16152 du même fonds) ; 16150-16158 ; *suppl.* 22599-22608 ; 22409 ; 22415 et 22436. Ces derniers documents ont été cédés aux Archives par l'église Saint-Germain de Tirlemont.

Pour ce qui concerne la vente du couvent et de ses biens sous le Régime français, on consultera les fonds *Enregistrement et Domaines*, n° 925 ; *Vente des biens nationaux*, nos 42-3 ; 55-15 à 18 ; 63-23 ; 64-24 ; 65-29 ; 67-24 ; 69-13 et 14 ; 71-17 ; 79-3 ; 82-1 ; 133-9 ; 177-10 ; 186-19 ; 187-27 et 28 ; 192-18 ; 202-24 ; 206-10 ; 207-10 ; 219-11 ; 220-20 ; 222-38 ; 227-6 ; 230-42 ; 250-5 ; 258-8 ; 262-20 ; 267-14 ; 279-9 ; 289-3 et 4 ; 309-17 ; 310-8 et 12 ; 333-2 et 6 ; 340-20 ; 351-12, 17 et 18 ; 356-19 ; 377-10 ; 381-12 ; 399-17, 18, 19 et 21 ; 442-16 ; 493-12 ; 496-21 ; 501-3 ; 527-5 et 9 ; 534-2 ; 536-8 et 12 ; 559-8 et 14 ; 563-17 ; 569-24 ; 574-4, 5 et 10 ; 577-23 ; 587-1 ; 588-12 ; 596-9 et 21 ; 613-5 ; 644-9 ; 658-19 ; 681-22 ; 687-9 ; 689-11 ; 703-13 ; 736-4, 6, 8, 9 et 10 ; 743-9.

Le n° 8 du fonds de la *Chambre des comptes* contient plusieurs privilèges accordés au XV^e siècle au prieuré par les ducs de Brabant et de Bourgogne ; voir aussi le n° 168, f° 176, le n° 171, f° 58 et le n° 621, f° CXXI. Le n° 340 de la *Jointe des amortissements* concerne les biens du couvent aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, de même que les nos 1176 et 4169 de l'*Université de Louvain* et le n° 980 de la *Cour féodale de Brabant. Aveux*. Le n° 1178 du *Conseil privé espagnol* fournit des indications sur l'autorisation de quête accordée aux religieuses après la destruction du couvent 1635.

(1) Prov. de Brabant, cant. de Tirlemont ; diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles. — Au point de vue toponymique, la notice de E. DEWOLFS, *Oostbrabantsche Plaatsnamen*, II, Tienen, 16-17, Louvain, 1941 (travail paru également dans *Eigen Schoon en De Brabander*, XXIV, 20-21, Merchtem, 1941) est sans intérêt.

Aux Archives de l'État à Huy, *Prieuré de Lens-Saint-Remy*, les n^{os} 30 et 31, des chartes concernent l'accord intervenu entre le Val-Sainte-Barbe et Lens au sujet de leur séparation. Ces archives sont répertoriées par G. Hansotte, *Prieuré de Lens-Saint-Remy*, dans *Monasticon Belge*, II, 3^e fasc., 445-454, Liège, 1955.

Les Archives de l'Archevêché à Malines, *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds du Val-Sainte-Barbe*, possèdent quelques archives du prieuré : n^{os} 1-4, chartes ; n^{os} 5-7, examens d'admission des novices ; n^o 8, liste des habitants du couvent en 1784 ; n^o 9, pièce sans intérêt.

Les données fournies par le ms. 17190-94 (5974) de la Bibliothèque Royale f^{os} 80-89, sont sans intérêt.

On conserve aux Archives de la Ville de Louvain, n^o 4638, la lettre de profession de la religieuse Anne Wynans, datée de 1557.

Aux Archives de la Ville de Tirlemont, on consultera dans la série C (*Églises et couvents*), les n^{os} 5, 10, 23 et 33 qui traitent du prieuré du Val-Sainte-Barbe surtout à l'époque de la Révolution française. Le fonds *Administration française* fournit dans ses registres des renseignements sur la seconde suppression du couvent.

La source la plus importante pour l'histoire du Val-Sainte-Barbe au XV^e siècle est sans conteste le *Chronicon Bethlemiticum* de Pierre Ympens, dont l'autographe est conservé à la Bibl. Nat. à Vienne, ms. *Seris nova*, 12816 ; il faut principalement y consulter : II, 8, 2-3, f^{os} 44-44 v^o pour la fondation ; I, II, 1-2, f^{os} 22 v^o-24, sur Henri van Zelle et VI, II, II, f^{os} 308-309, sur Jacques Rotarius.

Concernant la fondation du prieuré on trouve des indications dans *Van den doechden der uiriger ende stichtiger susteren van Diepenveen*, édition D. Brinkerink, 256-260, Leyde, [s.d.], et dans Johannes Busch, *Chronicon Windeshemense*, édition K. Grube, 100, Halle, 1886. On consultera aussi avec grand profit les ouvrages suivants : M. Dykmans, *Obituaire du monastère de Groenendael*, 82-83, 101, 131-133, 187-188, 302 ; Johannes Gielemans, *Anecdota...*, *passim* ; *Acta Capituli Windeshemensis*, éd. S. Van der Woude, 16, 27, 31, 39, 77, 123, 136, 168, 222, 256 ; J. Verbesselt, *Het Godshuis der « vijf broekers » te Nederheembeek*, dans *Eigen schoon en De Brabander*, XIV, 294-297, Mechtem, 1931-1932 ; E. Persoons, *Enkele Nota's over Luciëndal en Hieronymusdal te Sint-Truiden*, dans *Limburg*, XLIII, 101-115, Maaseik, 1964. Le nombre des religieuses en 1526 nous est donné par J. Cuveller, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)*, 375, Bruxelles, 1912. Les ouvrages suivants se basent sur la chronique de Pierre Ympens : A. Wichmans, *Brabantia mariana tripartita*, 835-836, Anvers, 1632 ; J. Latomus et J. Hoybergius, *Corsendonca*, 140-144, Anvers, 1644, J. Grammaye, *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae. Lovanium*, 42, Bruxelles, 1708 ; M. Mastelinus, *Necrologium monasterii Viridis-vallis*, 41, Bruxelles, s. d. Quant à C. van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 276, La Haye, 1725, il suit le récit donné par J. Latomus et J. Hoybergius, *Corsendonca*, 140-144. On trouvera dans J. Acquoy, *Het Klooster te Windesheim en zijn Invloed*, III, 196, Utrecht, 1880, une liste exhaustive des ouvrages mentionnant le prieuré du Val-Sainte-Barbe.

L'histoire du couvent est brièvement esquissée dans les ouvrages de P. V. Bets, *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont*, II, 153-155, Louvain, 1861 ; J. Tarlier et A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Ville de Tirlemont*, 158-160, Bruxelles, 1884 ; J. Acquoy, *Het Klooster te Windesheim en zijn invloed*, III, 196-197 ; F. de Ridder, *Historiek der Straten en Openbare Plaatsen van Tienen*, dans *Hageland Gedenkschriften*, V, 135-140, Tirlemont, 1911. En ce qui concerne l'histoire primitive du couvent, on se rapportera à la bibliographie citée par G. Hansotte, *Prieuré de Lens-Saint-Remy*, dans *Monasticon Belge*, II, 3^e fasc., 445-454. On consultera au sujet de la destruction du prieuré en 1635, A. Van Gramberen, *Over de verwoesting van Thienen in 1635*, dans *Hageland Gedenkschriften*, VI, 155-180, Tirlemont, 1912. F. de Ridder, *Thienen tijdens de Fransche Omwenteling*, dans *Hageland Gedenkschriften*, III, 75-108, Tirlemont, 1909, fournit quelques indications sur la seconde suppression du Val-Sainte-Barbe.

Bibliothèque : Un inventaire des livres du prieuré fut rédigé en 1784 ; il est conservé aux Archives Générales du Royaume, *Comité de la Caisse de Religion*, n^o 74. On y mentionne soixante-cinq imprimés et un manuscrit appartenant aux religieuses. A la Bibliothèque Royale, *Cabinet des manuscrits*, n^{os} II

3691 et 5156 (531), on conserve deux missels provenant du Val-Sainte-Barbe. Notons enfin que, par un testament daté de 1400, Jacques Ludovici légua au couvent un ouvrage intitulé *Legenda et hore Sancte Barbare* (1).

Iconographie (2) : dans le fonds des *Cartes et plans* des Archives Générales du Royaume, on conserve, sous le n° *manuscrit* 636, un plan foncier du prieuré, dressé en 1784 par J. de Brie. En 1773, J. Naveau établit un plan du Val-Sainte-Barbe ; ce document est conservé aux Archives Générales du Royaume, *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, n° 22602, page 82. A l'heure actuelle, il ne reste plus qu'un seul bâtiment de l'ancien prieuré.

Sigillographie : on ne possède aucun exemplaire intact du sceau du couvent. On conserve aux Archives Générales du Royaume, *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, n°s 15511, 335bis ; 16155 et 16156, et aux A. Arch. M., *Fonds Ste-Ursule de Louvain*, chartrier, acte du 5 juillet 1515, quatre fragments de sceaux, respectivement de 1440, 1514, 1517 et 1515. Le type en est identique : il s'agit d'une empreinte de forme ovale, de couleur verte ou brune pendant sur double queue de parchemin et mesurant environ 55 mm sur 40 mm. De type hagiographique, il représente une sainte Barbe, debout dans une niche gothique ; la légende, en caractères gothiques est inscrite entre deux rebords : *s' m... /... s' barbare*.

* * *

En 1388, dix religieuses et deux sœurs converses, sous la conduite d'Henri van Hoorn, s'installèrent à Tirlemont entre le Borchgracht et la Gette, sur un bien qui vers 1350 appartenait au chirurgien Henri (3). Ces religieuses étaient originaires du prieuré de Lens-Saint-Rémy (4), mais on ignore tout des raisons qui les virent quitter leur couvent pour s'établir à Tirlemont (5) où elles fondèrent une maison dédiée à Notre-Dame et à Sainte-Barbe (6).

En 1389, l'évêque suffragant de Liège, Arnold de Diest, consacra l'église (7).

D'après P. Ympens (8), le prince-évêque déposa le prieur en 1393 et fit nommer à la tête de la Communauté la sous-prieure qui prit le titre de prieure. Les recteurs du couvent étaient les chanoines Werner de Liège et Herman Page de Tirlemont (9).

En 1403, les religieuses d'expression française retournèrent à Lens-Saint-Remy. Suivant Ympens (10), la raison de ce départ fut l'impossibilité pour ces religieuses d'apprendre le thiois ; les religieuses d'origine thioise demeurèrent à Tirlemont. Ces dernières conclurent le 1^{er} août 1403 un accord avec la maison de Lens au sujet de la répartition des biens (11) ; cet arrangement fut confirmé le 22 octobre suivant par Jean de Bavière, élu de Liège (12).

(1) P.-J. VAN DOREN et V. HERMANS, *Inventaire des archives de la ville de Malines*, VI 300, Malines, 1876.

(2) A. VERBOUWE, *Iconographie van Vlaamsch Brabant*, V, Kanton Tienen, Bruxelles, 1946.

(3) En ce qui concerne la fondation, on ne possède que le récit donné par Pierre YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 2-3, f°s 44-44v°, à la BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816. — Ce texte a été partiellement édité par Fl. PRIMS, *Onze-Lieve-Vrouw-Priorij Korsendonk*, 76-77, Anvers, 1948, tous les autres ouvrages en découlent directement ou indirectement. — Voir également Fl. PRIMS, *De Kloosterslot- Beweging in Brabant in de XV^{de} Eeuw*, Anvers, Utrecht, 1944, et pour le lieu d'établissement, B. MOULAERT, *Notre-Dame au Lac, à Tirlemont*, dans *Messenger de sciences historiques*, XXII, 28, Gand, 1860.

(4) Prov. de Liège, cant. de Hannut.

(5) G. HANSOTTE, *Prieuré de Lens-Saint-Remy*, dans *Monasticon Belge*, II, 3^e fasc., 445-454.

(6) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 3, f° 44.

(7) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 2, f° 44. — U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, Bruges, Lille, Paris, 1919.

(8) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 2, f° 44.

(9) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 2, f° 44.

(10) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 2, f° 44.

(11) ARCHIVES DE L'ÉTAT À HUY, *Prieuré de Lens-Saint-Remy*, chartrier, n° 30.

(12) ARCHIVES DE L'ÉTAT À HUY, *Prieuré de Lens-Saint-Remy*, chartrier, n° 31.

Le 20 février 1404, les religieuses de Tirlemont se placèrent sous la conduite et l'autorité du prieur de Korsendonk, Walter van Gierle (1). Ce dernier leur donna de nouveaux statuts et leur fit élire une prieure. En outre, il nomma recteur Gossuin d'Utrecht, chanoine de Korsendonk (2).

Cette même année 1404, les religieuses jurèrent solennellement, en tant que premier couvent de femmes issu de l'Ordre des Chartreux, d'observer la clôture (3).

Le recteur Gossuin mourut en 1405 et Arnold Kenens de Korsendonk lui succéda ; lorsque ce dernier passa au couvent de Bethléem, qui venait d'être fondé à Herent (4). Henri van Zelle fut nommé recteur. Ce dernier fut élu, le 13 septembre 1409, prévôt de la prévôté de Groenendaal (5). On ne connaît pas le nom du recteur pour les années 1409-1418.

En 1410, le couvent entra dans la Congrégation de Groenendaal puis passa avec cette dernière à la Congrégation de Windesheim (6).

* * *

MARGUERITE DAGENS de Diepenveen fut prieure (7) entre 1415 et 1425. Elle eut pour tâche d'enseigner aux religieuses les règles de la Congrégation de Windesheim. En 1418, Henri van Wilde de Windesheim fut installé comme recteur ; il devait rester environ sept ans à Tirlemont (8). Son successeur fut probablement Godfroid van Kempen d'Agnetenberg (9).

Au rang des bienfaiteurs de la Communauté, on peut citer Guillaume de Wile (10). Le 17 décembre 1421, le duc de Brabant Jean IV libéra le prieuré du paiement d'un pain d'abbaye (11) et le 8 novembre 1425, le Val-Sainte-Barbe reçut une exemption générale d'impôts, tonlieux, aides et accises (12).

Signalons enfin que le 8 janvier 1426, les religieuses obtinrent l'autorisation de construire un moulin pour le grain et l'huile (13).

Henri Uten Bogaerde (*a Pomerio*), religieux du prieuré de Groenendaal, fut recteur (14) de 1433 à 1446. Son successeur fut vraisemblablement Bartholomé Berghants du Rouge-

(1) J. LATOMUS et J. HOYBERGIUS, *Corsendonca*, 142. — Korsendonk, prieuré à Oud-Turnhout, prov. d'Anvers, cant. de Turnhout.

(2) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 2, f^o 44.

(3) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 3, f^{os} 44-44^v.

(4) Herent, prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(5) M. DYKMANS, *Obituaire du Monastère de Groenendaal*, 21. — BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, I, 11-12, f^{os} 22^v-24. — Groenendaal, prieuré à Hocilaart, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles.

(6) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 3, f^o 44^v.

(7) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 3, f^o 44^v. — D. BRINKERINK, *Dagens*, dans *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, VI, 369-370. — *Van den doechden der vuriger ende stichtiger susteren van Diepenveen*, éd. D. BRINKERINK, 246-250, Leyde, [s.d.]. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 22415, acte n^o 4 en date du 24 octobre 1419 et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 15076, f^o 85, acte en date du 25 mars 1419. — Diepenveen, Pays-Bas, prov. d'Overijssel.

(8) Johannes BUSCH, *Chronicon Windeshemense*, éd. K. GRUBE, 98-101, Halle, 1886. — BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 8, 3, f^o 44^v. — J. ACQUOY, *Het klooster te Windesheim en zijn invloed*, II, 360 et III, 196.

(9) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPENS, *Chronicon Bethlemiticum*, II, 13, 3, fol. 67. Pays-Bas, prov. d'Overijssel.

(10) E. PERSOONS, *Enkele Nota's over Luciëndal en Hieronymusdal te Sint-Truiden*, dans *Limburg*, XLIII, 101-115.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 22599, acte n^o 1. — A.G.R., *Chambre des comptes*, n^o 8, f^{os} 270^v-271^v.

(12) A.G.R., *Chambre des comptes*, n^o 8, f^{os} 517-519^v.

(13) A.G.R., *Chambre des comptes*, n^o 8, f^{os} 517-519^v.

(14) M. DYKMANS, *Obituaire...*, 187-188. — S. VAN DER WOUDE, *Acta Capituli Windeshemensis*, 31 et 32. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 22599, acte n^o 2.

Cloître (1). Ce dernier fut suivi de Jacques Raeymaekers (*Rotarius*) de Korsendonk qui resta en charge (2) de 1457 à 1461. Ce fut ensuite vraisemblablement Jean Ghijzen du couvent de Ter Nood Gods à Tongres qui vint au Val-Sainte-Barbe et y demeura jusqu'en novembre 1463 (3).

Dans la suite, la plupart des recteurs vinrent du Rouge-Cloître. Le premier d'entre eux fut probablement Antoine Hoogstraten (4), qui fut suivi par Jean van Huffele (5), mort en 1473.

Pour cette période, on possède, du point de vue économique, un état des biens féodaux (6), dressé en 1470.

KATLINE VANDER MEREN est citée comme prieure le 6 septembre 1470 (7) et le 1^{er} juillet 1473 (8). En 1481, le recteur Chrétien Regis mourut au Val-Sainte-Barbe (9) et, en 1489, à nouveau, le recteur, Martin Stephani (10) y décéda.

Le couvent ne fut pas oublié dans le testament de Claes van Gucht (11) en date du 28 décembre 1487.

Entre 1489 et 1493, le recteur était Thierry Bezuyens (12).

JACOMIJNE ADRIAENS est citée en tant que prieure les 2 janvier 1496, 3 août 1511, 13 septembre 1514 (13) et le 5 juillet 1515 (14).

Corneille Tsrijken (*Divitis*) succéda au recteur Bezuyens ; il mourut en 1506 (15), Jean Valckenisse reprit la fonction de recteur en 1507 et la garda jusqu'à sa mort (16) survenue le 27 août 1530.

MARIE SPIJKENS apparaît comme supérieure (17) le 2 décembre 1517.

ELISABETH (Lijsbeth) VAN BERGHEN est citée avec le titre de prieure (18) le 20 février 1521.

En 1526, le couvent comptait soixante et onze occupants : trois prêtres, trente-cinq chanoinesses, cinq converses, vingt-cinq sœurs et trois pensionnaires (19).

(1) Gaspar OFHUYS, *Catalogus*, dans Johannes GIELEMANS, *Anecdota...*, 223. — Rouge-Cloître, prieuré à Auderghem prov. de Brabant, cant. d'Ixelles.

(2) BIBL. NAT. À VIENNE, ms. *Series nova*, 12816, P. YMPRNS, *Chronicon Bethlemiticum*, VI, 12, 11, f^o 208^{vo}.

(3) Ch. THYS, *Essai de biographie Tongroise*, 116, Tongres, [s.d.]. — Tongres, prov. de Limbourg, cant. de Tongres.

(4) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota...*, 232.

(5) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota...*, 229.

(6) A.G.R., *Cour féodale de Brabant. Aveux*, n^o 980.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brabant*, n^o 15513, acte n^o 454.

(8) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds du Val-Sainte-Barbe*.

(9) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota...*, 230.

(10) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota...*, 234.

(11) J. VERBESSELT, *Het Godshuis der « Vijf broerkens*, dans *Eigen Schoon en De Brabander*, XIV, 294-297, Merchtem, 1931-1932.

(12) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota...*, 236-238.

(13) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Fonds Kabbek*. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 16153 et 16155.

(14) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds Ste-Ursule*, chartrier.

(15) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota...*, 240-242.

(16) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota...*, 254.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 16156.

(18) A. Arch. M., *Communautés religieuses, Papiers divers, Fonds du Val-Sainte-Barbe*.

(19) J. CUVELIER, *Les dénombrements...*, 375.

Le 8 avril 1534, le recteur Bernard Mombors mourut au Val-Sainte-Barbe (1). Son successeur fut sans doute François Leysens, mort (2) le 21 avril 1549, vinrent ensuite Judocus de Lira, décédé (3) le 30 août 1553 et Pierre Mommaerts qui occupa la charge de recteur pendant neuf années (4).

GERTRUDE est citée comme prieure (5) en 1557.

De 1563 au 1^{er} mai 1574, date de sa mort, Henri Stofs occupa le poste de recteur (6). Entre 1574 et 1586, il y eut deux recteurs : Charles Tsaerloys et Simon vander Hulst (7).

Le 2 août 1581, Philippe II consentit à une suspension provisoire du paiement des dettes du couvent et autorisa les religieuses à organiser une quête dans les territoires relevant du roi d'Espagne afin de réparer les dommages subis par le Val-Sainte-Barbe du fait des guerres (8).

Entre 1586 et 1604, le recteur fut Martin van der Elst (9) ; il fut suivi par Pierre de Greeve ; en charge (10) jusqu'en juillet 1608, puis par Ambroise Diertins, recteur (11) jusqu'au 3 septembre 1619 et Michel Jacobs, recteur (12) jusqu'au 10 novembre 1643.

Le 9 juin 1635, le couvent fut entièrement détruit par les Français. Les religieuses trouvèrent tout d'abord refuge au Val-Saint-Martin à Louvain puis au couvent de Béthanie à Malines (13).

Le 12 novembre 1643, Antoine Lammans est cité comme recteur (14) et le resta jusqu'en 1653 ; son successeur fut Jean van Gindertalen qui occupait encore la fonction (15) en 1667.

CATHERINE (Catharina) VAN BERGHE est citée comme prieure le 16 décembre (16) 1661.

IDA TRAESENS apparaît comme prieure en 1686. Elle occupa cette charge jusqu'à sa mort (17) survenue en décembre 1716 ou janvier 1717.

Entre 1694 et le 7 septembre 1699, Jean-Baptiste Cortinx est mentionné en tant que recteur (18) ; plus tard, de 1714 au 12 février 1732, cette charge fut remplie par Judocus Heymans (19).

ISABELLE (Isabella) MERTENS fut élue prieure (20) le 12 janvier 1717. Elle mourut (21) en 1726.

(1) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*..., 254.

(2) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*..., 257.

(3) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*..., 257.

(4) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*..., 261.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN, n° 4638.

(6) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*..., 262.

(7) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*..., 266.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22599, acte n° 3.

(9) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*, 25...9-270.

(10) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*..., 269.

(11) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*..., 278.

(12) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*..., 283.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 16242, *passim* ; *Conseil privé espagnol*, n° 1178. — A. VAN GRAMBEREN, *Over de Verwoesting van Thienen in 1635*, dans *Hageland Gedenkschriften*, VI, 155-180, Tirlemont, 1912. — J. WALTERS, *Bijdragen tot de geschiedenis van Thienen*, 35-64, Gilly, 1962.

(14) G. OFHUYS, *Catalogus*, dans J. GIELEMANS, *Anecdota*..., 290-291.

(15) A.V. LOUVAIN, n° 4239, P. DE SAINT-TROND, *Chronicon Martinianum*, 302.

(16) A.G.R., *Université de Louvain*, n° 4169.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22604.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22604.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22604 et 16157.

(20) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22604.

(21) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22604.

Sous son priorat, le 4 septembre 1719, le magistrat de la ville de Tirlemont interdit aux religieuses du Val-Sainte-Barbe de combler les fossés de la ville (1).

ANNE BARBE (*Anna Barbara*) MERTENS fut élue prieure (2) le 2 mai 1726 ; elle mourut en 1730 (3).

JUDOCA BLIJCKAERTS devint ensuite prieure et mourut en 1768, à l'âge de soixante-treize ans (4).

Le 4 juin 1735, François Bastiaenssens apparaît avec le titre de recteur (5).

En 1755, le couvent comptait trente occupants : deux prêtres, seize chanoinesses, huit sœurs converses et quatre domestiques (6).

MARIE-THÉRÈSE (*Maria Theresia*) PAESMANS occupa la charge de prieure (7) depuis 1768 jusqu'après le 2 avril 1791 (8).

Le 5 mai 1784, le prieuré fut une première fois supprimé (9). Il comptait alors trente et un habitants : dix-neuf chanoinesses, neuf sœurs et trois novices (10). Les bâtiments claustraux furent à cette époque utilisés comme fenil.

Après la révolution brabançonne, les religieuses réintégrèrent leur couvent, mais leur situation s'avéra vite désespérée. Le 2 avril 1791, elles demandèrent l'autorisation de lever un emprunt de trente mille florins pour réparer et meubler leur prieuré (11). Le 2 janvier 1793, les bâtiments furent réquisitionnés pour le logement de soldats (12).

MARIE-MADELEINE (*Maria Magdalena*) VAN EX était prieure (13) au moment de la suppression définitive du prieuré du Val-Sainte-Barbe (14) le 1^{er} septembre 1796. Le 3 décembre 1796, les chanoinesses furent chassées de leur couvent (15).

Les bâtiments claustraux furent vendus le 12 floréal an VI (1^{er} mai 1798) à Daugirard pour la somme de 16000 livres, et les jardins, à Gérard Simons pour la somme de 43000 livres (16).

Au XIX^e siècle, le couvent servit d'usine pour la fabrication de fécule de pomme de terre et de raffinerie de sucre (17).

(1) A.G.R., *Greffes scabinaux, Arrondissement de Louvain*, n° 2003, 1^o 56.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22600.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22409.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22604.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22608.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22436.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22604.

(8) A.G.R., *Conseil des finances*, n° 8145.

(9) A.G.R., *Conseil des finances*, n° 8033 et *Comité de la Caisse de Religion*, n° 138.

(10) A.G.R., *Comité de la Caisse de Religion*, n° 464. — En ce qui concerne la suppression, il convient également de voir : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 22605 ; *Conseil des finances*, n° 8440 ; *Comité de la Caisse de Religion*, nos 55, 132-138, 240, 464 ; *Conseil du Gouvernement général*, n° 1437.

(11) A.G.R., *Conseil des finances*, n° 8145.

(12) ARCHIVES DE LA VILLE DE TIRLEMONT, *Administration française*, n° 1, 40.

(13) ARCHIVES DE LA VILLE DE TIRLEMONT, *Administration française*, C 33.

(14) F. DE RIDDER, *Thienen tijdens de Fransche Omwenteling*, dans *Hageland Gedenkschriften*, III, 75-108, Tirlemont, 1909. — ARCHIVES DE LA VILLE DE TIRLEMONT, C, 10 ; *Administration française*, n° 18, 183 ; n° 26, 43-44 ; n° 28, 11-22 ; n° 14, 101 ; n° 16, 149 ; n° 17, 142 ; n° 15, 87, n° 44, 35, 53, 81, 87.

(15) ARCHIVES DE LA VILLE DE TIRLEMONT, *Administration française*, C 23.

(16) A.G.R., *Vente des biens nationaux*, n° 79-3.

(17) J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Ville de Tirlemont*, 160.

COUVENT DE NOTRE-DAME DE LORRAINE, À BRUXELLES

Congregation Notre-Dame établie en ceste ville de Bruxelles (1649) ; religiosae Congregationis Beatae Mariae in hac civitate (1665) ; congregation Notre-Dame dite religieuses de Loraines (1665) ; cloître des mères lorraines de ceste ville (1667) ; monastere des religieuses de la Congregation Notre-Dame (1672) ; Congregatie van Onze Lieve Vrouw genoompt Lorreinnoisen (1682) ; religieuses lorrennoises (1682) ; Congregation Notre-Dame, chanoinesses de l'Ordre de Saint-Augustin (1715) ; clooster geseyt Lorainoosen binnen de stadt Brussele (1722) ; prieure des lorraines ou Lotharingiennes à Bruxelles (1730) ; couvent des Lorinoises (1750) ; couvent des Lorraines (1764) ; clooster der Lorrennoisen binnen dese stadt Brussele (1765) ; couvent supprimé des Lorraines de la congrégation Notre-Dame à Bruxelles (1787) ; couvent supprimé des Laurraines (1789).

SOURCES : Les archives du couvent de la Congrégation Notre-Dame de Lorraine à Bruxelles (1) sont en grande partie conservées aux Archives Générales du Royaume, dans le fonds des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, où elles portent les n^{os} 13033 à 13078 ; l'inventaire en a été fait par A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 22-23, Bruxelles, 1928. On y trouve des documents, originaux et en copie, concernant la fondation et la reconnaissance de la Congrégation Notre-Dame dans la première moitié du XVII^e siècle (n^o 13033) et les débuts de la Communauté à Bruxelles. Ce même fonds contient les lettres de nomination des supérieures qui, entre 1630 et 1787, sont presque toutes conservées ; les comptes du couvent pour les années 1694-1700 et 1764-1787 ; ainsi que des actes d'administration de biens. Les n^{os} 13077-13078 concernent la suppression de la maison en 1787 et son administration par Cattoir ; on y trouve notamment un état des biens rédigé au moment de la suppression.

Le n^o 371, pièce 72, du *Conseil de Régence* aux Archives Générales du Royaume consiste en un cahier comprenant des copies d'actes relatifs à la fondation du couvent en 1649 et une requête de 1715 pour l'obtention d'une dispense d'impôts.

Le fonds de la *Chancellerie autrichienne*, contient, au registre 310, f^{os} 286-288, un avant-projet de suppression daté du 27 mai 1786 et, au registre 311, f^o 588, un document du même ordre daté du 30 décembre 1786.

Deux portefeuilles importants du fonds de la *Caisse de Religion* concernent les lorraines de Bruxelles : le n^o 190 est constitué par un état des biens daté du 1^{er} mai 1787 ; le n^o 375 contient des copies de documents de 1663 à la suppression, mais surtout des papiers de l'administration du couvent supprimé par Cattoir : listes détaillées des dettes en 1787 ; listes de l'argenterie et des objets précieux conservés au couvent ; quittances signées par les religieuses après la remise de leur pension ; listes des membres de la Communauté.

(1) Prov. de Brabant, cant. de Bruxelles ; diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

Dans le fonds de la *Chambre des comptes*, nos 48211 et 48232-48241, figurent les journaux de dépenses et de recettes du couvent supprimé pour la période octobre 1787 à octobre 1794.

Les nos 1393 et 1584 du *Gouvernement général* concernent l'administration du couvent supprimé de 1787 à 1788 ; le n° 2612 du même fonds est une lettre du 31 décembre 1786, relative à l'état matériel de la Communauté avant la suppression.

Les nos 8122 et 8259 du *Conseil des finances* contiennent, pour le premier, des indications sur les différentes occupations des bâtiments entre 1791 et 1794 ; pour le second, les secours accordés aux ex-religieuses entre 1791 et 1793.

Les Archives de la Ville de Bruxelles, liasse 796, n° 20, possèdent deux documents intéressant la maison des lorraines : la copie d'un acte du 5 septembre 1682, émanant des échevins de la ville et autorisant les religieuses à agrandir leur couvent et une attestation par Séraphine Nicaise, supérieure de la Communauté, en date du 20 décembre 1763, concernant le décès de la religieuse Marie-Claire de Ognate.

Les Archives de l'Archevêché à Malines conservent dans le fonds des *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, un important dossier contenant les visites du couvent en 1643, 1683, 1689, 1692 et 1729 ; des confirmations et enquêtes d'élections de 1650, 1658, 1683 et 1686 ainsi qu'un cahier de statuts daté de 1633 ; une liste partielle des admissions et des professions entre 1670 et 1774 ; un état des biens du couvent en 1660 ; des documents relatifs aux pensionnaires et datés de 1761 à 1775. Signalons enfin, toujours dans ce même fonds, un premier projet de suppression en 1769 qui est accompagné d'une liste des religieuses, et quelques documents sur la suppression effective de 1787.

La Congrégation de Notre-Dame de Lorraine, fondée en Lorraine à la fin du XVI^e siècle par saint Pierre Fourier et Alexia Le Clerc a fait l'objet de plusieurs études, nous retiendrons ici les ouvrages de J. Rogie, *Histoire de B. Pierre Fourier*, 3 volumes, Verdun, 1888 et M. Heimbucher, *Die Orden und Kongregationen der Katholischen Kirche*, I, 461-462, Paderborn, 1933.

La maison de la Congrégation à Bruxelles a été étudiée dans une brève notice de A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 417, Bruxelles, 1845. H. Derréal, *Des pièces d'institutions des chanoinesses régulières de Saint-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame aux Archives du Royaume de Belgique*, dans *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, XLII, 55-62, Paris, 1956, a souligné l'importance des archives des lorraines de Bruxelles pour l'histoire générale des débuts de la Congrégation et de sa reconnaissance officielle ; l'auteur a donc été amené à étudier l'origine de la Communauté bruxelloise. On trouvera quelques brèves indications dans J. Rogie, *Histoire de B. Pierre Fourier*, III, 454, Verdun, 1888, et dans C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 47, La Haye, 1725.

Enfin, dans les ouvrages généraux de G. De Schepper, *La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Joseph II*, dans *Recueils des travaux d'Histoire et de Philologie de l'Université de Louvain*, 3^e série, VIII, 114, 133, 149 et 221, Louvain, Bruxelles, 1942 ; de J. Laenen, *Etude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant (1783-1794)*, dans *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, LVII, 343-464, Anvers, 1905, et L. Jadin, *Le cardinal Thomas-Philippe d'Alsace, archevêque de Malines et le Saint-Siège. Correspondance tirée des archives du Vatican, 1703-1759*, dans *Bibliothèques de l'Institut historique belge de Rome*, VI, 560, Bruxelles, Rome, 1953, on trouvera des renseignements intéressant les lorraines de Bruxelles.

Iconographie : un plan des bâtiments du couvent situé rue du Rollebeek à Bruxelles fut dressé le 5 mars 1789 par N. Le Bidart en vue de la transformation de l'édifice en école normale. Ce plan, en deux parties, rez-de-chaussée et premier étage, est conservé aux Archives Générales du Royaume, *Cartes et plans*, nos 2163 et 2164.

Le couvent ne posséda jamais de sceau.

* * *

A la suite des dévastations subies par la Lorraine pendant la guerre de Trente Ans, la Congrégation de Notre-Dame qui avait été fondée en 1598 par saint Pierre Fourier et Alexia Le Clerc, fut contrainte de s'établir en dehors du duché (1). De nombreuses Communautés appartenant à la nouvelle Congrégation quittèrent la Lorraine (2) vers 1635 et parmi elles les religieuses de Saint-Nicolas (3). Ces dernières trouvèrent asile en Flandre auprès de la princesse de Phalsbourg, membre de la maison de Lorraine qui avait toujours protégé la Congrégation. Dès 1640, il est attesté que les religieuses de la Communauté de Saint-Nicolas enseignaient à Gand et à Bruxelles et que des religieuses de la maison de Luxembourg (4) se joignirent à elles à cette époque (5). Vers 1655, la majorité des religieuses de Saint-Nicolas quittèrent Bruxelles pour aller s'établir, grâce à la protection de la maison de Lorraine, à Paris ; la plupart des religieuses de Bruxelles étaient donc originaires de la maison de Luxembourg (6).

Le premier document qui fait état d'une Communauté organisée et résidant à Bruxelles est une visite de la Communauté des lorraines réfugiées à Bruxelles ordonnée par l'archevêque de Malines (7) le 23 février 1643. Ce document qui révèle l'existence d'un désaccord entre la supérieure et les religieuses mentionne les noms de sept membres de la Communauté. Il faut souligner ici l'étrangeté de cette visite, car, puisque officiellement la maison de Bruxelles n'est pas fondée, les religieuses ne dépendent pas de l'Ordinaire de Bruxelles, en l'occurrence l'archevêque de Malines.

La fondation d'un couvent de la Congrégation de Notre-Dame à Bruxelles ne fut autorisée juridiquement par les États de Brabant (8) que le 14 janvier 1649. Le 2 avril suivant, l'archevêque approuva cette décision (9) et insista sur la mission d'enseignement des religieuses. La première supérieure fut élue canoniquement le 10 octobre 1650, son mandat devait durer trois ans (10). Le Chapitre de Sainte-Gudule (11) n'accepta l'installation des religieuses qu'en janvier 1653 ; par le même acte, l'écolâtre autorisait enfin l'ouverture d'une école.

On ne sait rien de la dotation primitive du nouveau couvent qui ne posséda jamais que quelques rentes ; on n'a pas plus d'indications sur le lieu de résidence des religieuses jusqu'en 1660, année où elles reçurent des États de Brabant l'autorisation d'acheter une maison (12) qui doit être l'hôtel du comte de Sainte-Aldegonde, rue de Bodenbroek (13). Le Grand Serment de Notre-Dame du Sablon s'y opposa énergiquement, ce qui donna lieu à un long procès dans lequel les chanoinesses de Berlaymont intervinrent pour remettre en cause la fondation du couvent des lorraines.

(1) J. ROGIE, *Histoire de B. Pierre Fourier*, III, 454, Verdun, 1888. — M. HEIMBUCHER, *Die Orden und Kongregationen der Katholischen Kirche*, I, 461, Paderborn, 1933. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 47, La Haye, 1725.

(2) H. DERREAL, *Des pièces d'institutions des « chanoinesses régulières de Saint-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame » aux Archives du Royaume de Belgique*, dans *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, XLII, 58, Paris, 1956.

(3) France, département de Meurthe et Moselle.

(4) Grand-Duché de Luxembourg.

(5) H. DERREAL, *Des pièces d'institutions...*, dans *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, XLII, 58.

(6) H. DERREAL, *Des pièces d'institutions...*, dans *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, XLII, 58. — A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Lorraines*, 21 janvier 1658.

(7) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 23 février 1643.

(8) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 23 février 1643. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13035.

(9) A.G.R., *Conseil de régence, 1706-1715*, n° 371, pièce 72.

(10) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 10 octobre 1650 et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13039.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13036.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13061.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13047.

nes (1). Ces dernières achetèrent cependant l'hôtel de Sainte-Aldegonde le 14 juillet 1662 pour une somme de près de 35000 florins (2) ; mais en juillet 1663, elles acquirent une autre maison située rue de Rollebeek et appartenant au premier greffier du Conseil des finances, Élie de Bie (3). Les difficultés n'en étaient pas résolues pour autant : les jésuites intentèrent un procès aux lorraines sous prétexte que leur nouveau couvent était situé trop près de leur collège (4). Cependant, les religieuses eurent gain de cause et purent donc s'installer définitivement rue de Rollebeek.

* * *

FRANÇOISE FRISCHE (Friche) fut confirmée par l'archevêque de Malines (5) en qualité de supérieure de la nouvelle Communauté le 10 octobre 1650 pour une durée de trois ans ; elle avait été élue à l'unanimité. La première supérieure était originaire de la maison de la Congrégation à Luxembourg ; elle était âgée de trente-six ans et comptait seize ans de profession (6). Françoise Frische se vit élire à nouveau par la Communauté, en présence des commissaires désignés ou de l'archevêque lui-même (7) le 30 octobre 1653, le 11 octobre 1656, le 14 octobre 1659, le 9 décembre 1663, le 10 septembre 1666 et le 12 décembre 1672. On ne possède plus les documents se rapportant à l'élection, qui, suivant la règle de l'élection triennale, dut se dérouler en 1669, mais il est probable que Françoise Frische fut encore à ce moment choisie par ses confrères.

Le priorat de Françoise Frische fut sans aucun doute consacré principalement à la défense de la jeune Communauté et à son établissement dans un immeuble agréé par tous. On a vu dans l'introduction les difficultés soulevées par ce problème. C'est dans le cadre de ces événements qu'il faut, croyons-nous, replacer les nombreuses copies de documents concernant l'érection de la Congrégation que la Communauté fit rédiger en 1668 : copies de la bulle de Paul V de 1615 confirmant l'érection du monastère de Nancy, de la bulle d'Urbain VIII de 1628 instituant d'une manière définitive la Congrégation de Notre-Dame (8) et autres textes du même ordre (9). Le couvent de Bruxelles dut également, probablement pour justifier son existence, remettre le 19 avril 1660, un état des biens à l'archevêque (10). Ce document établit que la Communauté occupait en location un immeuble dont la situation n'est pas précisée, mais qui devait être assez vaste : on cite, en effet, de nombreux locaux, chapelle, infirmerie, vingt chambres tant pour les

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13047.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13062. — Douze mille florins furent acquittés par rente : A.G.R., *Caisse de Religion* n° 375, copie d'une quittance du 15 octobre 1671.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13064.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13048 et *Caisse de Religion*, n° 375, copie d'une lettre du recteur du Collège des jésuites du 21 août 1663, protestant contre l'installation des lorraines rue de Rollebeek.

(5) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 10 octobre 1650 et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13039.

(6) D'après un document du 21 janvier 1658, conservé aux A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13040.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13033 et 13034.

(9) H. DERREAL, *Des pièces d'institutions...*, dans *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, XLII, 55-59, estime que ces pièces pourraient avoir été rassemblées à l'occasion de la fondation du couvent de la Congrégation à Valenciennes ou encore qu'elles pourraient marquer l'époque à laquelle l'archevêque de Malines aurait accepté le ralliement des religieuses de Bruxelles à la bulle d'Urbain VIII. Ce qui est infirmé par un document émanant de l'archevêque et confirmant déjà le 12 avril 1660, les privilèges de la Congrégation : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13037.

(10) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 19 avril 1660.

religieuses que pour les pensionnaires, et une cuisine (1). Les religieuses ne sont, à cette époque, propriétaire d'aucun immeuble, mais possèdent de l'argenterie et une somme de quatre mille florins. Il semble bien que la Communauté désire prouver que sa situation financière est très favorable, car il est également stipulé que le couvent doit encore percevoir plus de deux mille florins d'arriérés, que les pensions des élèves se montent à huit cents florins et que la maison possède des provisions pour une durée de huit à neuf mois. Quant aux dettes, elles s'élèvent à cent quarante florins dus aux fournisseurs et à trois ou quatre mois de location de la maison qu'elles occupent pour un loyer annuel de sept cents florins (2). Ce bilan établi seulement dix ans après la fondation apparaît donc comme très positif ; pourtant les lorraines n'ont guère bénéficié de l'aide de donateurs. Anne de Croy est la seule bienfaitrice connue : en 1665, elle fit don au couvent d'un reliquaire contenant des ossements de sainte Lucile (3) et en 1667, elle fonda une messe anniversaire hebdomadaire (4).

La population du couvent s'élevait en 1658 à six religieuses, toutes étrangères et venant en grande majorité de Luxembourg ; une seule religieuse, Augustine de Bouville, était originaire de Lorraine, mais bien qu'agée de quarante-huit ans, elle n'avait fait profession qu'en 1650, c'est-à-dire après la fondation du couvent de Bruxelles (5). L'âge moyen de la Communauté est assez élevé, puisque la doyenne, Alix de Montvaux, compte cinquante-six ans et trente de profession et la cadette, Agnès Ranckendael, elle-même future supérieure, a trente-quatre ans dont dix-sept de profession. Les renseignements que nous possédons pour les années suivantes (6) marquent une stagnation de la Communauté qui ne semble pas s'être recrutée à nouveau avant 1667, année où apparaissent deux nouvelles religieuses (7). Cette situation ne détourna pourtant pas la supérieure d'accepter la demande que lui fit en 1666 la prieure du couvent de Notre-Dame des Anges à Valenciennes. Ce couvent exprimait le désir de s'unir à la Congrégation Notre-Dame et faisait appel à la Communauté bruxelloise pour obtenir l'envoi de deux religieuses qui deviendraient leurs guides ; le couvent de Valenciennes devenait par la même occasion maison-fille de Bruxelles (8).

Pendant les vingt-deux ans de son priorat, Françoise Frische avait donc mené à bien l'établissement définitif de la Communauté et lui avait assuré un essor tant spirituel que matériel ; pourtant elle ne fut point réélue en 1675, et ce n'est que six ans plus tard que nous la retrouvons à la tête de la maison.

AGNES RENCKENDAEL (Ranckendael) déjà citée comme religieuse (9) en 1658, était âgée de cinquante et un ans et comptait trente-quatre ans de profession lors de son élection (10) le 19 décembre 1675. Celle-ci se déroula à Bruxelles en présence de l'archevêque de Malines Alphonse de Berghes.

On ne possède que très peu de documents de sa première administration ; ils sont datés de 1677 et concernent l'héritage et l'achat de deux maisons situées rue des Drapiers (11).

(1) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 19 avril 1660.

(2) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 19 avril 1660.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13053.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13057.

(5) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 21 janvier 1658.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13048 et 13054.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13057.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13054.

(9) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 21 janvier 1658.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13041.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13065.

FRANÇOISE FRISCHE (Frische) fut à nouveau élue par les religieuses le 19 décembre 1678, en présence de l'archevêque de Malines (1). C'est pendant son administration que fut résolu, en 1682, le problème posé par la chapelle du couvent dont l'entrée se trouvait rue de Rollebeek. Les religieuses demandèrent, avec l'appui des habitants de la rue, l'autorisation de construire une chapelle au bas de la place du Sablon (2). Grâce aux donations que leur firent le comte et la comtesse de Vaudemont (3), les lorraines purent acheter plusieurs maisons situées sur la place du Sablon et joignant leur couvent (4). La ville de Bruxelles leur donna le 5 septembre 1682 l'autorisation de commencer la construction de la nouvelle église (5). On ne connaît pas la date du décès de Françoise Frische, mais elle n'apparaît plus dans les actes après 1682.

FRANÇOISE ENGLEBERT (Engelbert) fut élue en qualité de supérieure (6) le 28 janvier 1683 et réélue les 26 janvier 1686 et 4 mars 1689. Françoise Englebert ne figurait pas parmi les religieuses qui fondèrent le couvent ; au moment de son élection, elle était âgée de quarante-six ans et comptait seize ans de profession (7). Son administration fut marquée, dès les débuts, par un relâchement de la discipline dont elle-même se plaignit à l'archevêque (8) le 15 mai 1683. Le 23 juin 1683, l'archiprêtre de Bruxelles visita le couvent et interrogea la religieuse assistante, Euphrosine Remy, les six religieuses de chœur et les sept sœurs converses (9). Le rapport de cette visite insiste sur les déficiences de la Communauté au point de vue spirituel et moral (10). La supérieure fut, à partir de 1685, secondée par une coadjutrice, Thérèse Battel (11) ; mais le 26 janvier 1686, les religieuses élurent à nouveau Françoise Englebert (12). Le 26 janvier 1689, l'archevêque de Malines ordonna une nouvelle visite de la Communauté : la population du couvent ne s'élevait plus alors qu'à onze membres et l'âge moyen des religieuses de chœur dépassait quarante ans (13).

Françoise Englebert qui avait quitté sa charge en 1692, est encore citée comme religieuse (14) le 31 août 1697.

AGNES RENCKENDAEL (Ranckendale) fut réélue le 7 mai 1692 par les dix-sept membres de la Communauté (15) ; son élection fut confirmée le 9 mai suivant (16). On ne possède aucun

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13040.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13038.

(3) Le comte de Vaudemont fit vendre au profit des lorraines des arbres de ses bois de Flobecq et Lessines : A.G.R. *Caisse de Religion*, n° 375, actes des 29 mai 1681 et 6 mars 1682.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 13065, 13066 et 13067.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES, Liasse 796, n° 20.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13042.

(7) D'après la visite du 26 janvier 1689, conservée aux A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*.

(8) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 15 mai 1683.

(9) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 23 juin 1683.

(10) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 26 juin 1683.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13067 et *Caisse de Religion*, n° 375, acte du 14 juillet 1685. — Cette religieuse était âgée de quarante-quatre ans et comptait dix-neuf ans de profession : cfr A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 26 janvier 1689.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13042.

(13) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 26 janvier 1689.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13058.

(15) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, rapport des commissaires du 7 mai 1692.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13041.

renseignement sur ce second supérieurat qu'Agnès Ranckendael ne devait pas achever puisqu'elle mourut en 1694, à l'âge de septante ans (1).

JOSEPHE FELLER, fut élue supérieure (2) le 22 mai 1694 en présence des commissaires désignés, l'archiprêtre de Bruxelles et Joseph van Susteren, secrétaire de l'archevêque. Joseph Feller ne figure pas dans les listes de religieuses dressées lors des élections précédentes ; peut-être était-elle originaire d'un autre couvent de la Congrégation ? Son administration fut fort profitable à la Communauté, car on assiste à un redressement de la situation dans tous les domaines : au point de vue spirituel, la clôture est strictement rétablie (3) ; au point de vue matériel, une semaine après son entrée en charge, la nouvelle supérieure fit établir les comptes mensuels de la maison (4). Dès la fin de la première année du priorat de Joseph Feller, les comptes révèlent un équilibre entre les recettes (5289 florins) et les dépenses (5269 florins). Cet équilibre ne sera démenti qu'en 1695-1696, année qui, à cause de l'augmentation du coût de la vie, verra la Communauté en déficit de cinq florins ! Pendant cette période, les religieuses ne reçurent qu'un seul legs, celui d'une maison (5) en 1696.

EUPHROISINE REMY apparaît comme supérieure dans un acte du 31 août 1697 par lequel il est fait donation à la Communauté d'un tableau représentant la crucifixion (6). Les documents relatifs à son élection ont disparu. En 1697, Euphrosine Remy était âgée de cinquante-trois ans et comptait trente ans de profession (7). On ne possède qu'un seul document concernant son administration : il s'agit de la continuation des comptes entrepris par la supérieure précédente (8) et qui furent menés à bien jusqu'à l'année 1700, l'examen de ce livre permet de constater la continuation du rétablissement matériel du couvent.

On ne possède guère d'information pour la période 1700-1722, aucun nom de supérieure ne nous est connu et il semble que la Communauté ait, à cette époque, traversé de graves difficultés matérielles : un document de 1715 révèle, en effet, que les religieuses demandèrent une exemption d'impôts en évoquant le fait qu'à cause des guerres les pensionnaires ont déserté leur école (9).

DOROTHE DE L'ESCURÉ fut élue (10) le 3 décembre 1722. Elle était déjà citée comme religieuse (11) le 31 août 1697 et comptait lors de son élection trente-huit ans de profession ; elle était âgée de soixante-cinq ans (12). Pendant son administration, on établit un relevé des arrérages en Flandre (13) et des rentes en Brabant (14).

(1) Avant le 22 mai, jour de l'élection de la supérieure suivante ; car à cette occasion, il est précisé que la supérieure est décédée : cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13043.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13043.

(3) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, liste établie le 19 juin 1694, par l'archevêque, des personnes autorisées à entrer dans la clôture.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13075 (1^{er} juin 1694-31 mai 1700).

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13050.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13058.

(7) D'après le rapport de visite du 26 janvier 1689, conservé aux A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13075.

(9) A.G.R., *Conseil de régence 1706-1716*, n° 371, pièce 72, 24 septembre 1715.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13044.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13058.

(12) D'après une visite du 27 juillet 1729, conservée aux A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13070.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13071.

Il est possible que Dorothée de l'Escure ait été réélue en 1725-1726, car elle dirigeait encore la Communauté des douze religieuses lors d'une visite prescrite par l'archevêque (1) le 27 juillet 1729.

SERAPHINE NICAISE (*Nicasi*) fut élue par ses consœurs (2) le 4 mars 1734. Il n'est pas possible dans l'état actuel de la documentation de déterminer s'il y eut une autre supérieure de 1729 à 1734 ou si Séraphine Nicaise succéda directement à Dorothée de l'Escure. La nouvelle supérieure était âgée de quarante ans et comptait dix-huit ans de profession au moment de son élection (3). Elle dirigea la Communauté pendant une période de douze ans car elle fut réélue (4) les 7 mars 1737, 22 mai 1740 et 28 mai 1743.

De rares documents nous sont parvenus concernant son administration ; ils concernent principalement des fondations d'anniversaires (5) ainsi que l'achat d'une maison pour agrandir le couvent (6).

CLAIRE DE OGNATE (*Ognate*) fut élue supérieure de la Communauté (7) le 30 mars 1746. Les seuls documents datant de cette époque sont une plainte adressée en 1747 à l'archevêque par le confesseur de la Communauté, le père jésuite Chanu qui fait état d'un relâchement de la discipline (8) et en 1748, la demande adressée à l'archevêque par la supérieure de pouvoir lever un emprunt de cinq mille florins (9). Claire de Ognate ne fut pas réélue en 1749, mais elle est encore citée comme assistante (10) en 1761 et elle mourut (11) le 20 décembre 1763.

SERAPHINE NICAISE (*Nicasi*) fut à nouveau placée à la tête de la Communauté (12) le 20 mai 1749. Son mandat fut renouvelé (13) les 24 mai 1752, 20 juin 1755, 26 juin 1758, 14 juillet 1761 et 11 juillet 1764. Sa seconde administration s'étendit donc sur une période de dix-huit ans. Malheureusement la rareté des documents concernant l'histoire du couvent au XVIII^e siècle est une fois de plus évidente pour les années 1749-1767.

A la fin de son administration, on trouve cependant quelques renseignements concernant les pensionnaires (14), des données sur un procès qui en 1764-1765 opposa les religieuses à un poisonnier (15) ; mais le document le plus important reste sans conteste le livre des comptes (16) de l'année 1764 qui révèle un déficit de 34481 florins. Cette situation catastrophique amena Séra-

(1) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 27 juillet 1729.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13045.

(3) D'après une visite du 27 juillet 1729, conservée aux A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13045.

(5) Cfr par exemple A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13060.

(6) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 28 mai 1743.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13045.

(8) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 1747.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13074.

(10) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 3 mars 1761.

(11) Attestation de son décès par la supérieure Séraphine Nicaise le 29 novembre 1763 : ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES, Liasse 796, n° 20.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13045.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13045.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13075.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13049.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13076.

phine Nicaise à nommer un procureur en la personne de Victoire Vanderstegen (1) qui rédigea les comptes du couvent (2) sans interruption jusqu'en 1787.

JOSEPHINE HENAULT, originaire de Bruxelles, était la fille du trésorier du prince de la Tour. Elle était âgée de quarante-quatre ans et comptait vingt-quatre ans de profession (3), lorsqu'elle fut élue supérieure, vraisemblablement en 1767. Elle est citée pour la première fois avec ce titre à la fin de l'année 1769, dans des textes relatifs à un projet de suppression des lorraines (4). Le 13 mars 1769, en effet, l'archiduc Charles de Lorraine projetant la suppression du couvent à cause de ses dettes multiples, demanda à l'archevêque de Malines de lui fournir un état des biens et une liste des religieuses de la maison. A cette époque, la Communauté se composait de treize religieuses de chœur et de cinq converses. La majorité des religieuses étaient originaires de Bruxelles ou du Brabant : deux sont originaires de Flandre, trois du Hainaut et une est viennoise (5). L'état des biens indique un redressement de la situation financière : toutes les dettes sont apurées (6), si bien que le projet de suppression fut momentanément abandonné, d'autant plus que l'argent aurait fait défaut pour payer les pensions des religieuses (7). Ce succès inespéré valut sans doute à Joséphine Henault ses réélections (8) de 1770 et 1773. La situation continua de s'améliorer car les documents de l'époque font état de constitutions de rentes sur des capitaux de 2000 et 4000 florins (9) et de l'entrée de nouvelles dames pensionnaires en 1775 notamment (10).

XAVIER-ROSE DE BEELEN, originaire de Bruxelles et fille de l'auditeur général des troupes (11), apparaît comme supérieure de la Communauté dans des textes de 1778 à 1781. On peut donc penser que, suivant la règle de l'élection triennale, elle dut être élue à deux reprises, en 1776 et 1779. Lors de sa première élection, elle devait être âgée de quarante-huit ans et compter vingt-cinq ans de profession (12). Quelques documents seulement concernent son priorat ; ils ont trait à une rente possédée par le couvent à Arras et à son administration par Henri Le Caux de la Tourbelle, résidant à Paris (13). Xavier-Rose de Beelen est encore citée comme religieuse du couvent supprimé des Lorraines (14) le 28 août 1792.

JOSEPHINE HENAULT, est citée à nouveau comme supérieure (15) le 20 juin 1782, elle demeurera à la tête de la Communauté jusqu'à sa suppression. Dès les débuts de son admi-

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13076.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13076.

(3) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines, Suppression*, liste des religieuses.

(4) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines, Suppression*, liste des religieuses.

(5) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines, Suppression*, liste des religieuses.

(6) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines, Suppression*, 1769.

(7) A.G.R., *Chancellerie autrichienne*, liasse 28.

(8) Les documents de ces deux élections sont perdus, mais Joséphine Henault apparaît d'une manière continue dans les actes jusqu'en 1776.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13074, acte de 1774.

(10) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 30 septembre 1775.

(11) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines, Suppression*, liste des religieuses.

(12) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines, Suppression*, liste des religieuses.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13072, et A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 1775.

(14) A.G.R., *Conseil des finances*, n° 8259.

(15) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines, Suppression*, 20 juillet 1782.

nistration, sa santé étant chancelante, ce fut le procureur Victoire Vanderstegen qui dirigea en fait la Communauté (1) pendant les dernières années de son existence.

En mai 1786, le projet de suppression fut à nouveau repris (2) ; il fut agréé (3) le 30 décembre 1786, d'autant plus aisément que les religieuses accablées de dettes (plus de 10000 florins) demandèrent elles-mêmes, le 21 décembre 1786, leur suppression (4). A ce moment le revenu annuel fixe du couvent est évalué à 319 florins pour des charges atteignant la somme de 359 florins ; il ne reste plus aux religieuses que quatre élèves. Quant aux dames retirées au couvent quatorze y vivent en externes et quatre seulement en internes. La population du couvent s'élevait à neuf religieuses dont plusieurs infirmes et quatre sœurs converses, il n'y avait plus eu de novice depuis des années (5).

Le 20 mars 1787 ; les archiducs Marie-Christine et Albert-Casimir (6) décidèrent la suppression (7). Les religieuses songèrent à protester contre cette mesure, mais y renoncèrent (8). Le 24 mars 1787, le couvent fut supprimé et confié à l'administrateur Cattoir (9). L'état des biens rédigé à cette occasion (10) est caractéristique du dénuement de la Communauté qui ne possède plus, mis à part les bâtiments qu'elle occupe, que des rentes sur les États de Brabant pour un capital de 10067 florins. En mois de trois mois, les dettes sont passées de 10669 florins en décembre 1786 à 14928 florins en mars 1787. L'administrateur fut chargé de veiller au placement des religieuses infirmes (11) tandis que les religieuses valides quittaient leur couvent le 4 mai (12). Elles reçurent toutes (13) la somme de 120 florins et décidèrent de se fixer pour la plupart à Bruxelles (14). La Communauté ne comptait que très peu de religieuses jeunes : la doyenne avait septante-quatre ans, la cadette trente-quatre ans (15).

Le journal tenu dès la suppression par l'administrateur Cattoir fait état des nombreux secours qui jusqu'à l'occupation française furent accordés aux ex-religieuses (16). Les mêmes documents témoignent des nombreuses dettes contractées par les lorraines et de leur paiement par la Caisse de Religion.

Cette situation financière catastrophique, ainsi que l'âge avancé des religieuses expliquent certainement le non-regroupement de la Communauté pendant la révolution brabançonne (17).

(1) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines, Suppression*, 25 mars 1783.

(2) A.G.R., *Chancellerie autrichienne*, n° 310, f°s 286-288.

(3) A.G.R., *Chancellerie autrichienne*, n° 311, f° 588.

(4) A.G.R., *Gouvernement général*, n° 2612. — Le gouvernement évaluait les frais de suppression de 12000 à 14000 florins, mais estimait que la vente des bâtiments couvrirait les charges.

(5) A.G.R., *Gouvernement général*, n° 2612.

(6) La suppression eut bien lieu en 1787 et non en 1785 comme le disent A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 417, Bruxelles, 1845 et A. d'HOOP, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 22, Bruxelles, 1928.

(7) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, 20 mars 1787.

(8) A. Arch. M., *Chanoinesses de Saint-Augustin, Bruxelles, Lorraines*, lettre de Victoire Vanderstegen adressée au nom de la Communauté à l'archevêque le 20 mars 1787.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13078.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13077 et *Caisse de Religion*, n° 290.

(11) A.G.R., *Conseil du Gouvernement général*, n° 1393.

(12) A.G.R., *Conseil du Gouvernement général*, n° 1393.

(13) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 375, quittances du 24 avril 1787.

(14) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 375, liste du personnel du couvent.

(15) A.G.R., *Caisse de Religion*, n° 375, liste du personnel du couvent.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13078 ; *Caisse de Religion*, n° 375 ; *Conseil des finances*, n° 8259 ; *Chambres des comptes*, nos 48211, 48232, 48233 et 48234 à 48241.

(17) J. LAENEN, *Etude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens est plus spécialement dans le Brabant (1783-1794)*, dans *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, LVII, 343-464, Anvers, 1905.

Quant aux bâtiments du couvent, ils furent utilisés après la suppression comme dépôt par la Caisse de Religion (1) puis une partie des locaux fut louée à un certain M. Hacolt qui désirait y établir une fabrique. Par la suite, on forma le projet de les transformer en école normale (2). Dans ce but, N. Le Bidart dressa le plan des bâtiments le 5 mars 1789, en notant les modifications nécessaires (3). Sous l'Empire, Napoléon y créa, en 1804, une école secondaire, puis, il y établit le Conseil de guerre de la vingt-quatrième division militaire. Après la révolution belge de 1830, les bâtiments de la rue du Rollebeek devinrent une caserne d'infanterie et les dépendances du Sablon furent englobés dans le palais de justice (4).

(1) A.G.R., *Gouvernement général*, n° 1584, séance du 19 juillet 1788 de la Commission ecclésiastique.

(2) A.G.R., *Conseil des finances*, n° 8122, *Lorraines à Bruxelles (1791-1794)*.

(3) A.G.R., *Cartes et plans*, nos 2163 et 2164.

(4) A. HENNE et A. WALTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 417, Bruxelles, 1845.

COUVENT DE NOTRE-DAME DE LORRAINE, À DIEST

Couvent du Sacré Mystère de l'immaculée conception de la très pure et très sainte Vierge Marie, mère de Dieu (1665), clooster van de Congregatie van Onze Lieve Vrouw geheeten Loreynoise (1688).

SOURCES : On ne possède que fort peu d'archives concernant l'éphémère couvent que la Congrégation de Notre-Dame de Lorraine établit à Diest (1). A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, IV, 190, Bruxelles, 1928, mentionne les nos 13691 et 13692, du dit fonds conservé aux Archives Générales du Royaume ; il s'agit de la lettre de fondation émanant de l'archevêque de Malines et datée de 1665 et d'un acte notarié de 1688, concernant des réparations à effectuer au couvent.

Le fonds conservé aux Archives de l'Archevêché à Malines, *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, est fort heureusement plus riche : on y trouve quelques documents qui permettent de situer l'origine du couvent : lettre adressée en 1647 par la supérieure aux échevins de Diest pour obtenir l'autorisation de s'établir dans la ville ; acte de 1650 qui mentionne l'achat d'une maison à Diest par les religieuses ; inventaire des biens de la Communauté au XVII^e siècle. D'autres documents datant de 1694 à 1698 éclairent quelque peu la disparition du couvent de Diest vers 1698. Ajoutons que dans ce même fonds figure une liste de religieuses que l'on peut, d'après les noms et l'âge des chanoinesses citées, dater de 1677 environ.

Si on excepte les ouvrages généraux concernant les Ordres religieux et la Congrégation de Lorraine en particulier : J. Rogie, *Histoire de B. Pierre Fourier*, 3 volumes, Verdun, 1888 ; M. Heimbucher, *Die Orden und Kongregationen der katholischen Kirche*, I, 461-462, Paderborn 1933 ; C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 241, La Haye, 1725, seul F. Raymaekers, *Historisch oogslag op het voormalige klooster der Lorreinoozen te Diest*, tiré à part du journal *De Tijd*, Bruxelles, 1863 et repris par le même auteur dans son *Kerkelijk en liefdadig Diest*, 405-420, Louvain, 1870, a consacré un exposé particulier à l'histoire des lorraines à Diest. F. Raymaekers, se basant sur la découverte de caveaux dans une brasserie établie de son temps dans une île du Démer, où les religieuses s'étaient fixées au XVII^e siècle, retrace ce qu'il peut connaître de l'histoire du couvent. Cet auteur ne fait pas mention des archives conservées aux Archives de l'Archevêché à Malines ; il ne semble pas les connaître (2).

Etant donné la courte existence du couvent de Diest, il n'est pas étonnant que nous ne possédions aucune source archéologique ou épigraphique valable concernant cette maison.

(1) Prov. de Brabant, cant. de Diest ; diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) F. Raymaekers suppose d'après le nom MAGNAN que la religieuse de ce nom pourrait être originaire de Diest, alors qu'un document daté de 1647 et conservé aux ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ À MALINES, *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, précise que la religieuse de ce nom est bien originaire de Diest.

L'origine du couvent des lorraines à Diest est, à présent, assez bien connue : en 1647, la supérieure d'une maison de la Congrégation de Notre-Dame de Lorraine, jadis établie à Dieuze (1) mais qui avait fui les guerres, demande aux échevins de Diest l'autorisation de se fixer dans la ville (2). La Communauté exilée avait précédemment, aux dires de la supérieure, résidé à Luxen (3), Arlon et Liège. Le choix de la ville de Diest pour une nouvelle tentative d'établissement s'explique aisément par le fait que la supérieure Marie-Paule de Magnan était originaire de Diest. Il est donc probable que les religieuses espéraient en se fixant à Diest bénéficier de l'appui de la famille de la supérieure et de celui de la famille d'Orange qui comptait Diest parmi ces possessions (4).

Les magistrats acceptèrent la Communauté (5) et le 19 octobre 1650, les religieuses achetèrent pour la somme de 3500 florins une maison appartenant à Daniel Cools et située sur le Wederbroek (6) ; elles y fondèrent une école payante pour jeunes filles. Ce n'est cependant que le 22 décembre 1665 que l'archevêque de Malines André Creusen accorda à la Communauté sa lettre de fondation (7) en assignant comme tâche principale aux religieuses l'enseignement. Cet intervalle de près de vingt ans entre la fondation matérielle du couvent et sa reconnaissance par les autorités religieuses, peut s'expliquer par une défiance de l'archevêque, à l'égard de la Congrégation qui ne possédait pas encore à cette époque de maison dans nos provinces, et à l'égard de la Communauté elle-même qui pendant des années avait erré sans pouvoir se fixer (8).

* * *

MARIE-PAULE DE MAGNAN était, comme on l'a vu originaire de Diest et dirigeait déjà la Communauté lors de son arrivée dans la ville (9). Elle est citée comme supérieure dans l'acte de fondation (10) de 1665, vers 1667 dans un acte qui établit les possessions du couvent (11) et enfin dans une liste des religieuses (12) datant des environs de l'année 1677. A cette époque, Marie-Paule de Magnan est âgée de soixante-trois ans et compte quarante-sept ans de profession.

Marie-Paule de Magnan est la seule supérieure connue ; il ne semble pourtant pas, vu son âge, qu'elle ait pu diriger les religieuses jusqu'en 1694. En cette année, en effet, les religieuses se plaignirent à l'archevêque du triste état de leur maison (13) : il ne leur restait plus qu'une seule pensionnaire et trois ou quatre écolières. Si l'on songe que vers 1667 la Communauté possédait deux maisons et 6000 florins, on ne peut attribuer qu'aux guerres ce revirement de fortune (14).

(1) France, département de Meurthe et Moselle.

(2) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, acte de 1647.

(3) France, département du Doubs.

(4) L'archevêque, dans la lettre de fondation du 22 décembre 1665, mentionne en effet l'appui accordé dès ses débuts à la Communauté par la princesse douairière d'Orange : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13691.

(5) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, acte de 1647.

(6) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, 19 octobre 1650.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13691.

(8) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, acte de 1647. — La maison de la Congrégation à Bruxelles ne fut fondée qu'en 1649 et il ne semble pas que des rapports quelconques aient existé entre les deux maisons : cfr ci-dessus, 1361-1371.

(9) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, acte de 1647.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 13691.

(11) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, acte de 1667.

(12) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, s.d.

(13) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, lettre de 1694.

(14) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, lettre de 1667.

La décadence matérielle fut de peu suivie par des difficultés d'ordre spirituel : cet état de fait fut dénoncé en 1697 à l'archevêque par cinq religieuses qui se plaignirent de la mauvaise conduite de la supérieure et de son manque d'autorité (1). La Communauté n'avait jamais été très importante : en effet, si on ignore le nombre des religieuses qui s'établirent en 1647 dans la ville, on sait par contre qu'en 1667, le couvent comptait cinq religieuses professes et deux novices (2). Pour trois des religieuses nous avons l'indication de leur lieu de naissance : outre la supérieure, qui comme on l'a vu, était originaire de Diest, l'une venait de Lorraine, l'autre de Salzbourg en Autriche. En 1677, les religieuses sont au nombre de sept (3), accroissement sensible en dix ans, car il ne reste plus que deux des religieuses citées en 1667. Parmi les nouvelles venues, aucune ne semble originaire de Diest, ni du Brabant : trois d'entre elles sont nées respectivement à Dunkerque, Bastogne et en Lorraine.

C'est en 1697-1698, que les religieuses abandonnèrent la maison de Diest ruinées par l'absence d'élèves. Outre la lettre adressée par la Communauté à l'archevêque en 1694 au sujet de leur ruine (4), quatre documents datés de septembre à novembre 1698 nous éclairent sur la manière dont s'effectua la dispersion et les problèmes que soulevèrent le remplacement de certaines religieuses âgées ou infirmes. Le 25 septembre, les religieuses demandèrent à l'archevêque d'intervenir auprès de la supérieure de la Congrégation en résidence à Luxembourg pour favoriser leur placement dans d'autres maisons de la Congrégation ; elles priaient aussi l'archevêque de les autoriser à vendre leur couvent pour pouvoir subsister (5).

La Congrégation de Notre-Dame de Lorraine ne comptait plus à la fin de son premier siècle d'existence de maison florissante, si bien que plusieurs couvents dont ceux de Metz et de Pont-à-Mousson (6) refusèrent d'accueillir des religieuses venant de Diest. La maison de Luxembourg, chef de Congrégation n'accepta qu'une seule religieuse : Marie Joseph de Stourm, âgée de quarante-cinq ans et atteinte de nombreuses infirmités (7). Nous ignorons tout du sort du reste de la Communauté, mais il est fort probable que les religieuses se résignèrent à changer de Congrégation (8).

Quant à la maison de la Congrégation à Bruxelles, il ne semble pas avoir donné suite à la demande de remplacement que la Communauté de Diest lui avait directement adressée (9).

(1) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, lettre de 1697.

(2) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, lettre de 1667.

(3) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, s.d.

(4) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, lettre de 1697.

(5) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, lettre de septembre 1698.

(6) Metz, France, département de la Moselle ; Pont-à-Mousson, France, département de Meurthe et Moselle.

(7) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, lettre de décembre 1698.

(8) C'est la solution que les religieuses envisageaient si elles ne pouvaient être accueillies dans une maison de leur Congrégation : cfr A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, lettre de septembre 1698.

(9) A. Arch. M., *Chanoines de Saint-Augustin, Diest, Lorraines*, lettre du 4 novembre 1698.

TABLE DES NOTICES DU CINQUIÈME VOLUME

	<i>Pages</i>
Couvent de Berlaymont, à Bruxelles, puis à Ohain, par L. Van Meerbeeck	1163
Prieuré de Béthanie, à Bruxelles, par P. Pieyns-Rigo	1187
Prieuré de Béthanie, à Léau, par E. Persoons	1201
Prieuré de Jérusalem, à Landen, par E. Persoons	1209
Prieuré de l'Ermitte, à Braine-l'Alleud, par A. Despy-Meyer	1211
Prieuré du Mont-Saint-Nicolas, à Aarschot, par F. Vanhoof	1217
Prieuré des dames blanches, à Louvain, par P. Coenegracht	1235
Prieuré de Notre-Dame de la Rose de Jéricho, à Bruxelles, par A. Despy-Meyer	1247
Prieuré de Notre-Dame des Sept Douleurs, à Helen-Bos, par E. Persoons	1273
Prieuré de Notre-Dame Ter Elze, à Zichem, par E. Persoons	1275
Prieuré du Mont-Sainte-Catherine, à Tirlemont, par P. Coenegracht	1283
Prieuré de Sainte-Élisabeth au Mont-Sion, à Bruxelles, par A. Despy-Meyer	1289
Prieuré de Sainte-Monique, à Louvain, par E. Persoons	1317
Prieuré de Sainte-Ursule, à Louvain, par E. Persoons	1323
Prieuré de Sion ou de Béthanie, à Vilvorde, par E. Persoons	1333
Prieuré du Val-Notre-Dame, à Diest, par E. Persoons	1337
Prieuré du Val-Sainte-Agnès ou de Kabbeek à Tirlemont, par E. Persoons	1345
Prieuré du Val-Sainte-Barbe, à Tirlemont, par E. Persoons	1353
Couvent de Notre-Dame de Lorraine, à Bruxelles, par P. Pieyns-Rigo	1361
Couvent de Notre-Dame de Lorraine, à Diest, par P. Pieyns-Rigo	1373

MONASTICON BELGE

Recueil de monographies sur les monastères de Belgique, le *Monasticon belge* constitue un répertoire indispensable non seulement pour l'histoire religieuse mais aussi pour l'histoire politique, institutionnelle, sociale et familiale du pays.

Chaque monographie comporte une étude critique des sources, une liste biographique des supérieurs et un exposé chronologique de l'évolution de la maison depuis ses origines. Chaque tome se termine par une table complète des noms de personnes et de lieux.

Cet ouvrage fut entrepris par feu Dom Ursmer Berlière O. S. B., qui en a rédigé le tome I, Provinces de Namur et de Hainaut (deux volumes totalisant 575 pages in-4°, y compris la table des deux volumes) et une partie du tome II, Province de Liège (deux volumes totalisant 236 pages in-4°). Ces volumes existent en reproduction anastatique.

Le Centre National de Recherches d'Histoire Religieuse, dirigé actuellement par les professeurs Halkin, Aubert, van Caenegem, Despy et Wyffels, a repris cette œuvre monumentale en respectant le plan de Dom Berlière. Divers historiens rédigent les notices sous le contrôle de ces professeurs. Les volumes parus à ce jour sont : tome II, Province de Liège, vol. 3 (400 pages in-4°, y compris la table des trois volumes) ; tome III, Province de Flandre Occidentale, vol. 1 (316 pages in-4°) ; vol. 2 (264 pages in-4°) ; tome IV, Province de Brabant, vol. 1 (320 pages in-4°) ; vol. 2 (300 pages in-4°) ; vol. 3 (250 pages in-4°) ; vol. 4 (300 pages in-4°) ; vol. 5 (220 pages in-4°). Deux volumes sont sous presse et cinq autres en préparation.

PRIX DE SOUSCRIPTION :

Tome I, Provinces de Namur et de Hainaut :

Vol. 1	400
Vol. 2 (y compris la table des deux volumes)	500

Tome II, Province de Liège :

Vol. 1 et 2 réunis	400
Vol. 3 (y compris la table des trois volumes)	500

Tome III, Province de Flandre Occidentale :

Vol. 1	500
Vol. 2	500

Tome IV, Province de Brabant :

Vol. 1	550
Vol. 2	550
Vol. 3	550
Vol. 4	550
Vol. 5	500

Les prix indiqués comprennent les frais de port et d'emballage. Ils seront versés au C.C.P. n° 425.33 du Centre National de Recherches d'Histoire Religieuse, à Bruxelles.

En librairie, ces prix seront augmentés de trente pour cent.